



Certifié conforme à l'original

5.1 États financiers consolidés

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts et produits assimilés	4.8	12 258	12 986
Intérêts et charges assimilés	4.8	(7 122)	(7 457)
Commissions (produits)	7.1	2 713	2 325
Commissions (charges)	7.1	(343)	(297)
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.2	10 740	9 992
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	(685)	(2 543)
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	(0)	0
Produits des contrats d'assurance émis	5.1	11 819	11 685
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	5.2	(8 798)	(8 438)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	5.3	(100)	(106)
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	5.4	(13 001)	(11 352)
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	5.4	98	888
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance	4.6	(5)	4
Produits des autres activités	7.2	1 147	993
Charges des autres activités	7.2	(1 168)	(1 423)
Produit net bancaire		7 553	7 255
Charges générales d'exploitation	7.3	(4 363)	(4 315)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7.3	(519)	(635)
Résultat brut d'exploitation		2 670	2 306
Coût du risque de crédit	4.6	(231)	(201)
Résultat d'exploitation		2 439	2 105
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	7.8	33	24
Gains ou pertes nets sur autres actifs	7.4	(31)	(46)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	7.11	70	(36)
Résultat avant impôt		2 512	2 047
Impôts sur les bénéfices	6.2	(1 016)	(781)
Résultat net		1 496	1 265
Participations ne donnant pas le contrôle		310	270
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		1 186	995

Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Caisse, banques centrales	4.1	27 812	40 577
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.2	203 894	218 095
Instruments dérivés de couverture	4.3	486	677
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4 - 4.6	218 184	212 950
Titres évalués au coût amorti	4.5 - 4.6	36 256	33 104
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés évalués au coût amorti	4.5 - 4.6	75 673	70 914
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	4.5 - 4.6	128 991	125 999
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4.3	490	181
Contrats d'assurance émis – Actif	5.7	917	1 343
Contrats de réassurance détenus – Actif	5.7	6 523	8 891
Actifs d'impôts courants	6.1	330	519
Actifs d'impôts différés	6.1	1 213	1 158
Comptes de régularisation et actifs divers	7.5	9 225	8 903
Actifs non courants destinés à être cédés	7.6	17 286	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7.8	1 097	1 104
Immeubles de placement	7.9	6 590	7 262
Immobilisations corporelles	7.10	1 195	1 270
Immobilisations incorporelles	7.10	3 912	4 522
Écarts d'acquisition	7.11	685	685
TOTAL ACTIF		740 759	738 151
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	4.2	17 571	13 591
Instruments dérivés de couverture	4.3	1 958	2 183
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4.7	31 038	33 576
Dettes envers la clientèle	4.7	225 629	225 138
Dettes représentées par un titre	4.7	32 835	34 314
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4.3	(161)	(331)
Contrats d'assurance émis – Passif	5.7	367 220	378 430
Contrats de réassurance détenus – Passif	5.7	13	55
Passifs d'impôts courants	6.1	154	197
Passifs d'impôts différés	6.1	1 330	1 570
Comptes de régularisation et passifs divers	7.5	8 964	10 214
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	7.6	16 283	-
Provisions	7.7 - 4.6	954	1 018
Dettes subordonnées	4.7	10 042	9 450
Capitaux propres	7.12	26 930	28 745
Participations ne donnant pas le contrôle		5 623	6 859
Capitaux propres part du Groupe		21 307	21 886
Capital		6 585	6 585
Réserves consolidées et autres		13 798	13 810
Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres		1 488	1 488
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(1 750)	(993)
Résultat part du Groupe		1 186	995
TOTAL PASSIF		740 759	738 151

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
RÉSULTAT NET	1 496	1 265
ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT		
Écarts de conversion	(1 122)	286
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	752	11 346
Variation de la réserve de réévaluation	(408)	8 270
Recyclage en résultat	1 161	3 076
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres recyclables	(775)	(12 503)
Réévaluation des contrats de réassurance détenus en capitaux propres recyclables	42	(17)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables en résultat net	(51)	(44)
Variation de la réserve de réévaluation	33	(69)
Recyclage en résultat	(84)	25
Élément de la quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence ⁽¹⁾	2	(15)
Impôts différés	37	289
ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT		
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	(9)	3
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	11	(1)
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	(354)	1 666
Éléments de la quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence ⁽¹⁾	(7)	5
Réévaluation des contrats d'assurance avec éléments de participation directe	-	(1)
Autres variations	(0)	1
Impôts différés	84	(439)
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NETS D'IMPÔTS	(1 391)	575
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NETS D'IMPÔTS	105	1 840
Dont résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	428	1 313
Dont résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres participations ne donnant pas le contrôle	(323)	527

(1) Montants présentés nets d'impôts différés.

Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Gains ou pertes nets d'impôts comptabilisés directement en capitaux propres											Total capitaux propres consolidés	
	Capital ⁽¹⁾	Prime d'émission	Réserves légales, RAN et autres réserves	Réserves consolidées	Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	Écarts actuariels	Réserves de conversion ⁽²⁾	Variation de juste valeur des instruments financiers	Réserves de réévaluation d'assurance et de réassurance	Résultat part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe		Capitaux propres participations ne donnant pas le contrôle
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2022	6 585	246	820	12 200	1 488	(86)	(275)	(25 660)	24 709	731	20 759	6 567	27 326
Affectation du résultat 2022	-	-	602	129	-	-	-	-	-	(731)	-	(0)	(0)
Distributions	-	-	(576)	0	-	-	-	-	-	-	(576)	(352)	(929)
Augmentation de capital	-	-	-	(0)	-	-	-	-	-	-	(0)	177	177
Rémunération des titres subordonnés instruments de capitaux propres	-	-	-	(127)	-	-	-	-	-	-	(127)	-	(127)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	(6)	-	-	-	-	-	-	(6)	(60)	(66)
Autres variations	-	-	-	31	-	-	-	-	-	-	31	3	34
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	-	26	28	-	-	-	-	-	(731)	(677)	(233)	(910)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	2	102	9 839	(9 156)	(0)	787	259	1 046
Plus et moins-values reclassées en réserves	-	-	-	-	-	-	-	(458)	-	-	(458)	(3)	(461)
Quote-part dans les variations des capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence	-	-	-	-	-	5	(20)	5	-	(0)	(10)	0	(10)
Résultat au 31 décembre 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	995	995	270	1 265
Éléments du résultat global	-	-	-	-	-	7	82	9 386	(9 156)	995	1 313	527	1 840
Autres variations	-	-	-	491	-	-	-	-	-	(0)	491	(2)	489
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2023	6 585	246	846	12 718	1 488	(79)	(193)	(16 274)	15 553	995	21 886	6 859	28 745
Affectation du résultat 2023	-	-	290	705	-	-	-	-	-	(995)	-	-	-
Distributions	-	-	(1 348)	0	-	-	-	-	-	-	(1 348)	(410)	(1 758)
Émissions/retournelements des titres subordonnés instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(556)	(556)
Rémunération des titres subordonnés instruments de capitaux propres	-	-	-	(136)	-	-	-	-	-	-	(136)	-	(136)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	4	(1)	3
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	-	(1 058)	574	-	-	-	-	-	(995)	(1 480)	(967)	(2 446)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(7)	(535)	604	(429)	0	(367)	(632)	(999)
Plus et moins-values reclassées en réserves	-	-	-	-	-	-	-	(387)	-	-	(387)	(0)	(387)
Quote-part dans les variations des capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence	-	-	-	-	-	(7)	(3)	6	-	0	(4)	(1)	(5)
Résultat au 31 décembre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 186	1 186	310	1 496
Éléments du résultat global	-	-	-	-	-	(14)	(538)	223	(429)	1 186	428	(323)	105
Autres variations	-	-	-	472	-	-	-	-	-	0	472	54	526
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024	6 585	246	(212)	13 764	1 488	(93)	(731)	(16 050)	15 124	1 186	21 307	5 623	26 930

(1) Au 31 décembre 2024, le capital de La Banque Postale est composé de 80 309 149 actions d'une valeur nominale de 82 euros.

(2) Les réserves de conversion proviennent des filiales étrangères consolidées du groupe CNP Assurances Holding.

Le dividende proposé est de 19,10 euros par action, soit un dividende global de 1 533,9 millions d'euros, dont 1 000 millions d'euros déjà versés sous forme d'acompte sur dividendes en 2024.

Tableau des flux de trésorerie nette

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des opérations avec les actionnaires et des flux liés aux dettes subordonnées et obligataires.

Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories. Elles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe La Banque Postale.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

La trésorerie nette inclut la caisse, les créances (ou dettes) auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Résultat avant impôts	2 512	2 047
+/- Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	657	591
- Variations des écarts d'acquisition et dépréciations des autres immobilisations	(105)	232
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	125	98
+/- Variations liées aux actifs/passifs d'assurance et de réassurance (y compris passifs financiers)	5 400	3 166
+/- Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(95)	(72)
+/- Pertes nettes/gains des activités d'investissement	1 264	3 113
+/- Autres mouvements	(8 954)	(5 063)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	(1 709)	2 064
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(6 355)	(11 100)
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(5 754)	3 727
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(1 333)	8 456
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	3 535	(1 300)
- Impôts versés	(1 049)	(565)
Augmentation (diminution) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(10 954)	(782)
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	(10 152)	3 329
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	416	(572)
+/- Flux liés aux immeubles de placement	337	38
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(390)	(458)
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	363	(992)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(2 330)	(879)
+/- Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	(332)	82
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	(2 662)	(797)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (D)	(6)	(1)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	(12 456)	1 538
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	41 419	39 881
Caisse, banques centrales (actif et passif)	40 577	39 355
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	842	525
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	28 963	41 419
Caisse, banques centrales (actif et passif)	27 814	40 577
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 149	842
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(12 456)	1 538

5.2 Notes annexes aux états financiers consolidés

Sommaire des notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1	Cadre général	412	Note 6	Impôts sur les bénéfices	524
1.1	Faits marquants de l'exercice	412	6.1	Actifs et passifs d'impôts courants et différés	524
1.2	Événements postérieurs à la clôture	413	6.2	Charge d'impôts sur les bénéfices	525
Note 2	Principales règles d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés	414	Note 7	Autres postes des états financiers	526
2.1	Cadre réglementaire	414	7.1	Produits et charges de commissions	526
2.2	Normes et interprétations appliquées par le Groupe à compter du 1er janvier 2024	414	7.2	Produits et charges des autres activités	526
2.3	Normes et interprétations non encore appliquées	415	7.3	Frais généraux y compris dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations	527
2.4	Recours à des estimations et au jugement	415	7.4	Gains et pertes sur autres actifs	527
Note 3	Consolidation	416	7.5	Comptes de régularisation	527
3.1	Périmètre et règles de consolidation	416	7.6	Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	529
3.2	Informations complémentaires sur les entités consolidées et les entités mises en équivalence	421	7.7	Provisions	531
3.3	Entités structurées non consolidées	422	7.8	Participations dans les entreprises mises en équivalence	535
Note 4	Instruments financiers	424	7.9	Immeubles de placement	536
4.1	Caisse, banques centrales	426	7.10	Immobilisations corporelles et incorporelles	536
4.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	427	7.11	Écarts d'acquisition	538
4.3	Dérivés de couverture et résultat de la comptabilité de couverture	432	7.12	Capitaux propres	540
4.4	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	441	Note 8	Engagements donnés et reçus	541
4.5	Actifs financiers au coût amorti	444	8.1	Engagements relatifs au Crédit Logement	542
4.6	Dépréciations et provisions au titre du risque de crédit	448	8.2	Engagements de paiement irrévocables (EPI) accordés au FRU	542
4.7	Passifs financiers au coût amorti	473	8.3	Autres engagements donnés	542
4.8	Intérêts, produits et charges assimilés	476	8.4	Autres engagements reçus	542
4.9	Juste valeur des instruments financiers	477	Note 9	Information sectorielle	543
4.10	Actifs transférés non décomptabilisés intégralement	483	9.1	Résultat par secteur d'activité	544
4.11	Compensation des actifs et des passifs financiers	483	9.2	Éléments de bilan par secteur d'activité	546
4.12	Échéancier des actifs et des passifs financiers	486	9.3	Information sectorielle par zone géographique	547
4.13	Expositions souveraines	488	Note 10	Autres informations	547
Note 5	Activités d'assurance	490	10.1	Contrats de location	547
5.1	Produits des contrats d'assurance émis	498	10.2	Informations relatives aux parties liées	550
5.2	Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	498	10.3	Honoraires des Commissaires aux comptes	551
5.3	Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	499	10.4	Sociétés exclues du périmètre de consolidation	552
5.4	Marge financière	500	10.5	Titres de participation non consolidés	557
5.5	Compte de résultat assurance	501			
5.6	Placements des activités d'assurance	501			
5.7	Contrats d'assurance et de réassurance	503			
5.8	Annexes activité assurance	507			
5.9	Annexes risques assurance	522			

Note 1 Cadre général

1.1 Faits marquants de l'exercice

1.1.1 Opérations de structure et évolutions du périmètre de consolidation

CNP Assurances annonce la signature d'un contrat de cession de sa filiale CNP Cyprus Insurance Holdings à Hellenic Bank Public Company Ltd

Le 9 juillet 2024, CNP Assurances a signé un contrat avec Hellenic Bank Public Company Ltd pour la cession de sa filiale CNP Cyprus Insurance Holdings. Le montant de la cession est fixé à 182 millions d'euros.

CNP Cyprus Insurance Holdings exerce des activités d'assurance vie et non-vie à Chypre et pour un montant moins significatif en Grèce, et comprend notamment CNP Cyprialife, CNP Asfalistiki et CNP Zois.

La réalisation de la transaction reste soumise à différentes conditions suspensives, dont notamment l'obtention des autorisations des autorités réglementaires compétentes en matière prudentielle. Sous réserve de l'obtention de ces autorisations, le closing de l'opération devrait intervenir au cours du premier trimestre 2025.

Le projet de cession de ces participations, jusqu'alors consolidées par intégration globale au sein du secteur « Bancassurance International », réunit les critères d'application de la norme IFRS 5. Les postes du bilan sont ainsi présentés sur les lignes « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » dans le bilan consolidé au 31 décembre 2024, et la perte de valeur relative à l'opération sur la ligne « gains et pertes sur autres actifs » du compte de résultat pour un montant de 27 millions d'euros.

CNP Assurances signe un accord de distribution exclusif avec Banco de Brasília

Le 1^{er} juillet 2024, CNP Consórcio et CNP Capitalização, entités de la marque CNP Seguradora, toutes deux filiales de CNP Assurances au Brésil, ont signé un accord exclusif d'une durée de 20 ans pour la distribution de leurs produits respectifs dans le réseau de Banco de Brasília (BRB), la principale institution financière du district fédéral de Brasília. Ce nouvel accord fait partie de l'ambition du groupe CNP Assurances de développement au Brésil à travers sa marque CNP Seguradora, tout en ayant pour objectif d'accompagner ce nouveau partenaire dans son développement à travers le pays.

Selon les termes de cet accord, les produits consórcio de CNP Consórcio et les produits épargne de CNP Capitalização seront distribués en exclusivité pendant 20 ans par BRB auprès de ses 7,8 millions de clients.

Le paiement de cet accord s'élève à un montant estimé à 150 millions de réaux brésiliens (soit environ 25 millions d'euros).

L'échéancier de paiement est conditionné à l'atteinte d'objectifs commerciaux et s'établit de la façon suivante :

- 100 millions de réaux brésiliens (soit environ 17 millions d'euros) versés à l'initiation du contrat ;
- 20 millions de réaux brésiliens (soit environ 3 millions d'euros) seraient versés en année 3 puis ;
- 30 millions de réaux brésiliens résiduels (soit environ 5 millions d'euros) en année 5.

4^{ème} assureur brésilien, CNP Assurances poursuit son développement au Brésil en s'appuyant sur deux modèles de distribution :

- un partenariat historique et exclusif avec Caixa Econômica Federal ;
- un modèle ouvert *via* les filiales à 100 % de CNP Assurances sous la marque CNP Seguradora, distribuant avec différents partenaires des produits de prévoyance-santé, soins dentaires, épargne et consórcio.

La valeur brute de l'accord de distribution conclu s'élève à 21,1 millions d'euros pour CNP Consórcio et à 4,7 millions d'euros pour CNP Capitalização. Ces deux actifs incorporels sont amortis linéairement sur la durée de l'accord, soit 20 ans (période de 2024 à 2044).

CNP Assurances et La Mutuelle Générale créent un acteur majeur dans le domaine de la protection sociale

Le 31 décembre 2024, CNP Assurances Holding et La Mutuelle Générale ont annoncé la création de CNP Assurances Protection Sociale, société anonyme détenue à 65 % par CNP Assurances Holding et à 35 % par La Mutuelle Générale.

CNP Assurances Protection Sociale s'appuie sur les 1 300 collaborateurs de La Mutuelle Générale qui l'ont rejointe, sur ses outils, ses activités et ses portefeuilles d'assurance santé et prévoyance qui y ont préalablement été transférés (hors contrats statutaires et activités mutualistes).

Le prix d'acquisition de cette nouvelle entité s'est élevé à 188 millions d'euros. Celle-ci constitue un regroupement d'entreprises placé sous la norme IFRS 3 et se concrétise par un bilan total apporté de 1 450 millions d'euros.

Parmi les dispositions de l'accord, une convention de services d'une durée initiale de 25 ans a été conclue entre La Mutuelle Générale et CNP Assurances Protection Sociale. Cette convention définit les modalités de gestion administrative des contrats du portefeuille statutaire mutualiste de La Mutuelle Générale par CNP Assurances Protection Sociale. Elle est évaluée à un montant de 47 millions d'euros enregistré en actif incorporel dans les comptes du Groupe.

L'opération se traduit in fine par un *badwill* (produit) d'un montant de 70 millions d'euros comptabilisés sur la ligne « variations de valeur des écarts d'acquisition » du compte de résultat au 31 décembre 2024.

Participation de CNP Assurances dans CNP UniCredit Vita

Le 24 septembre 2024, UniCredit a déclaré son intention d'exercer son option d'achat sur l'intégralité des titres détenus par CNP Assurances (51 %) dans leur co-entreprise italienne CNP UniCredit Vita. Cette option est exerçable conformément aux termes et conditions de leur pacte d'actionnaires et la réalisation de l'opération envisagée est assujettie à l'obtention des autorisations réglementaires usuelles.

Le projet de cession de cette participation, jusqu'alors consolidée par intégration globale au sein du secteur « Bancassurance International », réunit les critères d'application de la norme IFRS 5. Les postes du bilan sont ainsi présentés sur les lignes « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Aucune perte latente n'a dû être constatée en résultat.

1.1.2 Émissions et remboursement

Émission d'obligations

La Banque Postale a émis le 13 février 2024 une dette obligataire pour un montant de 750 millions d'euros, avec une maturité à juin 2030 portant intérêt à taux fixe de 3,5 %.

CNP Assurances a émis le 10 juillet 2024 une dette subordonnée Tier 2 pour un montant de 500 millions d'euros. Il s'agit d'obligations de maturité 30 ans remboursables au gré de l'émetteur à partir de 9,5 ans et portant intérêt au taux fixe de 4,875 % jusqu'au 16 juillet 2034.

La Banque Postale a émis le 1^{er} octobre 2024 une dette obligataire pour un montant de 500 millions d'euros, avec une maturité à avril 2031 portant intérêt à taux fixe de 3,5 %.

Ces émissions répondent aux critères de classification en instruments de dettes en normes IFRS.

Émission d'une obligation « verte »

La Banque Postale Home Loan SFH, filiale de La Banque Postale, a émis le 29 janvier 2024 une obligation sécurisée « verte ». Cette émission obligataire à taux fixe a été réalisée sous le format « covered bond » d'un montant de 750 millions d'euros à 10 ans, avec un *spread* final de MS + 45 bps et un coupon de 3,125 %.

Cette émission répond aux critères de classification en instruments de dettes en normes IFRS.

Émission d'une obligation « sociale »

La Banque Postale Home Loan SFH, filiale de La Banque Postale, a émis le 7 novembre 2024 une obligation sécurisée « sociale ». Cette émission obligataire à taux fixe a été réalisée sous le format « covered bond » d'un montant de 1 milliard d'euros à 6 ans, avec un *spread* final de MS + 45 bps et un coupon de 2,750 %.

Cette émission répond aux critères de classification en instruments de dettes en normes IFRS.

Remboursement anticipé d'une dette subordonnée perpétuelle

CNP Assurances a remboursé le 18 novembre 2024, de manière anticipée, une dette subordonnée perpétuelle émise pour 500 millions d'euros en novembre 2014 au taux de 4,25 %.

1.2 Événements postérieurs à la clôture

Le groupe La Banque Postale n'a pas identifié d'événement postérieur à la clôture.

Note 2 Principales règles d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

2.1 Cadre réglementaire

En application du règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 imposant aux entreprises dont les titres de dettes sont admis à la cote d'un marché réglementé d'appliquer le référentiel établi par l'International Accounting Standard Board (IASB), le groupe La Banque Postale établit, depuis le 1^{er} janvier 2007, ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant les dérogations prévues par le dispositif pour la comptabilité de macrocouverture.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_fr

Le groupe La Banque Postale applique également le règlement ANC 2016-09 du 2 décembre 2016, venant transposer en droit comptable français certaines dispositions de la directive européenne 2013/34 et relatif aux opérations à mentionner en annexes des comptes consolidés établis selon les normes internationales.

Les comptes consolidés sont présentés en millions d'euros.

Présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe utilise le format d'états de synthèse proposé par la recommandation n° 2022-01 du 8 avril 2022 de l'Autorité des normes comptables.

Conformément à cette recommandation, le groupe La Banque Postale a choisi de ne pas présenter dans des postes distincts à l'actif du bilan et au compte de résultat les activités d'assurance, mais de fournir ces informations dans les postes du bilan et du compte de résultat existants.

Arrêté des comptes

Les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Directoire du 24 février 2025 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale qui se tiendra d'ici le 31 mai 2025.

2.2 Normes et interprétations appliquées par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2024

Par rapport aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2023, le Groupe a mis en œuvre les normes et interprétations suivantes, d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Normes ou interprétations	Date d'adoption par l'UE
Amendements à IFRS 16 : Dette de loyers dans une opération de cession-bail	20 novembre 2023
Amendements à IAS 1 : Classement des passifs en courants ou non courants, et Passifs non courants assortis de covenants	19 décembre 2023
Amendements à IAS 7 et IFRS 7 : Accords de financement avec les fournisseurs	15 mai 2024
Interprétation IFRS IC, IFRS 3 : Paiements conditionnels au maintien à l'emploi postérieurement à l'acquisition	N/A
Interprétation IFRIC, IAS 37 : Engagements liés au climat	N/A
Interprétation IFRIC, IFRS 8 : Secteurs opérationnels	N/A

Les amendements à IFRS 16, *Contrats de location*, clarifient l'évaluation ultérieure du droit d'utilisation et de la dette de loyers qui résultent d'une transaction de cession-bail, constituée de paiements de loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux.

Les amendements à IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, et IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, ajoutent des obligations d'informations à fournir en annexe pour permettre d'évaluer les effets des accords de financement des dettes fournisseurs.

Les deux amendements à IAS 1, *Présentation des états financiers*, clarifient les principes de classement d'un passif au bilan en courant ou en non courant, et améliorent

l'information financière fournie par une entité lorsque son droit de différer le règlement d'un passif dépend du respect de *covenants*.

Les décisions finales du comité d'interprétation sur les paiements conditionnels au maintien de l'emploi postérieurement à l'acquisition (comité de mars 2024), ont conclu que les dispositions actuelles de la norme IFRS 3, *Regroupement d'entreprises*, suffisent pour répondre aux questions posées. Ainsi, les paiements supplémentaires en tant que rémunération de services postérieurs au regroupement d'entreprises sont comptabilisés en tant qu'ajustement du prix d'acquisition, sauf à ce que la condition de services ne soit pas substantielle.

Le comité de l'IASB a validé lors de sa réunion d'avril 2024, la décision finale du comité d'interprétation de mars 2024 sur l'application d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, aux engagements pris par une entité pour réduire ou compenser ses futures émissions de gaz à effet de serre. Le comité a conclu qu'une provision ne peut pas être comptabilisée au moment de la déclaration publique du plan détaillé de mesures car l'évènement qui génère la comptabilisation du passif n'est pas encore intervenu.

Le comité de l'IASB a validé lors de sa réunion de juillet 2024, la décision finale du Comité d'interprétation de juin 2024 sur l'application d'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, aux informations à fournir sur les produits et charges des secteurs opérationnels. Le Comité a conclu que les principes et les dispositions des Normes IFRS de comptabilité fournissent une base adéquate pour permettre à l'entité d'appliquer les obligations d'information requises par IFRS 8.

Ces amendements et interprétations n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

2.3 Normes et interprétations non encore appliquées

L'IASB et l'IFRIC ont publié des normes et des interprétations qui ne sont pas d'application obligatoire au 31 décembre 2024. Les normes ou interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur de manière obligatoire qu'à partir de cette adoption.

Normes ou interprétations	Date d'adoption par l'UE	Date d'entrée en vigueur ⁽¹⁾
Amendement à IAS 21 « Effets des variations des taux de change : absence de convertibilité »	12 novembre 2024	1 ^{er} janvier 2025
Amendements à IFRS 9 et IFRS 7, Classement et évaluation des instruments financiers	Non adopté	1 ^{er} janvier 2026
Amendements à IFRS 9 et IFRS 7, contrats d'électricité renouvelable	Non adopté	1 ^{er} janvier 2026
IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers	Non adopté	1 ^{er} janvier 2027
IFRS 19, Informations à fournir par les filiales n'ayant pas d'obligation d'informations du public	Non adopté	1 ^{er} janvier 2027

(1) Sous réserve d'adoption par l'Union européenne. Applicable à compter des exercices ouverts au :

2.4 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée, des éléments réglementaires, des principes actuariels communément admis, et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles font l'objet d'analyses de sensibilités quand celles-ci sont requises par les normes ou qu'elles permettent au Groupe d'asseoir ses choix.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, etc. de sorte que les résultats définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir une incidence sur les comptes. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

En cas de changements d'estimation comptable, l'impact est comptabilisé au cours de la période du changement.

Le recours aux estimations et hypothèses concerne notamment les éléments suivants :

- l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, afin de déterminer le classement comptable (cf. note 4) ;

- la juste valeur des instruments financiers (cf. notes 4.2, 4.3, 4.4 et 4.9) ;
- le calcul des dépréciations et provisions pour risque de crédit des instruments financiers (cf. note 4.6) ;
- les hypothèses et conventions d'écoulement retenues pour l'échéancement des actifs et passifs financiers dans le cadre de la mesure et du suivi du risque structurel de taux et de la documentation des opérations de macrocouverture de juste valeur associée (cf. note 4.3) ;
- les écarts d'acquisition en particulier dans le cadre des tests de dépréciation (cf. note 7.11) ;
- la juste valeur des immeubles de placement détenus par les entités d'assurance en couverture des contrats d'assurance émis (cf. note 7.9) ;
- les provisions autres que celles liées au risque de crédit (par exemple la Provision épargne logement) (cf. note 7.7) ;
- les actifs et passifs d'impôts différés (cf. note 6.1) ;
- la valorisation des engagements de rachat des minoritaires (cf. note 3) ;
- les passifs liés aux activités d'assurance (les projections des flux futurs et hypothèses d'évaluation des contrats d'assurance) (cf. note 5) ;
- les primes d'illiquidité et les frais rattachables aux contrats d'assurance (cf. note 5).

Note 3 Consolidation

3.1 Périmètre et règles de consolidation

PRINCIPES COMPTABLES

Détermination du périmètre de consolidation

Conformément aux normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, les comptes consolidés regroupent les comptes de La Banque Postale et les comptes des filiales et participations contrôlées ou sous influence notable établis au 31 décembre 2024 dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble. Les entités exclues bien que répondant à des critères de contrôle sont écartées dès lors qu'elles sont considérées comme non significatives au regard de trois critères non cumulatifs correspondant à un pourcentage exprimé sur le bilan, le produit net bancaire et le résultat net, mais également en fonction de leurs trajectoires financières pluriannuelles.

Méthodes de consolidation

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe comprend l'existence et l'effet de droits de vote potentiels substantifs, comme par exemple de droits de vote potentiels qui pourraient être exercés pour prendre une décision relative à des activités pertinentes au cours de la prochaine Assemblée générale.

Les méthodes de consolidation sont appliquées selon la nature du contrôle exercé par La Banque Postale sur les entités.

Contrôle exclusif

Les filiales et entités structurées contrôlées par le Groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Une entité structurée est créée spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires et conçue de telle manière que les droits de vote ou droits de vote similaires ne sont pas déterminants pour établir le contrôle de l'entité. Les entités structurées sont consolidées dès lors qu'elles sont en substance contrôlées par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

En application d'IFRS 10, l'analyse du contrôle d'une entité structurée est identique à celle menée pour une filiale.

Le contrôle exercé sur une filiale ou une entité structurée s'apprécie sur la base des trois critères suivants :

- le pouvoir de diriger les activités clés de la filiale, par exemple *via* des droits de vote ou d'autres droits ;
- l'exposition ou le droit à des rendements variables provenant de la filiale ; et
- la capacité d'affecter ces rendements *via* le pouvoir exercé sur la filiale.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des participations ne donnant pas le contrôle tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives et des titres super subordonnés en circulation émis par les filiales et classés comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'ils sont détenus par des entreprises hors du Groupe.

Contrôle conjoint

Les partenariats dans lesquels le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres partenaires sont comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence s'il s'agit d'une coentreprise ou à hauteur de la quote-part de ses intérêts propres détenus, s'il s'agit d'une opération conjointe.

Le Groupe exerce un contrôle conjoint sur un partenariat lorsque les décisions concernant les activités pertinentes de l'entité requièrent, contractuellement, le consentement unanime de chacun des partenaires.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel chacun des partenaires dispose d'un droit sur une quote-part de l'actif net de l'entité.

Une opération conjointe est un partenariat dans lequel les partenaires disposent de droits directs sur les actifs et des obligations sur les passifs de l'entité. Une opération conjointe est consolidée à hauteur de la quote-part d'actifs, de passifs, de produits et de charges contrôlées par le Groupe.

Influence notable

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. Elle est présumée à partir du moment où le Groupe détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote.

Les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition constaté sur une entreprise consolidée par mise en équivalence figure également dans la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ». Cette rubrique est détaillée dans la note « 7.8 Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Règles de consolidation

Retraitements et éliminations

Les retraitements et reclassements nécessaires afin de rendre les comptes de l'ensemble des filiales consolidées conformes aux principes comptables du Groupe sont effectués.

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés.

Conversions des états financiers des filiales étrangères

Pour les entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, les comptes du bilan des filiales étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture.

Les produits et charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

La différence de conversion qui résulte de l'évolution des taux de change sur le capital, les réserves et le résultat est portée en « Réserves de conversion ».

Lors de l'établissement de ses 1^{ers} comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS, le Groupe a fait usage de l'option offerte par la norme IFRS 1 permettant le transfert en réserves consolidées des écarts de conversion cumulés à cette date. Cette option s'est appliquée uniquement aux entités étrangères du groupe CNP Assurances devenu 1^{ers} adoptant des normes IFRS lors de l'exercice 2005. En cas de cession ultérieure de ces entités le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion générés à partir du 1^{er} janvier 2006.

Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale

Les participations ne donnant pas le contrôle intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

En application des dispositions de la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation », le groupe La Banque Postale enregistre une dette financière au titre des options de vente consenties aux actionnaires minoritaires de filiales contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé sur la ligne « Dettes de titres » de la note « 7.5 Comptes de régularisation et passifs divers », initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente, avec pour contrepartie une réduction des participations ne donnant pas le contrôle. L'écart entre le prix de rachat estimé actualisé et la valeur nette comptable des participations ne donnant pas le contrôle que ces titres représentent à la date de l'émission de l'engagement d'achat est constaté en Capitaux propres part du Groupe.

Les variations ultérieures sont comptabilisées dans les Capitaux propres part du Groupe.

La quote-part de résultat afférente aux actionnaires minoritaires détenteurs des options de rachat est présentée au compte de résultat consolidé en « Participations ne donnant pas le contrôle ».

Le périmètre de consolidation du groupe La Banque Postale est le suivant :

Sociétés	Siège social : Ville - Pays	31.12.2024			31.12.2023		
		Méthode ⁽¹⁾	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ⁽¹⁾	% Contrôle	% Intérêt
La Banque Postale	Paris - France	MERE	100,00	100,00	MERE	100,00	100,00
BANCASSURANCE FRANCE							
AEP3 SCI	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
AEP4 SCI	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Arial CNP Assurances	Mons-en-Barœul - France	MEE	40,00	40,00	MEE	40,00	40,00
Assurbail Patrimoine	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Assurimmeuble	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Assurance	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CIMO	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Assur Trésorerie Plus	Paris - France	IG	98,82	98,82	IG	99,63	99,63
CNP Assurances	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Assurances Holding	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Assurances IARD	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Assurances Prévoyance	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Assurances Protection Sociale ⁽²⁾	Paris - France	IG	65,00	65,00	-	-	-
CNP Assurances Santé Individuelle	Paris - France	IG	51,00	51,00	IG	51,00	51,00
CNP Caution	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Immobilier	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Luxembourg ⁽³⁾	Luxembourg - Luxembourg	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP OSTRUM ISR OBLI 12 mois	Paris - France	IG	88,06	88,06	IG	99,51	99,51
CNP Retraite	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Coentreprise de Transport d'Electricité ⁽⁴⁾	Paris - France	JV	20,00	20,00	JV	20,00	20,00
EasyBourse	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Ecureuil Profil 90	Paris - France	IG	54,59	54,59	IG	55,53	55,53
Filassistance International	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Foncière ELBP	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
GALAXIE 33	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Holding d'Infrastructures Gazières	Paris - France	MEE	52,97	52,97	MEE	52,97	52,97
Infra-Invest ⁽³⁾	Luxembourg - Luxembourg	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Infra-Invest France	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Infra-Invest Holding	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
La Banque Postale Consumer Finance	Saint-Denis - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
LBP Actifs Immo	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Ma French Bank	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Montparvie V	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
OPCI AEP247	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
OPCI AEW Imcom 1	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
OPCI MTP Invest	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
OPCI Raspail	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SAS 270 Investments ⁽²⁾	Paris - France	IG	100,00	100,00	-	-	-
SCI ICV	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00

Sociétés	Siège social : Ville - Pays	31.12.2024			31.12.2023		
		Méthode ⁽¹⁾	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ⁽¹⁾	% Contrôle	% Intérêt
SCI Lamartine	Paris - France	IG	85,00	85,00	IG	85,00	85,00
SCP Lamartine Euros	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SCP Lamartine Monitoring Holding	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SICAC	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SOFIAP	Paris - France	IG	66,00	66,00	IG	66,00	66,00
Sogestop K	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
TERRE NEUVE 4 IMMO	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Univers CNP 1 FCP	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	97,83	97,83
Vivaccio ISR actions	Paris - France	IG	99,89	99,89	IG	99,83	99,83
BANCASSURANCE INTERNATIONAL							
Caixa Seguradora Especializada Em Saúde SA	São Paulo - Brésil	IG	100,00	51,75	IG	100,00	51,75
Caixa Seguradora SA	Brasília - Brésil	IG	100,00	51,75	IG	100,00	51,75
Caixa Vida e Previdência	São Paulo - Brésil	IG	100,00	40,00	IG	100,00	40,00
CNP Asfalistiki ⁽⁵⁾	Nicosie - Chypre	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Assurances Compañia de Seguros	Buenos Aires - Argentine	IG	76,47	76,47	IG	76,47	76,47
CNP Assurances Latam Holding Ltda	Brasília - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Assurances Participações Ltda	Brasília - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Capitalização SA	Brasília - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Consórcio SA Administradora de Consórcios	Brasília - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Cyprialife ⁽⁵⁾	Nicosie - Chypre	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Cyprus Insurance Holdings ⁽⁵⁾	Nicosie - Chypre	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Europe Life	Dublin - Irlande	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Participações em Seguros Ltda	Brasília - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Participações Securitárias Brasil Ltda	Brasília - Brésil	IG	100,00	51,75	IG	100,00	51,75
CNP SA de Capitalización y Ahorro p/ fines determinados	Buenos Aires - Argentine	IG	65,38	50,00	IG	65,38	50,00
CNP Santander Insurance Europe DAC	Dublin - Irlande	IG	51,00	51,00	IG	51,00	51,00
CNP Santander Insurance Life DAC	Dublin - Irlande	IG	51,00	51,00	IG	51,00	51,00
CNP Seguros Holding Brasil SA	Brasília - Brésil	IG	51,75	51,75	IG	51,75	51,75
CNP UniCredit Vita ⁽⁵⁾	Milan - Italie	IG	51,00	51,00	IG	51,00	51,00
CNP Vita Assicura	Milan - Italie	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Zois ⁽⁵⁾	Athènes - Grèce	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Companhia de Seguros Previdencia Do Sul-Previsul	São Paulo - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Credicoop Compañia de Seguros de Retiro SA	Buenos Aires - Argentine	MEE	29,82	29,82	MEE	29,82	29,82
Fundo De Investimento Imobiliario Renda Corporativa Angico - FII	São Paulo - Brésil	IG	100,00	48,81	IG	100,00	48,81
Holding XST SA	São Paulo - Brésil	IG	51,00	40,00	IG	51,00	40,00
Odonto Empresas Convênios Dentários Ltda	São Paulo - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
OPCVM Caixa Seguradora SA	Brasília - Brésil	IG	100,00	51,75	IG	100,00	51,75
OPCVM Caixa Vida e Previdência	São Paulo - Brésil	IG	100,00	40,00	IG	100,00	40,00

Sociétés	Siège social : Ville - Pays	31.12.2024			31.12.2023		
		Méthode ⁽¹⁾	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ⁽¹⁾	% Contrôle	% Intérêt
OPCVM CNP Capitalizaçã SA ⁽⁶⁾	Brasília - Brésil	NI	-	-	IG	100,00	100,00
OPCVM CNP Consórcio SA	Brasília - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
OPCVM Holding Caixa Seguros Holding SA ⁽⁶⁾	Brasília - Brésil	NI	-	-	IG	100,00	51,75
Provincia Seguros de Vida SA	Buenos Aires - Argentine	MEE	40,00	40,00	MEE	40,00	40,00
Wiz Soluções e Corretagem de Seguros SA	Brasília - Brésil	MEE	25,00	12,94	MEE	25,00	12,94
XS2 Vida e Previdência SA ⁽⁷⁾	São Paulo - Brésil	NI	-	-	IG	100,00	40,00
XS5 Administradora de consorcios SA	São Paulo - Brésil	MEE	50,01	25,00	MEE	50,01	25,00
Youse Tecnologia e Assistencia em Seguros Ltda	Brasília - Brésil	IG	100,00	51,75	IG	100,00	51,75
BANQUE PATRIMONIALE ET GESTION D'ACTIFS							
Financière de l'Échiquier	Paris - France	IG	100,00	75,00	IG	100,00	75,00
LBP AM	Paris - France	IG	75,00	75,00	IG	75,00	75,00
Louvre Banque Privée	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Louvre Banque Privée Immobilier Conseil	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Tocqueville Finance SA ⁽⁸⁾	Paris - France	NI	-	-	IG	100,00	75,00
BANQUE DES ENTREPRISES ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL							
eZyness	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
FCT Elise 2012	Paris - France	IG	95,00	95,00	IG	95,00	95,00
LBP Dutch Mortgage Portfolio 1 BV	Amsterdam - Pays-Bas	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
LBP Dutch Mortgage Portfolio 2 BV	Amsterdam - Pays-Bas	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
HORS PÔLES							
115 K	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SCI CRSF Métropole ⁽⁹⁾	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SCI Tertiaire Saint Romain ⁽⁹⁾	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
MULTI-SECTEURS							
La Banque Postale Home Loan SFH	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
La Banque Postale Leasing & Factoring	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00

(1) Méthode de consolidation :

IG : Intégration globale/MEE : Mise en équivalence/JV : Juste valeur par résultat/NI : Non intégré.

(2) Entités entrées dans le périmètre de consolidation en 2024.

(3) Entités affectées au secteur d'activité Bancassurance France car il s'agit de véhicules d'investissement rattachés principalement aux contrats d'assurance distribués en France.

(4) Compte tenu de l'affectation de la Coentreprise de Transport d'Electricité (CTE) presque exclusivement en regard de contrats d'assurance participatifs, le Groupe a opté pour l'exemption de la mise en équivalence prévue au paragraphe 18 d'IAS 28. Les titres CTE sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

(5) Entités présentées selon la norme IFRS 5 (cf. note 1.1 « Faits marquants de l'exercice »).

(6) Entités sorties du périmètre de consolidation en 2024.

(7) Entité fusionnée avec Caixa Vida e Previdência.

(8) Entité fusionnée avec Financière de l'Échiquier.

(9) SCI détenant les immeubles d'exploitation de La Banque Postale.

Les sociétés exclues du périmètre sont détaillées dans la note 10.4 « Sociétés exclues du périmètre de consolidation ».

3.2 Informations complémentaires sur les entités consolidées et les entités mises en équivalence

Cette note présente les informations relatives aux filiales et entités structurées dans le cadre de la mise en application de la norme IFRS 12.

3.2.1 Entités consolidées

Le périmètre de consolidation du groupe La Banque Postale comprend les sociétés sur lesquelles le Groupe dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28.

La détermination du périmètre de consolidation ainsi que les méthodes de consolidation du Groupe sont décrites au sein de la note 3.1 « Périmètre et règles de consolidation ».

3.2.1.1 Restrictions importantes associées aux entités contrôlées

Les restrictions statutaires, contractuelles ou réglementaires peuvent limiter la capacité du Groupe à accéder ou à transférer certains actifs librement depuis ou vers d'autres entités du Groupe ou de les utiliser et de régler des passifs du Groupe.

Le groupe La Banque Postale a ainsi identifié les situations et engagements suivants :

- le Groupe a donné ou s'est engagé à donner des titres en pension et a nanti des titres au profit de la Banque centrale européenne (cf. note 8 « Engagements donnés et reçus ») ;
- le Groupe a nanti des crédits immobiliers qui viennent en couverture des émissions obligataires réalisées par la société de financement à l'habitat du Groupe (La Banque Postale Home Loan SFH) au bénéfice des porteurs (cf. note 8 « Engagements donnés et reçus ») ;

- le Groupe a accordé des garanties de capital et de performance aux détenteurs de parts d'OPCVM originés par le Groupe (cf. note 8 « Engagements donnés et reçus ») ;
- au titre de ses activités d'assurance, le Groupe provisionne le résultat des placements financiers d'assurance redistribuables aux assurés (matérialisé dans les engagements au titre des contrats d'assurance à l'actif et au passif) et dans le cadre de ses activités de réassurance du risque, le Groupe reçoit ou donne des dépôts espèces ou des nantissements de titres (cf. note 5 « Activités d'assurance »).

3.2.1.2 Participations ne donnant pas le contrôle

Les intérêts minoritaires, ou participations ne donnant pas le contrôle, correspondent à la part d'intérêt dans les filiales ou sous-groupes par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe.

Les informations financières résumées représentent les données des filiales et sous-groupes prises à 100 %, y compris l'allocation du prix d'acquisition et avant l'élimination des opérations intragroupes.

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et sous-groupes dont le montant de participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier des entités détenues :

	31.12.2024						
	Participations ne donnant pas le contrôle			Informations financières résumées des filiales			
	Résultat net de la période attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Montant dans les capitaux propres en fin d'exercice des participations ne donnant pas le contrôle	Dividendes versés aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle	Total bilan	Capitaux propres	Produit net bancaire	Résultat net
(en millions d'euros)							
Groupe CNP Assurances	290	5 379	400	441 857	25 032	3 559	1 872
Autres entités	20	244	10	-	-	-	-
TOTAL	310	5 623	410	-	-	-	-

3.2.1.3 Entités structurées consolidées

Les entités structurées sont des entités qui ont été conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées ont généralement un objectif précis et bien défini ou des activités bien circonscrites.

Les entités structurées consolidées incluent :

- des organismes de placements collectifs (OPC, FCP) dont la gestion est assurée par les filiales du Groupe dans le cadre de ses activités bancaires ou pour lesquels le Groupe est amené à investir pour le compte des assurés souscrivant auprès des entités du Groupe ainsi que pour son compte propre ;
- des fonds communs de titrisations (FCT) dont les parts sont émises par des entités structurées ayant pour vocation de diversifier les risques de crédit sous-jacents et qui peuvent être divisées en tranches.

3.2.2 Entités mises en équivalence

Partenariats significatifs

Au 31 décembre 2024, les partenariats significatifs comprennent deux entités : Arial CNP Assurances et Holding d'Infrastructures Gazières.

Arial CNP Assurances

L'entité Arial CNP Assurances est contrôlée conjointement par le groupe CNP Assurances à hauteur de 40 % avec AG2R-La Mondiale. Cette coentreprise a pour objectif la conception, la commercialisation et la gestion de contrats d'épargne retraite supplémentaire collective et de contrats collectifs de protection sociale complémentaire santé et prévoyance. Ce partenariat est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Holding d'Infrastructures Gazières

L'entité Holding d'Infrastructures Gazières est contrôlée conjointement par le groupe CNP Assurances à hauteur de 53 % avec la Caisse des Dépôts. Cette holding détient notamment une participation de 39 % dans GRTgaz, société spécialisée dans le transport de gaz naturel. Ce partenariat est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Les informations financières relatives aux partenariats et entreprises associées sont détaillées dans la note 7.8 « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

3.3 Entités structurées non consolidées

Les informations présentées ci-après concernent les entités structurées par le Groupe et qui ne sont pas contrôlées par ce dernier. Ces informations ont été regroupées par entités exerçant des activités similaires : la Titrisation, les Fonds de placement et Autres.

Titrisation

Les opérations de titrisation regroupent les fonds communs de titrisation (FCT) et structures équivalentes qui émettent des instruments financiers pouvant être souscrits par des investisseurs qui portent des risques de crédit inhérents et qui peuvent être divisés en tranches. La titrisation est une technique financière par laquelle des créances traditionnellement illiquides et gardées par leurs détenteurs jusqu'à l'échéance sont transformées en titres négociables et liquides. Le but de cette opération est de :

- permettre la transformation d'un portefeuille illiquide en titres liquides ;
- favoriser la levée des fonds à des conditions avantageuses : outil de refinancement ;
- améliorer la gestion des risques : mécanisme de transfert de risques vers l'investisseur ;
- transférer le risque de crédit et ses composantes (risque de taux, de liquidité...) et donc réduire les contraintes sur les fonds propres ;
- faciliter la structuration du bilan (instrument de gestion du bilan).

Fonds de placement

Cette activité consiste à répondre à la demande des investisseurs dans le cadre :

- de la gestion de fonds. Cette activité fait appel à des entités structurées comme les organismes de placements collectifs ou des fonds immobiliers et autres structures équivalentes ;
- du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Autres

Il s'agit d'un ensemble regroupant le reste des activités.

3.3.1 Intérêts dans les entités structurées non consolidées

Les intérêts du Groupe dans une entité structurée non consolidée concernent les liens contractuels ou non qui l'exposent à un risque de rendements variables associés à la performance de cette entité structurée. Les intérêts peuvent

être attestés notamment par la détention d'instruments de capitaux propres ou de titres de créances mais également par un financement, un crédit de trésorerie, un rehaussement de crédit, l'octroi de garanties ou de dérivés structurés.

Le tableau ci-dessous fournit une information en regroupant par activité, de façon cumulée, l'exhaustivité des entités dans lesquelles le Groupe a un intérêt sans restriction particulière :

(en millions d'euros)	31.12.2024		
	Titrisation	Fonds de placement	Autres
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 814	99 292	68
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 945	43	3
Actifs financiers au coût amorti	-	82	3 753
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	10 759	99 417	3 823
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	152
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	152
Engagements de financement donnés	-	-	4 091
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE PERTE	10 759	99 417	7 914
EXPOSITION NETTE AU RISQUE DE PERTE	10 759	99 417	7 914

L'exposition maximale au risque de perte correspond au montant des intérêts enregistrés à l'actif du bilan et des engagements donnés minoré des provisions pour risques et charges enregistrées au passif, minoré des garanties reçues.

L'exposition maximale au risque de perte est le plus souvent limitée aux parts détenues dans les fonds, à l'exception des fonds dans lesquels La Banque Postale accorde une garantie de capital et de performance.

3.3.2 Informations sur les entités structurées non consolidées sponsorisées par le Groupe

Sont définis comme entités structurées non consolidées sponsorisées les fonds qui sont structurés par une société de gestion contrôlée par le Groupe, notamment les fonds gérés par La Banque Postale Asset Management.

Une entité structurée est réputée sponsorisée par le Groupe dès lors que sa dénomination intègre le nom du Groupe ou d'une de ses filiales.

Les revenus tirés par le Groupe sur ces entités s'élèvent à 0,5 million d'euros au 31 décembre 2024 et sont principalement composés de commissions non récurrentes.

Note 4 Instruments financiers

PRINCIPES COMPTABLES

Un instrument financier est défini comme étant tout contrat qui donne lieu à la comptabilisation d'un actif financier pour l'une des parties et à la comptabilisation d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre partie.

Le droit contractuel pour l'une des parties de recevoir (ou l'obligation de payer) de la trésorerie est contrebalancé par l'obligation correspondante pour l'autre partie de payer (ou le droit de recevoir) de la trésorerie.

Les engagements hors bilan ne sont pas qualifiés d'instruments financiers et sont exclus du champ d'application d'IFRS 9 pour les volets classification et évaluation. En revanche, les engagements de financement et de garantie donnés font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit conformément à IFRS 9.

Principes généraux de comptabilisation des actifs et passifs financiers

Comptabilisation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur minorée ou majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition (à l'exception des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en produits ou en charges au moment de la comptabilisation initiale).

En pratique, la juste valeur sera le plus souvent le prix de transaction de l'instrument financier.

Date d'enregistrement initiale

Les titres sont inscrits au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat.

Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement.

Distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres

Un instrument de dette constitue une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à l'émetteur.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans l'actif net d'une entité, sans obligation contractuelle de remettre des liquidités ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité.

Comptabilisation des actifs financiers

Selon IFRS 9, la classification d'un actif financier est effectuée en fonction des modèles de gestion définis par l'entité et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « Prêt basique »).

Modèles de gestion

Un modèle de gestion correspond à la manière dont est géré collectivement un groupe d'actifs financiers pour générer des revenus. Son objectif est de traduire au mieux les pratiques de gestion des actifs concernés. Il est identifié au sein du Groupe à partir des faits objectifs qui peuvent être observés comme l'analyse de l'organisation du métier, de ses systèmes d'information, de ses rapports internes, de son mode de suivi des risques, ou encore de ses décisions de gestion passées (historiques de cessions par exemple).

Il convient de distinguer trois types de modèles de gestion :

- (i) un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs (modèle « Collecte ») ;
- (ii) un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs et effectuer des cessions (modèle « Collecte et Vente ») ;
- (iii) un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment ceux gérés à des fins de transaction, dans lequel la collecte des flux contractuels est accessoire.

L'identification d'un modèle de gestion est accompagnée d'une documentation au sein de chaque métier du Groupe.

Un changement de modèle de gestion est par nature très rare. En effet, les changements de modèles de gestion doivent être décidés par la direction des métiers en accord avec la Direction générale au vu des évolutions internes ou externes, significatives au regard de l'activité et observables par les parties externes. Ainsi un changement de modèle de gestion ne peut correspondre qu'à l'arrêt ou au lancement d'une activité significative. Il peut s'agir par exemple d'une cession de ligne de métier gérée auparavant selon le modèle « Collecte » : dans ce cas, l'entité ne commercialise plus ce type d'instruments financiers et reclasse l'ensemble des actifs concernés dans un modèle de gestion de type « Transaction ».

Le reclassement des instruments de dette respectant le test « SPPI » est obligatoire en cas de changement de modèle de gestion et interdit dans tous les autres cas.

Ce reclassement doit être effectué de manière prospective, sans retraiter le bilan ni le compte de résultat des périodes précédentes.

Par ailleurs, le reclassement doit avoir lieu en date d'ouverture du 1^{er} jour de la 1^{ère} période d'arrêté comptable commençant après la date effective du changement de modèle de gestion (i.e. soit le 1^{er} juillet soit le 1^{er} janvier).

Critère du « prêt basique » ou test « SPPI »

L'objectif du critère SPPI est de s'assurer que les flux de trésorerie contractuels générés par l'instrument sont uniquement composés de flux de remboursement en principal et de versement d'intérêts sur le principal restant dû. En d'autres termes, l'instrument doit être un « prêt basique ».

Le principal est défini comme la juste valeur de l'instrument financier au moment de sa comptabilisation initiale au bilan.

Les intérêts peuvent comprendre plusieurs composantes dont :

- la rémunération perçue au titre du temps qui passe ou « la valeur-temps de l'argent » ;
- la rémunération du risque de crédit encouru sur le montant prêté ;
- la rémunération venant compenser les coûts de la liquidité ou coûts administratifs ; et
- la marge commerciale.

Les actifs financiers respectant le critère du « prêt basique » sont des instruments de dette qui comprennent notamment les crédits classiques, des obligations à taux fixe et à taux variable ainsi que les créances commerciales. Ils incluent également des financements responsables (prêts verts et sociaux, crédits à impact, prêts liés au développement durable ou *Sustainability-Linked Loans*) dont les flux contractuels sont conformes aux critères SPPI.

Les actifs financiers ne respectant pas le critère du « prêt basique » incluent notamment les instruments de dette tels que les OPCVM ou les titres structurés.

Les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres de type actions ou titres de participation non consolidés ne respectent pas par nature le critère du « prêt basique ».

Ainsi, selon IFRS 9, en fonction du modèle de gestion dans lequel ils s'inscrivent et de leur respect ou non des critères du « prêt basique », les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories décrites ci-dessous :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- actifs financiers au coût amorti.

Modifications de contrats

Les modifications de contrats peuvent intervenir lorsque l'emprunteur fait face à des difficultés financières, ce qui constitue une restructuration de contrat, ou bien être liées à des considérations commerciales, auquel cas on parle de renégociation de contrat.

Lorsqu'un actif ou un passif est modifié, il convient de déterminer si la modification se traduit par une sortie de bilan (décomptabilisation) et la reconnaissance d'un nouvel instrument, ou simplement par le maintien d'un actif ou d'un passif modifié.

Décomptabilisation d'actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie attachés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque ces droits et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété ont été transférés à un tiers.

Lorsque certains risques et avantages ont été transférés, et tant que le contrôle est conservé sur l'actif financier, celui-ci est maintenu au bilan dans la mesure de l'implication continue dans l'actif concerné.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés et figurent dans leur poste d'origine. Le Groupe enregistre un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les Passifs à la juste valeur par résultat.

Chez le cessionnaire il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Lors des arrêts suivants les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance figure en valeur nominale dans les prêts et créances, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les Actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Opérations de prêts de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens IFRS. Ces opérations ne peuvent donc donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Ils restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés suivant les règles de celle-ci.

Opérations en devises

Selon IAS 21, les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable, par exemple un prêt ou une obligation basique. Par nature, un instrument de capitaux propres sera un actif non monétaire.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du Groupe, au cours de clôture. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les actifs libellés en devises comptabilisés en juste valeur par le résultat sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs sont comptabilisés globalement en résultat avec les autres variations de valeur du titre.

Les éléments non monétaires libellés en devises comptabilisés en capitaux propres non recyclables sont convertis au cours de change en date de clôture. Les gains ou les pertes de change relatifs à ces titres sont enregistrés en capitaux propres non recyclables. Dans ce cas, en cas de cession, les plus ou moins-values de change ne pourront pas être recyclées par le résultat.

Informations financières dans les économies hyperinflationnistes

Depuis le 1^{er} juillet 2018, l'Argentine est considérée comme une économie hyperinflationniste.

En conséquence, la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » prévoit le retraitement des états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin.

L'analyse des impacts relatifs à l'application de cette norme a permis au Groupe de s'assurer que ses pratiques comptables ne nécessitaient pas d'être modifiées.

4.1 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Caisse	1 184	1 127
Banques centrales ⁽¹⁾	26 629	39 450
CAISSE, BANQUES CENTRALES	27 812	40 577

(1) Le solde comprend une dépréciation BI de - 1,8 million d'euros au 31 décembre 2024 contre - 0,3 million d'euros au 31 décembre 2023.

4.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

PRINCIPES COMPTABLES

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » est la catégorie par défaut selon IFRS 9.

Elle comprend les titres de dette ne correspondant pas aux critères du prêt « basique » (par exemple : les OPCVM) ainsi que les instruments de capitaux propres qui ne sont pas classés dans la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Cette catégorie englobe par ailleurs les actifs financiers, y compris les dérivés actifs, détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire acquis ou émis avec l'intention de les revendre à brève échéance, et de manière plus large, l'ensemble des actifs financiers détenus selon un modèle de gestion qui n'est ni « collecte », ni « collecte et vente ».

Elle comprend notamment au sein du Groupe les crédits aux collectivités locales éligibles à des cessions à Caffil.

Les variations de juste valeur des actifs financiers classés dans cette catégorie comptable sont enregistrées au compte de résultat.

Figurent également dans cette catégorie les actifs que le Groupe a désignés pour être évalués en juste valeur par résultat en application de l'option offerte par la norme IFRS 9, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable (option à prendre en date de 1^{ère} comptabilisation et irrévocable) ;
- ou si le risque de crédit est couvert par un dérivé (l'option peut être appliquée lors de la comptabilisation initiale ou bien ultérieurement).

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les passifs comptabilisés dans cette catégorie correspondent aux passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés passifs, ainsi qu'aux passifs que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat en application de l'option offerte par la norme IFRS 9, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable. Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions structurées ;
- groupe de passifs financiers dont la gestion et l'évaluation de la performance se font à la juste valeur ;
- passifs financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés non étroitement liés.

Le traitement comptable des passifs financiers pour lesquels cette option est exercée est le suivant :

- les variations de juste valeur de ces passifs sont comptabilisées en résultat à l'exception de la part relative au risque de crédit propre du Groupe. Cette dernière est comptabilisée en réserves non recyclables et ne sera donc pas recyclée en résultat en cas de remboursement anticipé de la dette.

4.2.1 Instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2024				TOTAL
	Juste valeur détenues à des fins de transaction	Juste valeur sur option	Juste valeur non SPPI et instruments de capitaux propres	Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	
Instruments dérivés	6 018	-	-	-	6 018
de taux	5 651	-	-	-	5 651
de change	160	-	-	-	160
de crédit	-	-	-	-	-
sur actions et indices	207	-	-	-	207
autres	-	-	-	-	-
Instruments de dettes	14	2 943	72 987	85 366	161 310
Effets publics et valeurs assimilées	0	1 435	665	22 566	24 666
Obligations et autres titres à revenu fixe	14	1 508	12 490	14 702	28 714
OPCVM	-	-	59 832	48 098	107 930
Instruments de capitaux propres	-	-	16 356	5 458	21 815
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	16 356	5 458	21 815
Prêts et avances	3 022	-	3 945	-	6 967
Établissements de crédit	-	-	-	-	-
Clientèle	3 022	-	3 945	-	6 967
Titres et valeurs reçus en pension livrée	7 784	-	-	-	7 784
Établissements de crédit	225	-	-	-	225
Clientèle	7 558	-	-	-	7 558
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	16 838	2 943	93 288	90 825	203 894
Instruments dérivés	5 324	-	-	-	5 324
de taux	4 640	-	-	-	4 640
de change	555	-	-	-	555
de crédit	2	-	-	-	2
sur actions et indices	128	-	-	-	128
autres	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	5 071	-	-	5 071
Titres et valeurs donnés en pension livrée	7 176	-	-	-	7 176
Établissements de crédit	2 225	-	-	-	2 225
Clientèle	4 950	-	-	-	4 950
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	12 500	5 071	-	-	17 571

31.12.2023

(en millions d'euros)	Juste valeur détenues à des fins de transaction	Juste valeur sur option	Juste valeur non SPPI et instruments de capitaux propres	Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	TOTAL
Instruments dérivés	5 244	-	-	-	5 244
de taux	4 911	-	-	-	4 911
de change	104	-	-	-	104
de crédit	1	-	-	-	1
sur actions et indices	227	-	-	-	227
Instruments de dettes	34	3 348	85 555	91 603	180 540
Effets publics et valeurs assimilées	(0)	1 811	941	24 250	27 001
Obligations et autres titres à revenu fixe	34	1 537	24 778	15 793	42 142
OPCVM	-	-	59 837	51 561	111 397
Instruments de capitaux propres	-	-	15 673	3 149	18 823
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	15 673	3 149	18 823
Prêts et avances	2 537	-	4 845	-	7 383
Clientèle	2 537	-	4 845	-	7 383
Titres et valeurs reçus en pension livrée	6 106	-	-	-	6 106
Établissements de crédit	792	-	-	-	792
Clientèle	5 314	-	-	-	5 314
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	13 921	3 348	106 073	94 753	218 095
Instruments dérivés	4 047	-	-	-	4 047
de taux	3 189	-	-	-	3 189
de change	577	-	-	-	577
de crédit	3	-	-	-	3
sur actions et indices	276	-	-	-	276
autres	1	-	-	-	1
Dettes représentées par un titre	-	3 869	-	-	3 869
Titres et valeurs donnés en pension livrée	5 675	-	-	-	5 675
Établissements de crédit	1 313	-	-	-	1 313
Clientèle	4 362	-	-	-	4 362
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	9 722	3 869	-	-	13 591

Instruments financiers dérivés de transaction

PRINCIPES COMPTABLES

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix de matières premières, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable appelée sous-jacent ;
- il requiert un investissement initial net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- il est dénoué à une date future.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

- dérivés détenus à des fins de transaction : regroupant l'ensemble des dérivés en dehors des dérivés entrant dans une relation de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan pour leur juste valeur parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » ;
- dérivés de couverture : ces dérivés s'inscrivent dans le cadre de la comptabilité de couverture et sont présentés dans la note 4.3 « Dérivés de couverture et résultat de la comptabilité de couverture ».

Juste valeur et notionnels

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024		
	Actif	Passif	Notionnel
Instruments de taux d'intérêt	5 651	4 640	711 406
<i>Futures</i>	-	-	3 732
<i>Swaps de taux d'intérêt</i>	4 833	4 447	297 765
<i>Options, caps, floors, collars</i>	818	193	409 909
Instruments de devises	160	555	11 389
<i>Opérations fermes de change</i>	160	555	10 224
<i>Options de change</i>	-	-	1 165
Instruments de crédit	-	2	100
Instruments sur actions et indices	207	128	30 373
<i>Autres instruments</i>	-	-	-
TOTAL DES DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	6 018	5 324	753 267

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023		
	Actif	Passif	Notionnel
Instruments de taux d'intérêt	4 911	3 189	357 769
<i>Futures</i>	-	-	4 613
<i>Swaps de taux d'intérêt</i>	3 262	2 832	153 001
<i>Options, caps, floors, collars</i>	1 650	357	200 156
Instruments de devises	104	577	9 787
<i>Opérations fermes de change</i>	104	577	9 761
<i>Options de change</i>	-	-	26
Instruments de crédit	1	3	421
Instruments sur actions et indices	227	276	19 868
<i>Autres instruments</i>	-	1	226
TOTAL DES DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	5 244	4 047	388 072

Analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de transaction est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

(en millions d'euros)	31.12.2024							
	Actif				Passif			
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt	189	1 932	3 530	5 651	140	1 540	2 960	4 640
Swaps de taux d'intérêt	131	1 509	3 193	4 833	114	1 418	2 914	4 447
Options, caps, floors, collars	58	423	337	818	27	121	46	193
Instruments de devises	90	32	39	160	123	253	179	555
Opérations fermes de change	90	32	39	160	123	253	179	555
Instruments de crédit	-	-	-	-	-	-	2	2
Instruments sur actions et indices	128	72	7	207	111	16	0	128
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION	406	2 036	3 576	6 018	374	1 808	3 142	5 324

(en millions d'euros)	31.12.2023							
	Actif				Passif			
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt	136	2 024	2 751	4 911	106	918	2 165	3 189
Swaps de taux d'intérêt	87	934	2 241	3 262	64	692	2 077	2 832
Options, caps, floors, collars	49	1 090	511	1 650	42	226	89	357
Instruments de devises	21	25	59	104	111	191	276	577
Opérations fermes de change	21	25	59	104	111	191	276	577
Instruments de crédit	1	-	-	1	1	2	-	3
Instruments sur actions et indices	37	178	13	227	92	182	2	276
Autres instruments	-	-	-	-	1	-	-	1
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION	194	2 227	2 823	5 244	311	1 293	2 443	4 047

4.2.2 Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenus variables classés en juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur (coupons inclus) des actifs ou passifs financiers classés en juste valeur par résultat ;
- le résultat de la comptabilité de couverture portant sur des instruments financiers.

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Dividendes reçus	1 262	1 196
Variations de juste valeur sur actifs et passifs financiers évalués par résultat	9 462	8 797
Variations de juste valeur sur actifs et passifs détenus à des fins de transaction	(1 031)	(1 529)
Variations de juste valeur sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	3 231	2 138
Variations de juste valeur sur actifs et passifs à la juste valeur par résultat sur option	(106)	(73)
Variations de juste valeur sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	7 368	8 261
Résultat de la comptabilité de couverture ⁽¹⁾	17	(1)
GAINS ET PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	10 740	9 992

(1) Le résultat de la comptabilité de couverture est détaillé dans la note 4.3 « Dérivés de couverture et résultat de la comptabilité de couverture ».

4.3 Dérivés de couverture et résultat de la comptabilité de couverture

PRINCIPES COMPTABLES

Le Groupe applique les dispositions relatives à la microcouverture d'IFRS 9 depuis le 1^{er} janvier 2020. Concernant la macrocouverture, les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39 continuent de s'appliquer dans l'attente d'une nouvelle norme sur cette thématique.

Les dérivés qui satisfont aux critères requis par la norme IFRS 9 (IAS 39 pour la macrocouverture) pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie » ou « Couverture d'un investissement net libellé en devises » selon les cas. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les « Instruments dérivés de couverture ». Les autres instruments dérivés sont par défaut classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », ou « Passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir une ou plusieurs transactions.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place (stratégie de couverture, désignation du risque couvert, de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, méthode d'évaluation de l'efficacité). L'efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie, à chaque arrêté.

Selon la nature du risque couvert l'instrument financier dérivé est désigné comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat de manière symétrique à la réévaluation de l'élément couvert. Les gains ou pertes attribuables au risque couvert sont constatés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat. Les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument de couverture pour la partie efficace. L'éventuelle inefficacité de la couverture est directement inscrite en résultat. La partie correspondant au réescompte et aux tombées d'intérêt de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » symétriquement aux produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dès que l'instrument financier dérivé est cédé ou liquidé, la comptabilité de couverture cesse sur une base prospective : la valeur au bilan de l'élément financier ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur attribuables au risque couvert, et sa réévaluation jusqu'alors constatée au titre de la comptabilité de couverture est amortie sur la période restant à courir de l'élément tant que celui-ci est toujours inscrit au bilan.

En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture, n'étant plus qualifié d'instrument de couverture mais continuant d'exister, reste comptabilisé au bilan, à la juste valeur par résultat. Un résultat de cession de l'élément couvert est éventuellement constaté en résultat, intégrant le recyclage du solde de réévaluation présent au bilan et lié à l'élément couvert disparu.

Macrocouverture

La macrocouverture est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités offertes par l'Union Européenne.

Les instruments de macrocouverture sont pour l'essentiel des *swaps* de taux désignés en couverture de juste valeur des ressources à taux fixe du Groupe.

Le traitement comptable des dérivés de macrocouverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits *supra*. La réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

L'écoulement en taux de ces *swaps* de couverture est systématiquement plus court que l'écoulement probable en taux des éléments couverts à taux fixe. Cette approche est dite en « fonds de cuve » (*bottom-layer approach*). En cas de dépassement (surcouverture), le test d'efficacité réalisé par le groupe La Banque Postale montre qu'elle n'est pas respectée et le dérivé de couverture est systématiquement résilié à due concurrence de l'inefficacité.

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie permet de couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures hautement probables. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de variabilité des flux de trésorerie futurs des actifs et passifs à taux révisable.

La part efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres tandis que la part inefficace est rapportée au résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

La partie correspondant au réescompte et aux tombées d'intérêt de l'instrument financier dérivé est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts courus et échus des instruments de couverture » au sein des « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

Dès que l'instrument financier dérivé est cédé, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés au fur et à mesure en résultat en produits et charges d'intérêts ou rapportés immédiatement en résultat. En cas de disparition de l'élément couvert le dérivé est porté dans la catégorie « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le résultat »

tandis que la réévaluation de l'élément couvert inscrite dans les capitaux propres est immédiatement constatée en résultat.

Couverture d'un investissement net libellé en devises

Ce type de couverture n'est pas pratiqué par le Groupe.

Instruments de couverture

Le groupe La Banque Postale utilise plusieurs types de dérivés de couverture pour gérer les risques de taux et change des éléments du bilan.

S'agissant des *swaps* de taux (contrat de gré à gré permettant d'échanger, sur la base d'un montant nominal, les flux d'intérêts calculés sur un taux fixe contre les flux d'intérêts calculés sur un taux variable), le groupe La Banque Postale privilégie les *swaps* contre ESTER.

S'agissant des *swaps* de change, le groupe La Banque Postale utilise les *cross currency swaps* (*swap* de devise). Le *cross currency swap* assure ainsi à la fois la conversion de la devise en euro ainsi que la couverture économique en change (financement et intérêts). Les flux en devise du titre (actif ou passif) et du *swap* sont complètement adossés en termes de montants, de dates et de décaissement.

Sous-jacents

Le groupe La Banque Postale procède à des couvertures d'opérations au bilan du Groupe sur le périmètre bancaire (qu'elles soient d'origine clientèle ou financière) avec des dérivés traités face à un portefeuille dédié du portefeuille de négociation de La Banque Postale ou face à des contreparties du marché. Ces opérations dépendent du modèle de gestion des portefeuilles.

Ces opérations procèdent de différentes stratégies de couverture qui visent essentiellement à couvrir le risque de taux d'intérêt.

Éléments couverts	Dérivés	Couverture
Prêts à taux fixes	Swap payeur fixe	Macrocouverture « <i>carve-out</i> » de la juste valeur (CO-FVH : <i>Carve-out Fair Value Hedge</i>)
Prêts à taux fixes	Swap payeur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : <i>Fair Value Hedge</i>)
Titres à taux fixe achetés	Swap payeur fixe	Macrocouverture « <i>carve-out</i> » de la juste valeur (CO-FVH : <i>Carve-out Fair Value Hedge</i>)
Titres à taux fixe achetés	Swap payeur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : <i>Fair Value Hedge</i>)
Dépôts client à taux fixe	Swap receveur fixe	Macrocouverture « <i>carve-out</i> » de la juste valeur (CO-FVH : <i>Carve-out- Fair Value Hedge</i>)
PEL	Swap receveur fixe	Macrocouverture « <i>carve-out</i> » de la juste valeur (CO-FVH : <i>Carve-out Fair Value Hedge</i>)
Émission obligataire et dépôts à terme reçus à taux fixe	Swap receveur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : <i>Fair Value Hedge</i>)
Émission obligataire en devise	Cross Currency Interest Rate Swap	Microcouverture FVH (<i>Fair Value Hedge</i>)

Sous-jacents couverts à l'actif

Le risque couvert correspond au risque de taux en valeur attaché à des obligations et des prêts à la clientèle (immobiliers, consommation) à taux fixe, ainsi qu'au risque de taux en flux de trésorerie (acquisition d'obligations à terme).

Sous-jacents couverts au passif

Le risque couvert correspond au risque de taux en valeur attaché à des dépôts client à taux fixe (à vue, PEL), à des dépôts à terme à taux fixe et à des émissions obligataires à taux fixe.

Efficacité de la couverture

Couverture d'un titre ou d'un prêt par un swap

Il existe deux types de couverture de juste valeur :

- **les couvertures contre Euribor** : les couvertures contre Euribor sont valorisées en utilisant une courbe d'actualisation EURIBOR pour les titres, et les dérivés sont valorisés en utilisant une courbe ESTER. L'introduction de deux courbes d'actualisation différentes crée une légère inefficacité de couverture qui sera d'autant plus importante que le *spread* ESTER-EURIBOR va varier dans le temps (l'inefficacité provenant des variations de juste valeur de la branche variable du *swap*, dès lors que ce taux n'est pas un taux quotidien (tel l'ESTER) mais un taux préfixé (tel l'Euribor)) ;
- **les couvertures contre ESTER** : les couvertures contre ESTER sont valorisées en utilisant une courbe d'actualisation ESTER pour les titres et pour les dérivés. Ainsi, la couverture mathématique est parfaite entre le titre et le *swap* (titre actualisé contre ESTER avec retraitement de la composante crédit et *swap* actualisé contre ESTER), c'est pourquoi elles sont considérées comme étant 100 % efficaces sans nécessité de réaliser de tests d'efficacité rétrospectifs.

Couverture de plusieurs titres par plusieurs swaps

Les principes définis permettent d'obtenir une documentation de couverture simplifiée réputée 100 % efficace, tout en gérant correctement le traitement comptable de la « composante taux » couverte et notamment le recyclage des résultats de couverture en fonction des opérations réalisées sur les titres.

Les titres et leur couverture (un *swap*, plus exceptionnellement plusieurs *swaps*) sont regroupés par « stratégie » de macrocouverture. Chaque stratégie de macrocouverture respecte les contraintes suivantes :

- les titres et les *swaps* de la stratégie ont une date de maturité comprise dans un même *bucket* d'une durée maximale d'un an ;
- le montant notionnel du *swap* de la stratégie doit être strictement inférieur au montant principal total des titres ;
- la maturité du *swap* de la stratégie doit être inférieure ou égale à la plus petite maturité des titres de la stratégie ;
- la sensibilité du *swap* de la stratégie doit être inférieure ou égale à la sensibilité globale des titres ;
- s'il y a plusieurs *swaps* dans la stratégie ils doivent être exécutés le même jour ;
- une fois l'adossement réalisé entre les titres et le(s) *swap(s)*, aucun titre ne peut plus être acheté dans la stratégie, seules les ventes de titres et un « *unwind* » des *swaps* sont autorisés.

Dans ce cadre de gestion, dès qu'une stratégie de couverture est constituée, celle-ci ne doit pas être abondée par de nouveaux titres ou de nouveaux *swaps*. Cela permet en effet de garantir que durant la période de couverture, tous les titres et tous les *swaps* ont eu des variations de valeur (au titre du risque de taux) homogènes dans le temps.

La Banque Postale s'est fixée des règles de débouclage en suivant le montant principal des titres vendus stratégie par stratégie afin de respecter en permanence les contraintes définies et en résiliant partiellement le même jour que la vente de titre l'encours de *swap* qui dépasserait du principal des titres restants. En cas de dépassement (sur-couverture), le test d'efficacité mis en place par le groupe La Banque Postale n'est pas respecté, une « inefficacité » est alors calculée, le dérivé de couverture est systématiquement résilié du montant de la sur-couverture.

Au sein du Groupe, les sources d'inefficacité de la macrocouverture résultent essentiellement de la disparition du sous-jacent.

Couverture d'un PEL

La Banque Postale couvre une partie de ses PEL par des *swaps* de taux classés en *carve-out* FVH selon une approche « en fond de cuve » générationnelle. Le principe est de couvrir le risque de taux attaché à une génération de PEL à taux fixe de 2.50 % (taux banque et ouverts entre mars 2011 et janvier 2015).

Couverture des dépôts

La Banque Postale couvre ses dépôts par des *swaps* de taux classés en *carve-out* FVH selon une approche « en fond de cuve ». Le principe est de couvrir le risque de taux attaché à une partie des dépôts à vue dont le taux client est fixe (nul en l'occurrence).

Ratio de couverture

Le ratio de couverture (quantité d'éléments couverts/quantité d'instruments de couverture) correspond au ratio utilisé par le groupe La Banque Postale dans sa gestion opérationnelle du risque.

La méthode de détermination du ratio de couverture est la suivante : à chaque date d'arrêté, la documentation rétrospective consiste à vérifier que la variation de valeur de l'élément couvert depuis l'origine est homogène avec la variation de l'élément de couverture. L'écart de valorisation correspond à la part inefficace de la couverture, comptabilisée en compte de résultat.

Tests d'efficacité

Le groupe La Banque Postale effectue un test d'efficacité au moins une fois par semestre.

Couverture de flux de trésorerie Cash Flow Hedge (CFH)

Concernant la couverture de flux de trésorerie *Cash Flow Hedge*, le groupe La Banque Postale utilise la méthode du dérivé hypothétique. Cette méthode du dérivé hypothétique consiste en une comparaison des variations de la valeur de l'instrument dérivé aux variations de valeur d'un instrument dérivé fictif appelé dérivé hypothétique qui représenterait parfaitement le risque couvert.

Couverture de juste valeur *Fair Value Hedge (FVH)*

Couverture d'un titre ou d'un prêt par un swap

Concernant la microcouverture sur les *swaps* EURIBOR, le groupe La Banque Postale utilise la méthode du dérivé hypothétique. Partant du postulat que les *swaps* contre ESTER sont 100 % efficaces en microcouverture, la méthode consiste à créer un *swap* ESTER qui aurait pu être mis en place lors de la couverture (répliquant exactement le titre) et à apprécier la variation de valeur de ce *swap* par rapport à la variation de valeur du *swap* réellement mis en place.

L'inefficacité résiduelle correspond alors à la somme des variations de valeur de l'élément couvert et de l'élément de couverture. Le titre et le *swap* sont valorisés à l'aide d'une courbe de taux identique et constante, seul le taux de change de marché est pris en compte. Ainsi la variation de valeur du titre valorisé de cette manière est indépendante des variations de valeur des taux d'intérêt et est uniquement impactée par la variation du taux de change. Dans le cas où le test d'efficacité ne serait pas respecté, le groupe La Banque Postale impose de résilier tout ou partie de l'élément de couverture. Pour cela, les tests d'efficacité sont effectués avant et après cession pour s'assurer de la conformité de l'opération de résiliation.

Couverture de plusieurs titres par un swap

Afin d'assurer le suivi de la stratégie de couverture, La Banque Postale a mis en place une documentation glissante des stratégies de couverture pour matérialiser l'absence d'entrée de nouveaux titres ou de complément sur des positions existantes.

Couverture de plusieurs prêts par plusieurs *swaps* (fonds de cuve/*carve out*)

La méthode dite « générationnelle » s'applique lors de la macrocouverture FVH.

Le groupe La Banque Postale procède à des tests qui visent à vérifier que pour chacune des générations de *swaps*, et pour chacune des bandes de maturité annuelle, il existe toujours un excédent de prêts à couvrir. Ce test est

satisfait lorsque, pour chaque bande de maturité et pour chaque génération, le montant du nominal des prêts couverts est supérieur au nominal des *swaps* de couverture. La norme prévoit la possibilité d'affecter des *swaps* à des portefeuilles de prêts originés antérieurement, lorsque ces *swaps* génèrent de la sur-couverture sur les bandes de maturité de leur génération. Des modèles internes de remboursements anticipés et renégociations sont appliqués aux générations de prêts à taux fixe utilisées.

Dans le cas où le nominal des dérivés est supérieur, cela met fin à la relation de couverture et il est procédé systématiquement à une résiliation du ou des dérivés avec impact en résultat ou à un reclassement en *trading*, pour décomptabilisation des actifs couverts.

La valorisation se fait par une courbe *forward* ESTER et une courbe d'actualisation ESTER également. Il n'y a alors pas de sensibilité à la base BOR-OIS donc le test de comparaison des variations des justes valeurs de l'élément couvert et du *swap* n'est pas nécessaire.

Couverture des PEL

Le test repose sur la vérification que l'écoulement en taux des *swaps* est plus rapide que l'écoulement certain (stressé) en taux des PEL ou encore que pour chaque génération de *swaps* et pour chaque bande de maturité, il existe toujours un excédent de PEL à couvrir. Les encours concernés sont dits « certains » et correspondent aux encours de PEL dont la banque est certaine de disposer dans 97,5 % des cas (y compris dans des cas défavorables de remontée des taux)

Couverture des dépôts

Le test d'efficacité de couverture des dépôts à vue permet de s'assurer que l'écoulement en taux des *swaps* est plus rapide que l'écoulement probable en taux des dépôts à vue. Ces encours de dépôts à vue reposent sur un scénario de référence qui distingue une partie stable core, une partie stable non core et une partie volatile. Les dépôts à vue sont amortis selon les modèles étudiés par l'ALM et validés par la Direction des Risques.

Juste valeur et notionnels

La ventilation des instruments dérivés de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie est présentée ci-après :

(en millions d'euros)	31.12.2024		
	Actif	Passif	Notionnel
Instruments de taux d'intérêt	327	1 939	62 102
Swaps de taux d'intérêt	327	1 939	62 102
Instruments de devises	74	0	926
Opérations fermes de change	74	0	926
TOTAL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	400	1 939	63 028
Instruments de taux d'intérêt	-	19	-
Swaps de taux d'intérêts	-	19	-
Instruments de devises	86	-	2 310
Opérations fermes de change	86	-	2 310
Autres instruments	-	-	-
TOTAL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	86	19	2 310
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	486	1 958	65 338

(en millions d'euros)	31.12.2023		
	Actif	Passif	Notionnel
Instruments de taux d'intérêt	570	2 159	54 242
Swaps de taux d'intérêt	570	2 159	54 242
Instruments de devises	49	3	926
Opérations fermes de change	49	3	926
TOTAL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	619	2 163	55 168
Instruments de taux d'intérêt	-	4	-
Swaps de taux d'intérêts	-	4	-
Instruments de devises	58	18	1 086
Opérations fermes de change	58	18	1 086
Autres instruments	-	(1)	-
TOTAL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	58	21	1 086
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	677	2 183	56 254

Analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture est présentée par maturité contractuelle résiduelle :

(en millions d'euros)	31.12.2024							
	Actif				Passif			
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt	37	107	182	327	85	767	1 107	1 958
Swaps de taux d'intérêt	37	107	182	327	85	767	1 107	1 958
Instruments de devises	21	37	101	159	-	0	-	0
Opérations fermes de change	21	37	101	159	-	0	-	0
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	58	144	284	486	85	767	1 107	1 958

(en millions d'euros)	31.12.2023							
	Actif				Passif			
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt	83	325	163	570	163	825	1 175	2 162
Swaps de taux d'intérêt	83	325	163	570	163	825	1 175	2 162
Instruments de devises	-	33	74	107	-	3	18	21
Opérations fermes de change	-	33	74	107	-	3	18	21
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	83	358	237	677	163	828	1 192	2 183

La ventilation des notionnels des instruments dérivés de couverture est présentée par maturité contractuelle résiduelle :

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt	7 283	29 527	25 292	62 102
Swaps de taux d'intérêt	7 283	29 527	25 292	62 102
Instruments de devises	100	673	153	926
Opérations fermes de change	100	673	153	926
TOTAL NOTIONNEL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	7 383	30 200	25 445	63 028
Instruments de devises	-	963	1 348	2 310
Opérations fermes de change	-	963	1 348	2 310
TOTAL NOTIONNEL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	-	963	1 348	2 310
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	7 383	31 162	26 793	65 338

(en millions d'euros)	31.12.2023			
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt	12 796	22 440	19 006	54 242
Swaps de taux d'intérêt	12 796	22 440	19 006	54 242
Instruments de devises	-	773	153	926
Opérations fermes de change	-	773	153	926
TOTAL NOTIONNEL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	12 796	23 213	19 159	55 168
Instruments de devises	-	-	1 086	1 086
Opérations fermes de change	-	-	1 086	1 086
TOTAL NOTIONNEL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	-	-	1 086	1 086
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	12 796	23 213	20 245	56 254

Résultat de la comptabilité de couverture

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2024		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur - microcouverture	526	(510)	16
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	160	(396)	(236)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	366	(114)	252
Couvertures de juste valeur - macrocouverture	127	(126)	1
Variations de juste valeur des éléments couverts	131	(1)	130
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	(4)	(125)	(129)
Couvertures de flux de trésorerie	-	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace - change	-	0	0
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	653	(636)	17

(en millions d'euros)	31.12.2023		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur - microcouverture	1 643	(1 641)	1
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	535	(726)	(191)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	1 108	(915)	193
Couvertures de juste valeur - macrocouverture	292	(295)	(3)
Variations de juste valeur des éléments couverts	195	(111)	84
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	97	(184)	(87)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace - change	-	-	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	1 935	(1 936)	(1)

Couverture de juste valeur

Éléments couverts

Microcouvertures de juste valeur

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable	Couvertures existantes	Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
		dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
ACTIF				
Taux d'intérêt	10 371	22	-	102
Change	797	(0)	-	0
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	11 168	22	-	102
Taux d'intérêt	2 903	(37)	-	10
Change	-	-	-	-
Instruments financiers au coût amorti	2 903	(37)	-	10
PASSIF				
Taux d'intérêt	15 433	(598)	-	328
Change	-	-	-	-
Instruments financiers au coût amorti	15 433	(598)	-	328

	31.12.2023			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	(y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
<i>(en millions d'euros)</i>				
ACTIF				
Taux d'intérêt	8 354	(80)	-	502
Change	775	(0)	-	1
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	9 129	(80)	-	503
Taux d'intérêt	1 492	(47)	-	51
Change	-	-	-	-
Instruments financiers au coût amorti	1 492	(47)	-	51
PASSIF				
Taux d'intérêt	13 406	(926)	-	705
Change	-	-	-	-
Instruments financiers au coût amorti	13 406	(926)	-	705

Macrocouverture de juste valeur

	31.12.2024		31.12.2023	
	Valeur comptable	Variation cumulée de juste valeur ⁽¹⁾	Valeur comptable	Variation cumulée de juste valeur ⁽¹⁾
<i>(en millions d'euros)</i>				
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	25 474	490	13 826	181
TOTAL - ACTIF	25 474	490	13 826	181
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	5 875	(161)	11 658	(331)
TOTAL - PASSIF	5 875	(161)	11 658	(331)

(1) Variation de juste valeur attribuable au risque couvert uniquement et servant à la détermination de la part efficace de la juste valeur de l'instrument de couverture. Cette variation s'entend hors intérêts courus.

Résultat de la comptabilité de couverture de juste valeur

	31.12.2024		
	Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y. c. cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y. c. cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
<i>(en millions d'euros)</i>			
Taux d'intérêt	93	(79)	14
Change	28	(27)	1
TOTAL	121	(106)	15

	31.12.2023		
	Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y. c. cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y. c. cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
<i>(en millions d'euros)</i>			
Taux d'intérêt	42	(42)	0
Change	65	(65)	(0)
TOTAL	107	(107)	0

Couverture de flux de trésorerie

Éléments couverts

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024		
	Couvertures existantes	Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
ACTIF			
Taux d'intérêt	(0)	70	(25)
Change	1	-	(26)
TOTAL	1	70	(51)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023		
	Couvertures existantes	Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
ACTIF			
Taux d'intérêt	10	84	(4)
Change	27	-	(39)
TOTAL	37	84	(44)

Résultat de la comptabilité de couverture de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024		
	Autres éléments du résultat global		Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	(10)	(4)	-
Change	43	(80)	0
TOTAL	33	(84)	0

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023		
	Autres éléments du résultat global		Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	10	(14)	-
Change	(79)	39	-
TOTAL	(69)	25	-

4.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

PRINCIPES COMPTABLES

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

En ce qui concerne les placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, la norme IFRS 9 offre l'option, en date de 1^{ère} comptabilisation de chaque instrument, de les classer à la juste valeur par capitaux propres non recyclables. Ce choix, effectué ligne à ligne, est irrévocable.

Dans ce cas, les gains ou les pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont pas recyclés en résultat en cas de cession. Seuls les dividendes relatifs à ces titres sont enregistrés en résultat.

Par ailleurs, en cas de cession, le Groupe reclasse en réserves consolidées la part de réserves non recyclables correspondant à la plus ou moins-value de cession constatée.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette gérés en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs (modèle de collecte et vente) et dont les flux contractuels sont uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (respect du critère du « Prêt basique » ou « test SPPI ») sont classés dans les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

recyclables. Ces actifs sont comptabilisés lors de leur inscription initiale au bilan à leur juste valeur et entrent dans le champ d'application de la dépréciation selon IFRS 9.

Les revenus courus ou acquis sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

En date de clôture, cette catégorie d'instruments financiers est évaluée à sa juste valeur et les variations de juste valeur, hors revenus, sont inscrites en capitaux propres (réserves recyclables), à l'exception des écarts de change sur les actifs monétaires en devises enregistrés en résultat. De plus, ces instruments étant soumis au modèle de dépréciation pour risque de crédit, les variations des pertes de crédit attendues sont comptabilisées en résultat dans le coût du risque, en contrepartie des capitaux propres (réserves recyclables), sur la ligne « coût du risque de crédit » pour les portefeuilles relevant de l'activité bancaire et sur la ligne « Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance » au sein du produit net bancaire pour les portefeuilles relevant de l'assurance.

Lors de la cession de ces titres, les gains ou pertes latents antérieurement constatés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat au sein des « Gains ou pertes nets des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ».

4.4.1 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2024							
	Juste valeur				Dont dépréciations			
	B1	B2	B3	TOTAL	B1	B2	B3	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	-	--	-	15 238	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	15 238	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	14 994	-	-	-	-
Autres titres détenus à long terme	-	-	-	3	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	241	-	-	--	-
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	202 858	88	-	202 946	(291)	(1)	-	(292)
Instruments de dettes	202 858	88	-	202 946	(291)	(1)	-	(292)
Effets publics et valeurs assimilées	91 932	-	-	91 932	(98)	-	-	(98)
Obligations et autres titres de dette	110 927	88	-	111 014	(193)	(1)	-	(194)
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	-	-	-	218 184	-	-	-	(292)

(en millions d'euros)	31.12.2023							
	Juste valeur				Dont dépréciations			
	B1	B2	B3	TOTAL	B1	B2	B3	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	-	-	-	15 980	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	15 980	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	15 705	-	-	-	-
Autres titres détenus à long terme	-	-	-	4	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	270	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	196 902	68	-	196 970	(299)	(0)	(2)	(301)
Instruments de dettes	196 902	68	-	196 970	(299)	(0)	(2)	(301)
Effets publics et valeurs assimilées	95 673	-	-	95 673	(116)	-	-	(116)
Obligations et autres titres de dette	101 229	68	-	101 297	(182)	(0)	(2)	(184)
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	-	-	-	212 950	-	-	-	(301)

Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2024	
	Juste valeur	Gains/pertes cumulés latents
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	14 997	3 541
Titres de participation non consolidés	241	(74)
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	15 238	3 468
Impôts	-	(686)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)	-	2 782

(en millions d'euros)	31.12.2023	
	Juste valeur	Gains/pertes cumulés latents
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	15 710	3 868
Titres de participation non consolidés	270	(39)
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	15 980	3 829
Impôts	-	(771)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)	-	3 058

Placements dans des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ayant été décomptabilisés au cours de la période

(en millions d'euros)	31.12.2024	
	Juste valeur	Gains/pertes cumulés réalisés ⁽¹⁾
Actions et autres titres à revenu variable	3 422	521
Titres de participation non consolidés	(0)	(0)
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	3 422	521
Impôts	-	(134)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)	-	387

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

(en millions d'euros)	31.12.2023	
	Juste valeur	Gains/pertes cumulés réalisés ⁽¹⁾
Actions et autres titres à revenu variable	3 575	607
Titres de participation non consolidés	12	11
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	3 588	618
Impôts	-	(157)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)	-	461

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2024	
	Juste valeur	Gains/pertes latents
Effets publics et valeurs assimilées	91 932	(19 518)
Obligations et autres titres à revenu fixe	111 014	(6 510)
Total des instruments de dettes	202 946	(26 028)
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	202 946	(26 028)
Impôts	-	7 098
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)	-	(18 930)

(en millions d'euros)	31.12.2023	
	Juste valeur	Gains/pertes latents
Effets publics et valeurs assimilées	95 673	(18 569)
Obligations et autres titres à revenu fixe	101 297	(8 128)
Total des instruments de dettes	196 970	(26 697)
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	196 970	(26 697)
Impôts	-	7 307
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)	-	(19 390)

4.4.2 Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres, ce poste comprend les éléments de résultat suivants :

- les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ;
- les plus ou moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les résultats de cession ou de résiliation des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	524	533
Plus ou moins-values de cession comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(1 161)	(3 076)
sur instruments de dettes	(1 161)	(3 076)
Résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des instruments de dette	(49)	-
GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	(685)	(2 543)

4.5 Actifs financiers au coût amorti

PRINCIPES COMPTABLES

Les instruments de dette gérés en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels jusqu'à l'échéance (modèle de gestion de collecte) et dont les flux contractuels sont uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (respect du critère du « Prêt basique » ou « test SPPI ») sont classés au sein des actifs financiers au coût amorti. L'objectif du modèle de gestion « Collecte des flux contractuels » est de détenir les actifs sur une longue durée ou jusqu'à maturité pour en percevoir les flux contractuels. Dans ce modèle de gestion, les cessions sont limitées. Elles sont autorisées dans un nombre limité de cas (cessions réalisées dans le cadre d'une augmentation du risque de crédit, cessions proches de la maturité de l'instrument, cessions fréquentes mais peu significatives ainsi que cessions isolées même si elles sont significatives).

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés, après leur comptabilisation initiale, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et entrent dans le champ d'application de la dépréciation selon IFRS 9.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie attendue d'un actif financier à sa juste valeur initiale. Il inclut les coûts de transaction et les produits accessoires (frais de dossier, commissions d'engagement dès lors que le tirage est plus probable qu'improbable ou de participation) ainsi que toutes autres surcotes ou décotes. Il s'agit d'un taux actuariel.

Cette catégorie d'actifs financiers comprend au sein du Groupe l'essentiel des prêts et créances à la clientèle et aux établissements de crédit, ainsi que la plupart des titres entrant dans le cadre d'investissement.

4.5.1 Titres évalués au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2024						
	Valeur brute			Dépréciations			Valeur nette
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Effets publics et valeurs assimilées	31 892	9	-	(7)	(0)	-	31 894
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 210	93	-	(30)	(12)	-	4 262
Titres subordonnés	100	-	-	(0)	-	-	100
TITRES ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	36 203	102	-	(37)	(12)	-	36 256

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023						
	Valeur brute			Dépréciations			Valeur nette
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Effets publics et valeurs assimilées	29 288	10	-	(2)	(0)	-	29 295
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 695	86	-	(21)	(8)	-	3 752
Titres subordonnés	56	-	-	(0)	-	-	56
TITRES ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	33 039	96	-	(23)	(8)	-	33 104

4.5.2 Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés évalués au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024						
	Valeur brute			Dépréciations			Valeur nette
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Comptes et prêts sur établissements de crédit à vue	1 950	0	-	(0)	(0)	-	1 950
Comptes ordinaires débiteurs	1 946	0	-	(0)	(0)	-	1 946
Valeurs non imputées	3	-	-	-	-	-	3
Comptes et prêts sur établissements de crédit à terme	73 650	-	-	(5)	-	-	73 645
Comptes et prêts	106	-	-	(0)	-	-	106
Centralisation CDC	63 415	-	-	(5)	-	-	63 410
Titres et valeurs reçus en pension livrée	10 129	-	-	(0)	-	-	10 129
Prêts subordonnés	79	-	-	(0)	-	-	79
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	75 679	0	-	(5)	(0)	-	75 673

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023						
	Valeur brute			Dépréciations			Valeur nette
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Comptes et prêts sur établissements de crédit à vue	2 150	-	-	(0)	-	-	2 150
Comptes ordinaires débiteurs	2 143	-	-	(0)	-	-	2 143
Valeurs non imputées	7	-	-	-	-	-	7
Comptes et prêts sur établissements de crédit à terme	68 685	0	-	(0)	-	(0)	68 685
Comptes et prêts	94	0	-	(0)	-	(0)	94
Centralisation CDC	64 711	-	-	(0)	-	-	64 711
Titres et valeurs reçus en pension livrée	3 880	-	-	(0)	-	-	3 880
Prêts subordonnés	79	-	-	(0)	-	-	79
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	70 914	0	-	(1)	-	(0)	70 914

4.5.3 Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024						
	Valeur brute			Dépréciations			Valeur nette
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Comptes et prêts à la clientèle à vue	4 520	334	370	(12)	(7)	(185)	5 019
Comptes ordinaires débiteurs Retail	464	49	106	(4)	(4)	(84)	526
Comptes ordinaires débiteurs Corporate	158	99	126	(1)	(1)	(46)	334
Affacturation	3 834	180	133	(7)	(2)	(54)	4 084
Valeurs non imputées	1	-	-	-	-	-	1
Autres comptes et prêts à la clientèle à vue	63	6	4	-	-	(0)	74
Comptes et prêts à la clientèle à terme	108 363	11 328	1 960	(116)	(553)	(742)	120 240
Corporate	28 644	4 666	798	(41)	(369)	(242)	33 456
Crédits de trésorerie	6 076	1 184	388	(8)	(65)	(147)	7 428
Crédits immobiliers	12 583	2 171	327	(8)	(83)	(50)	14 939
Crédits à l'équipement	6 497	248	48	(5)	(10)	(16)	6 761
Crédits à la clientèle financière	1 911	674	13	(8)	(108)	(4)	2 477
Autres crédits	1 578	389	23	(11)	(102)	(25)	1 851
Retail	77 430	6 663	1 162	(75)	(184)	(500)	84 496
Crédits de trésorerie	4 999	1 282	435	(37)	(69)	(271)	6 338
Crédits à l'habitat	72 431	5 381	727	(38)	(115)	(228)	78 158
Titres et valeurs reçus en pension livrée	2 289	-	-	(0)	-	-	2 288
Prêts subordonnés à la clientèle	-	21	3	-	(6)	(2)	16
Opération de location financement	2 791	827	190	(6)	(32)	(56)	3 715
Crédit-bail mobilier	1 597	448	68	(5)	(17)	(23)	2 068
Crédit-bail immobilier	1 194	379	122	(1)	(15)	(33)	1 647
PRÊTS ET CRÉANCES À LA CLIENTÈLE ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	115 674	12 511	2 523	(134)	(598)	(985)	128 991

31.12.2023

(en millions d'euros)	Valeur brute			Dépréciations			Valeur nette
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Comptes et prêts à la clientèle à vue	4 999	289	389	(16)	(7)	(158)	5 495
Comptes ordinaires débiteurs Retail	461	46	98	(3)	(4)	(83)	514
Comptes ordinaires débiteurs Corporate	284	117	83	(2)	(2)	(28)	452
Affacturage	3 702	123	203	(11)	(1)	(47)	3 968
Valeurs non imputées	516	-	-	-	-	-	516
Autres comptes et prêts à la clientèle à vue	36	3	5	-	-	(0)	45
Comptes et prêts à la clientèle à terme	102 838	13 266	1 906	(120)	(483)	(702)	116 705
Corporate	28 022	4 334	838	(62)	(292)	(208)	32 631
Crédits de trésorerie	6 048	1 060	436	(15)	(38)	(122)	7 369
Crédits immobiliers	12 402	2 213	309	(16)	(83)	(45)	14 780
Crédits à l'équipement	6 926	192	55	(9)	(8)	(14)	7 141
Crédits à la clientèle financière	1 110	475	2	(8)	(51)	(2)	1 525
Autres crédits	1 537	394	36	(14)	(112)	(24)	1 816
Retail	74 764	8 932	1 068	(57)	(191)	(494)	84 022
Crédits de trésorerie	4 534	1 423	388	(26)	(67)	(255)	5 998
Crédits à l'habitat	70 230	7 509	680	(32)	(124)	(239)	78 024
Titres et valeurs reçus en pension livrée	52	-	-	(0)	-	-	52
Prêts subordonnés à la clientèle	21	2	2	(0)	(0)	(1)	23
Opération de location financement	3 066	590	208	(13)	(28)	(47)	3 776
Crédit-bail mobilier	1 740	262	94	(9)	(12)	(16)	2 058
Crédit-bail immobilier	1 327	328	114	(4)	(16)	(31)	1 718
PRÊTS ET CRÉANCES À LA CLIENTÈLE ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	110 924	14 146	2 504	(149)	(518)	(908)	125 999

4.5.4 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2024		31.12.2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Plus ou moins-values à la suite d'événements décomptabilisants	0	(0)	0	(0)
Instruments de dettes	0	(0)	0	(0)
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI		(0)		0

4.6 Dépréciations et provisions au titre du risque de crédit

PRINCIPES COMPTABLES

Dépréciation des actifs financiers

La méthodologie de provisionnement définie par IFRS 9 est orientée vers un modèle de dépréciation pour risque de crédit lié à des pertes attendues.

La norme IFRS 9 définit un modèle de provisionnement qui s'applique à tous les actifs financiers présentant un risque de contrepartie (hors instruments de capitaux propres) non réévalués à la juste valeur par résultat, et notamment à tous les actifs financiers enregistrés au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables. Ce modèle s'applique également aux créances de location, aux engagements de prêts et aux garanties financières.

Ainsi, des dépréciations correspondant aux « pertes de crédit attendues à un an » sont constatées sur les actifs comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur par les capitaux propres recyclables dès leur entrée au bilan, tant qu'ils ne présentent pas de dégradation significative du risque de crédit. Les « pertes de crédit à un an » correspondent aux pertes totales encourues en cas de défaut, pondérées par la probabilité de défaut à un an. Les encours concernés relèvent du « *bucket 1* ».

Les encours pour lesquels une dégradation significative de la qualité de crédit a été identifiée depuis leur date de 1^{ère} comptabilisation font l'objet d'une dépréciation à hauteur des « pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument ». Les « pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument » correspondent aux pertes totales encourues en cas de défaut, pondérées par la probabilité de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument. Ces encours relèvent du « *bucket 2* ».

La dégradation du risque de crédit est une notion relative, et non absolue. Cette approche relative implique donc de pouvoir suivre l'évolution de la qualité de crédit dans le temps.

Le Groupe s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs afin de détecter les éventuelles dégradations de la qualité de crédit d'une contrepartie.

Les actifs financiers se retrouvant en situation de défaut sont déclassés en « *bucket 3* » et font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes de crédit estimées à terminaison.

Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est provisionnée dès lors qu'une créance sur ce titulaire est dépréciée dans le Groupe.

Méthodologie de provisionnement du *bucket 1* et du *bucket 2*

Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre les flux de trésorerie que l'entité est en droit de recevoir en vertu des dispositions contractuelles et les flux de trésorerie que l'entité s'attend à recouvrer, actualisés au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

Les flux de trésorerie que l'entité est en droit de recevoir tiennent compte de toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sur sa durée de vie attendue (par exemple les options de remboursement anticipé, de prorogation...), et incluent les flux de trésorerie provenant de l'exercice des garanties contractuelles.

Les pertes de crédit attendues sont estimées selon la probabilité de défaut de la contrepartie. La probabilité de défaut correspond à la probabilité que le débiteur fasse défaut dans un horizon de temps donné.

Dans le cadre du « *bucket 1* », l'horizon de temps est d'un an. Dans le cadre du « *bucket 2* », l'horizon de temps est la durée de vie de l'instrument.

Au sein du Groupe, la dépréciation sur les crédits est statistique (par catégories homogènes présentant des caractéristiques de risques similaires), avec une possibilité d'ajustement à dire d'expert dans certains cas, en particulier pour les crédits octroyés aux personnes morales.

Par ailleurs, conformément aux dispositions d'IFRS 9, les pertes de crédit attendues sont déterminées selon une méthodologie qui intègre les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir (notion de « *forward looking* »).

La composante *forward looking* est obtenue au travers d'une approche comportant trois scénarios modélisés. La dépréciation finale correspond à la moyenne pondérée par la probabilité d'occurrence de chaque scénario.

Prêts en défaut relevant du « *bucket 3* »

La norme IFRS 9 n'impose aucune définition du défaut. Au contraire elle incite à retenir une définition cohérente avec celle retenue par l'entité dans le cadre de sa politique de gestion des risques.

Les orientations de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) sur l'application de la définition du défaut au titre de l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013, applicables à compter du 1^{er} janvier 2021, et les dispositions du règlement (UE) 2018/1845 de la Banque centrale européenne relatives au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, applicables depuis le 31 décembre 2020, doivent renforcer la cohérence des pratiques des établissements de crédit européens dans l'identification des encours en défaut.

La définition des encours en défaut est ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, par la clarification des critères de retour en encours sain avec l'imposition d'une période probatoire et par l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.

Le groupe La Banque Postale applique ces dispositions pour l'identification des encours en défaut depuis l'exercice 2020. Les précisions apportées pour l'identification des encours en défaut demeurent cohérentes avec les critères d'appréciation du caractère déprécié des encours classés en « *bucket 3* » en application des dispositions de la norme IFRS 9 relatives à la reconnaissance des pertes attendues pour risque de crédit.

Par ailleurs, au-delà de l'identification des encours en défaut fondée sur des critères d'impayés en application de la réglementation, un actif financier est considéré en défaut lorsqu'il présente un événement de crédit révélateur de difficultés financières.

Le Groupe considère comme une indication objective de passage en défaut :

- l'existence d'un ou plusieurs impayés de plus de trois mois ;
- une demande de plan de surendettement auprès de la Banque de France même sans incident de paiement ;
- l'existence de procédures contentieuses ;
- les créances considérées comme « très risquées » au regard de sa politique de gestion des risques.

Périmètre des crédits immobiliers

Les provisions sur encours en défaut sont déterminées en pondérant l'assiette de l'encours par le paramètre de la « meilleure estimation de la perte anticipée sur l'exposition en défaut » (paramètre réglementaire calculé par les risques) ajusté pour la comptabilité de certains éléments. Ce paramètre est déterminé en fonction de la durée du défaut et du type de garantie.

En cas de réappréciation de prêts immobiliers dépréciés, les provisions peuvent être reprises intégralement ou partiellement et les créances sorties du « Bucket 3 » lorsque la totalité des impayés est régularisée et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles depuis au moins trois mois consécutifs, sauf pour les crédits restructurés pour lesquels la période probatoire pour sortir du B3 est de douze mois.

Périmètre du crédit-bail et des prêts aux personnes morales

Sur ce périmètre, le provisionnement des encours est suivi mensuellement et est ajusté à dire d'expert le cas échéant. Une dépréciation est alors constatée à hauteur de la différence entre la valeur comptable et les flux attendus actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, déterminés en tenant compte de la situation financière du débiteur et de la valeur actuelle des garanties reçues. La sortie du « bucket 3 » peut être effective après une période probatoire correspondant à une période sans incident de crédit (90 jours, sauf pour les crédits restructurés pour lesquels la période probatoire pour sortir du B3 est de douze mois).

Sur l'ensemble des périmètres, le montant des dépréciations est comptabilisé en « Coût du risque de crédit » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation ⁽¹⁾.

Coût du risque

Le coût du risque de crédit comprend :

- pour les activités bancaires :
 - les dotations et reprises sur les dépréciations des actifs financiers au coût amorti et à la juste valeur par les capitaux propres recyclables, décomposées par « buckets »,
 - les dotations et reprises sur les dépréciations des créances de location financement,
 - les dotations et reprises relatives aux provisions sur garanties financières données et sur engagements de financement,
 - les décotes sur crédits restructurés, ainsi que les récupérations sur créances amorties,
 - les pertes sur créances irrécouvrables.

Le coût du risque est présenté sur la ligne « Coût du risque de crédit » en dehors du PNB, au sein du Résultat d'exploitation ;

- pour les activités de l'assurance :
 - les dotations et reprises sur les dépréciations des placements financiers et pertes sur créances irrécouvrables des placements financiers investis en contrepartie des contrats d'assurance.

Celles-ci sont présentées sur la ligne « Coût du risque sur les placements financiers des activités d'assurance » au sein du PNB.

Passage en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur comptable brute d'un actif financier dès lors qu'il n'y a plus d'attente raisonnable de recouvrement de tout ou partie de cet actif ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts. Le groupe La Banque Postale le détermine avec sa Direction des risques, en fonction de sa connaissance du dossier (ancienneté du défaut, taux de provisionnement, montant en jeu, absence de récupérations récentes ou autres caractéristiques propres). Il intervient lorsque l'ensemble des voies de recouvrement possibles a été étudié et épuisé.

(1) Concernant les garanties financières données et les engagements de financement qui entrent dans le champ d'application de la Dépréciation selon IFRS 9, se reporter aux paragraphes concernés pour les spécificités de comptabilisation (provisions enregistrées au passif).

4.6.1 Contexte

4.6.1.1 Cadre général

La Direction des risques groupe (DRG) gère le risque de crédit pris par La Banque Postale, à savoir le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens du règlement UE n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (ou CRR).

Le Directoire fixe les fondamentaux communs (orientations stratégiques, valeurs, appétence au risque, gouvernance) validés par le Conseil de surveillance à partir desquels chacune des lignes métiers décline ses priorités d'action, et la maîtrise des risques associés, sous la supervision de la Direction des risques groupe. Ces fondamentaux sont déclinés dans la Politique opérationnelle de maîtrise des risques (POMR) décrite au chapitre 6 - Facteurs de Risques du Document d'enregistrement universel.

Les dépréciations sont calculées de manière centralisée pour l'ensemble du Groupe par les équipes de la Direction des risques groupe.

4.6.1.2 Évolution du contexte géopolitique et macroéconomique

Les mesures prises en matière de couverture du risque de crédit visent à refléter le contexte dans lequel La Banque Postale a opéré sur l'année 2024. Les informations présentées dans cette note reflètent l'évolution au cours de l'année.

Au cours de l'année 2024, le groupe La Banque Postale a opéré dans un contexte marqué par un environnement devenu plus incertain, du fait notamment de la situation politique nationale et de ses répercussions sur l'économie et les marchés. Les tensions géopolitiques accrues (poursuite du conflit armé entre l'Ukraine et la Russie et de la guerre entre le Hamas et Israël) ont également perduré durant toute l'année 2024 avec en particulier un risque d'expansion au Moyen-Orient.

Les principaux points de vigilance portent sur la gestion de la reprise de l'activité sans détérioration de la rentabilité, sur la surveillance des portefeuilles de crédit entreprises pour lesquels des signes de dégradation sont constatés, la gestion de bilan et la situation de la liquidité, avec en particulier les arbitrages des clients en matière d'épargne (y compris en assurance vie, en France et en Italie).

Les indicateurs de la situation en France qui ont une incidence sur les opérations de La Banque Postale et qui doivent être pris en considération, sont en particulier les suivants :

- en décembre, l'indice de climat des affaires en France est en baisse pour le troisième mois consécutif et s'écarte encore de sa moyenne de longue période. Il se détériore dans tous les secteurs, hormis dans l'industrie où il est stable à un bas niveau. La croissance française est un peu en deçà de 1 % pour l'année 2024 après 1,1 % en 2023 ;
- l'incertitude qui pèse sur les agents en l'absence de cadre budgétaire et fiscal pérenne. Le climat d'attente pourrait peser encore davantage sur la croissance économique et la capacité de remboursement des emprunteurs ;

- le taux OAT 10 ans qui ne profite pas des baisses de taux directeurs et reste sur des niveaux élevés (3,19 % fin décembre 2024 contre 2,56 % fin 2023, du fait de l'influence haussière des taux américains et de la prime de risque de la France) ce qui engendre une reprise seulement graduelle de l'immobilier résidentiel secondaire ;
- le nombre des défaillances des entreprises au niveau national qui a fortement augmenté par rapport à la période comparable l'an dernier (+ 18,8 % sur un an à fin novembre 2024), avec le secteur des PME qui reste le plus touché.

4.6.1.3 Scenarii macroéconomiques

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques évoquées ci-dessus, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macroéconomiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination du risque de crédit.

Le Groupe retient trois *scenarii* pour intégrer la composante « forward looking » : un scénario central, un scénario alternatif favorable et un scénario alternatif dégradé.

Ces *scenarii* sont définis par le Département des études économiques de la Direction stratégique du groupe La Banque Postale, à partir de *scenarii* déterminés par la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'horizon des prévisions de la conjoncture économique future retenu est de cinq ans :

- les *scenarii* retenus sont des *scenarii* économiques globaux et cohérents : ils s'appliquent uniformément sur l'ensemble de La Banque Postale avec des impacts potentiellement opposés sur certains segments de produits ou de clientèle, reflétant ainsi la diversification du portefeuille (à titre d'illustration, il n'est pas possible, dans un scénario donné, de disposer d'une projection de taux d'intérêt différente pour mesurer les probabilités de défaut *life time* de la clientèle de détail et celles de la clientèle souveraine) ;
- les *scenarii* proposés ne sont pas nécessairement des scénarios adverses sur le strict volet du risque de crédit : il n'est pas cherché à travers les *scenarii* IFRS 9 à quantifier des risques de pertes dans un environnement très dégradé dont la probabilité d'occurrence est très faible, mais plutôt d'appliquer des *scenarii* plausibles d'une manière générale, dont la probabilité d'occurrence s'écarte d'un écart type de la probabilité d'occurrence du scénario central ;
- les *scenarii* ne sont pas nécessairement construits pour avoir un impact fort sur la composante spécifiquement crédit : des *scenarii* dégradés dont la probabilité d'occurrence est élevée peuvent être retenus alors même que leur impact principal est sur la composante « taux » ;
- les *scenarii* retenus sont ceux utilisés dans d'autres processus de l'établissement (plan stratégique, budget, exercices de *stress tests* de l'ICAAP, reporting réglementaires).

Ces *scenarii* sont documentés, et comportent des projections pour l'ensemble des variables macroéconomiques nécessaires au fonctionnement des modèles développés pour obtenir des pertes en cas de défaut et probabilités de défaut à maturité. La probabilité d'occurrence de chaque scénario fait l'objet d'une documentation par le Département des études économiques de La Banque Postale.

Le dispositif s'appuie sur un nombre significatif de modèles. L'ensemble des modèles utilisés dans le dispositif IFRS 9 fait l'objet d'une revue indépendante par l'équipe validation des modèles et est validé en Comité de validation des modèles avant utilisation.

Pour tenir compte de la concentration en France de son portefeuille et à ce titre disposer de projections précises, La Banque Postale s'appuie sur les compétences du groupe Caisse des Dépôts et Consignations et celles du Département des études économiques de La Banque Postale en matière de scénario macroéconomique.

Au second semestre 2024, les *scenarii* intégrés par La Banque Postale dans ses traitements de calcul des provisions en norme IFRS 9 sont ainsi les suivants :

- **Scénario central** : le scénario intègre une prévision de croissance pour la France en 2024 réhaussée par rapport aux précédentes anticipations. Toutefois, l'activité y serait toujours contrainte avec de nombreux vents contraires :
 - certaines contraintes d'offre persistantes se conjugueraient avec un affaissement de la demande ;
 - désinflation seulement progressive qui continuerait de limiter la consommation des ménages ;

- conditions de financement encore défavorables ;
- contexte géopolitique/énergétique/climatique qui demeure un point de vigilance.

La désinflation s'est confirmée, et plusieurs forces désinflationnistes déjà à l'œuvre vont le rester : nombre de désordres créés dans la chaîne de formation des prix par le Covid et la guerre en Ukraine vont poursuivre leur résorption en amont des prix à la consommation. En outre, les entreprises qui avaient augmenté leur taux de marge et, ce faisant, nourri l'inflation, font désormais face à un affaissement de la demande. Cependant, la désinflation pourrait être entravée par un contexte de difficultés de recrutement toujours prégnantes, bien qu'en reflux. Ainsi, la hausse des salaires, bien qu'en phase de modération, demeure un point de vigilance, de même que la dynamique des gains de productivité qui détermine celle des coûts salariaux unitaires, sans oublier le comportement de marge des entreprises.

Ce scénario est un scénario proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations et les projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous :

Variables	Scénario en vigueur au 31 décembre 2024					
	TO	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,5	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	2,99	3,04	2,94	2,90	2,90	2,90
Inflation France (variation)	2,1	1,8	2,0	2,0	2,0	2,0

Variables	Scénario en vigueur au 31 décembre 2023					
	TO	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	0,8	0,7	1,1	1,1	1,0	1,0
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,5	6,8	6,8	6,7	6,7	6,7
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	2,95	2,94	2,84	2,74	2,64	2,54
Inflation France (variation)	5,0	2,7	2,3	2,1	2,0	2,0

- **Scénario adverse** : ce scénario correspond à un scénario stressé avec, l'année du choc, de nouvelles tensions sur le marché des matières premières qui surgissent dans un contexte de tensions géopolitiques, entraînant un choc récessif sur le PIB mondial. Une boucle prix-salaires s'installerait de manière durable en zone euro, entraînant une hausse de l'inflation sous-jacente, l'inflation totale persistant au-dessus de la cible des banques centrales. En réaction, celles-ci positionneraient leurs taux directeurs au-dessus des taux neutres, sans parvenir à stabiliser la

dynamique des prix, et impliquant des taux obligataires très élevés. Dans ce scénario, la transition énergétique et environnementale se ferait, par rapport au scénario central, de manière désordonnée, contribuant à des tensions sur les prix et les taux, et à une perte de croissance potentielle à moyen terme (perte de productivité).

Ce scénario est un scénario proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations et les projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous :

Variables	Scénario en vigueur au 31 décembre 2024					
	TO	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	1,1	(1,5)	0,0	0,5	0,6	0,6
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,5	8,3	9,1	9,4	9,5	9,5
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	2,99	5,00	5,50	5,50	5,50	5,50
Inflation France (variation)	2,1	5,5	4,0	3,5	3,5	3,5

Scénario en vigueur au 31 décembre 2023

Variables	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	0,8	(1,5)	0,0	0,5	0,6	0,6
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,5	8,4	9,2	9,5	9,6	9,6
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	2,95	4,56	5,50	5,50	5,50	5,50
Inflation France (variation)	5,0	5,8	4,2	3,7	3,0	3,0

- **Scénario favorable** : dans ce scénario, il est fait l'hypothèse d'une désinflation un peu plus rapide et marquée que dans le scénario central. Cela permettrait un rebond un peu plus prononcé de la consommation (baisse un peu plus rapide du taux d'épargne) et donc de la croissance économique. Dans ce contexte, l'investissement et l'emploi se montreraient résilients. La normalisation des taux directeurs serait un peu plus rapide, se reflétant transitoirement sur les taux longs, dont la cible de moyen

terme ne se serait pas modifiée. Cela créerait un environnement positif pour les marchés boursiers. Les atterrissages seraient identiques à ceux du scénario central.

Ce scénario est un scénario proposé par le Département des études économiques de La Banque Postale. Les projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous :

Scénario en vigueur au 31 décembre 2024

Variables	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	1,1	1,5	1,5	1,3	1,1	1,0
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,5	6,5	6,4	6,3	6,2	6,2
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	2,99	2,98	2,90	2,90	2,90	2,90
Inflation France (variation)	2,10	1,62	1,91	2,00	2,02	2,02

Scénario en vigueur au 31 décembre 2023

Variables	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	0,8	1,5	1,5	1,3	1,2	1,1
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,5	6,9	6,7	6,6	6,5	6,5
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	2,95	2,7	2,5	2,5	2,5	2,5
Inflation France (variation)	5,0	2,3	2,0	2,0	2,0	2,0

La probabilité d'occurrence de chacun de ces scénarii est résumée dans le tableau ci-dessous :

Scenarii	Scenarii en vigueur en 2024	Scenarii 2023
Central	60 %	60 %
Adverse	30 %	30 %
Favorable	10 %	10 %

Les pondérations données à chaque scénario sont proposées par le Département des études économiques du groupe La Banque Postale. Au 31 décembre 2024, celui-ci a estimé que l'évolution de la situation macroéconomique et les incertitudes pesant sur la croissance mondiale pour différentes mesures n'ont pas significativement changé depuis le 31 décembre 2023, et ainsi confirmé les pondérations applicables.

Analyse de sensibilité des scénarii macroéconomiques sur les pertes attendues

Les analyses de sensibilités ont été conduites sur les périmètres relatifs au risque de crédit aux personnes morales et personnes physiques, sur les paramètres des ECL statistiques (soit hors provisions à dire d'expert s'agissant de la clientèle Personnes Morales).

La sensibilité des ECL sur la clientèle de détail est relativement modérée sur ce segment, avec une amplitude de [- 1 % ; + 2 %] d'ECL autour du scénario central selon les scénarios, avant pondération.

La sensibilité des ECL sur la clientèle de personnes morales est plus marquée sur ce segment, avec une amplitude de [- 9 % ; + 21 %] d'ECL autour du scénario central selon les scénarios, avant pondération, la volatilité étant plus élevée sur les expositions du segment des grandes entreprises.

4.6.1.4 Évolution de la prise en compte du risque climatique

En 2024, La Banque Postale intègre de manière plus fine des provisions relatives aux risques climatiques.

L'intégration des risques climatiques se retrouvent à présent à travers deux dimensions : la dimension globale, déjà présente jusqu'ici à travers le scénario adverse, et une dimension spécifique, prise en compte sur le crédit immobilier particulier d'une part et sur les entreprises d'autre part.

- **Dimension globale** : elle est intégrée dans la construction des scénarios macroéconomiques des risques émergents au sens large (climatiques, géopolitiques, etc.). Cette dimension socle, transverse à l'ensemble de l'économie, permet de tenir compte des effets des risques de transition sur les indicateurs macroéconomiques influençant la solvabilité des acteurs de l'économie. Il s'agit donc d'une dimension « systémique » indissociable des autres facteurs macroéconomiques tels que l'inflation, l'évolution des taux d'intérêt, les crises géopolitiques, etc. Cette dimension s'applique donc à tous les acteurs de l'économie :
- **Dimension spécifique** : la dimension spécifique est propre à chaque segment de clientèle et à ses activités. Elle permet de prendre en compte les sensibilités différenciées de chaque secteur ou client à ces risques. Elle est déterminée en complément de la dimension globale et peut s'appliquer à différents niveaux en fonction des risques à estimer (au niveau de contreparties, secteurs d'activité, produits...).

Les provisions ont été définies en complément des provisions sectorielles effectives en adressant deux portefeuilles principaux :

- le risque de transition sur le portefeuille Entreprises, notamment en évaluant l'impact d'une hausse des prix du carbone sur la solvabilité des contreparties ;
- le risque physique d'inondation sur le portefeuille de crédits immobiliers aux particuliers et l'impact sur les récupérations attendues en cas de contentieux.

Ces travaux sont complexes et nécessitent pour certains d'entre eux de constituer des bases de données pertinentes d'observations d'aléas climatiques pour intégrer cette composante dans le calcul des ECL (*Expected Credit Losses*).

Le détail de ces travaux est à consulter dans le « chapitre 6 – Facteurs de risques » du Document d'enregistrement universel.

4.6.1.5 Impact sur l'évaluation du risque de crédit

Au 31 décembre 2024, le coût du risque de crédit s'établit à 231 millions d'euros.

Le taux d'expositions non performantes (des expositions clientèle et des titres) s'inscrit en baisse à 1,3 % par rapport au niveau de décembre 2023 (1,4 %) du fait essentiellement d'un dossier sorti du défaut ; retraité de ce dossier, le taux d'expositions non performantes (NPE) reste stable.

Le taux de couverture des expositions non performantes est en hausse (39,4 %) à fin décembre 2024 par rapport au 31 décembre 2023 (35,8 %).

Par ailleurs, le taux d'exposition en bucket 2 diminue pour s'établir à 7 %. Cette baisse est particulièrement marquée sur le portefeuille de la clientèle de détail, sur l'année, en raison de l'arrêt de la mesure de provisionnement collectif (segment des particuliers) « pouvoir d'achat » sur les clients détenteurs d'un seul crédit immobilier ; la mesure est en revanche conservée sur les détenteurs de crédits à la consommation.

Personnes morales

Au cours de l'année 2024, il n'y a pas de sinistralité importante observée sur le portefeuille de crédit personnes morales. Toutefois le nombre d'entrée en gestion « Affaires Spéciales » augmente sur le portefeuille de crédit entreprises. La lente dégradation s'est matérialisée essentiellement par l'entrée de plusieurs dossiers à forte composante immobilière en « Watch List » ou en gestion « Affaires Spéciales ». Le renforcement du provisionnement sectoriel au second semestre 2024 a permis d'absorber la dégradation attendue du secteur de l'immobilier.

Ainsi, au 31 décembre 2024, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de Financement et d'Investissement Personnes Morales s'établit à 132 millions d'euros contre 108 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Particuliers

Au 31 décembre 2024, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de la clientèle de particuliers s'élève à 99 millions d'euros (dont 9 millions d'euros sur la clientèle des professionnels) contre 92 millions au 31 décembre 2023.

La qualité de crédit des portefeuilles de crédits aux particuliers reste stable et maîtrisée depuis le début de l'année, notamment sur le périmètre des crédits immobiliers.

Sur le périmètre des crédits à la consommation, les indicateurs avancés visibles depuis quelques mois (notamment taux de premier impayé et flux de dossiers de surendettement) concrétisent aujourd'hui une matérialisation du risque de crédit sur le second semestre. Ce risque reste à ce jour maîtrisé et accompagné d'indicateurs dont les niveaux restent inférieurs à ceux qui prévalaient avant Covid.

Malgré la baisse de l'inflation, l'arrêt des mesures de soutien aux ménages prises par l'Etat fragilise davantage les clients de La Banque Postale disposant de revenus modestes. Aussi, La Banque Postale a maintenu le provisionnement d'une partie de ce risque « pouvoir d'achat ⁽¹⁾ » sur des clients fragiles ayant contracté un crédit à la consommation.

(1) la normalisation de l'inflation ne devant pas être confondue avec le retour des prix à leur niveau d'avant crises.

4.6.2 Synthèse

Coût du risque de crédit des activités bancaires

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024				31.12.2023			
	B1	B2	B3	Total	B1	B2	B3	Total
Actifs financiers au coût amorti	(1)	(84)	(158)	(243)	(49)	79	(217)	(187)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(2)	-	-	(2)	(1)	12	-	11
Provisions sur hors bilan	13	15	(13)	15	(2)	(1)	(21)	(24)
Dotations nettes de reprises des dépréciations	10	(69)	(171)	(229)	(51)	89	(238)	(200)
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	5	-	-	-	3
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes	-	-	-	(5)	-	-	-	(5)
Autres pertes ou produits	-	-	-	(2)	-	-	-	0
COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT				(231)	-	-	-	(201)

Coût du risque de crédit des activités de l'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024				31.12.2023			
	B1	B2	B3	Total	B1	B2	B3	Total
Actifs financiers au coût amorti	(2)	(0)	-	(2)	(2)	0	-	(2)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(2)	(1)	-	(3)	5	0	-	6
Provisions sur hors bilan	-	-	-	-	-	-	-	-
COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES PLACEMENTS FINANCIERS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	(4)	(1)	-	(5)	3	0	-	4

Dotations nettes de reprises des dépréciations de la banque et de l'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Dotations nettes de reprises des dépréciations - Banque	(229)	(200)
Dotations nettes de reprises des dépréciations - Assurance	(5)	4
DOTATIONS NETTES DE REPRISES DES DÉPRÉCIATIONS DE LA BANQUE ET DE L'ASSURANCE	(235)	(196)

4.6.3 Exposition au risque de crédit

4.6.3.1 Variation des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat (coût du risque de crédit pour les entités bancaires et coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance pour les entités d'assurance) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en coût du risque et des valeurs comptables brutes associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

La ligne « Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation » permet d'identifier les impacts sur la valeur comptable brute et sur la correction de valeur pour perte d'une restructuration pour risque sur la période.

Actifs financiers évalués au coût amorti

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2024			Valeur nette
		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Réévaluation ⁽¹⁾	
Titres évalués au coût amorti	4.5.1	36 324	(49)	(19)	36 256
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés évalués au coût amorti	4.5.2	75 679	(5)	-	75 673
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	4.5.3	130 713	(1 717)	(5)	128 991
TOTAL ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	-	242 717	(1 772)	(24)	240 921

(1) Impact des opérations de couverture.

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2023			Valeur nette
		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Réévaluation ⁽¹⁾	
Titres évalués au coût amorti	4.5.1	33 158	(31)	(23)	33 104
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés évalués au coût amorti	4.5.2	70 914	(1)	-	70 914
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	4.5.3	127 575	(1 575)	(1)	125 999
TOTAL ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	-	231 648	(1 607)	(24)	230 016

(1) Impact des opérations de couverture.

(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes
AU 31 DÉCEMBRE 2023	214 902	(173)	14 242	(527)	2 504	(908)	231 648	(1 607)
TRANSFERTS D'ACTIFS EN COURS DE VIE D'UN BUCKET À L'AUTRE								
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL à Maturité (Bucket 2)	1 059	6	(1 368)	(7)	310	(96)	-	(97)
Retour de ECL à maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	(3 672)	15	3 672	(136)	-	-	(0)	(121)
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL à maturité Dépréciés (Bucket 3) ⁽¹⁾	4 973	(12)	(4 973)	113	-	-	-	101
Transferts de ECL à maturité (Bucket 2) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	(412)	5	-	-	412	(81)	-	(77)
Retour de ECL à maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	(436)	30	436	(117)	(0)	(87)
Retour de ECL à maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2)	169	(2)	-	-	(169)	28	-	26
Total après transfert	215 960	(167)	12 873	(533)	2 814	(1 004)	231 648	(1 704)
VARIATIONS DES VALEURS COMPTABLES BRUTES ET DES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES								
Nouvelle production : achat, octroi, origination, etc. ⁽²⁾	11 620	(9)	(260)	(77)	(291)	19	11 069	(67)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance, etc.	41 020	(88)	1 462	(210)	286	(171)	42 768	(470)
Passage à perte	(29 530)	79	(1 722)	133	(491)	109	(31 744)	321
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation	-	-	-	-	(86)	82	(86)	82
Variations de périmètre	-	-	-	-	(3)	-	(3)	-
Autres	374	-	-	-	-	-	374	-
AU 31 DÉCEMBRE 2024	227 580	(177)	12 613	(610)	2 523	(985)	242 717	(1 772)

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'exercice, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les montants présentés sur la ligne Nouvelle production en Bucket 2 et Bucket 3 incluent des encours originés en Bucket 1 puis reclassés en Bucket 2 ou 3 au cours du même exercice.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	Note	31.12.2024			Juste valeur
		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Réévaluation	
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4.4.1	229 376	(292)	(26 138)	202 946
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	-	229 376	(292)	(26 138)	202 946

(en millions d'euros)	Note	31.12.2023			Juste valeur
		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Réévaluation	
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4.4.1	224 103	(301)	(26 832)	196 970
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	-	224 103	(301)	(26 832)	196 970

(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 2)		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 3)		Total	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes
AU 31 DÉCEMBRE 2023	224 032	(299)	69	(0)	2	(2)	224 103	(301)
TRANSFERTS D'ACTIFS EN COURS DE VIE D'UN BUCKET À L'AUTRE	(69)	0	69	(0)	-	-	-	-
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL à maturité (Bucket 2)	(82)	0	82	(0)	-	-	-	-
Retour de ECL à maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	13	(0)	(13)	0	-	-	-	-
Total après transfert	223 963	(298)	138	(1)	2	(2)	224 103	(301)
VARIATIONS DES VALEURS COMPTABLES BRUTES ET DES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES	5 323	8	(48)	(1)	(2)	2	5 273	9
Nouvelle production : achat, octroi, origination, etc.	58 043	-	3	-	-	-	58 046	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance, etc.	(46 832)	-	(49)	-	-	-	(46 881)	-
Variations de périmètre	659	(1)	-	-	-	-	659	(1)
Autres	(6 546)	9	(2)	(1)	(2)	2	(6 550)	10
AU 31 DÉCEMBRE 2024	229 285	(291)	90	(1)	-	-	229 376	(292)

Engagements de financement et de garantie

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2024		
		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
Engagements de financement et de garantie	8	29 544	-	-
Provisions pour engagements de financement et de garantie ⁽¹⁾	7.7	-	(129)	-
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	-	29 544	(129)	29 415

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2023		
		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
Engagements de financement et de garantie	8	26 130	-	-
Provisions pour engagements de financement et de garantie ⁽¹⁾	7.7	-	(146)	-
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	-	26 130	(146)	25 985

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Actifs soumis à une ECL 12 mois (<i>Bucket 1</i>)		Actifs soumis à une ECL à maturité (<i>Bucket 2</i>)		Actifs dépréciés (<i>Bucket 3</i>)		Total	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes
(en millions d'euros)								
AU 31 DÉCEMBRE 2023	24 024	(36)	1 986	(79)	120	(31)	26 130	(146)
TRANSFERTS D'ACTIFS EN COURS DE VIE D'UN <i>BUCKET</i> À L'AUTRE	(181)	2	152	(2)	29	(10)	(0)	(10)
Transferts de ECL 12 mois (<i>Bucket 1</i>) vers ECL à maturité (<i>Bucket 2</i>)	(405)	2	405	(11)	-	-	-	(9)
Retour de ECL à maturité (<i>Bucket 2</i>) vers ECL 12 mois (<i>Bucket 1</i>)	237	(1)	(237)	6	-	-	-	5
Transferts de ECL 12 mois (<i>Bucket 1</i>) vers ECL à maturité Dépréciés (<i>Bucket 3</i>) ⁽¹⁾	(17)	1	-	-	17	(4)	-	(3)
Transferts de ECL à maturité (<i>Bucket 2</i>) vers ECL à maturité Dépréciés (<i>Bucket 3</i>)	-	-	(19)	2	19	(7)	(0)	(5)
Retour de ECL à maturité Dépréciés (<i>Bucket 3</i>) vers ECL 12 mois (<i>Bucket 1</i>)	6	(0)	-	-	(6)	0	-	0
Retour de ECL à maturité Dépréciés (<i>Bucket 3</i>) vers ECL à maturité (<i>Bucket 2</i>)	-	-	2	(0)	(2)	0	-	0
Total après transfert	23 844	(34)	2 138	(81)	149	(41)	26 130	(156)
VARIATIONS DES VALEURS COMPTABLES BRUTES ET DES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES	3 765	11	(361)	17	10	(2)	3 413	27
Nouvelle production : achat, octroi, origination, etc. ⁽²⁾	13 397	(13)	371	(27)	113	(30)	13 881	(70)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance, etc.	(9 632)	24	(732)	44	(103)	28	(10 468)	96
Autres	-	-	0	(0)	-	(0)	0	(0)
AU 31 DÉCEMBRE 2024	27 609	(22)	1 776	(64)	159	(43)	29 544	(129)

(1) Les transferts vers le *Bucket 3* correspondent à des encours classés initialement en *Bucket 1*, qui, au cours de l'exercice, ont fait l'objet d'un déclassement directement en *Bucket 3*, ou en *Bucket 2* puis en *Bucket 3*.

(2) Les montants présentés sur la ligne Nouvelle production en *Bucket 2* et *Bucket 3* incluent des encours originés en *Bucket 1* puis reclassés en *Bucket 2* ou *3* au cours du même exercice.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers portés par le Groupe, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de

compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Le tableau ci-dessous présente l'exposition nette maximale ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

	31.12.2024		
	Exposition nette maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussement de crédit	Sans garantie
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors instruments de capitaux propres et actifs représentatifs des contrats en unités de compte)	96 712	16 579	80 133
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	16 838	16 579	258
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	2 943	-	2 943
Actifs financiers mesurés à la juste valeur non SPPI	76 932	-	76 932
Dérivés de couverture	486	486	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	202 946	-	202 946
Titres de dette	202 946	-	202 946
Actifs financiers au coût amorti	240 921	94 381	146 539
Prêts et avances aux établissements de crédits	75 673	10 130	65 543
Prêts et avances à la clientèle	128 991	84 251	44 740
Titres de dette	36 256	-	36 256
Hors bilan (Engagements de financement et garantie)	29 415	322	29 093
Engagements de financement donnés	28 021	321	27 700
Engagements de garantie donnés	1 394	1	1 393
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT	570 480	111 769	458 711

(en millions d'euros)	31.12.2023		
	Exposition nette maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussement de crédit	Sans garantie
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors instruments de capitaux propres et actifs représentatifs des contrats en unités de compte)	107 669	13 680	93 989
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	13 921	13 680	241
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	3 348	-	3 348
Actifs financiers mesurés à la juste valeur non SPPI	90 400	-	90 400
Dérivés de couverture	677	676	1
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	196 970	-	196 970
Titres de dette	196 970	-	196 970
Actifs financiers au coût amorti	230 016	83 789	146 227
Prêts et avances aux établissements de crédits	70 914	3 880	67 033
Prêts et avances à la clientèle	125 999	79 908	46 091
Titres de dette	33 104	-	33 104
Hors bilan (Engagements de financement et garantie)	25 985	558	25 427
Engagements de financement donnés	24 138	557	23 581
Engagements de garantie donnés	1 847	1	1 846
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT	561 317	98 703	462 614

Actifs financiers restructurés

PRINCIPES COMPTABLES

Les créances restructurées sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières d'origine du fait de difficultés financières de l'emprunteur.

Les restructurations sont définies selon deux principaux critères :

- des concessions par l'établissement ;
- des difficultés financières de l'emprunteur.

Le traitement comptable de ces restructurations diffère selon que la modification contractuelle est jugée substantielle ou non, en fonction des analyses quantitatives ou qualitatives.

Lorsque la restructuration n'est pas considérée comme « substantielle », il y a maintien des droits contractuels sur les flux de trésorerie. Le prêt initial est maintenu au bilan mais sa valeur comptable est ajustée d'une décote de taux. Celle-ci est enregistrée en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle correspond à la différence entre la valeur nominale

de la créance avant la restructuration et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des nouveaux flux futurs attendus. La décote est rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

L'éventuel abandon en capital est constaté directement en résultat.

Lorsque la restructuration est considérée comme « substantielle », l'actif financier initial est décomptabilisé (cf. principes comptables « Décomptabilisation d'actifs et passifs financiers ») et un nouvel instrument est comptabilisé.

Les actifs restructurés classés en bucket 2 (actifs dégradés) ou bucket 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en bucket 1 (actifs sains) à la suite d'une période probatoire (cf. principes comptables « Dépréciations et provisions au titre du risque de crédit »).

Un actif conserve le statut d'actif financier restructuré dès la survenance d'une restructuration et jusqu'à sa décomptabilisation.

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

(en millions d'euros) Instruments financiers	31.12.2024		
	Valeur comptable avant transfert en restructuration	Montant de la décote comptabilisée en compte de résultat	Valeur comptable brute
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	91	(3)	88
TOTAL ACTIFS FINANCIERS RESTRUCTURÉS	91	(3)	88

(en millions d'euros) Instruments financiers	31.12.2023		
	Valeur comptable avant transfert en restructuration	Montant de la décote comptabilisée en compte de résultat	Valeur comptable brute
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	84	(4)	80
TOTAL ACTIFS FINANCIERS RESTRUCTURÉS	84	(4)	80

La valeur comptable brute des actifs restructurés en bucket 2 ou bucket 3 reclassés en bucket 1 au cours de la période est de :

(en millions d'euros) Instruments financiers	31.12.2024
	Transfert en B1
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	10
TOTAL ACTIFS FINANCIERS RESTRUCTURÉS	10

(en millions d'euros) Instruments financiers	31.12.2023
	Transfert en B1
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	7
TOTAL ACTIFS FINANCIERS RESTRUCTURÉS	7

4.6.3.2 Concentrations du risque de crédit

Concentration du risque de crédit par agent économique

Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
Clientèle de détail ⁽¹⁾	75 085	6 717	1 200	83 001
Administration	105 482	71	24	105 577
Banques centrales	586	-	-	586
Établissements de crédit	11 238	0	0	11 239
Sociétés financières	6 221	920	90	7 231
Sociétés non financières	28 969	4 905	1 209	35 083
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	227 580	12 613	2 523	242 717

(1) Hors encours de prêts octroyés à des SCI, figurant en crédits retail au bilan et présentés en sociétés non Financières dans cette décomposition par agent économique.

31.12.2023

Valeur comptable brute

(en millions d'euros)	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
Clientèle de détail ⁽¹⁾	72 260	8 974	1 138	82 372
Administration	101 867	49	7	101 923
Banques centrales	328	-	-	328
Établissements de crédit	4 680	-	-	4 680
Sociétés financières	6 211	456	9	6 676
Sociétés non financières	29 555	4 763	1 350	35 668
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	214 902	14 242	2 504	231 648

(1) Hors encours de prêts octroyés à des SCI, figurant en crédits retail au bilan et présentés en sociétés non Financières dans cette décomposition par agent économique.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)		
Clientèle de détail	-	-	-	-
Administration	115 580	-	-	115 580
Banques centrales	13 334	-	-	13 334
Établissements de crédit	52 493	-	-	52 493
Sociétés financières	7 214	-	-	7 214
Sociétés non financières	40 664	90	-	40 755
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	229 285	90	-	229 376

31.12.2023

Valeur comptable brute

(en millions d'euros)	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
Clientèle de détail	-	-	-	-
Administration	118 231	40	-	118 271
Banques centrales	9 649	-	-	9 649
Établissements de crédit	48 098	-	2	48 100
Sociétés financières	6 654	6	-	6 661
Sociétés non financières	41 399	23	-	41 422
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	224 032	69	2	224 103

Hors bilan (Engagements de financement et de garantie)

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
Clientèle de détail	8 032	651	15	8 698
Administration	4 493	5	2	4 500
Banques centrales	1	-	-	1
Établissements de crédit	4 624	78	-	4 702
Sociétés financières	2 362	289	3	2 654
Sociétés non financières	8 096	753	139	8 988
TOTAL	27 609	1 776	159	29 544

(en millions d'euros)	31.12.2023			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
Clientèle de détail	8 327	706	24	9 056
Administration	4 781	26	0	4 807
Banques centrales	1	-	-	1
Établissements de crédit	1 790	60	-	1 851
Sociétés financières	1 553	207	0	1 760
Sociétés non financières	7 572	987	96	8 655
TOTAL	24 024	1 986	120	26 130

Pour la clientèle « Retail », les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalle de probabilité de défaut. Pour les autres types de clientèle, les catégories de risques de crédit sont présentées par notation externe.

Exposition au risque de crédit – Retail

Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
PD < 1 %	64 886	1 607	-	66 493
1 % < PD < 3 %	8 168	1 543	-	9 711
3 % < PD < 10 %	1 874	2 652	-	4 526
PD > 10 %	157	914	-	1 071
Contrats douteux - contentieux	-	-	1 200	1 200
TOTAL	75 085	6 717	1 200	83 001

31.12.2023

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable brute			Total
	Actifs sains ou dégradés			
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
PD < 1 %	64 054	1 801	-	65 855
1 % < PD < 3 %	6 851	3 469	-	10 321
3 % < PD < 10 %	1 331	2 679	-	4 010
PD > 10 %	24	1 025	-	1 049
Contrats douteux - contentieux	-	-	1 138	1 138
TOTAL	72 260	8 974	1 138	82 372

Hors bilan (Engagements de financement et de garantie)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024			Total
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
PD < 1 %	7 072	388	-	7 460
1 % < PD < 3 %	727	131	-	857
3 % < PD < 10 %	176	92	-	268
PD > 10 %	58	41	-	98
Contrats douteux - contentieux	-	-	15	15
TOTAL	8 032	651	15	8 698

31.12.2023

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant de l'engagement			Total
	Engagements sains ou dégradés			
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
PD < 1 %	7 369	370	-	7 739
1 % < PD < 3 %	766	176	-	942
3 % < PD < 10 %	164	96	-	260
PD > 10 %	28	64	-	92
Contrats douteux - contentieux	-	-	24	24
TOTAL	8 327	706	24	9 056

Exposition au risque de crédit – Corporate

Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	2 002	105	-	2 107
AA	2 822	69	-	2 891
A	4 335	271	0	4 606
Autres	26 032	5 379	1 298	32 709
TOTAL	35 190	5 825	1 299	42 313

(en millions d'euros)	31.12.2023			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	2 188	82	-	2 270
AA	927	68	-	995
A	4 239	327	-	4 567
Autres	28 413	4 741	1 359	34 512
TOTAL	35 767	5 219	1 359	42 344

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	2 120	-	-	2 120
AA	7 936	-	-	7 936
A	17 877	-	-	17 877
Autres	19 946	90	-	20 036
TOTAL	47 878	90	-	47 969

31.12.2023				
Valeur comptable brute				
Actifs sains ou dégradés				
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
AAA	1 660	-	-	1 660
AA	7 901	6	-	7 907
A	18 698	-	-	18 698
Autres	19 795	23	-	19 818
TOTAL	48 054	29	-	48 083

Hors bilan (Engagements de financement et de garantie)

31.12.2024				
Montant de l'engagement				
Engagements sains ou dégradés				
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
AAA	606	56	-	662
AA	829	-	-	829
A	1 641	120	-	1 761
Autres	7 383	866	142	8 391
TOTAL	10 458	1 042	142	11 642

31.12.2023				
Montant de l'engagement				
Engagements sains ou dégradés				
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
AAA	609	68	-	677
AA	217	-	-	217
A	1 851	214	-	2 065
Autres	6 448	912	96	7 456
TOTAL	9 125	1 194	96	10 415

Exposition au risque de crédit – Administration et banques centrales

Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	2 915	-	-	2 915
AA	89 179	-	-	89 179
A	3 455	-	-	3 455
Autres	10 518	71	24	10 614
TOTAL	106 068	71	24	106 163

(en millions d'euros)	31.12.2023			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	2 827	-	-	2 827
AA	87 695	-	-	87 695
A	2 470	-	-	2 470
Autres	9 202	49	7	9 259
TOTAL	102 195	49	7	102 251

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	18 264	-	-	18 264
AA	83 358	-	-	83 358
A	6 968	-	-	6 968
Autres	20 323	-	-	20 323
TOTAL	128 914	-	-	128 914

(en millions d'euros)	31.12.2023			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	13 914	-	-	13 914
AA	83 187	-	-	83 187
A	6 205	-	-	6 205
Autres	24 575	40	-	24 615
TOTAL	127 880	40	-	127 920

Hors bilan (Engagements de financement et de garantie)

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
AAA	429	-	-	429
AA	485	-	-	485
A	182	-	-	182
Autres	3 398	5	2	3 405
TOTAL	4 494	5	2	4 501

(en millions d'euros)	31.12.2023			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
AAA	367	-	-	367
AA	780	-	-	780
A	272	-	-	272
Autres	3 363	26	-	3 389
TOTAL	4 782	26	-	4 808

Exposition au risque de crédit – Établissements de crédit

Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
AAA	905	-	-	905
AA	4 137	0	-	4 137
A	5 085	-	-	5 085
Autres	1 111	0	0	1 111
TOTAL	11 238	0	0	11 239

(en millions d'euros)	31.12.2023			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
AAA	905	-	-	905
AA	333	-	-	333
A	2 000	-	-	2 000
Autres	1 442	-	-	1 442
TOTAL	4 680	-	-	4 680

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	2 739	-	-	2 739
AA	7 098	-	-	7 098
A	36 056	-	-	36 056
Autres	6 600	-	-	6 600
TOTAL	52 493	-	-	52 493

(en millions d'euros)	31.12.2023			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	2 159	-	-	2 159
AA	5 264	-	-	5 264
A	33 657	-	-	33 657
Autres	7 017	-	2	7 019
TOTAL	48 098	-	2	48 100

Hors bilan (Engagements de financement et de garantie)

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
AAA	39	-	-	39
AA	4 182	-	-	4 182
A	125	14	-	139
Autres	278	64	-	342
TOTAL	4 624	78	-	4 702

(en millions d'euros)	31.12.2023			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
AAA	218	-	-	218
AA	1 003	-	-	1 003
A	205	-	-	205
Autres	365	60	-	425
TOTAL	1 790	60	-	1 851

Concentration du risque de crédit par zone géographique

Actifs financiers au coût amorti

	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
<i>(en millions d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	205 677	12 434	2 457	220 568
Autres pays de l'UE	19 524	120	32	19 676
Autres pays d'Europe	697	12	32	741
Autres	1 682	47	2	1 731
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	227 580	12 613	2 523	242 717

	31.12.2023			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
<i>(en millions d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	197 030	14 055	2 409	213 494
Autres pays de l'UE	15 963	148	40	16 151
Autres pays d'Europe	423	19	32	474
Autres	1 486	20	23	1 529
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	214 902	14 242	2 504	231 648

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
<i>(en millions d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	99 019	-	-	99 019
Autres pays de l'UE	89 371	17	-	89 388
Autres pays d'Europe	8 697	-	-	8 697
Autres	32 199	73	-	32 272
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	229 285	90	-	229 376

31.12.2023				
Valeur comptable brute				
Actifs sains ou dégradés				
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	101 178	48	-	101 226
Autres pays de l'UE	82 882	11	-	82 893
Autres pays d'Europe	7 627	10	2	7 639
Autres	32 345	-	-	32 345
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	224 032	69	2	224 103

Hors bilan (Engagement de financement et de garantie)

31.12.2024				
Montant de l'engagement				
Engagements sains ou dégradés				
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	25 789	1 626	159	27 574
Autres pays de l'UE	1 621	149	0	1 769
Autres pays d'Europe	95	1	0	96
Autres	104	1	0	105
TOTAL	27 609	1 776	159	29 544

31.12.2023				
Montant de l'engagement				
Engagements sains ou dégradés				
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	22 845	1 837	120	24 802
Autres pays de l'UE	1 061	147	0	1 207
Autres pays d'Europe	109	1	0	110
Autres	10	1	0	11
TOTAL	24 024	1 986	120	26 130

4.7 Passifs financiers au coût amorti

PRINCIPES COMPTABLES

Principe général de classement des dettes financières

Tous les passifs financiers sont par défaut classés dans la catégorie au coût amorti.

En date de clôture, ces dettes sont ainsi évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle », en « Dettes représentées par un titre » ou en « Dettes subordonnées ».

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) ou à terme (compte d'épargne à régime spécial). Ces dettes comprennent les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectuées par le Groupe.

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées comprennent les dettes dont le remboursement, en cas de liquidation du débiteur, n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers privilégiés ou chirographaires. Ces dettes sont valorisées selon la méthode du coût amorti.

Distinction entre dettes et capitaux propres : titres super subordonnés à durée indéterminée

Les titres subordonnés sont classés en instruments de dettes ou de capitaux propres en fonction notamment de l'analyse de leurs caractéristiques et plus spécifiquement en fonction de leur mode de rémunération selon qu'il est discrétionnaire ou non.

Lorsque les titres subordonnés émis répondent aux critères de classement en « Instruments de capitaux propres », les coupons sont traités comme des dividendes venant en diminution des capitaux propres. Les distributions de coupons correspondant à des distributions de résultat, l'impôt différé actif, représentatif d'une économie d'impôt, est comptabilisé en résultat conformément à IAS 12 et aux clarifications apportées dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS (cycle 2015-2017).

Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, notamment celles présentant une échéance de remboursement, sont classées en dettes subordonnées en application de la norme IAS 32.

Passifs financiers comportant des dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un passif hybride. Il est extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque, dès l'initiation du contrat, ses caractéristiques économiques et les risques associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte sauf dans le cas où le passif hybride est évalué dans son ensemble en juste valeur par le résultat. Cette catégorie de passifs comprend notamment au sein du Groupe les émissions structurées (Indexation Euro Stoxx).

Reclassement de passifs financiers

Le classement d'un passif financier déterminé en date de 1^{ère} comptabilisation est définitif et aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

4.7.1 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Comptes ordinaires créditeurs	695	624
Comptes et emprunts au jour le jour	100	682
Autres sommes dues	2	2
Dettes envers les établissements de crédit à vue	797	1 308
Comptes et emprunts	2 989	3 170
Titres et valeurs donnés en pension livrée	27 251	29 097
Dettes envers les établissements de crédit à terme	30 240	32 268
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	31 038	33 576

4.7.2 Dettes envers la clientèle

PRINCIPES COMPTABLES

Comptes d'épargne à régime spécial

Les Comptes épargne logement (CEL) et les Plans épargne logement (PEL) proposés à la clientèle de particuliers dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 comportent deux phases : une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi sous forme de prêts immobiliers.

Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ouverts avant le 28 février 2011, et à un taux révisable annuellement pour les nouvelles générations ;
- obligation d'octroyer aux clients qui le demandent un crédit à un taux fixé à la signature du contrat.

Ces engagements aux conséquences potentiellement défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan au poste « Provisions ».

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Livret A	69 793	68 696
Plans et Comptes épargne logement	22 048	25 447
Autres comptes à régime spécial	31 361	30 076
Comptes d'épargne à régime spécial	123 202	124 219
Comptes ordinaires créditeurs à vue	75 868	78 553
Comptes et emprunts au jour le jour	2 781	4 914
Autres sommes dues	1 508	1 553
Dettes envers la clientèle à vue	80 156	85 020
Comptes et emprunts à terme	1	700
Comptes créditeurs à terme	2 234	3 789
Titres et valeurs donnés en pension livrée à terme	20 036	11 410
Dettes envers la clientèle à terme	22 271	15 899
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	225 629	225 138

4.7.3 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Certificats de dépôts et billets de trésorerie	10 572	14 116
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	22 263	20 198
Autres dettes représentées par un titre	(0)	(0)
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	32 835	34 314

(1) Dont 12,7 milliards d'euros au 31 décembre 2024 de covered bonds émis par La Banque Postale Home Loan SFH contre 11,7 milliards d'euros au 31 décembre 2023.

4.7.4 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Dettes subordonnées	10 042	9 450
TOTAL	10 042	9 450

La valeur au bilan des dettes subordonnées, y compris effet de couverture et coupons courus, se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Taux servi	Montant de l'émission	Devise	31.12.2024	31.12.2023
DETTES SUBORDONNÉES REMBOURSABLES						9 178	8 627
La Banque Postale	09.06.2016	09.06.2028	3,000 %	500	EUR	481	470
La Banque Postale	05.10.2016	05.10.2028	2,250 %	100	EUR	93	91
La Banque Postale	16.01.2017	09.06.2028	3,000 %	150	EUR	145	142
La Banque Postale	26.10.2020	26.01.2031	0,875 %	500	EUR	492	474
La Banque Postale	02.02.2021	02.08.2032	0,750 %	500	EUR	470	453
La Banque Postale	27.04.2021	02.08.2032	0,750 %	250	EUR	235	227
La Banque Postale	05.12.2022	05.03.2034	5,500 %	500	EUR	529	526
CNP Assurances	05.06.2014	05.06.2045	4,25 % jusqu'en juin 2025 puis reset taux fixe <i>swap</i> 5 ans + 360 bps	500	EUR	518	532
CNP Assurances	10.12.2015	10.06.2047	4,5 % jusqu'en juin 2027 puis Euribor 3M + 460 bps	750	EUR	823	845
CNP Assurances	22.01.2016	22.01.2049	6 % jusqu'en janvier 2049	500	USD	526	502
CNP Assurances	05.02.2019	05.02.2029	2,75 % jusqu'en février 2029	500	EUR	549	558
CNP Assurances	27.11.2019	27.07.2050	2,00 % jusqu'en juin 2030 puis Euribor 3M + 300 bps	750	EUR	771	774
CNP Assurances	10.12.2019	15.01.2027	0,80 % jusqu'en janvier 2027	250	EUR	253	253
CNP Assurances	30.06.2020	30.09.2051	2,5 % jusqu'en juin 2031 puis Euribor 3M + 365 bps	750	EUR	759	759
CNP Assurances	08.12.2020	08.03.2028	0,375 % jusqu'en mars 2028	500	EUR	502	502
CNP Assurances	12.10.2021	12.10.2053	1,875 % jusqu'en octobre 2033 puis Euribor 3M + 270 bps	500	EUR	502	502
CNP Assurances	27.01.2022	27.01.2029	1,25 % sur toute la durée du titre	500	EUR	506	506
CNP Assurances	18.01.2023	18.07.2053	5,25 % jusqu'en juillet 2033, puis Euribor 3M + 345 bps	500	EUR	512	512
CNP Assurances	16.07.2024	16.07.2054	4,875 % jusqu'en juillet 2034 puis Euribor 3M + 310 bps	500	EUR	511	-
DETTES SUBORDONNÉES PERPÉTUELLES						865	823
CNP Assurances	15.11.2004		4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor 3M + 1,60 % à partir du 15.11.2016	90	EUR	90	90
CNP Assurances	15.11.2004		Euribor 3M + 0,70 % jusqu'en 2016 puis Euribor 3M + 1,60 %	93	EUR	93	93
CNP Assurances	07.04.2021		4,875 % jusqu'en avril 2031 puis taux CMT 5Y + 318,3 bps	700	USD	681	641
DETTES SUBORDONNÉES						10 042	9 450

4.8 Intérêts, produits et charges assimilés

PRINCIPES COMPTABLES

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que pour les instruments financiers en juste valeur par capitaux propres. Les postes de produits et charges d'intérêt comprennent également les intérêts courus et les intérêts échus des instruments de couverture de juste valeur.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées qui font par nature partie intégrante du taux effectif du contrat.

(en millions d'euros)	31.12.2024	Dont intérêts négatifs	31.12.2023	Dont intérêts négatifs
Sur actifs financiers évalués au coût amorti	7 450	8	7 350	84
Opérations avec les établissements de crédit	3 660	(0)	4 033	42
Opérations avec la clientèle	3 155	8	2 761	42
Opérations de location-financement	119	-	90	-
Opérations sur titres au coût amorti	516	0	465	1
Sur actifs financiers évalués à la juste valeur par OCI recyclables	4 273	-	4 705	-
Titres de dettes	4 273	-	4 705	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	535	-	932	-
PRODUITS D'INTÉRÊTS	12 258	8	12 986	84
Sur passifs financiers au coût amorti	(6 268)	(3)	(6 483)	(1)
Opérations avec les établissements de crédit	(865)	(0)	(1 107)	(1)
Opérations avec la clientèle	(4 284)	(2)	(4 134)	(0)
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	(1 119)	-	(1 242)	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(854)	-	(975)	-
CHARGES D'INTÉRÊTS	(7 122)	(3)	(7 457)	(1)
INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS	5 136		5 529	

Le montant des intérêts et de la rémunération perçus au titre de la centralisation des fonds du Livret A, du Livret de développement durable et du Livret d'épargne populaire s'élève à 2 377 millions d'euros au 31 décembre 2024 comparativement à 2 421 millions d'euros au 31 décembre 2023.

4.9 Juste valeur des instruments financiers

PRINCIPES COMPTABLES

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La norme IFRS 13 préconise en premier lieu l'utilisation d'un prix coté sur un marché actif pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier (multicontribution), d'un négociateur ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles (volume, fourchette de prix) dans des conditions de concurrence normale. En l'absence de marché actif la juste valeur doit être déterminée par l'utilisation de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent notamment l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues. L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal. À titre d'exemple, la juste valeur des titres obligataires, des titres à revenu variable et des *futures* est déterminée en utilisant des prix cotés. L'utilisation de techniques de valorisation faisant référence à des données de marché concerne plus généralement les dérivés de gré à gré, les titres à intérêts précomptés (billets de trésorerie, certificats de dépôts...), les dépôts-repos.

Les instruments financiers sont présentés dans la note ci-dessous selon trois niveaux en fonction d'un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et paramètres utilisés pour leur valorisation :

- niveau 1 : instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit notamment des actions cotées, les obligations et des dérivés sur marchés organisés (*futures*, options...).

Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence,
- les OPCVM détenus, évalués à partir de leur valeur liquidative,
- les obligations, BTAN, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des *brokers*, des salles de marché, des plates-formes transactionnelles,
- les dérivés cotés sur un marché organisé (*futures*, options...);

- niveau 2 : instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Il s'agit d'instruments dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables et des modèles standards ou des instruments qui sont valorisés en se référant à des instruments similaires cotés sur un marché actif.

Les titres structurés détenus par le Groupe sont des instruments financiers dont la rémunération est indexée sur des indices, paniers actions, fonds alternatifs, taux.

Cette catégorie comprend :

- certains titres structurés – dont la valorisation repose sur un modèle interne et des paramètres de marchés principalement,
- les dérivés échangés sur un marché de gré à gré (*swaps* de taux, *caps*...) dont la valorisation repose un modèle interne et des paramètres de marchés principalement,
- les titres de dette (obligations, TCN...) non cotés qui sont évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un *spread*,
- les immeubles de placement dont l'évaluation est fondée sur les prix de transactions récentes ou sur la valeur locative de biens similaires,
- tout autre instrument financier traité de gré à gré.
- niveau 3 : instruments valorisés à l'aide de données non observables sur les marchés. Un paramètre non observable est défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Cette catégorie comprend les participations non cotées du Groupe ainsi que certains instruments financiers de titrisation. Les méthodes de valorisation des participations non cotées font appel à des informations non disponibles sur un marché actif. Les principales méthodes employées correspondent à des valorisations par la méthode des multiples, à des comparaisons avec des transactions similaires sur le marché ou par référence à certains critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité et l'actualisation de *cash flows* futurs. Ces méthodes de valorisation sont communément utilisées dans la gestion de ces instruments. En outre, certains titres structurés complexes et pour lesquels la valorisation est obtenue par le biais de la contrepartie sont classés dans cette catégorie (titres de FCPR et e FCPI notamment).

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

4.9.1 Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti :

(en millions d'euros)	31.12.2024				
	Montant au bilan	Juste valeur	Hiérarchie de juste valeur		
			Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif (niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Technique de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)
ACTIF					
Titres évalués au coût amorti	36 256	33 037	32 117	726	194
Prêts et créances sur les établissements de crédit à vue	1 950	1 950	-	1 833	116
Prêts et créances sur les établissements de crédit à terme	73 645	73 776	-	71 672	2 104
Prêts subordonnés sur les établissements de crédit	79	79	-	79	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	75 673	75 805	-	73 584	2 221
Prêts et créances sur la clientèle à vue	5 019	5 019	-	4 727	293
Prêts et créances sur la clientèle à terme	120 240	112 910	-	98 834	14 076
Opérations de location-financement	3 715	4 589	-	4 589	-
Prêts subordonnés sur la clientèle	16	16	-	16	-
Prêts et créances sur la clientèle	128 991	122 534	-	108 165	14 369
Immeubles de placement évalués au coût amorti	752	946	-	946	-
PASSIF					
Dettes envers les établissements de crédit à vue	797	797	-	797	0
Dettes envers les établissements de crédit à terme	30 240	30 339	-	28 505	1 834
Dettes envers les établissements de crédit	31 038	31 137	-	29 302	1 835
Dettes envers la clientèle à vue	203 358	203 358	-	202 257	1 101
Dettes envers la clientèle à terme	22 271	21 643	-	21 571	72
Dettes envers la clientèle	225 629	225 001	-	223 828	1 173
Dettes représentées par un titre	32 835	33 535	17 384	16 151	-
Dettes subordonnées	10 042	9 859	2 582	7 277	-

31.12.2023

(en millions d'euros)	Montant au bilan	Juste valeur	Hiérarchie de juste valeur		
			Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif (niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Technique de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)
ACTIF					
Titres évalués au coût amorti	33 104	30 114	28 839	978	297
Prêts et créances sur les établissements de crédit à vue	2 150	2 150	-	1 951	199
Prêts et créances sur les établissements de crédit à terme	68 685	68 686	-	68 551	135
Prêts subordonnés sur les établissements de crédit	79	79	-	79	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	70 914	70 915	-	70 581	334
Prêts et créances sur la clientèle à vue	5 495	5 495	-	5 187	308
Prêts et créances sur la clientèle à terme	116 705	106 722	-	92 429	14 293
Opérations de location-financement	3 776	4 495	-	4 495	-
Prêts subordonnés sur la clientèle	23	22	-	22	-
Prêts et créances sur la clientèle	125 999	116 734	-	102 133	14 601
Immeubles de placement évalués au coût amorti	930	1 079	-	1 079	-
PASSIF					
Dettes envers les établissements de crédit à vue	1 308	1 308	-	1 308	0
Dettes envers les établissements de crédit à terme	32 268	31 982	-	31 942	40
Dettes envers les établissements de crédit	33 576	33 290	-	33 249	41
Dettes envers la clientèle à vue	209 239	209 239	-	207 978	1 261
Dettes envers la clientèle à terme	15 899	15 430	-	15 257	172
Dettes envers la clientèle	225 138	224 668	-	223 235	1 434
Dettes représentées par un titre	34 314	35 694	14 464	17 237	3 993
Dettes subordonnées	9 450	8 893	2 521	6 371	-

Pour les instruments financiers ci-dessus qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations. En effet, dans la majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées, pour les raisons suivantes :

- des cessions d'actifs financiers qui seraient éventuellement réalisées doivent rester cohérentes avec le modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs financiers pour en recouvrer les flux de trésorerie contractuels ;
- les cessions de ce type d'actifs sont par définition limitées, la norme IFRS 9 n'admettant les cessions d'actifs au coût amorti que si elles sont limitées en fréquence, en valeur et réparties dans le temps ;
- concernant les passifs financiers évalués au coût amorti, qui sont principalement représentés par les dettes envers la clientèle à vue, leur remboursement auprès de la clientèle s'effectue au pair, au gré des retraits effectués par celle-ci.

Juste valeur des crédits

Le périmètre retenu est l'ensemble des crédits tirés et inscrits au bilan du groupe La Banque Postale. Les crédits accordés mais non encore tirés ne sont pas pris en compte : l'hypothèse retenue étant que comme leur taux vient d'être fixé, leur valeur ne doit pas s'éloigner du nominal autorisé.

Les principales hypothèses sous-jacentes à la détermination de la juste valeur sont les suivantes pour les types de crédits commercialisés par la banque :

- la juste valeur des découverts sur comptes à vue est présumée correspondre à l'encours comptable en raison de leur faible durée (obligation pour le client de redevenir créancier en moins d'un mois) ;
- la juste valeur des crédits est déterminée sur base de modèles internes consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir. Le taux d'actualisation est déterminé de telle sorte que la composante « taux d'intérêt » est réévaluée à partir du taux de cessions internes et d'un *spread* de marché, tandis que la marge de crédit n'est pas réévaluée, étant figée à l'origine. Les options de remboursement anticipé sont prises en compte sous forme d'un ajustement du profil d'amortissement des prêts (conforme à l'écoulement en taux des éléments macrocouverts, cf. 4.3 « Dérivés de couverture et résultat de la comptabilité de couverture »).

Juste valeur des dépôts

Les principales hypothèses sous-jacentes à la détermination de la juste valeur des dépôts sont les suivantes :

- pour les dépôts dont le taux de rémunération est administré, les Livrets B, Livrets jeune, les Plans d'épargne populaire et les comptes à terme, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours ;
- la juste valeur des dépôts à vue est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours nette de la valeur pied de coupon des *swaps* en couverture des dépôts à vue (via l'option « carve out »).

Instruments de dettes détenus ou émis

La juste valeur des instruments financiers cotés correspond au cours de cotation à la clôture. La juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti non cotés étant déterminée sur la base de modèles internes, elle représente une estimation de la valeur de marché de ces instruments. Cette valeur est susceptible de fluctuer en fonction de la variation des paramètres utilisés et ne reflète pas nécessairement la valeur de réalisation de ces instruments financiers.

Juste valeur des immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement correspond à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

4.9.2 Juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur

Actifs et passifs évalués à la juste valeur

	31.12.2024			
	Juste valeur	Hiérarchie de juste valeur		
		Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif (niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Technique de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)
<i>(en millions d'euros)</i>				
ACTIFS FINANCIERS				
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	16 838	17	16 821	-
Actifs financiers à la juste valeur sur option	2 943	2 496	21	426
Actifs financiers à la juste valeur n'ayant pas le caractère SPPI	93 288	58 136	14 876	20 276
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	90 825	84 138	6 147	540
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	203 894	144 788	37 864	21 242
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	400	-	400	-
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	86	-	86	-
Instruments dérivés de couverture	486	-	486	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	15 238	14 690	14	533
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	202 946	182 016	19 595	1 336
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	218 184	196 706	19 609	1 869
Immeubles de placement à la juste valeur	5 838	-	5 838	-
PASSIFS FINANCIERS				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	12 500	3	12 497	-
Passifs financiers à la juste valeur sur option	5 071	269	4 802	-
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	17 571	272	17 299	-
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	1 939	-	1 939	-
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	19	-	19	-
Instruments dérivés de couverture	1 958	-	1 958	-

31.12.2023

Hiérarchie de juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur	Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif (niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Technique de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)
ACTIFS FINANCIERS				
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	13 921	7	13 888	26
Actifs financiers à la juste valeur sur option	3 348	2 857	21	470
Actifs financiers à la juste valeur n'ayant pas le caractère SPPI	106 073	59 705	25 625	20 743
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	94 753	88 312	6 282	159
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	218 095	150 882	45 816	21 397
Instrument dérivé de couverture de juste valeur	619	-	619	-
Instrument dérivé de couverture de flux de trésorerie	58	-	58	-
Instrument dérivé de couverture	677	-	677	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	15 980	15 444	17	520
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	196 970	189 070	6 050	1 850
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	212 950	204 513	6 066	2 370
Immeubles de placement à la juste valeur	6 332	-	6 332	-
PASSIFS FINANCIERS				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	9 722	5	9 715	1
Passifs financiers à la juste valeur sur option	3 869	73	3 796	-
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	13 591	79	13 511	1
Instrument dérivé de couverture de juste valeur	2 163	-	2 163	-
Instrument dérivé de couverture de flux de trésorerie	21	-	21	-
Instrument dérivé de couverture	2 183	-	2 183	-

Évolution de la juste valeur relevant du niveau 3 : rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024		
	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Total
OUVERTURE	21 397	2 370	23 768
Total gains et pertes enregistrés en résultat	508	-	508
Total gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	14	14
Achats	2 647	284	2 932
Ventes	(1 079)	(52)	(1 131)
Remboursements	(1 242)	(41)	(1 283)
Transfert vers ou hors niveau 3	113	(675)	(562)
Variations de périmètre	136	-	136
Autres mouvements	(1 239)	(32)	(1 271)
CLÔTURE	21 242	1 869	23 111

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023		
	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Total
OUVERTURE	20 415	4 747	25 162
Total gains et pertes enregistrés en résultat	4	-	4
Total gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	(94)	(94)
Achats	2 992	99	3 091
Ventes	(1 008)	(29)	(1 038)
Remboursements	(594)	(75)	(669)
Transfert vers ou hors niveau 3	(410)	(2 250)	(2 660)
Variations de périmètre	-	(25)	(25)
Autres mouvements	(1)	(2)	(4)
CLÔTURE	21 397	2 370	23 768

4.10 Actifs transférés non décomptabilisés intégralement

	Actifs transférés non décomptabilisés intégralement											
	Actifs transférés restants comptabilisés en totalité								Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité			
	Actifs transférés				Passifs associés				Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés	
	Valeur comptable	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur	Valeur comptable	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur				
(en millions d'euros)												
Actifs financiers transférés - Juste valeur par capitaux propres recyclables et non recyclables	27 483	17 760	9 724	27 483	17 376	17 376	-	17 376	-	-	-	-
Instruments de dettes	27 483	17 760	9 724	27 483	17 376	17 376	-	17 376	-	-	-	-
Instruments au coût amorti	28 944	27 770	-	26 204	27 424	27 424	-	27 424	-	-	-	-
Titres de dette	28 944	27 770	-	26 204	27 424	27 424	-	27 424	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS	56 427	45 530	9 724	53 688	44 799	44 799	-	44 800	-	-	-	-

4.11 Compensation des actifs et des passifs financiers

PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IAS 32, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le droit juridiquement exécutoire doit être irrévocable et doit pouvoir s'exercer en toutes circonstances.

Ce droit porte sur toutes les opérations réalisées par chambre de compensation et s'applique aux nominaux d'espèces et aux intérêts intégrés dans le flux de restitution.

Les opérations de pensions livrées dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan lorsque :

- elles ont les mêmes dates d'échéance ;
- elles sont réalisées dans la même devise ;
- elles se dénouent au travers d'un système de règlement/livraison garantissant la livraison des titres contre la réception d'espèces associées, c'est-à-dire le même dépositaire central de titres.

La compensation concerne essentiellement les opérations de pension réalisées avec les chambres de compensation LCH Clearnet et Eurex.

Un actif financier et un passif financier faisant l'objet d'une convention cadre de compensation ou d'accords similaires répondant à la définition d'un contrat exécutoire (droit exécutoire de compenser des titres contre des espèces à une même échéance) qui s'exerce sous certaines conditions mais ne satisfait pas aux critères de compensation, sont présentés en valeur nette lorsqu'ils sont réalisés avec la même entité juridique.

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs financiers et passifs financiers qui ont fait l'objet d'une compensation dans le bilan consolidé du Groupe ainsi que les montants qui seraient compensables en application de conventions cadres de compensation et d'accords similaires mais qui ne sont pas éligibles à la compensation dans les comptes consolidés.

Les positions nettes qui résultent de ces différentes compensations n'ont pas pour objet de mesurer l'exposition du Groupe au risque de contrepartie sur ces instruments financiers.

Compensation des actifs et des passifs financiers 2024

	31.12.2024						
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e)	(f) = (c) - (d) - (e)
	Valeur comptable brute des actifs financiers	Valeur brute des passifs financiers compensés dans les états financiers	Actifs financiers présentés en net	Montants non compensés		Instruments financiers reçus en garantie	Valeur nette
			Instruments financiers	Collatéral reçu			
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	205 050	670	204 380	5 534	810	-	198 036
<i>dont opérations de pension</i>	8 454	670	7 784	-	-	-	7 784
<i>dont instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)</i>	6 504	-	6 504	5 534	810	-	161
Prêts et créances sur établissement de crédit et sur la clientèle	205 299	634	204 665	6 908	12	2 476	195 269
<i>dont prises en pension</i>	13 052	634	12 418	6 908	12	2 476	3 022
Comptes de régularisation et autres actifs	9 225	-	9 225	13	-	-	9 212
<i>dont dépôts de garantie donnés</i>	16	-	16	13	-	-	2
Autres actifs non compensés	322 490	-	322 490	-	-	-	322 490
TOTAL ACTIF	742 064	1 305	740 759	12 456	822	2 476	725 006

	31.12.2024						
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e)	(f) = (c) - (d) - (e)
	Valeur comptable brute des passifs financiers	Valeur brute des actifs financiers compensés dans les états financiers	Passifs financiers présentés en net	Montants non compensés		Instruments financiers donnés en garantie	Valeur nette
			Instruments financiers	Collatéral versé			
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	20 199	670	19 529	5 534	249	-	13 746
<i>dont opérations de pension</i>	10 165	670	9 495	-	-	-	9 495
<i>dont instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)</i>	7 282	-	7 282	5 534	249	-	1 499
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	257 302	634	256 667	6 908	594	23 576	225 589
<i>dont mise en pension</i>	47 922	634	47 288	6 908	594	23 576	16 210
Autres dettes non compensées	437 634	-	437 634	-	-	-	437 634
TOTAL PASSIF	715 134	1 305	713 830	12 442	843	23 576	676 968

Compensation des actifs et des passifs financiers 2023

	31.12.2023						
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e)	(f) = (c) - (d) - (e)
	Valeur comptable brute des actifs financiers	Valeur brute des passifs financiers compensés dans les états financiers	Actifs financiers présentés en net	Instrument financiers	Collatéral reçu	Instrument financiers reçus en garantie	Valeur nette
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instrument financiers en valeur de marché par résultat	218 772	-	218 772	4 483	1 320	-	212 970
<i>dont opérations de pension</i>	1	-	1	-	-	-	1
<i>dont instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)</i>	5 921	-	5 921	4 483	1 320	-	119
Prêts et créances sur établissement de crédit et sur la clientèle	198 748	1 836	196 912	262	3	645	196 003
<i>dont prises en pension</i>	5 767	1 836	3 931	262	3	645	3 022
Comptes de régularisation et autres actifs	8 903	-	8 903	11	-	-	8 891
<i>dont dépôts de garantie donnés</i>	22	-	22	11	-	-	11
Autres actifs non compensés	313 564	-	313 564	-	-	-	313 564
TOTAL ACTIF	739 987	1 836	738 151	4 756	1 323	645	731 428

	31.12.2023						
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e)	(f) = (c) - (d) - (e)
	Valeur comptable brute des passifs financiers	Valeur brute des actifs financiers compensés dans les états financiers	Passifs financiers présentés en net	Instrument financiers	Collatéral versé	Instrument financiers donnés en garantie	Valeur nette
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instrument financiers en valeur de marché par résultat	15 775	-	15 775	4 466	836	-	10 473
<i>dont opérations de pension</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)</i>	6 230	-	6 230	4 466	836	-	929
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	260 549	1 836	258 714	262	375	20 449	237 628
<i>dont mise en pension</i>	42 343	1 836	40 507	262	375	20 449	19 422
Autres dettes non compensées	434 918	-	434 918	-	-	-	434 918
TOTAL PASSIF	711 242	1 836	709 406	4 728	1 211	20 449	683 019

4.12 Échéancier des actifs et des passifs financiers

La gouvernance relative à la gestion de la liquidité permet d'accompagner la banque dans le développement de ses activités de financement. La façon dont La Banque Postale gère le risque de liquidité est décrite au niveau de la section 6.5 - Risques financiers - du Document d'enregistrement universel.

Les tableaux ci-dessous présentent les échéances des actifs et passifs financiers du Groupe par date contractuelle d'échéances.

Les titres à revenus fixes, les prêts et les dettes sont ventilés en fonction des échéances contractuelles. Les titres de participations et les OPCVM ont été portés dans la colonne « indéterminée ». Les créances et dettes à vue figurent dans la colonne « moins de trois mois ». Les montants présentés dans cet échéancier correspondent à ceux du bilan (y compris les effets d'actualisation).

Éléments de bilan par durées restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2024					Total
	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
ACTIF						
Caisse, banques centrales	27 812	-	-	-	-	27 812
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	9 296	4 257	33 449	23 020	133 872	203 894
Instruments dérivés de couverture - Actif	1	57	144	284	-	486
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	9 872	19 883	63 016	110 153	15 259	218 184
Titres au coût amorti	302	259	8 480	27 215	0	36 256
Prêts et créances sur les établissements de crédit	69 615	866	1 958	213	3 022	75 673
Prêts et créances sur la clientèle	6 962	12 566	39 868	69 596	-	128 991
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Actif	-	-	-	-	490	490
ÉLÉMENTS D'ACTIF PAR DURÉE RESTANT À COURIR	123 860	37 887	146 916	230 480	152 643	691 787
PASSIF						
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	6 389	1 207	3 173	6 534	269	17 571
Instruments dérivés de couverture - Passif	15	70	767	1 107	-	1 958
Dettes envers les établissements de crédit	13 731	967	1 929	523	13 887	31 038
Dettes envers la clientèle	224 832	748	44	5	-	225 629
Dettes représentées par un titre	6 316	4 836	11 023	10 661	-	32 835
Dettes subordonnées	41	-	2 492	6 653	856	10 042
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Passif	-	-	-	-	(161)	(161)
ÉLÉMENTS DE PASSIF PAR DURÉE RESTANT À COURIR	251 323	7 827	19 429	25 483	14 851	318 912
ENGAGEMENTS DONNÉS						
Engagements de financement donnés	15 584	2 568	7 994	1 983	-	28 129
Engagements de garanties donnés	842	1	24	388	160	1 415
ENGAGEMENTS DONNÉS PAR DURÉE RESTANT À COURIR	16 425	2 569	8 019	2 371	160	29 544

(en millions d'euros)	31.12.2023					Total
	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
ACTIF						
Caisse, banques centrales	40 577	-	-	-	-	40 577
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	15 396	13 151	31 484	23 621	134 442	218 095
Instruments dérivés de couverture - Actif	28	55	358	237	-	677
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6 294	10 337	65 640	114 678	16 001	212 950
Titres au coût amorti	153	198	5 003	27 750	-	33 104
Prêts et créances sur les établissements de crédit	66 978	406	306	202	3 022	70 914
Prêts et créances sur la clientèle	5 460	10 902	38 919	70 663	55	125 999
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Actif	-	-	-	-	181	181
ÉLÉMENTS D'ACTIF PAR DURÉE RESTANT À COURIR	134 887	35 049	141 708	237 151	153 701	702 496
PASSIF						
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	5 573	488	2 177	5 280	73	13 591
Instruments dérivés de couverture - Passif	44	118	828	1 192	-	2 183
Dettes envers les établissements de crédit	13 751	361	1 121	1 502	16 841	33 576
Dettes envers la clientèle	223 939	1 083	101	16	-	225 138
Dettes représentées par un titre	11 268	4 161	8 550	10 336	-	34 314
Dettes subordonnées	32	545	1 443	6 615	814	9 450
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Passif	-	-	-	-	(331)	(331)
ÉLÉMENTS DE PASSIF PAR DURÉE RESTANT À COURIR	254 607	6 756	14 219	24 941	17 398	317 922
ENGAGEMENTS DONNÉS						
Engagements de financement donnés	12 438	2 382	7 117	2 316	-	24 253
Engagements de garanties donnés	1 382	158	5	166	166	1 877
ENGAGEMENTS DONNÉS PAR DURÉE RESTANT À COURIR	13 820	2 540	7 122	2 482	166	26 130

4.13 Expositions souveraines

Le détail des expositions souveraines directes et indirectes se présente comme suit :

Expositions souveraines au 31 décembre 2024

(en millions d'euros)	31.12.2024						
	Total portefeuille bancaire	Actifs à la juste valeur par le résultat	Total expositions directes ⁽¹⁾	Prises en pension	Hors bilan	Total expositions directes et indirectes ⁽²⁾	Exposition en %
Allemagne	6 462	196	6 657	1 073	-	7 730	3,1
Autriche	1 912	6	1 919	-	-	1 919	0,8
Belgique	8 953	78	9 031	1 291	-	10 321	4,2
Espagne	13 418	41	13 458	433	-	13 892	5,6
Finlande	376	1	377	-	-	377	0,2
France	142 457	1 518	143 975	7 921	806	152 702	62,1
Irlande	181	19	200	-	-	200	0,1
Italie	9 526	82	9 607	3 590	-	13 197	5,4
Luxembourg	103	1	104	-	-	104	0,0
Pays-Bas	533	15	548	127	-	674	0,3
Pologne	209	-	209	-	-	209	0,1
Portugal	2 073	3	2 076	98	-	2 173	0,9
Roumanie	144	-	144	-	-	144	0,1
Slovénie	110	-	110	-	-	110	0,0
Autres pays d'Europe	200	0	200	-	-	200	0,1
Supranational	12 969	811	13 780	567	-	14 347	5,8
Total Europe	199 625	2 771	202 396	15 100	806	218 301	88,7
Brésil	2 506	24 214	26 720	-	-	26 720	10,9
Canada	572	-	572	-	-	572	0,2
Mexique	108	-	108	-	-	108	0,0
Autres pays	318	21	339	-	-	339	0,1
Total Reste du monde	3 504	24 235	27 739	-	-	27 739	11,3
TOTAL	203 129	27 005	230 135	15 100	806	246 041	100,0

Recensement sur le périmètre défini par l'Autorité bancaire européenne (ABE).

Ces expositions incluent les dépôts centralisés à la Caisse des Dépôts.

(1) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions pour compte propre.

(2) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les prises en pension, les achats à terme et hors bilan du Groupe.

Expositions souveraines au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	31.12.2023						
	Total portefeuille bancaire	Actifs à la juste valeur par le résultat	Total expositions directes ⁽¹⁾	Prises en pension	Hors bilan	Total expositions directes et indirectes ⁽²⁾	Exposition en %
Allemagne	6 427	280	6 707	554	-	7 261	3,0
Autriche	793	19	812	-	-	812	0,3
Belgique	7 372	277	7 649	1 252	-	8 901	3,6
Espagne	13 255	98	13 353	-	-	13 353	5,4
Finlande	84	1	84	-	-	84	0,0
France	146 686	2 367	149 053	7 535	1 419	158 008	64,3
Irlande	86	8	94	-	-	94	0,0
Italie	12 411	365	12 776	-	-	12 776	5,2
Luxembourg	191	1	193	-	-	193	0,1
Pays-Bas	298	5	303	-	-	303	0,1
Pologne	228	25	253	-	-	253	0,1
Portugal	2 126	66	2 191	100	-	2 291	0,9
Roumanie	142	0	142	-	-	142	0,1
Slovénie	108	-	108	-	-	108	0,0
Autres pays d'Europe	246	61	307	208	-	515	0,2
Supranational	9 209	817	10 026	373	-	10 399	4,2
Total Europe	199 661	4 390	204 052	10 022	1 419	215 493	87,7
Brésil	2 890	26 379	29 269	-	-	29 269	11,9
Canada	655	1	655	-	-	655	0,3
Mexique	108	1	108	-	-	108	0,0
Autres pays	297	27	324	-	-	324	0,1
Total Reste du monde	3 950	26 408	30 357	-	-	30 357	12,3
TOTAL	203 611	30 798	234 409	10 022	1 419	245 850	100,0

Recensement sur le périmètre défini par l'Autorité bancaire européenne (ABE).

Ces expositions incluent les dépôts centralisés à la Caisse des Dépôts.

(1) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions pour compte propre.

(2) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les prises en pension, les achats à terme et hors bilan du Groupe.

Note 5 Activités d'assurance

PRINCIPES COMPTABLES

Présentation

La norme IFRS 17 prescrit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application.

Le périmètre d'application de la norme IFRS 17 comprend :

- les contrats d'assurance (y compris les contrats de réassurance) émis ;
- les contrats de réassurance détenus ;
- les contrats d'investissement émis avec un élément de participation discrétionnaire.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent :

- soit de la norme IFRS 15 s'ils correspondent à une prestation de services ;
- soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du groupe envers ses salariés ;
- soit de la norme IFRS 9, pour les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaires.

Ainsi, pour le groupe La Banque Postale, les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 17 incluent :

- les contrats d'assurance comportant un transfert de risque significatif à l'assureur. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

À noter : toute référence ci-dessous aux contrats d'assurance désigne également les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire et les contrats de réassurance détenus, sauf dans les cas où ceux-ci sont mentionnés explicitement.

Contrat d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie (l'émetteur) prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire de police/l'assuré) en convenant d'indemniser celui-ci, si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de manière défavorable le titulaire de police.

Un contrat de réassurance est un contrat d'assurance émis par une entité (le réassureur) pour indemniser une autre entité au titre de demandes d'indemnisation résultant d'un ou de plusieurs contrats d'assurance émis par cette autre entité (contrats sous-jacents).

Les contrats d'assurance peuvent être des contrats avec éléments de participation directe ou des contrats sans éléments de participation directe.

Les contrats d'assurance avec éléments de participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont définis comme des contrats d'assurance pour lesquels, à l'origine :

- les conditions contractuelles précisent que le titulaire de police a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire de police une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire de police soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'appréciation du respect de ces trois conditions est effectuée au moment de la souscription du contrat et n'est pas réévaluée ultérieurement, sauf en cas de modification substantielle du contrat.

Les contrats d'assurance sans éléments de participation directe sont constitués des autres contrats émis et la totalité des contrats de réassurance (émis comme détenus) :

- un contrat d'assurance avec des éléments de participation indirecte (contrat participatif indirect) car le paiement aux assurés dépend du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents, sans satisfaire toutefois aux critères définis pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe ; ou
- un contrat d'assurance sans aucun élément de participation (contrat non participatif) car le paiement aux assurés ne dépend pas du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents.

Contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance important sont des contrats d'investissement.

Un contrat d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire est défini comme un instrument financier qui confère à un investisseur donné le droit contractuel de recevoir, en supplément d'une somme qui n'est pas à la discrétion de l'émetteur, des sommes additionnelles :

- qui représentent probablement une part importante du total des prestations contractuelles ;
- dont l'échéancier ou le montant est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement fondées sur :
 - les rendements tirés d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrats spécifié,
 - les rendements réalisés et/ou latents des investissements d'un ensemble défini d'actifs détenus par l'émetteur, ou
 - le résultat de l'entité ou du fonds qui émet le contrat.

Séparation des composantes d'un contrat d'assurance

Les composantes suivantes sont séparées des contrats d'assurance, et sont comptabilisées en fonction des normes IFRS qui leur sont applicables :

Les dérivés incorporés distincts seront comptabilisés selon IFRS 9 :

- les composantes d'investissement distincts ;
- les obligations de performance autres, telles que l'obligation de fournir un service ou un produit non-assurantiel ;
- les biens ou services distincts autres que des services prévus au contrat d'assurance seront comptabilisés selon IFRS 15.

Les autres composantes restantes du contrat hôte rentrent dans le champ d'application d'IFRS 17, y compris les dérivés incorporés ou composantes d'investissement qui n'auront pas été séparés.

Niveau d'agrégation des contrats d'assurance

Les contrats doivent être regroupés au sein d'une unité de compte, dès leur comptabilisation initiale, pour la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir en annexes.

Pour déterminer chaque unité de compte, la norme requiert de regrouper les contrats d'assurance selon une approche tridimensionnelle :

- dans un 1^{er} temps dans des **portefeuilles de contrats**,
Un portefeuille de contrats d'assurance est constitué de contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble ;
- dans un 2^{ème} temps, **les portefeuilles de contrats sont scindés** en fonction du niveau de profitabilité attendue des contrats **au moment de la comptabilisation initiale** :
 - un groupe de contrats qui sont déficitaires (onéreux),
 - un groupe de contrats profitables pour lesquels il n'y a pas de possibilité importante qu'ils deviennent déficitaires par la suite,
 - un groupe constitué des autres contrats du portefeuille.

Il conviendra de ne pas regrouper au sein de l'unité de compte telle que précédemment déterminée des contrats émis à un intervalle de plus d'un an (notion de cohortes annuelles).

Pour éviter que la réalité économique des contrats d'assurance avec mutualisation intergénérationnelle ne soit pas correctement reflétée, l'UE a prévu une exemption facultative de l'application de cette obligation de cohorte annuelle (article 2 du règlement (UE) 2021-2036 du 19 novembre 2021 de la Commission européenne). Le groupe La Banque Postale a opté pour cette exemption.

Le groupe La Banque Postale détermine le groupe et le modèle comptable d'un contrat lors de sa comptabilisation initiale. Il n'est pas possible de modifier le groupe de contrats, ou le modèle comptable, sauf lorsqu'il y a modification du contrat au sens du paragraphe 72 de la norme, c'est-à-dire lorsque les modalités d'un contrat d'assurance sont modifiées, par exemple en raison d'un accord entre les parties au contrat ou d'un changement dans la réglementation.

Date de comptabilisation initiale

Un groupe de contrats d'assurance émis doit être comptabilisé à compter de la première des dates suivantes :

- le début de la période de couverture du groupe de contrats ;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police devient exigible ou, en l'absence de date d'exigibilité, la date à laquelle ce premier paiement est reçu ;
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont les flux de trésorerie occasionnés par les frais de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance.

Le montant de frais d'acquisition reconnu sur la période est calculé selon des métriques représentatives des services rendus sur la période (Primes, Provisions Mathématiques, etc.).

Le Groupe affecte les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats d'assurance selon une méthode systématique et rationnelle.

Lorsqu'ils sont payés avant la date de comptabilisation initiale des groupes de contrats, ils sont comptabilisés à l'actif, venant en déduction de la valeur au bilan des contrats d'assurance.

Si une perte de valeur est identifiée, la valeur au bilan de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est ajustée et la perte de valeur est comptabilisée en résultat.

Cet actif est décomptabilisé, totalement ou partiellement, lorsque les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont inclus dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance correspondant.

Le caractère recouvrable de ces actifs est revu à chaque clôture si des faits et circonstances indiquent qu'ils ont pu se déprécier.

Les frais d'acquisition du Groupe sont amortis pour chaque groupe de contrats.

Évaluation des contrats d'assurance

La norme IFRS 17 propose 3 modèles comptables dont les modalités d'application sont différentes tant dans la valorisation des engagements que dans leur comptabilisation au bilan et au compte de résultat. À chaque nature de contrat d'assurance correspond un modèle comptable :

- le modèle général, ou modèle BBA (*Building Block Approach*, approche par blocs), qui constitue le modèle d'évaluation par défaut ;
- le modèle VFA (*Variable Fee Approach*), modèle alternatif au modèle général pour prendre en compte les spécificités des contrats d'assurance avec éléments de participation directe (exemple, les fonds distincts et les contrats à capital variable) ;
- le modèle PAA (*Premium Allocation Approach*, méthode d'affectation des primes), modèle simplifié du modèle général, optionnel lorsque certains critères sont satisfaits.

L'approche des honoraires variables (modèle VFA) est obligatoire pour tout « contrat avec participation directe », à savoir les contrats comprenant des fonds distincts et les contrats à capital variable, par exemple. Le Groupe y recourt également pour les contrats d'assurance ayant des composantes investissement.

L'utilisation du modèle PAA est restreinte au sein du groupe. La méthode est appliquée à quelques contrats brésiliens, de l'entité CNP Assurances IARD et CNP Santander éligibles au cadre d'application de ce modèle.

Modèle général BBA et le modèle VFA

Comptabilisation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, il n'y a pas de différence entre la BBA et la VFA (à l'exception des groupes de contrats d'assurance exemptés de l'exigence de cohorte annuelle), le passif est valorisé selon trois blocs :

- des flux de trésorerie d'exécution, qui comprennent :
 - l'estimation des flux de trésorerie futurs (« Best Estimate – BE »),
 - un ajustement au titre du risque non financier (« Risk Adjustment – RA ») ;
- la marge sur services contractuels (*Contractual Service Margin*, CSM).

Estimation des flux de trésorerie futurs (BE) :

Une entité doit inclure, dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance, tous les flux de trésorerie futurs dans le périmètre (frontière) de chaque contrat du groupe. Le Groupe peut estimer les flux de trésorerie futurs à un niveau d'agrégation plus élevé, puis affecter les flux à des groupes de contrats individuels.

Les flux de trésorerie compris dans la frontière :

La notion de frontière détermine tous les flux directement liés à l'exécution du contrat et du service d'assurance. Ils incluent notamment les primes que verse le titulaire de police, les paiements au titulaire de police, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés au portefeuille auquel appartient le contrat, les coûts de gestion des sinistres, ainsi que les affectations de frais généraux fixes ou variables qui sont directement imputables à l'exécution des contrats d'assurance.

Les frais non rattachables aux contrats impactent directement le compte de résultat à la date de survenance.

L'estimation des flux de trésorerie futurs :

L'estimation des flux de trésorerie futurs a pour objectif de déterminer la valeur attendue d'un ensemble de scénarios qui reflète l'éventail complet de résultats possibles.

Les estimations des flux de trésorerie futurs doivent :

- intégrer avec objectivité l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs concernant le montant, l'échéancier et l'incertitude de ces flux de trésorerie futurs, à la date de clôture. L'espérance mathématique (c'est-à-dire la moyenne pondérée selon les probabilités) de l'éventail complet des résultats possibles est estimée ;

- refléter le point de vue du Groupe, pour autant que les estimations des variables de marché pertinentes concordent avec les prix de marché observables pour ces variables ;
- être à jour – les estimations reflètent les conditions existant à la date d'évaluation, notamment les hypothèses à cette date quant à l'avenir ;
- être explicites.

L'évaluation économique utilisée s'appuie sur la moyenne de nombreuses trajectoires économiques. Pour assurer la pertinence de ces estimations, il est tenu compte des actions entreprises par le management ainsi que par ses partenaires dans des conditions de marchés éloignées de la situation actuelle.

Taux d'actualisation :

IFRS 17 requiert de tenir compte, dans l'estimation des flux de trésorerie futurs, de la valeur temps de l'argent et des risques financiers liés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ces risques n'ont pas été pris en compte dans les estimations de ces flux. Ainsi, les taux d'actualisation appliqués aux estimations de flux de trésorerie futurs doivent être construits conformément aux dispositions de la norme.

IFRS 17 permet deux approches pour la construction de la courbe des taux : l'approche ascendante (appelée approche « *Bottom-Up* ») et l'approche descendante (appelée approche « *Top-Down* »).

Le Groupe a retenu une approche de construction Bottom-Up selon laquelle la courbe des taux est obtenue comme étant la somme de deux composantes : un taux sans risque de marché et une prime d'illiquidité reflétant les caractéristiques des flux de trésorerie et la liquidité des contrats d'assurance.

Les courbes de taux d'actualisation utilisées par le Groupe peuvent varier selon les marchés. Elles sont généralement fondées sur les taux de marché observés et construites à partir de la courbe de taux sans risques.

Les courbes de taux d'actualisation utilisées peuvent être différentes des courbes utilisées pour d'autres besoins de modélisation actuarielle, tels que la tarification des contrats d'assurance ou la gestion des risques.

Deux types de courbes des taux d'actualisation sont utilisés en fonction de la nature des flux à actualiser, de la méthode comptable applicable et des agrégats comptables à impacter :

- la courbe des taux courants : construite à l'aide des informations de marché à la date de valorisation (market-consistent) ou
- les courbes des taux à l'origine : construites sur la base de données historiques et permettant d'obtenir une actualisation des passifs à la date de première comptabilisation.

Les courbes de taux, utilisées pour actualiser les estimations des flux de trésorerie futurs qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents, sont présentées dans les tableaux ci-dessous :

		31.12.2024				
		1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Groupe CNP Assurances	EUR	3,0 %	2,8 %	2,9 %	2,9 %	2,8 %
Filiales du pôle assurance non-vie	EUR	[2,4 % - 2,7 %]	[2,3 % - 2,5 %]	[2,4 % - 2,6 %]	[2,4 % - 2,6 %]	[2,4 % - 2,5 %]
Filiales Europe hors France	EUR	[2,6 % - 3,1 %]	[2,3 % - 2,7 %]	[2,4 % - 2,7 %]	[2,4 % - 2,8 %]	[2,4 % - 2,8 %]
Filiales brésiliennes	BRL	[13,0 % - 14,1 %]	[13,2 % - 14,2 %]	[12,6 % - 13,7 %]	[10,9 % - 11,9 %]	[9,4 % - 10,1 %]

		31.12.2023				
		1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Groupe CNP Assurances	EUR	4,29 %	3,19 %	3,21 %	3,21 %	3,09 %
Filiales du pôle assurance non-vie	EUR	[4,0 % - 4,2 %]	[3,1 % - 3,3 %]	[3,1 % - 3,3 %]	[3,1 % - 3,3 %]	[3,0 % - 3,2 %]
Filiales Europe hors France	EUR	[3,9 % - 5,2 %]	[3,0 % - 4,4 %]	[3,0 % - 4,4 %]	[3,0 % - 4,3 %]	[2,9 % - 4,0 %]
Filiales brésiliennes	BRL	[10,8 % - 11,1 %]	[10,8 % - 11,2 %]	[11,4 % - 11,8 %]	[10,5 % - 10,8 %]	[9,2 % - 9,4 %]

Cette section concerne toutes les monnaies auxquelles les filiales d'assurance sont exposées mais se focalise principalement sur les hypothèses de la courbe des taux EURO, monnaie fonctionnelle de la majorité des entités du Groupe et monnaie de présentation du Groupe.

Un ajustement, ou prime d'illiquidité, doit ensuite être fait pour tenir compte des différences entre les caractéristiques de liquidité du groupe de contrats d'assurance et celles des actifs sous-jacents utilisés pour sélectionner une courbe de taux.

Le groupe La Banque Postale a constitué des portefeuilles d'instruments financiers comme référence pour estimer la prime d'illiquidité du passif en cohérence avec l'approche préconisée par d'autres régulateurs pour l'estimation du Volatility Adjustment. La prime d'illiquidité des contrats d'assurance est ainsi estimée à l'aide des actifs financiers détenus par les filiales d'assurance. Elle tient compte tant des actifs obligataires que des actifs diversifiés. La prime est alors ajustée à l'aide de l'application de ratios afin de tenir compte des caractéristiques des contrats et de l'adossement entre les actifs et les passifs.

L'approche retenue pour l'évaluation d'une prime de liquidité au titre des actifs obligataires est comparable à la méthode suggérée par l'EIOPA dans le cadre de sa revue de Solvabilité II tant au niveau du calibrage (caractère macroéconomique des probabilités de défauts sous-jacents aux spreads de crédit) qu'au niveau de la comparaison des portefeuilles. La prime de liquidité des actifs obligataires est estimée selon un modèle communément utilisé dans le cadre du *Volatility Adjustment*.

Le Groupe a fait le choix de retenir les classes d'actifs suivantes sur le périmètre diversifié :

- classe Immobilier et Infrastructure : ces deux catégories sont détenues en moyenne sur du long terme justifiant leur niveau d'illiquidité relativement important au regard des autres classes d'actifs diversifiés ;
- classe Action : cette classe a été retenue, entre autres, au regard de la différence significative de volatilité entre le portefeuille et celle du marché. La volatilité du marché n'étant pas censée avoir une incidence significative sur le portefeuille Actions car ce dernier bénéficie d'un niveau de volatilité plus faible et plus stable que le marché en moyenne, en grande partie grâce à la politique de gestion des filiales d'assurance.

Ajustement pour risques non-financiers (RA)

L'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs fait l'objet d'un ajustement explicite au titre du risque non financier (risque assurance uniquement), afin de refléter l'indemnité exigée par le Groupe pour supporter l'incertitude sur le montant et l'échéancier des flux de trésorerie (primes, sinistres, prestations, frais, ...).

Afin de déterminer cet ajustement, le Groupe a fait le choix d'un centile fixe et commun à l'ensemble des filiales et des risques identifiés.

Le Groupe définit le RA selon un niveau de confiance de 80 % à l'ultime. Ce niveau de confiance représente la meilleure vision du groupe en termes d'exposition au risque non financier dans un environnement comptable. Il est également en ligne avec l'horizon du Business Plan, égal à 5 ans. L'horizon du business plan (5 ans) a été défini afin d'avoir la capacité de mettre en œuvre, sur cette durée, une stratégie visant à limiter les risques que ses objectifs ne soient pas atteints sur la période, autrement dit faire appel aux métriques adéquates pour minimiser son incertitude.

Le quantile est estimé selon la méthode « Value At Risk - VaR », qui consiste en la détermination, pour un centile donné, de la perte attendue sur les engagements de l'assureur en supposant une distribution statistique connue des facteurs de risque.

Cet ajustement est comptabilisé en PNB, sur la ligne « Charges afférentes aux contrats d'assurance émis ».

Marge sur services contractuels (CSM)

La CSM d'un groupe de contrats représente le profit attendu que le Groupe comptabilisera au compte de résultat à mesure qu'il fournira les services prévus aux contrats d'assurance.

Elle est déterminée par différence entre les primes reçues retraitées des frais d'acquisition déjà décaissés et les flux d'exécution des contrats (BE et RA).

À la première comptabilisation, aucun produit ni charge n'est constaté en résultat, sauf en cas de contrat déficitaire (onéreux) où la perte attendue (CSM négative), est alors comptabilisée immédiatement en résultat. Cette composante de pertes (*Loss Component*) est suivie jusqu'à la décomptabilisation du contrat ou bien lorsque le contrat redevient profitable.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance est réestimée et est égale à la somme :

- du passif au titre de la couverture restante (*Liability for Remaining Coverage*, LRC) constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs affectés au groupe à cette date et, de la marge sur services contractuels du groupe à cette date ;
- du passif au titre des sinistres survenus (*Liability for Incurred Claims*, LIC) constitué des flux de trésorerie d'exécution pour les sinistres survenus et les autres charges afférentes qui n'ont pas encore été payés, y compris les sinistres survenus mais non encore déclarés.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution sont comptabilisées comme suit :

- relatives aux services futurs : comptabilisées en contrepartie de la CSM (ou comptabilisées dans le résultat des activités d'assurance si le groupe est déficitaire) ;
- relatives aux services courant ou passés : comptabilisées en résultat des activités d'assurance ;
- effet de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations sur les flux de trésorerie futurs : comptabilisés dans les produits financiers ou charges financières d'assurance.

La marge sur services contractuels est par ailleurs reconnue en résultat selon des unités de couverture reflétant la quantité de service fourni et la durée de couverture attendue pour les contrats restants au sein du groupe de contrats.

Les unités de couverture sont déterminées, à la fin de chaque période de reporting, de manière prospective en prenant en compte :

- la quantité de prestations fournies par les contrats du Groupe ;
- la période de couverture attendue des contrats du Groupe ; et
- la probabilité de survenance d'événements assurés, uniquement dans la mesure où ils affectent la période de couverture attendue des contrats du Groupe.

Elles sont utilisées pour allouer les revenus et les dépenses à chaque période de reporting. Les revenus sont reconnus au rythme du service de la couverture fournie dans chaque période, tandis que les dépenses sont reconnues sur la base des coûts attendus associés à la couverture fournie.

À titre d'exemple, les unités de couverture suivantes ont été retenues pour les principaux type de contrat :

- épargne et retraite : Provisions Mathématiques ;
- emprunteur : Capital restant dû, Capitaux Sous Risques ;
- prévoyance individuelle :
 - risque obsèques : Capital assuré, Capitaux Sous Risques,
 - risque dépendance : Capital équipement, Nombre de contrats,
 - temporaire décès : Primes ;
- prévoyance collective : contrats annuels, la CSM est intégralement amortie sur l'exercice.

La CSM de chaque groupe de contrats est calculée à chaque date de clôture de la manière suivante, selon qu'il s'agisse de contrats sans éléments de participation directe (modèle général) ou de contrats avec éléments de participation directe (modèle VFA) :

Évaluation selon le modèle général (BBA)

À chaque date d'arrêté, la valeur comptable de la marge sur services contractuels est ajustée pour tenir compte notamment, pour l'ensemble des contrats :

- de l'effet des nouveaux contrats ajoutés au Groupe ;
- des intérêts capitalisés sur la valeur comptable de la marge au taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur initiale de la marge ;
- de la réestimation des flux de trésorerie d'exécution (valeur actualisée des montants à recevoir et à verser en lien avec les services d'assurance fournis sur la période de couverture restante, hors estimations des montants à régler sur les sinistres déjà survenus qui font l'objet d'une évaluation séparée) ;
- du montant comptabilisé en produits d'assurance en raison de la fourniture des services d'assurance prévus aux contrats d'assurance au cours de la période (amortissement).

Dans le cas de contrats qui deviennent onéreux, après consommation de la marge sur services contractuels, la perte est constatée sur la période. Dans le cas des contrats onéreux qui redeviennent profitables du fait de changements favorables d'hypothèses, la marge sur services contractuels n'est reconstituée qu'après compensation de l'élément de perte.

Évaluation selon le modèle *Variable Fee Approach* (VFA)

L'approche des honoraires variables (modèle VFA) est obligatoire pour les contrats à participation directe. Il s'agit de la méthode comptable la plus utilisée par le Groupe. Cette approche traduit comptablement la nature spécifique des services fournis par les contrats d'assurance avec éléments de participation directe, c'est-à-dire les contrats pour lesquels l'assureur est tenu de reverser une partie de son revenu financier à l'assuré.

Ce modèle est prescrit pour les groupes de contrats participatifs qui répondent aux trois critères suivants :

- les clauses contractuelles précisent que le titulaire du contrat possède une participation dans un portefeuille d'actifs spécifié ;
- l'assureur prévoit de verser à l'assuré un montant égal à une part significative de la juste valeur des rendements du portefeuille d'actifs spécifié ;
- une part significative des prestations que l'entité s'attend à payer à l'assuré devrait varier avec la juste valeur du portefeuille d'actifs spécifié.

Sur le périmètre Epargne Retraite en VFA, afin d'assurer une bonne transcription dans le temps du rattachement des unités de couverture à chaque exercice, le Groupe effectue un retraitement pour l'allocation de la CSM en résultat au titre des résultats fournis sur la période. Ce retraitement vise principalement à mieux appréhender les effets économiques non pris en compte dans l'évaluation initiale de la CSM en appréhendant tous les services rendus (gestion des actifs et performance). Ce retraitement est effectué pour chacun des portefeuilles Epargne-Retraite géré en VFA, profitable à la date d'arrêt, via une approche long terme basée sur la prise en compte d'une prime de risque et le coût des options et garanties.

La norme permet l'utilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (notamment des dérivés) ou des contrats de réassurance détenus pour atténuer l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier découlant des contrats participatifs directs. La mesure d'atténuation des risques trouve principalement à s'appliquer au sein du Groupe sur les contrats de réassurance détenus.

Lorsque les conditions sont remplies, le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les éléments suivants au sein de la CSM, comme cela aurait dû être le cas selon le modèle VFA, mais de les comptabiliser en résultat, afin de les compenser avec les variations de valeur des instruments de « couverture » utilisés. Cette option concerne :

- le montant correspondant à la part revenant au Groupe de la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne résultent pas des éléments sous-jacents.

Ainsi, le Groupe met en œuvre ces dispositions en ajustant la CSM des affaires directes de l'écart avec l'ajustement de CSM de cession calculée selon les modèles VFA et modèles BBA. Le montant de charges financières correspondant à l'effet d'atténuation des risques est constaté en totalité en résultat net de la période car l'option OCI n'est pas appliquée sur les traités de réassurance détenus par le siège.

Cette mise en œuvre de la norme permet de répondre, principalement dans le cas des contrats de réassurance cédée de contrats VFA, à l'objectif de suppressions des écarts induits par une différence de valorisation entre la cession et le sous-jacent et permet de ressortir l'effet d'atténuation des risques.

Modèle PAA

La méthode d'affectation des primes (modèle PAA) est un modèle d'évaluation optionnel qui permet d'évaluer de manière simplifiée le passif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance si l'un des deux critères d'éligibilité suivants est satisfait à la date de création du groupe :

- dès lors que l'évaluation de la valeur des passifs à la souscription du groupe de contrat ne diffère pas de façon matérielle de celle obtenue avec le modèle général. Le paragraphe 54 de la norme précise les cas dans lesquels cette condition ne peut pas être vérifiée ; ou,
- la période de couverture est inférieure ou égale à 1 an.

Conformément au paragraphe 69 de la norme IFRS 17, ce modèle comptable peut également être appliqué aux traités de réassurance émis ou détenus sous réserve du respect des mêmes critères.

Les trois blocs du passif du modèle général sont remplacés par une Provision pour primes non acquises (formation).

Le passif initial comptabilisé est égal aux primes reçues, diminué des coûts d'acquisition payés, plus ou moins tout montant découlant de la décomptabilisation de tout actif au titre de flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

Il est ensuite ajusté en fonction :

- des passifs enregistrés dans le cadre de sinistres survenus de la même façon que pour les modèles BBA ou VFA ; et
- de la couverture restante.

Évaluation des contrats de réassurance

Cette section décrit les particularités des modèles d'évaluation appliqués par le groupe La Banque Postale aux traités de réassurance détenus et émis conformément à la norme IFRS 17.

Définition des portefeuilles de réassurance acceptée (émis)

Les acceptations en réassurance consistent en la prise en charge par le Groupe de certains risques d'assurance souscrits par d'autres sociétés, et induisent la comptabilisation de groupes de contrats de réassurance émis.

La norme IFRS 17 ne contient pas de dispositions spécifiques au traitement comptable des contrats de réassurance émis. En conséquence, les dispositions relatives à la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'appliquent.

La position du Groupe est de ne pas créer de portefeuilles IFRS 17 spécifiques à la réassurance acceptée.

Définition des portefeuilles de réassurance détenus (cession)

Les cessions de réassurance correspondent au transfert du risque d'assurance, ainsi que des primes correspondantes, vers d'autres réassureurs qui partageront les risques.

La position du Groupe est d'aligner la définition des portefeuilles sur celle des portefeuilles d'assurance directe. En effet, il est considéré que les traités étant en quote-part, les risques au sein d'un portefeuille sont mécaniquement similaires au niveau des engagements cédés s'ils sont jugés similaires aux portefeuilles d'assurance directe. Enfin, le regroupement de plusieurs traités de réassurance dans un même portefeuille permet au Groupe de considérer qu'ils sont gérés ensemble au sens où l'objectif commun est d'atténuer les risques sur un portefeuille de contrats sous-jacents eux-mêmes gérés comme un ensemble.

Frontières des contrats

Les flux à l'intérieur de la frontière des contrats pour les contrats de réassurance détenus sont ceux qui résultent des droits substantiels ou des obligations substantielles du Groupe en tant que cédante.

Pour les contrats de réassurance détenus, le droit substantiel de la cédante est de recevoir des services de la part du réassureur. Ce droit substantiel cesse dès lors que :

- le réassureur a la capacité de réviser le prix ou le niveau de garantie relatifs aux engagements qui lui sont transférés de sorte à refléter pleinement le risque ;
- le réassureur a le droit de mettre fin à la couverture. L'obligation substantielle de la cédante est de payer les éléments dus aux réassureurs.

Le groupe La Banque Postale prend en compte, dans le calcul du BE, du RA et de la CSM, l'effet de la réassurance sur des contrats sous-jacents non encore comptabilisés par la cédante, même si ces contrats sont émis avant le traité de réassurance qui les couvre.

Modèle d'évaluation

Les traités de réassurance détenus ou émis appliquent le modèle BBA et PAA si les critères d'éligibilité sont satisfaits.

Dans tous les cas, ils ne sont donc pas éligibles à la méthode des honoraires variables (VFA) car ils n'incluent pas d'éléments de participation directe.

Pour les activités en France du Groupe, l'ensemble des traités de réassurance sont valorisés selon le modèle général BBA.

Les contrats de réassurance sont conçus pour couvrir les sinistres encourus en vertu des contrats sous-jacents souscrits au cours d'une période déterminée.

L'évaluation des contrats de réassurance détenus suit un principe d'effet miroir aux contrats d'assurance sous-jacents :

- les flux de trésorerie d'exécution sont estimés en utilisant des hypothèses cohérentes pour évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du groupe de contrats et celle des flux de trésorerie futurs des groupes de contrats d'assurance sous-jacents ;
- l'ajustement du risque non financier représente le montant du risque transféré par le détenteur du groupe de contrats de réassurance, à l'émetteur de ces contrats. Le risque de non-exécution du réassureur n'étant pas un risque transféré par la cédante, celui-ci n'est pas intégré dans l'ajustement pour risque des contrats mais dans les estimations des flux de trésorerie ;
- la CSM évaluée à l'origine n'est pas considérée comme les profits non acquis à l'origine mais, comme un coût net (profit net dans certains cas) lors de l'achat du groupe de contrats de réassurance détenus. Les coûts et profits nets de réassurance sont étalés, sur la période de couverture des contrats de réassurance.

La marge sur services contractuels est ajustée et un produit est comptabilisé en conséquence, lorsqu'une perte est comptabilisée lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire ou lors de l'ajout de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires au Groupe.

Décomptabilisation et modification des contrats

Un contrat d'assurance est décomptabilisé par le groupe La Banque Postale lorsque :

- le contrat d'assurance est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation qui y est précisée expire ou qu'elle est acquittée ou résiliée ; ou que
- les conditions apportées au contrat sont modifiées, et que ce changement entraîne la décomptabilisation du contrat initial et la comptabilisation du nouveau contrat modifié.

Mesures d'atténuation des risques

La norme permet l'utilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (notamment des dérivés) ou des contrats de réassurance détenus pour atténuer l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier découlant des contrats participatifs directs. La mesure d'atténuation des risques trouve principalement à s'appliquer au sein du Groupe sur les contrats de réassurance détenus.

Lorsque les conditions sont remplies, le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les éléments suivants au sein de la CSM, comme cela aurait dû être le cas selon le modèle VFA, mais de les comptabiliser en résultat, afin de les compenser avec les variations de valeur des instruments de « couverture » utilisés. Cette option concerne :

- le montant correspondant à la part revenant au Groupe de la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne résultent pas des éléments sous-jacents.

Ainsi, le Groupe met en oeuvre ces dispositions en ajustant la CSM des affaires directes de l'écart avec l'ajustement de CSM de cession calculée selon les modèles VFA et modèles BBA. Le montant de charges financières correspondant à l'effet d'atténuation des risques est constaté en totalité en résultat net de la période car l'option OCI n'est pas appliquée sur les traités de réassurance détenus par le Siège.

Cette mise en oeuvre de la norme permet de répondre, principalement dans le cas des contrats de réassurance cédée de contrats VFA, à l'objectif de suppressions des écarts induits par une différence de valorisation entre la cession et le sous-jacent et permet de ressortir l'effet d'atténuation des risques.

Marge intra-groupe

Le groupe La Banque Postale distribue et gère, pour le compte de ses filiales, des contrats d'assurance. Cette activité génère des frais de distribution et de gestion dans les comptes aux bornes du Groupe.

De leur côté, les filiales d'assurance versent des commissions à La Banque Postale, au titre de la distribution et de la gestion des contrats d'assurance. Ces commissions incorporent également une marge facturée par La Banque Postale à ses filiales.

Sous IFRS 17, le Best Estimate incorpore l'ensemble des frais rattachables aux activités d'assurance. Ces frais incluent notamment les frais de distribution de gestion des contrats d'assurance. Au niveau des filiales d'assurance, ce sont donc les commissions, y compris la marge, qui vont être incluses dans le *Best Estimate*.

Toutefois, au niveau du Groupe, cette marge ne doit pas être incorporée dans le Best Estimate, car elle représente un profit et non un coût. Elle doit donc être intégrée dans la CSM.

Par conséquent, la CSM groupe diffère de la CSM aux bornes des filiales d'assurance. Elle intègre une composante représentative de la marge intragroupe, qui est déterminée en appliquant aux commissions de distribution et de gestion un coefficient d'exploitation calculé à partir du coût des produits d'assurance constatés par la banque. Cette marge est intégrée dans la CSM aux bornes du groupe La Banque Postale.

Présentation dans les états financiers

Présentation au bilan

Le Groupe présente séparément au bilan la valeur comptable des portefeuilles de :

- contrats d'assurance émis qui sont des actifs ;
- contrats d'assurance émis qui sont des passifs ;
- contrats de réassurance détenus qui sont des actifs ;
- contrats de réassurance détenus qui sont des passifs.

Présentation au résultat

Produits des contrats d'assurance émis

Les revenus des contrats d'assurance reflètent le montant auquel le Groupe s'attend à avoir droit en échange des prestations de services fournis dans le cadre des contrats. Les revenus enregistrés sur la période comprennent le montant représentatif de la prime reçue en couverture des charges de services d'assurance et de la marge attendues en lien avec les services rendus sur la période.

Charges afférentes aux contrats d'assurances émis

Les charges afférentes aux activités d'assurance découlant des contrats d'assurance émis sont généralement comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues.

Les charges enregistrées sur la période comprennent les charges sur les sinistres survenus au titre des services rendus sur la période ou lors des périodes passées et, d'autres montants tels que l'amortissement des frais d'acquisition d'assurance, les pertes sur contrats déficitaires ainsi que leurs reprises.

Les paiements relatifs aux composantes investissement sont exclus des charges des activités d'assurance.

Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus

Les produits et charges sont représentatifs des montants recouverts auprès des réassureurs et de l'affectation des primes versées au titre de cette couverture.

Produits financiers ou charges financières d'assurance

Les produits financiers ou charges financières d'assurance sont constitués des variations de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance et de réassurance résultant des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations.

La norme IFRS 17 offre une option comptable pour la comptabilisation des produits ou charges financières des contrats d'assurance qui peuvent être présentés soit en totalité dans le compte de résultat, soit de manière ventilée entre le compte de résultat et les autres éléments du résultat global (OCI).

Ce choix de méthode comptable est appliqué au niveau de chaque portefeuille de contrats.

L'option OCI permet, dans certaines conditions, de comptabiliser les changements de valeur des passifs d'assurance directement par capitaux propres plutôt que de les reconnaître en résultat. Elle concerne principalement les effets de changement de taux d'actualisation des passifs.

Cette option est applicable pour les contrats d'assurance qui répondent à certaines conditions, notamment en ce qui concerne la façon dont les actifs sont gérés et la façon dont les obligations sont évaluées. L'option OCI doit être choisie de manière cohérente pour tous les contrats d'un même portefeuille IFRS17. Pour les contrats participatifs, cette option est applicable pour des contrats répondant à certaines conditions, en particulier concernant la détention des actifs sous-jacents.

Le Groupe applique cette option en miroir de la comptabilisation dans les autres éléments du résultat global des actifs sous-jacents en représentation des engagements d'assurances.

En choisissant cette option OCI, le Groupe réduit la volatilité des résultats financiers liés aux fluctuations de la valeur de marché des actifs. Ce qui est particulièrement utile pour les contrats d'assurance à long terme qui sont exposés à des risques de marché. Cette option permet notamment d'isoler en OCI les effets de variation de taux sur les passifs des contrats d'assurance et donc d'insensibiliser le résultat net d'assurance de la volatilité induite par l'évaluation des passifs au taux courant à chaque période.

5.1 Produits des contrats d'assurance émis

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
CONTRATS COMPTABILISÉS SELON LES MODÈLES BBA ET VFA	10 151	10 078
Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante liés à	8 648	8 418
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	2 244	2 212
Relâchement de l'ajustement au titre du risque non financier	213	283
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis attendues au cours de la période nettes de l'amortissement de la composante de perte	6 003	5 724
Ajustements liés à l'expérience sur les primes reçues et les frais d'acquisition	188	200
Frais d'acquisition alloués à la période	1 504	1 660
CONTRATS COMPTABILISÉS SELON LE MODÈLE PAA	1 667	1 607
PRODUITS DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS TOTAL	11 819	11 685

5.2 Charges afférentes aux contrats d'assurance émis

(en millions d'euros)	Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	31.12.2024
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	(6 490)	(1 307)	(7 796)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 504)	(21)	(1 525)
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	497	46	543
Pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	(21)	2	(19)
CHARGES AFFÉRENTES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS	(7 518)	(1 280)	(8 798)

(en millions d'euros)	Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	31.12.2023
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	(6 551)	(1 106)	(7 656)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 660)	(164)	(1 823)
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	1 087	13	1 099
Pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	(59)	1	(58)
CHARGES AFFÉRENTES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS	(7 183)	(1 255)	(8 438)

Le montant des charges afférentes aux contrats d'assurance émis contient la marge perçue par le Groupe au titre de la gestion et la distribution des contrats d'assurance des filiales. Elle est calculée comme la différence entre les commissions perçues et les frais sous-jacents déterminés à l'aide d'un coefficient d'exploitation analytique spécifique aux activités d'assurance.

5.3 Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Charges de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle BBA	(3 079)	(675)
Marge sur services contractuels reconnue en résultat en raison de la réception de services au cours de la période	(30)	(72)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier en raison de l'expiration du risque	(10)	(10)
Charges attendues au cours de la période	(3 001)	(584)
Ajustements liés à l'expérience	(38)	(9)
Charges de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	(150)	(167)
Produits de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle BBA	3 001	609
Montants recouvrés auprès des réassureurs	3 037	636
Ajustements liés aux provisions recouvrées auprès des réassureurs	(36)	(30)
Composante de perte	0	2
Variation de l'ajustement pour risque lié aux sinistres survenus cédés	1	1
Produits de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	128	127
CHARGES OU PRODUITS LIÉS À LA RÉASSURANCE DÉTENUE	(100)	(106)

5.4 Marge financière

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT		
Gains ou pertes nets des actifs financiers à la juste valeur par résultat	10 843	9 923
Total des revenus nets des actifs financiers à la juste valeur par résultat	10 843	9 923
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES		
Gains ou pertes nets des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(1 261)	(2 979)
Intérêts calculés selon la méthode TIE	3 920	4 408
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	798	11 306
Dépréciation	(3)	6
Total des revenus nets des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	3 454	12 740
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI		
Gains ou pertes nets des actifs financiers au coût amorti	(0)	(0)
Intérêts calculés selon la méthode TIE	257	238
Dépréciation	(2)	(2)
Total des revenus nets des actifs financiers au coût amorti	255	236
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES		
Revenus comptabilisés en résultat	516	526
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	203	2 309
Total des revenus nets des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	719	2 835
IMMEUBLES DE PLACEMENT		
Gains ou pertes nets des immeubles de placement (nets de dépréciation)	(67)	(563)
Total des revenus nets des immeubles de placement	(67)	(563)
Autres éléments des revenus nets de placement	39	(60)
Revenus nets des placements (impact résultat et capitaux propres)	15 242	25 111
Effets de désactualisation et intérêts accumulés sur les contrats d'assurance	(446)	(313)
Changement de juste valeur des éléments sous-jacents	(12 621)	(11 172)
Changement de taux et d'environnement économique	(717)	(12 418)
Effet de l'atténuation du risque	8	47
Écart de change dans les charges financières d'assurance	(0)	(0)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(13 776)	(23 856)
<i>dont comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>(775)</i>	<i>(12 504)</i>
<i>dont comptabilisés au compte de résultat</i>	<i>(13 001)</i>	<i>(11 352)</i>
Effets de désactualisation et intérêts accumulés sur les contrats de réassurance détenus	634	666
Changement de taux et d'environnement économique	(300)	760
Autres effets financiers sur les contrats de réassurance détenus	(194)	(554)
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	139	872
<i>dont comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>42</i>	<i>(15)</i>
<i>dont comptabilisés au compte de résultat</i>	<i>98</i>	<i>888</i>
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	1 606	2 127
<i>dont comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>268</i>	<i>1 096</i>
<i>dont comptabilisés au compte de résultat</i>	<i>1 338</i>	<i>1 031</i>

5.5 Compte de résultat assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Produits des contrats d'assurance émis	11 819	11 685
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	(8 991)	(8 617)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(100)	(106)
Résultat des activités d'assurance	2 727	2 962
Produits des placements nets de charges	5 868	5 806
Plus et moins-values de cession des placements	(1 222)	(3 038)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	9 364	7 609
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance	(20)	(72)
Gains et pertes relatifs à la décomptabilisation d'actifs au coût amorti	(0)	(0)
Intérêts calculés selon la méthode TIE	(85)	750
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	(13 001)	(11 352)
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	98	888
Total des produits financiers nets de charges	1 002	589
Charges et produits des autres activités	108	96
Autres produits et charges opérationnels courants	(973)	(938)
Total des autres produits et charges courants	(866)	(843)
Résultat opérationnel courant	2 864	2 709
Autres produits et charges opérationnels non courants	28	9
Résultat opérationnel	2 892	2 718
Charges de financement	(157)	(136)
Variation de valeurs des actifs incorporels	55	(70)
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	33	24
Impôts sur les résultats	(925)	(730)
Résultat après impôt des activités destinées à être cédées ou abandonnées	(26)	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 872	1 806
Participations ne donnant pas le contrôle	290	256
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 582	1 550

5.6 Placements des activités d'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (a)	187 656	205 383
Instruments dérivés de couverture	86	58
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (b)	14 704	15 461
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (c)	189 142	185 470
Titres évalués au coût amorti	3 287	2 083
Immeubles de placement	6 590	7 262
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 097	1 104
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	402 561	416 821

a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Instruments de dettes	165 007	185 051
Effets publics et valeurs assimilées	2 100	2 751
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 998	26 269
OPCVM	59 598	59 581
Actifs représentatifs de contrats en UC	85 366	91 603
Prêts et avances	3 945	4 845
Instruments de capitaux propres	21 756	18 729
Actions et autres titres à revenu variable	16 298	15 580
Actifs représentatifs de contrats en UC	5 458	3 149
Instruments dérivés	892	1 603
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	187 656	205 383

b. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2024	
	Juste valeur	Gains/pertes latents
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	14 704	3 541
Titres de participation non consolidés	-	-
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	14 704	3 541
Impôts	-	(688)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)	-	2 853
	31.12.2023	
(en millions d'euros)	Juste valeur	Gains/pertes latents
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	15 445	3 868
Titres de participation non consolidés	16	-
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	15 461	3 868
Impôts	-	(773)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)	-	3 096

c. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2024	
	Juste valeur	Gains/pertes latents
Effets publics et valeurs assimilées	89 936	(19 519)
Obligations et autres titres à revenu fixe	99 207	(6 480)
Total des instruments de dettes	189 142	(25 998)
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	189 142	(25 998)
Impôts	-	7 090
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)	-	(18 908)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023	
	Juste valeur	Gains/pertes latents
Effets publics et valeurs assimilées	95 134	(18 570)
Obligations et autres titres à revenu fixe	90 336	(8 135)
Total des instruments de dettes	185 470	(26 705)
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	185 470	(26 705)
Impôts	-	7 309
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)	-	(19 395)

5.7 Contrats d'assurance et de réassurance

<i>(en millions d'euros)</i>	Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PAA	31.12.2024
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	982	95	1 078
Contrats évalués selon le modèle PAA	-	95	95
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	982	-	982
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	1 276	-	1 276
Ajustement au titre du risque non financier	(60)	-	(60)
Marge sur services contractuels	(234)	-	(234)
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	(166)	2	(164)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(162)	2	(160)
Ajustement au titre du risque non financier	(4)	-	(4)
AU TITRE DES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FRAIS D'ACQUISITION NON ENCORE AFFECTÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE	0	4	4
Contrats d'assurance émis – Actif	816	101	917
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	358 053	755	358 809
Contrats évalués selon le modèle PAA	-	755	755
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	358 053	-	358 053
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	340 139	-	340 139
Ajustement au titre du risque non financier	1 474	-	1 474
Marge sur services contractuels	16 440	-	16 440
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	5 601	791	6 392
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 547	744	6 291
Ajustement au titre du risque non financier	55	47	101
Contrats d'assurance émis – Passif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	363 655	1 546	365 201
CONTRATS D'ASSURANCE (AFFAIRES DIRECTES ET ACCEPTATIONS)	362 838	1 445	364 283
AU TITRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE RELATIVES À DES CONTRATS FINANCIERS SANS PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE	-	-	2 019
Contrats d'assurance émis – Passif	-	-	367 220

<i>(en millions d'euros)</i>	Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PAA	31.12.2024
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	5 763	73	5 837
Contrats évalués selon le modèle PAA	-	73	73
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	5 763	-	5 763
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 403	-	5 403
Ajustement au titre du risque non financier	110	-	110
Marge sur services contractuels	250	-	250
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	450	221	671
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	445	213	659
Ajustement au titre du risque non financier	5	8	13
Contrats de réassurance détenus – Actif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	6 213	295	6 508
AU TITRE DES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE RELATIVES À DES CONTRATS FINANCIERS SANS PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE	-	-	15
Contrats de réassurance détenus – Actif	-	-	6 523
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	19	3	21
Contrats évalués selon le modèle PAA	-	3	3
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	19	-	19
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	17	-	17
Ajustement au titre du risque non financier	(8)	-	(8)
Marge sur services contractuels	9	-	9
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	(9)	-	(9)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(9)	-	(9)
Ajustement au titre du risque non financier	(0)	-	(0)
Contrats de réassurance détenus - Passif	10	3	13
CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS	6 203	292	6 495

<i>(en millions d'euros)</i>	Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PAA	31.12.2023
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	1 389	165	1 554
Contrats évalués selon le modèle PAA	-	165	165
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	1 389	-	1 389
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	1 746	-	1 746
Ajustement au titre du risque non financier	(75)	-	(75)
Marge sur services contractuels	(282)	-	(282)
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	(213)	1	(212)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(208)	1	(207)
Ajustement au titre du risque non financier	(5)	-	(5)
AU TITRE DES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FRAIS D'ACQUISITION NON ENCORE AFFECTÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE	0	0	0
Contrats d'assurance émis – Actif	1 177	166	1 343
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	368 836	825	369 661
Contrats évalués selon le modèle PAA	-	825	825
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	368 836	-	368 836
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	348 273	-	348 273
Ajustement au titre du risque non financier	1 895	-	1 895
Marge sur services contractuels	18 668	-	18 668
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	5 578	795	6 374
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 521	749	6 269
Ajustement au titre du risque non financier	58	47	104
Contrats d'assurance émis – Passif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	374 415	1 620	376 035
CONTRATS D'ASSURANCE NETS (AFFAIRES DIRECTES ET ACCEPTATIONS)	373 238	1 454	374 692
AU TITRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE RELATIVES À DES CONTRATS FINANCIERS SANS PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE	-	-	2 395
Contrats d'assurance émis – Passif	-	-	378 430

<i>(en millions d'euros)</i>	Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PAA	31.12.2023
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	8 060	82	8 142
Contrats évalués selon le modèle PAA	-	82	82
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	8 060	-	8 060
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	7 457	-	7 457
Ajustement au titre du risque non financier	91	-	91
Marge sur services contractuels	512	-	512
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	496	237	734
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	490	227	717
Ajustement au titre du risque non financier	6	10	16
Contrats de réassurance détenus – Actif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	8 556	319	8 875
AU TITRE DES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE RELATIVES À DES CONTRATS FINANCIERS SANS PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE	-	-	15
Contrats de réassurance détenus – Actif	-	-	8 891
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	43	20	63
Contrats évalués selon le modèle PAA	-	20	20
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	43	-	43
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	39	-	39
Ajustement au titre du risque non financier	(17)	-	(17)
Marge sur services contractuels	20	-	20
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	(8)	-	(8)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(8)	-	(8)
Ajustement au titre du risque non financier	(0)	-	(0)
Contrats de réassurance détenus - Passif	35	20	55
CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS NETS	8 521	299	8 820

5.8 Annexes activités assurance

5.8.1 Tableau de passage entre les contrats d'assurance au bilan et les annexes des contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA

	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31.12.2024
Solde net d'ouverture - Vision Groupe	352 256	2 032	18 950	373 238
Élimination des intragroupes (commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance)	1 588	-	(1 588)	-
Solde net d'ouverture - Vision Assurance	353 844	2 032	17 362	373 238
SOLDE NET DE CLÔTURE - VISION GROUPE	344 571	1 593	16 674	362 839
Élimination des intragroupes (commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance)	1 776	-	(1 776)	-
SOLDE NET DE CLÔTURE - VISION ASSURANCE	346 348	1 593	14 897	362 839

	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31.12.2023
Solde net d'ouverture - Vision Groupe	340 494	1 863	16 842	359 199
Élimination des intragroupes (commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance)	1 320	-	(1 320)	-
Solde net d'ouverture - Vision Assurance	341 814	1 863	15 522	359 199
SOLDE NET DE CLÔTURE - VISION GROUPE	352 256	2 032	18 950	373 238
Élimination des intragroupes (commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance)	1 588	-	(1 588)	-
SOLDE NET DE CLÔTURE - VISION ASSURANCE	353 844	2 032	17 362	373 238

5.8.2 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus – contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA – assurance

(en millions d'euros)	Passifs nets au titre de la couverture restante		Passifs nets au titre de la couverture restante	Passifs au titre des sinistres survenus	Sous-total	Frais d'acquisition non encore affectés aux contrats	31.12.2024
	Hors composante de perte	Composante de perte					
Solde des actifs à l'ouverture	(1 389)	-	(1 389)	213	(1 176)	(0)	(1 177)
Solde des passifs à l'ouverture	368 655	167	368 822	5 578	374 400	-	374 400
SOLDE NET D'OUVERTURE	367 265	167	367 432	5 791	373 224	(0)	373 223
Produits des contrats d'assurance émis	(10 151)	-	(10 151)	-	(10 151)	-	(10 151)
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	1 504	21	1 525	6 159	7 684	-	7 684
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis		(30)	(30)	6 655	6 625	-	6 625
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 504		1 504	-	1 504	-	1 504
Ajustements des passifs pour sinistres survenus			-	(497)	(497)	-	(497)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux		52	52	-	52	-	52
Composants d'investissement	(33 665)		(33 665)	33 665	0	-	0
Résultat des activités d'assurance	(42 313)	21	(42 292)	39 824	(2 468)	-	(2 468)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats d'assurance émis	8 642	1	8 644	98	8 741	-	8 741
Produits financiers (ou charges financières) des contrats d'assurance émis (hors différences de change)	13 497	1	13 498	151	13 649	-	13 649
Effet des différences de change	(4 854)	-	(4 854)	(53)	(4 907)	-	(4 907)
Total issu des variations du résultat global	(33 671)	22	(33 648)	39 922	6 274	-	6 274
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	39 298		39 298	-	39 298	-	39 298
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis			-	(39 984)	(39 984)	-	(39 984)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(2 076)		(2 076)	-	(2 076)	0	(2 076)
Total des flux de trésorerie	37 222	-	37 222	(39 984)	(2 762)	0	(2 762)
Frais d'acquisition non affectés aux contrats	(0)	-	(0)		(0)	0	-
Variations de périmètre	(14 441)	8	(14 432)	(221)	(14 653)	0	(14 653)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	514	(16)	498	259	757	-	757
Autres mouvements de consolidation	(13 927)	(8)	(13 934)	38	(13 896)	0	(13 896)
SOLDE NET DE CLÔTURE	356 890	182	357 071	5 767	362 839	(0)	362 838
Solde des actifs à la clôture	(982)	-	(982)	166	(816)	(0)	(816)
Solde des passifs à la clôture	357 872	182	358 053	5 601	363 655	-	363 655

(en millions d'euros)	Passifs nets au titre de la couverture restante		Passifs nets au titre de la couverture restante	Passifs au titre des sinistres survenus	Sous-total	Frais d'acquisition non encore affectés aux contrats	31.12.2023
	Hors composante de perte	Composante de perte					
Solde des actifs à l'ouverture	(1 800)	-	(1 800)	457	(1 343)	(0)	(1 343)
Solde des passifs à l'ouverture	355 145	95	355 240	5 302	360 542	-	360 542
SOLDE NET D'OUVERTURE	353 345	95	353 440	5 759	359 199	(0)	359 199
Produits des contrats d'assurance émis	(10 078)	-	(10 078)	-	(10 078)	-	(10 078)
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	1 660	59	1 719	5 616	7 335	-	7 335
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis		(21)	(21)	6 703	6 681	-	6 681
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 660		1 660	-	1 660	-	1 660
Ajustements des passifs pour sinistres survenus			-	(1 087)	(1 087)	-	(1 087)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux		80	80	-	80	-	80
Composants d'investissement	(36 663)	-	(36 663)	36 663	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	(45 081)	59	(45 022)	42 279	(2 743)	-	(2 743)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats d'assurance émis	24 493	(4)	24 489	453	24 942	-	24 942
Produits financiers (ou charges financières) des contrats d'assurance émis (hors différences de change)	23 330	(4)	23 326	442	23 768	-	23 768
Effet des différences de change	1 163	-	1 163	11	1 174	-	1 174
Total issu des variations du résultat global	(20 588)	55	(20 533)	42 732	22 199	-	22 199
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	36 473		36 473	-	36 473	-	36 473
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis			-	(42 702)	(42 702)	-	(42 702)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 911)		(1 911)	-	(1 911)	0	(1 911)
Total des flux de trésorerie	34 562	-	34 562	(42 702)	(8 140)	0	(8 140)
Frais d'acquisition non affectés aux contrats	(0)	-	(0)	-	(0)	0	-
Variations de périmètre	-	-	-	0	0	-	0
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	(53)	17	(36)	2	(35)	-	(35)
Autres mouvements de consolidation	(53)	17	(36)	2	(35)	-	(35)
SOLDE NET DE CLÔTURE	367 265	167	367 432	5 791	373 224	(0)	373 223
Solde des actifs à la clôture	(1 389)	-	(1 389)	213	(1 176)	(0)	(1 177)
Solde des passifs à la clôture	368 655	167	368 822	5 578	374 400	-	374 400

5.8.3 Analyse par composante comptable – contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA – assurance

(en millions d'euros)	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31.12.2024
Solde des actifs à l'ouverture	(1 538)	79	282	(1 176)
Solde des passifs à l'ouverture	355 367	1 953	17 080	374 400
SOLDE NET D'OUVERTURE	353 829	2 032	17 362	373 224
Variations liées aux services futurs	(236)	192	87	42
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	1 490	(1)	(1 501)	(12)
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes et reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	(27)	38	-	11
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(1 699)	155	1 588	43
Variations liées aux services rendus au cours de la période	447	(192)	(2 244)	(1 989)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net	-	-	(2 244)	(2 244)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	(192)	-	(192)
Ajustements liés à l'expérience	447	-	-	447
Variations liées aux services passés	(465)	(56)	-	(521)
Ajustements des sinistres survenus	(465)	(56)	-	(521)
Résultat des activités d'assurance	(254)	(56)	(2 157)	(2 468)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	9 045	6	(309)	8 741
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance (hors différences de change)	13 500	37	111	13 649
Effet des différences de change	(4 455)	(31)	(421)	(4 907)
Total issu des variations du résultat global	8 791	(50)	(2 467)	6 274
Flux de trésorerie reçus ou payés sur les contrats d'assurance	(2 762)	-	-	(2 762)
Total des flux de trésorerie	(2 762)	-	-	(2 762)
Autres mouvements de consolidation	(13 510)	(388)	2	(13 897)
SOLDE NET DE CLÔTURE	346 348	1 593	14 897	362 839
Solde des actifs à la clôture	(1 114)	65	234	(816)
Solde des passifs à la clôture	347 462	1 529	14 664	363 655

(en millions d'euros)	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31.12.2023
Solde des actifs à l'ouverture	(2 423)	354	725	(1 343)
Solde des passifs à l'ouverture	344 237	1 508	14 797	360 542
SOLDE NET D'OUVERTURE	341 814	1 863	15 522	359 199
Variations liées aux services futurs	(4 243)	404	3 919	80
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	(2 159)	162	2 013	15
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes et reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	(15)	52	-	38
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(2 069)	190	1 906	28
Variations liées aux services rendus au cours de la période	737	(262)	(2 212)	(1 737)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net	-	-	(2 212)	(2 212)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	(262)	-	(262)
Ajustements liés à l'expérience	737	-	-	737
Variations liées aux services passés	(1 049)	(37)	-	(1 087)
Ajustement des sinistres survenus	(1 049)	(37)	-	(1 087)
Résultat des activités d'assurance	(4 555)	105	1 708	(2 743)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	24 754	61	127	24 942
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance (hors différences de change)	23 657	56	55	23 768
Effet des différences de change	1 097	5	72	1 174
Total issu des variations du résultat global	20 199	166	1 835	22 199
Flux de trésorerie reçus ou payés sur les contrats d'assurance	(8 140)	-	-	(8 140)
Total des flux de trésorerie	(8 140)	-	-	(8 140)
Autres mouvements de consolidation	(44)	4	5	(35)
SOLDE NET DE CLÔTURE	353 829	2 032	17 362	373 224
Solde des actifs à la clôture	(1 538)	79	282	(1 176)
Solde des passifs à la clôture	355 367	1 953	17 080	374 400

5.8.4 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus – contrats comptabilisés selon le modèle BBA – réassurance détenue

(en millions d'euros)	Actifs nets pour couverture restante				31.12.2024
	Hors élément de recouvrement de perte	Élément de recouvrement de perte	Composante de couverture restante	Composante de sinistres survenus	
Solde des actifs à l'ouverture	8 098	5	8 103	496	8 599
Solde des passifs à l'ouverture	(43)	-	(43)	8	(35)
SOLDE NET D'OUVERTURE	8 056	5	8 061	504	8 564
Produits de réassurance	76	0	77	2 925	3 001
Montants recouverts auprès des réassureurs	76	0	77	2 961	3 038
<i>dont montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance</i>	76	0	76	2 961	3 037
<i>dont pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires sous-jacents</i>	-	0	0	-	0
Ajustement des actifs pour sinistres survenus	-	-	-	(36)	(36)
Charges de réassurance	(3 079)	-	(3 079)	-	(3 079)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(3 003)	0	(3 002)	2 925	(78)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance	117	-	117	7	124
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	117	-	117	7	124
Effet des différences de change	(0)	-	(0)	-	(0)
Composants d'investissement	(801)	-	(801)	801	-
Total issu des variations du résultat global	(3 686)	0	(3 686)	3 732	46
Primes payées	1 201	-	1 201	-	1 201
Sommes recouvrées auprès des réassureurs	-	-	-	(3 778)	(3 778)
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)	(52)	-	(52)	-	(52)
Total des flux de trésorerie	1 149	-	1 149	(3 778)	(2 629)
Variations de périmètre	238	5	243	(16)	227
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	(21)	(1)	(21)	16	(5)
Autres mouvements de consolidation	218	4	222	0	222
SOLDE NET DE CLÔTURE	5 736	9	5 745	459	6 203
Solde des actifs à la clôture	5 754	9	5 763	450	6 213
Solde des passifs à la clôture	(19)	-	(19)	9	(10)

(en millions d'euros)	Actifs nets pour couverture restante				31.12.2023
	Hors élément de recouvrement de perte	Élément de recouvrement de perte	Composante de couverture restante	Composante de sinistres survenus	
Solde des actifs à l'ouverture	7 436	3	7 439	463	7 903
Solde des passifs à l'ouverture	(35)	-	(35)	15	(20)
SOLDE NET D'OUVERTURE	7 401	3	7 404	478	7 883
Produits de réassurance	73	2	75	535	609
Montants recouverts auprès des réassureurs	73	2	75	565	639
<i>dont montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance</i>	73	-	73	565	638
<i>dont pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires sous-jacents</i>	-	2	2	-	2
Ajustement des actifs pour sinistres survenus	-	-	-	(30)	(30)
Charges de réassurance	(675)	-	(675)	-	(675)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(602)	2	(601)	535	(66)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance	887	-	887	9	896
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	887	-	887	9	896
Effet des différences de change	0	-	0	-	0
Composants d'investissement	(875)	-	(875)	875	-
Total issu des variations du résultat global	(591)	2	(589)	1 419	830
Primes payées	1 295	0	1 295	-	1 295
Sommes recouvrées auprès des réassureurs	-	-	-	(1 393)	(1 393)
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)	(59)	-	(59)	-	(59)
Total des flux de trésorerie	1 236	0	1 236	(1 393)	(157)
Variations de périmètre	(0)	-	(0)	0	-
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	9	(0)	9	0	9
Autres mouvements de consolidation	9	(0)	9	0	9
SOLDE NET DE CLÔTURE	8 056	5	8 061	504	8 564
Solde des actifs à la clôture	8 098	5	8 103	496	8 599
Solde des passifs à la clôture	(43)	-	(43)	8	(35)

5.8.5 Analyse par composante comptable – contrats comptabilisés selon le modèle BBA – réassurance détenue

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31.12.2024
Solde des actifs à l'ouverture	7 990	97	512	8 599
Solde des passifs à l'ouverture	(32)	17	(20)	(35)
SOLDE NET D'OUVERTURE	7 958	114	492	8 564
Variations liées aux services futurs	21	(19)	(2)	0
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	29	(22)	(6)	(0)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(8)	4	4	0
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(4)	(8)	(30)	(41)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net	-	-	(30)	(30)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	(8)	-	(8)
Ajustements liés à l'expérience	(4)	-	-	(4)
Variations liées aux services passés	(34)	(3)	-	(36)
Ajustement des sinistres survenus	(34)	(3)	-	(36)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(17)	(29)	(32)	(78)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance	109	12	3	124
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus (hors effet de l'évolution du risque de non-exécution)	109	12	3	124
Effet des différences de change	(0)	-	-	(0)
Total des variations du résultat global	93	(18)	(29)	46
Flux de trésorerie	(2 629)	-	-	(2 629)
Total des flux de trésorerie	(2 629)	-	-	(2 629)
Variations de périmètre	418	8	(198)	227
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	0	19	(24)	(5)
Autres mouvements de consolidation	418	26	(223)	222
SOLDE NET DE CLÔTURE	5 840	123	241	6 203
Solde des actifs à la clôture	5 849	115	250	6 213
Solde des passifs à la clôture	(9)	8	(9)	(10)

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31.12.2023
Solde des actifs à l'ouverture	7 171	108	624	7 903
Solde des passifs à l'ouverture	(43)	22	1	(20)
SOLDE NET D'OUVERTURE	7 127	131	625	7 883
Variations liées aux services futurs	68	(17)	(49)	2
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	71	(22)	(48)	(0)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(3)	5	(1)	2
Variations liées aux services rendus au cours de la période	43	(8)	(72)	(38)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net	-	-	(72)	(72)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	(8)	-	(8)
Ajustements liés à l'expérience	43	-	-	43
Variations liées aux services passés	(28)	(3)	-	(30)
Ajustement des sinistres survenus	(28)	(3)	-	(30)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	83	(28)	(121)	(66)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance	881	12	3	896
Total des variations du résultat global	965	(16)	(118)	830
Flux de trésorerie	(157)	-	-	(157)
Total des flux de trésorerie	(157)	-	-	(157)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	24	(0)	(14)	9
Autres mouvements de consolidation	24	(0)	(14)	9
SOLDE NET DE CLÔTURE	7 958	114	492	8 564
Solde des actifs à la clôture	7 990	97	512	8 599
Solde des passifs à la clôture	(32)	17	(20)	(35)

5.8.6 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus – contrats comptabilisés selon le modèle PAA – assurance

	Passifs nets au titre de la couverture restante		Passifs au titre des sinistres survenus				Frais d'acquisition non affectés aux contrats	31.12.2024
	Hors composante de perte	Composante de perte	Passifs nets au titre de la couverture restante	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Passifs au titre des sinistres survenus		
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde des actifs à l'ouverture	(165)	-	(165)	(1)	-	(1)	(0)	(166)
Solde des passifs à l'ouverture	823	2	825	749	47	795	-	1 620
SOLDE NET D'OUVERTURE	658	2	660	747	47	794	(0)	1 454
Produits des contrats d'assurance émis	(1 667)	-	(1 667)	-	-	-	-	(1 667)
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	21	(2)	20	1 288	(0)	1 288	-	1 308
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-	-	-	1 324	11	1 335	-	1 335
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	21	-	21	-	-	-	-	21
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-	-	-	(35)	(11)	(46)	-	(46)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux	-	(2)	(2)	-	-	-	-	(2)
Résultat des activités d'assurance	(1 646)	(2)	(1 648)	1 288	(0)	1 288	-	(359)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	-	-	-	41	4	45	-	45
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	-	-	-	41	4	45	-	45
Total issu des variations du résultat global	(1 646)	(2)	(1 648)	1 329	4	1 333	-	(314)
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	1 685	-	1 685	-	-	-	-	1 685
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-	-	-	(1 274)	-	(1 274)	-	(1 274)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(34)	-	(34)	-	-	-	(0)	(34)
Total des flux de trésorerie	1 651	-	1 651	(1 274)	-	(1 274)	(0)	377
Variations de périmètre	(13)	5	(8)	(61)	(4)	(65)	-	(73)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	9	(5)	4	-	0	0	(4)	1
Autres mouvements de consolidation	(4)	0	(4)	(61)	(4)	(65)	(4)	(72)
SOLDE NET DE CLÔTURE	660	0	660	742	47	789	(4)	1 445
Solde des actifs à la clôture	(95)	-	(95)	(2)	-	(2)	(4)	(101)
Solde des passifs à la clôture	755	0	755	744	47	791	-	1 546

	Passifs nets au titre de la couverture restante		Passifs au titre des sinistres survenus					31.12.2023
	Hors composante de perte	Composante de perte	Passifs nets au titre de la couverture restante	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Passifs au titre des sinistres survenus	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde des actifs à l'ouverture	(97)	-	(97)	(1)	-	(1)	(65)	(163)
Solde des passifs à l'ouverture	871	4	874	666	44	710	-	1 584
SOLDE NET D'OUVERTURE	774	4	778	665	44	709	(65)	1 422
Produits des contrats d'assurance émis	(1 607)	-	(1 607)	-	-	-	-	(1 607)
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	164	(1)	162	1 120	(0)	1 120	-	1 282
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-	-	-	1 122	10	1 132	-	1 132
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	164	-	164	-	-	-	-	164
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-	-	-	(3)	(10)	(13)	-	(13)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux	-	(1)	(1)	-	-	-	-	(1)
Composants d'investissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	(1 443)	(1)	(1 445)	1 120	(0)	1 120	-	(325)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	(5)	-	(5)	14	2	15	-	10
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	-	-	-	14	2	15	-	15
Effet des différences de change	(5)	-	(5)	0	-	0	-	(5)
Total issu des variations du résultat global	(1 448)	(1)	(1 450)	1 133	2	1 135	-	(315)
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	1 566	-	1 566	-	-	-	-	1 566
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-	-	-	(1 051)	-	(1 051)	-	(1 051)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(169)	-	(169)	-	-	-	0	(169)
Total des flux de trésorerie	1 397	-	1 397	(1 051)	-	(1 051)	0	346
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	(65)	-	(65)	-	1	1	65	1
Autres mouvements de consolidation	(65)	-	(65)	-	1	1	65	1
SOLDE NET DE CLÔTURE	658	2	660	747	47	794	(0)	1 454
Solde des actifs à la clôture	(165)	-	(165)	(1)	-	(1)	(0)	(166)
Solde des passifs à la clôture	823	2	825	749	47	795	-	1 620

5.8.7 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus – contrats comptabilisés selon le modèle PAA – réassurance détenue

	Composante de couverture restante			Composante de sinistres survenus			31.12.2024
	Hors composante de recouvrement de perte	Composante de recouvrement de perte	Composante de couverture restante	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Composante de sinistres survenus	
<i>(en millions d'euros)</i>							
Solde des actifs à l'ouverture	82	-	82	227	10	237	319
Solde des passifs à l'ouverture	(20)	-	(20)	-	-	-	(20)
SOLDE NET D'OUVERTURE	62	-	62	227	10	237	299
Produits de réassurance	-	0	0	130	(2)	128	128
Montants recouverts auprès des réassureurs	-	0	0	147	-	147	147
<i>dont montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance</i>	-	0	0	147	-	147	147
Ajustements liés aux montants recouverts auprès des réassureurs	-	-	-	(17)	(2)	(19)	(19)
Charges de réassurance	(150)	-	(150)	-	-	-	(150)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(150)	0	(150)	130	(2)	128	(22)
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	(1)	-	(1)	11	1	12	12
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus (hors effets des différences de change)	-	-	-	15	1	15	15
Effet des différences de change	(1)	-	(1)	(3)	-	(3)	(4)
Total issu des variations du résultat global	(151)	0	(151)	141	(1)	140	(10)
Primes payées	157	-	157	-	-	-	157
Sommes recouvrées auprès des réassureurs	-	(0)	(0)	(131)	-	(131)	(131)
Total des flux de trésorerie	157	(0)	157	(131)	-	(131)	26
Variations de périmètre	(3)	-	(3)	(18)	(1)	(18)	(21)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	6	-	6	(6)	(1)	(7)	(1)
Autres mouvements de consolidation	3	-	3	(24)	(1)	(25)	(22)
SOLDE NET DE CLÔTURE	71	(0)	71	213	8	221	292
Solde des actifs à la clôture	73	(0)	73	213	8	221	295
Solde des passifs à la clôture	(3)	-	(3)	-	-	-	(3)

	Composante de couverture restante			Composante de sinistres survenus			31.12.2023
	Hors composante de recouvrement de perte	Composante de recouvrement de perte	Composante de couverture restante	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Composante de sinistres survenus	
<i>(en millions d'euros)</i>							
Solde des actifs à l'ouverture	89	0	89	205	10	215	304
Solde des passifs à l'ouverture	(13)	-	(13)	-	-	-	(13)
SOLDE NET D'OUVERTURE	76	0	76	205	10	215	291
Produits de réassurance	-	(2)	(2)	130	(1)	129	127
Montants recouverts auprès des réassureurs	-	(2)	(2)	126	-	126	124
<i>dont montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance</i>	-	(2)	(2)	126	-	126	124
Ajustements liés aux montants recouverts auprès des réassureurs	-	-	-	4	(1)	3	3
Charges de réassurance	(167)	-	(167)	-	-	-	(167)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(167)	(2)	(169)	130	(1)	129	(40)
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	0	-	0	3	0	4	4
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus (hors effets des différences de change)	-	-	-	3	0	3	3
Effet des différences de change	0	-	0	0	-	0	1
Total issu des variations du résultat global	(167)	(2)	(169)	133	(0)	133	(36)
Primes payées	156	-	156	-	-	-	156
Sommes recouvrées auprès des réassureurs	-	2	2	(113)	-	(113)	(111)
Total des flux de trésorerie	156	2	158	(113)	-	(113)	45
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	(3)	(0)	(3)	2	0	2	(1)
Autres mouvements de consolidation	(3)	(0)	(3)	2	0	2	(1)
SOLDE NET DE CLÔTURE	62	-	62	227	10	237	299
Solde des actifs à la clôture	82	-	82	227	10	237	319
Solde des passifs à la clôture	(20)	-	(20)	-	-	-	(20)

5.8.8 Marge sur services contractuels d'assurance émis par méthode de transition

(en millions d'euros)	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats ⁽¹⁾	31.12.2024
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À L'OUVERTURE	140	13 619	3 604	17 362
Variations liées aux services futurs	30	(1 359)	1 416	87
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	30	(1 359)	(172)	(1 501)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	-	-	1 588	1 588
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(51)	(1 828)	(365)	(2 244)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(51)	(1 828)	(365)	(2 244)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	6	(139)	(177)	(309)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	6	76	29	111
Effet des différences de change	-	(215)	(206)	(421)
Autres mouvements de consolidation	-	494	(493)	2
Variations de périmètre	-	(186)	(199)	(385)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	-	681	(294)	387
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À LA CLÔTURE	125	10 787	3 985	14 897

(1) Les autres contrats correspondent aux contrats qui n'étaient pas existants à la date de transition.

(en millions d'euros)	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats ⁽¹⁾	31.12.2023
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À L'OUVERTURE	158	13 246	2 118	15 522
Variations liées aux services futurs	(20)	2 082	1 857	3 919
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	(20)	2 082	(49)	2 013
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	-	-	1 906	1 906
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(48)	(1 741)	(422)	(2 212)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(48)	(1 741)	(422)	(2 212)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	4	29	94	127
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	6	(7)	57	55
Effet des différences de change	(2)	37	37	72
Autres mouvements de consolidation	46	3	(44)	5
Variations de périmètre	-	-	(1)	(1)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	46	3	(44)	5
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À LA CLÔTURE	140	13 619	3 604	17 362

(1) Les autres contrats correspondent aux contrats qui n'étaient pas existants à la date de transition.

5.8.9 Marge sur services contractuels de réassurance détenue par méthode de transition

(en millions d'euros)

	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats ⁽¹⁾	31.12.2024
PART CÉDÉE - MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À L'OUVERTURE	64	417	11	492
Part cédée - Variations liées aux services futurs	1	(45)	42	(2)
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	1	(45)	37	(6)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	-	-	4	4
Part cédée - Variations liées aux services rendus au cours de la période	(7)	(21)	(3)	(30)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(7)	(21)	(3)	(30)
Part cédée - Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	1	2	(0)	3
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance des contrats de réassurance	1	2	(0)	3
Part cédée - Autres mouvements de consolidation	-	(18)	(205)	(223)
Variations de périmètre	-	7	(205)	(198)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	-	(24)	-	(24)
PART CÉDÉE - MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À LA CLÔTURE	60	336	(155)	241

(1) Les autres contrats correspondent aux contrats qui n'étaient pas existants à la date de transition.

(en millions d'euros)

	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats ⁽¹⁾	31.12.2023
PART CÉDÉE - MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À L'OUVERTURE	76	541	8	625
Part cédée - Variations liées aux services futurs	9	(66)	8	(49)
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	9	(66)	9	(48)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	-	-	(1)	(1)
Part cédée - Variations liées aux services rendus au cours de la période	(7)	(60)	(5)	(72)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(7)	(60)	(5)	(72)
Part cédée - Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	1	2	(0)	3
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance des contrats de réassurance	1	2	(0)	3
Part cédée - Autres mouvements de consolidation	(14)	0	(0)	(14)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	(14)	0	(0)	(14)
PART CÉDÉE - MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À LA CLÔTURE	64	417	11	492

(1) Les autres contrats correspondent aux contrats qui n'étaient pas existants à la date de transition.

5.9 Annexes risques assurance

Les sensibilités présentées dans les tableaux ci-dessous sont calculées au niveau du groupe CNP Assurances.

5.9.1 Analyse de la sensibilité au risque de rachat

(en %)	31.12.2024			31.12.2023		
	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres
Hausse de 10 % des rachats	(0)	(2)	(0)	0	(3)	(0)

5.9.2 Analyse de sensibilité au risque de taux

(en %)	31.12.2024			31.12.2023		
	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres
+ 100 bps	(2)	(5)	(2)	(2)	(12)	(3)
- 100 bps	2	4	2	2	11	3

5.9.3 Analyse de la sensibilité au risque immobilier

(en %)	31.12.2024			31.12.2023		
	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres
Évolution du marché immobilier de - 15 % en 2024 et - 25 % en 2023	0	(12)	(1)	0	(34)	(2)

5.9.4 Analyse de la sensibilité au risque action

(en %)	31.12.2024			31.12.2023		
	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres
Évolution du marché action de - 25 %	(2)	(27)	(3)	(2)	(29)	(4)

5.9.5 Risque de liquidité – Passifs des contrats d'assurance nets d'actifs d'assurance – montants exigibles – rachat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024		31.12.2023	
	Valeur de rachat	Valeur comptable	Valeur de rachat	Valeur comptable
Passifs immédiatement rachetables relatifs à des contrats d'assurance	51 527	57 230	40 319	54 451
Passifs non immédiatement rachetables relatifs à des contrats d'assurance	296 190	307 054	303 508	320 227
TOTAL	347 717	364 283	343 826	374 677

5.9.6 Risque de liquidité – Flux futurs d'actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024					
	< 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 15 ans	> 15 ans	Total
Actifs à la juste valeur par résultat	13 512	3 811	3 272	499	3 992	25 086
Actifs à la juste valeur par OCI recyclable	18 380	67 401	68 826	28 702	41 223	224 532
Actifs financiers au coût amorti	112	1 103	2 081	806	12	4 114
TOTAL	32 004	72 316	74 179	30 007	45 227	253 732

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023					
	< 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 15 ans	> 15 ans	Total
Actifs à la juste valeur par résultat	14 553	3 916	4 770	702	4 113	28 054
Actifs à la juste valeur par OCI recyclable	18 621	68 460	73 985	25 637	39 756	226 459
Actifs financiers au coût amorti	62	713	1 364	437	8	2 584
TOTAL	33 236	73 089	80 119	26 777	43 878	257 098

La gestion du risque du secteur Assurance est détaillée dans la section 6.7 - Les risques d'assurances et la surveillance complémentaire du conglomérat - du Document d'enregistrement universel.

Note 6 Impôts sur les bénéfiques

PRINCIPES COMPTABLES

Impôts courants

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfiques imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation de l'entité.

Les actifs et passifs d'impôts courants reflètent la position des entités du Groupe liée au règlement de l'impôt courant vis-à-vis de l'administration fiscale de chacun des pays ou de La Poste, certaines entités françaises faisant partie du périmètre d'intégration fiscale du groupe La Poste.

Incertitudes fiscales

Des incertitudes peuvent survenir sur les traitements fiscaux appliqués par le Groupe. S'il est probable que les autorités fiscales compétentes remettent en cause les traitements retenus, ces incertitudes doivent être reflétées dans les impôts courants par la contrepartie d'une provision pour risque fiscal présentée au sein des passifs d'impôts.

Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles observées entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale, sauf exception.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Le Groupe n'active les reports déficitaires des entités qui le composent que dans la mesure où ces entités montrent par le biais d'un plan d'affaires pluriannuel leur capacité à les récupérer sur un horizon déterminé et raisonnable.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres recyclables et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie pour lesquels les impôts différés sont directement imputés sur les capitaux propres.

La compensation entre impôts différés actifs et passifs est effectuée par entité fiscale ou périmètre d'intégration.

Les actifs d'impôts différés nets qui résultent de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

6.1 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Actifs d'impôts différés	1 213	1 158
Actifs d'impôts courants	330	519
ACTIFS D'IMPÔTS	1 543	1 677
Passifs d'impôts différés	1 330	1 570
Passifs d'impôts courants	154	197
PASSIFS D'IMPÔTS	1 484	1 767

Les actifs et passifs d'impôts différés concernent principalement :

- la comptabilisation à la juste valeur des actifs selon IFRS 9 ;
- la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs d'assurance et de réassurance selon IFRS 17 ;
- la provision Épargne Logement ;
- des différences temporaires attachées aux crédits Prêts à taux zéro et aux provisions pour dépréciation du risque de crédit.

Les actifs d'impôts sont limités aux capacités de chaque entité fiscale à les recouvrer dans un proche avenir. Le Groupe n'a pas reconnu d'impôts différés au titre des déficits générés en 2024. Par ailleurs, les impôts différés actifs sur déficits fiscaux non activés s'élèvent à 461 millions d'euros.

Analyse des impôts différés par nature

(en millions d'euros)	31.12.2024					
	Ouverture	Résultat	Capitaux Propres	Autres	Variation de périmètre	Clôture
Provision épargne logement	26	(1)	-	0	-	26
Provisions pour engagement retraite	10	1	-	(0)	-	11
Autres provisions non déductibles	343	8	-	1	-	352
Autres sources de différences temporelles	546	44	81	27	7	705
IMPÔTS DIFFÉRÉS LIÉS AUX DÉCALAGES TEMPORELS	925	53	81	28	7	1 094
Retraitements IFRS	(1 337)	56	14	55	-	(1 211)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(412)	110	95	83	7	(117)

6.2 Charge d'impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Impôts courants	(1 125)	(907)
Impôts différés	110	126
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(1 016)	(781)

Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée

(en millions d'euros)	31.12.2024		31.12.2023	
Résultat net part du Groupe	1 186	-	995	-
Participations ne donnant pas le contrôle	310	-	270	-
Quote-part de résultat des mises en équivalence	(95)	-	(72)	-
Charge d'impôt	1 016	-	781	-
Résultat comptable avant impôt	2 417	-	1 975	-
Charge d'impôt théorique	(624)	25,83 %	(510)	25,83 %
Effets des différences permanentes	(152)	6,30 %	27	-1,38 %
Effets des taux d'imposition	(147)	6,09 %	(141)	7,13 %
Effet de l'imposition des dividendes	23	-0,97 %	48	-2,43 %
Autres effets	(116)	4,81 %	(206)	10,42 %
CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE	(1 016)	42,04 %	(781)	39,57 %

Conformément aux dispositions fiscales françaises, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est fixé à 25 % en 2024, auquel s'ajoute la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %, soit un taux d'impôt de 25,83 %.

Les plus-values à long terme générées lors de cessions de titres de participation sont exonérées d'impôt sur les sociétés, à l'exception d'une quote-part de frais et charges de 12 %.

En application du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés détenues à plus de 5 % sont exonérés d'impôt à l'exception d'une quote-part de frais et charges de 1 % ou 5 %.

Le taux d'impôt effectif au 31 décembre 2024 ressort à 42,04 %, essentiellement en raison d'un taux d'impôt à 40 % pour les entités brésiliennes et de la non activation du déficit fiscal généré au cours de l'exercice pour l'entité La Banque Postale SA.

Pilier 2 : taux d'imposition minimum mondial

Les règles Pilier 2 de l'OCDE visant à la mise en place d'un taux d'imposition mondial minimum des sociétés fixé à 15 % ont été transposées en droit français par la loi de finances pour 2024, et sont désormais applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024.

Au 31 décembre 2024, le Groupe a comptabilisé une charge d'impôt au titre de Pilier 2 pour un montant non significatif, présentée sur la ligne « impôts courants ».

Enfin, en application des dispositions introduites par les amendements à la norme IAS 12, adoptés par l'Union européenne le 8 novembre 2023, le Groupe applique l'exemption obligatoire et temporaire à la comptabilisation des impôts différés associés aux impôts complémentaires découlant des règles Pilier 2.

Note 7 Autres postes des états financiers

7.1 Produits et charges de commissions

PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IFRS 15, les produits de commissions sont reconnus en résultat en fonction des obligations de prestations auxquelles ils se rattachent et de leur réalisation :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation (commissions sur moyens de paiement) ;
- les commissions rémunérant des services ponctuels ou rémunérant un acte important sont intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est réalisée ou l'acte exécuté (commissions sur mandats, commissions sur incidents de paiement) ;
- les produits variables de commissions ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse ;
- les commissions considérées comme un complément d'intérêt (commissions d'octroi de crédit) font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt et non pas parmi les commissions. Elles relèvent alors du champ d'application de la norme IFRS 9.

(en millions d'euros)	31.12.2024		31.12.2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires	53	(21)	29	(14)
Commissions sur opérations avec la clientèle	1 348	(4)	1 213	(2)
Commissions sur prestations de services financiers	524	(259)	555	(223)
Commissions sur opérations sur titres	676	(55)	426	(57)
Commissions sur instruments financiers	-	(3)	-	(2)
Autres commissions	112	(0)	101	(0)
Produits et charges de commissions	2 713	(343)	2 325	(297)
COMMISSIONS NETTES	2 370		2 028	

7.2 Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	31.12.2024		31.12.2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits rétrocédés, charges refacturées, transfert de charges	18	-	48	-
Autres produits et charges divers d'exploitation	453	(586)	477	(492)
Provisions aux autres charges d'exploitation	118	(73)	81	(82)
Produits et charges des immeubles de placement	434	(501)	269	(831)
Autres produits et charges des autres activités	123	(8)	118	(18)
Produits et charges des autres activités	1 147	(1 168)	993	(1 423)
PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS	(21)		(430)	

7.3 Frais généraux y compris dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(600)	(702)
Frais de personnel	(1 582)	(1 446)
Impôts, taxes et contributions diverses ⁽¹⁾	(181)	(251)
Services extérieurs	(3 690)	(3 744)
Autres charges	(529)	(463)
Autres charges générales d'exploitation	(4 400)	(4 458)
TOTAL	(6 582)	(6 607)
<i>dont frais généraux rattachables aux activités d'assurance (y. c. dotations rattachables aux activités d'assurance)</i>	<i>(1 699)</i>	<i>(1 657)</i>
<i>dont charges générales d'exploitation (hors celles rattachées aux activités d'assurance)</i>	<i>(4 363)</i>	<i>(4 315)</i>
<i>dont dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles (hors celles rattachées aux activités d'assurance)</i>	<i>(519)</i>	<i>(635)</i>

(1) Inclut les cotisations aux organes de tutelle.

Nombre moyen de salariés au cours de l'exercice

	31.12.2024	31.12.2023
Cadres	8 479	8 265
Non cadres	4 486	4 070
TOTAL	12 965	12 335

7.4 Gains et pertes sur autres actifs

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Plus ou moins-values de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	(4)	0
Gains et pertes sur cession et réévaluation des participations consolidées	(27)	(47)
GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS	(31)	(46)

7.5 Comptes de régularisation

Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Charges constatées d'avance et produits à recevoir	1 793	1 303
Comptes d'encaissement	142	139
Autres comptes de régularisation	313	568
Comptes de régularisation	2 247	2 011
Débiteurs divers	7 071	6 998
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0	1
Dépréciations	(93)	(108)
Autres actifs divers	(0)	0
Actifs divers	6 978	6 892
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	9 225	8 903

Contribution aux mécanismes de résolution bancaire

Le Fonds de résolution unique ou (FRU) est un fonds d'urgence utilisable en cas de crise. Il est géré par le Conseil de résolution unique (CRU) et participe à la stabilité du système financier au sein de l'Union bancaire. L'un des principes du régime de résolution concerne la mise à contribution des actionnaires et des créanciers pour supporter le coût d'une résolution. Néanmoins le FRU peut être utilisé en complément des mesures déployées pendant la résolution suite à la défaillance d'une banque pour financer certaines mesures de résolution (i.e. transferts d'actifs, garanties de passifs) ou dédommager des actionnaires ou des créanciers dont la perte en résolution aurait dépassé celle subie lors d'une liquidation judiciaire.

Le FRU a été introduit par le règlement (UE) n° 806/2014 dit SRMR dans le but d'instaurer une pratique uniforme du financement des résolutions dans le cadre du Mécanisme de résolution unique (MRU).

En France, les établissements de crédit dont le Siège est basé sur le territoire national (hors pays et territoires d'outre-mer) sont les principaux contributeurs au FRU.

Les entreprises d'investissements les plus significatives sont les autres entités à contribuer au FRU. Enfin, les entités assujetties au mécanisme de résolution mais ne relevant pas du FRU contribuent au Fonds de résolution national (FRN), fonds qui peut être également mobilisable pour le financement de la résolution.

Les montants cibles des deux fonds à atteindre en 2024 sont d'au moins 1 % des dépôts couverts de l'ensemble des établissements adhérents. Une fraction des contributions annuelles peut être acquittée sous forme d'engagements de paiement irrévocables (EPI).

Le FRU/FRN est financé par des contributions versées annuellement par chaque établissement assujetti au sein de l'Union bancaire.

Pour les contributions 2024, aucun appel de contribution n'a eu lieu pour le FRU et le FRN, les montants cibles ayant été atteints, selon les informations communiquées par les autorités de résolution.

Au 31 décembre 2024, le dépôt de garantie (EPI) versé au FRU totalise un montant de 88,6 millions d'euros (identique à celui de 2023).

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Charges à payer et produits constatés d'avance	2 165	2 396
Autres comptes de régularisation	1 156	882
Comptes de régularisation	3 321	3 278
Dettes de titres	176	42
Dépôts de garanties reçus	801	1 249
Créditeurs divers	4 658	5 639
Compte de règlement relatifs aux opérations sur titres	8	6
Passifs divers	5 643	6 937
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	8 964	10 214

7.6 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

PRINCIPES COMPTABLES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants ou un groupe d'actifs non courants et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs ou le groupe d'actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement associés sont également présentés sur un poste dédié « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dans ce cadre, les actifs cessent d'être amortis et sont évalués au plus bas de leur valeur comptable ou de leur juste valeur minorée des coûts de cession. Les pertes de valeur constatées sur un actif ou un groupe d'actifs destinés à être cédés sont constatées au compte de résultat en tant que dépréciations qui sont réversibles jusqu'à la date de cession.

Les instruments financiers restent évalués selon les principes comptables d'IFRS 9.

7.6.1 Cession de CNP Cyprus Insurance Holdings

Le 25 avril 2024, CNP Assurances est entré en négociation exclusive avec Hellenic Bank Public Company Ltd afin de céder sa filiale Chypriote d'assurance vie CNP Cyprus Insurance Holdings (CIH) pour un montant de 182 millions d'euros. Celle-ci est détenue à 100 % par Montparvie V (filiale à 100 % de CNP Assurances).

CIH comprend notamment les filiales CNP Cyprialife, CNP Asfaltiki, CNP Zois et CNP Cyprus Properties.

La finalisation de la transaction est soumise aux conditions habituelles, notamment l'obtention des autorisations réglementaires.

L'application d'IFRS 5 sera maintenue jusqu'à la date de cession effective.

Au 31 décembre 2024, les principales classes d'actifs et de passifs présentées en actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés sont les suivantes (les montants sont nets des opérations intra-groupes avec les autres entités du groupe) :

(en millions d'euros)	31.12.2024
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	504
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	191
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au cout amorti	12
Contrats d'assurance émis - Actif	26
Contrats de réassurance détenus - Actif	42
Actifs d'impôts différés	0
Comptes de régularisation et actifs divers	26
Immeubles de placement	33
Immobilisations corporelles	1
Immobilisations incorporelles	3
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	837

(en millions d'euros)	31.12.2024
Contrats d'assurance émis - Passif	597
Contrats de réassurance détenus - Passif	26
Passifs d'impôts courants	4
Passifs d'impôts différés	6
Comptes de régularisation et passifs divers	20
Provisions	1
TOTAL DES DETTES LIÉES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	653

7.6.2 Cession de CNP UniCredit Vita

Le 24 septembre 2024, CNP Assurances a pris acte de la décision du conseil d'administration d'UniCredit d'exercer son option d'achat sur l'intégralité des titres détenus par CNP Assurances (51 %) dans leur co-entreprise italienne CNP UniCredit Vita. Cette option est exerçable conformément aux termes et conditions de leur pacte d'actionnaires et la réalisation de l'opération envisagée est assujettie à l'obtention des autorisations réglementaires usuelles.

L'application d'IFRS 5 sera maintenue jusqu'à la date de cession effective.

Au 31 décembre 2024, les principales classes d'actifs et de passifs présentées en actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés sont les suivantes (les montants sont nets des opérations intra-groupes avec les autres entités du groupe) :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	9 972
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6 019
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au cout amorti	182
Contrats d'assurance émis - Actif	0
Contrats de réassurance détenus - Actif	16
Actifs d'impôts différés	147
Immeubles de placement	84
Immobilisations corporelles	0
Immobilisations incorporelles	30
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	16 450

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024
Contrats d'assurance émis - Passif	15 453
Contrats de réassurance détenus - Passif	5
Passifs d'impôts différés	70
Comptes de régularisation et passifs divers	93
Provisions	9
TOTAL DES DETTES LIÉES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	15 630

7.7 Provisions

PRINCIPES COMPTABLES

Les provisions enregistrées au passif du bilan, autres que celles afférentes à des risques de crédit, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains. Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Les dotations et les reprises de provisions sont enregistrées en résultat dans les rubriques correspondant à la nature des dépenses futures concernées.

(en millions d'euros)	31.12.2024							
	Ouverture	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	Écart de conversion	Autres	Clôture
Provisions sur avantages du personnel	308	37	(9)	(0)	5	-	7	348
Provisions pour risque épargne logement	102	7	(9)	-	-	-	-	100
Provisions pour litiges sociaux et charges de personnel	18	23	(9)	(4)	-	-	(0)	27
Provisions sur engagements de garantie	30	18	(27)	-	-	-	-	21
Provisions sur engagements de financement	115	62	(69)	-	-	-	0	108
Autres provisions pour risques et charges	445	113	(150)	(28)	-	(23)	(8)	350
PROVISIONS	1 018	260	(273)	(32)	5	(23)	(1)	954

(en millions d'euros)	31.12.2023							
	Ouverture	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	Écart de conversion	Autres	Clôture
Provisions sur avantages du personnel	309	11	(9)	(1)	0	-	(3)	308
Provisions pour risque épargne logement	106	1	-	(5)	-	-	-	102
Provisions pour litiges sociaux et charges de personnel	14	17	(10)	(4)	0	-	-	18
Provisions sur engagements de garantie	7	48	(25)	-	-	-	-	30
Provisions sur engagements de financement	114	47	(46)	-	-	-	(0)	115
Autres provisions pour risques et charges	419	114	(72)	(57)	0	5	35	445
PROVISIONS	970	237	(161)	(67)	1	5	32	1 018

Informations relatives à l'épargne logement

PRINCIPES COMPTABLES

Les engagements liés aux Comptes épargne logement (CEL) et Plans épargne logement (PEL), présentés au sein de la note 4.7.2 « Dettes envers la clientèle », peuvent avoir des conséquences potentiellement défavorables pour le Groupe et font alors l'objet de provisions présentées au passif du bilan (au poste « Provisions »), dont les variations sont enregistrées en produit net bancaire au sein de la marge d'intérêts.

Les provisions sont estimées sur la base de statistiques comportementales des clients, de données de marché pour chaque génération de plan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires mais non réglementés en termes de rémunération. Elles ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de Plans d'épargne logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne logement qui constituent une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée.

Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Encours collectés au titre des Comptes et Plans épargne Logement

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Moins de 4 ans	1 212	1 092
De 4 à 10 ans	3 656	7 609
Plus de 10 ans	12 708	12 330
Total Plan épargne logement	17 576	21 032
Total Compte épargne logement	4 472	4 415
ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS ÉPARGNE LOGEMENT	22 048	25 447

Crédits octroyés au titre des Comptes et Plans épargne Logement

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Plan épargne logement	40	18
Compte épargne logement	23	19
CRÉDITS OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS ÉPARGNE LOGEMENT	63	37

Provisions au titre des Comptes et Plans épargne Logement

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Moins de 4 ans	0	0
De 4 à 10 ans	0	0
Plus de 10 ans	0	1
Total Plan épargne logement	1	1
Total Compte épargne logement	99	101
PROVISIONS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS ÉPARGNE LOGEMENT	100	102

Avantages au personnel

PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe La Banque Postale accorde à ses salariés, fonctionnaires et personnel contractuel, différents types d'avantages classés en quatre catégories conformément à la norme IAS 19.

Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.

Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice comme le Compte épargne temps.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. L'engagement est évalué sur la base des droits acquis par l'ensemble du personnel en activité en fonction notamment du taux de rotation du personnel, du salaire futur estimé du bénéficiaire lors de son départ majoré le cas échéant des charges sociales, et de la table de mortalité (INSEE TH/TF00-02). Les indemnités qui seront versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Le régime de retraite du personnel contractuel est un régime qualifié de « régime à cotisations définies », qui se caractérise par des versements à des organismes qui

libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ou aucun engagement ne figure dans les comptes du Groupe. Les cotisations payées aux organismes sont comptabilisées en charges de période.

Les engagements sociaux du Groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charges et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan en particulier les indemnités de départ à la retraite. Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'une dette au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme dette ou actif au bilan.

Ces engagements sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19 Révisée. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions...) et spécifiques au Groupe (taux de turnover, taux de revalorisation des traitements et salaires...).

La provision inscrite au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi, à prestations définies, correspond à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture ajustée des écarts actuariels et coût des services passés non reconnus. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans le résultat global et le coût des services passés en résultat. La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les décaissements futurs attendus sur la base d'un taux de marché d'obligations d'entreprises de 1^{ère} catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation sous-jacente.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements envers le personnel sont revues et mises à jour une fois par an, lors de la clôture annuelle.

Ces calculs intègrent les hypothèses suivantes :

- des probabilités de maintien dans le Groupe pour le personnel actif, des probabilités de mortalité et des estimations d'évolution des salaires ;
- des hypothèses de départ à la retraite ;
- des taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements. Les taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation actuarielle, au titre de 2024 et 2023, en référence aux obligations privées de 1^{ère} catégorie, sont les suivantes :

Durée des engagements	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
Taux d'actualisation 2024 (zone euro)	2,7 %	3,0 %	3,1 %	3,3 %
Taux d'actualisation 2023 (zone euro)	3,1 %	3,0 %	3,2 %	3,3 %

Le tableau ci-dessous présente les variations des engagements et l'analyse de la charge par type de régime :

Variation des engagements par type de régime

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	Provisions pour médailles du travail et autres avantages postérieurs à long terme	Dispositifs d'aménagement de fin de carrières	Total engagements
ENGAGEMENTS DÉBUT DE PÉRIODE	241	67	-	308
Coût des services rendus	35	8	-	43
Coût financier	10	6	-	17
Prestations payées	(25)	(7)	-	(32)
Écarts actuariels liés aux changements d'hypothèses démographiques et financières	9	(0)	-	9
Écarts actuariels liés aux effets d'expérience	(0)	0	-	(0)
Variation de périmètre	5	1	-	5
Écarts de conversion	0	-	-	0
Autres éléments	(1)	(0)	-	(1)
ENGAGEMENTS FIN DE PÉRIODE	274	75	-	349

Les régimes de retraite du Groupe ne sont pas financés par des actifs de couverture.

Étude de sensibilité des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi

Une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation aurait pour effet une hausse d'environ 7 millions d'euros de l'engagement relatif aux avantages postérieurs à l'emploi du Groupe.

Variation des écarts actuariels des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	31.12.2024
PERTES (GAINS) ACTUARIELS EN DÉBUT DE PÉRIODE	125
Écarts actuariels - changements d'hypothèses démographiques	(2)
Écarts actuariels - changements d'hypothèses financières	12
Écarts actuariels - effet d'expériences	(0)
Écarts actuariels - autres	(1)
PERTES (GAINS) ACTUARIELS EN FIN DE PÉRIODE	133

7.8 Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2024				
	Secteur	% Intérêts	Valeur de mise en équivalence	Contribution au résultat net	Contribution aux autres éléments du résultat global
Arial CNP Assurances	Bancassurance France	40,00 %	180	6	6
Autres coentreprises		-	101	27	(4)
Coentreprises		-	280	33	2
Holding d'Infrastructures Gazières	Bancassurance France	52,97 %	816	62	(7)
Coentreprise d'assurance ⁽¹⁾		-	816	62	(7)
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE		-	1 097	95	(5)

(1) Coentreprise d'assurance détenue au regard de contrats participatifs, dont la contribution au résultat net est présentée en Produit Net Bancaire dans le Compte de résultat.

(en millions d'euros)	31.12.2023				
	Secteur	% Intérêts	Valeur de mise en équivalence	Contribution au résultat net	Contribution aux autres éléments du résultat global
Arial CNP Assurances	Bancassurance France	40,00 %	167	3	2
Autres coentreprises		-	99	21	(20)
Coentreprises		-	265	24	(18)
Holding d'Infrastructures Gazières	Bancassurance France	52,97 %	838	48	7
Coentreprise d'assurance ⁽¹⁾		-	838	48	7
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE		-	1 104	72	(10)

(1) Coentreprise d'assurance détenue au regard de contrats participatifs, dont la contribution au résultat net est présentée en Produit Net Bancaire dans le Compte de résultat.

Les écarts d'acquisition des entités mises en équivalence sont intégrés dans la quote-part de mise en équivalence conformément aux règles comptables en vigueur.

Les informations financières résumées sur les sociétés mises en équivalence individuellement significatives sont détaillées ci-après. Elles représentent les données des filiales ou sous-groupes prises à 100 % et avant élimination des opérations intragroupes.

(en millions d'euros)	31.12.2024				
	Secteur	% Intérêt	Total bilan	Total capitaux propres	Résultat net
Coentreprises					
Arial CNP Assurances	Bancassurance France	40,00 %	20 463	449	16
Holding d'Infrastructures Gazières	Bancassurance France	52,97 %	2 624	1 541	116
31.12.2023					
(en millions d'euros)	Secteur	% Intérêt	Total bilan	Total capitaux propres	Résultat net
Coentreprises					
Arial CNP Assurances	Bancassurance France	40,00 %	18 897	417	8
Holding d'Infrastructures Gazières	Bancassurance France	52,97 %	2 667	1 583	91

7.9 Immeubles de placement

PRINCIPES COMPTABLES

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le Groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option proposée par IAS 40, le Groupe a choisi le modèle d'évaluation au coût pour ses immeubles (dont les principes de comptabilisation sont présentés en note 7.10), à l'exception des immeubles supports de contrats d'assurance avec éléments de participation directe ou de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire évalués à la VFA, qui sont évalués à la juste valeur.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs communiquée en note 4.9.1. Cette juste valeur correspondant à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base

d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

Dépréciation des immeubles

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit le Groupe à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné et à procéder à un test de dépréciation.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminée selon l'expertise annuelle à laquelle procède le Groupe pour son patrimoine immobilier. À l'issue du test de dépréciation, si la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation doit être comptabilisée. Dans le cas contraire, aucune dépréciation n'est à constater.

(en millions d'euros)	31.12.2024							
	Ouverture	Acquisitions/dotations	Cessions/reprises	Variations de juste valeur	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Valeur brute	1 067	17	(188)	-	-	-	(2)	894
Amortissements et dépréciations	(137)	(23)	17	-	-	-	-	(143)
Immeubles de placement au coût amorti	930	(5)	(171)	-	-	-	(2)	752
Immeubles de placement à la juste valeur	6 332	62	(317)	(125)	(5)	-	(108)	5 838
TOTAL DES IMMEUBLES DE PLACEMENT	7 262	57	(488)	(125)	(5)	-	(110)	6 590

7.10 Immobilisations corporelles et incorporelles

PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles inscrites au bilan correspondent aux immobilisations d'exploitation, et sont comptabilisées selon les normes IAS 16, 36 et 38.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie si elle est mesurable et significative.

Les immobilisations sont amorties selon le rythme de consommation estimé des avantages économiques attendus qui correspond généralement à la durée de vie du bien.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacements à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

Les immobilisations sont ainsi amorties, selon leurs composants, sur les durées suivantes :

- gros œuvre : 80 ans ;
- toitures : 60 ans ;
- menuiseries et travaux extérieurs : 40 ans ;
- gros équipements : 20 ans ;
- petits équipements, agencements : 10 ans ;
- matériel informatique : entre 3 et 5 ans.

Relation clientèle

Dans le cadre de l'acquisition d'activités d'assurance, l'acquéreur doit évaluer à la juste valeur l'avantage offert par la relation clientèle au titre des contrats existants. Ainsi, pour les contrats dont les primes renouvelées peuvent être estimées de manière suffisamment fiable (et qui sont déjà évaluées dans le référentiel MCEV), un actif incorporel est reconnu au titre de la Relation clientèle. Cet actif incorporel est amorti de manière linéaire par segment selon sa durée d'utilité, estimée en fonction de la consommation des avantages futurs tels que projetés dans la MCEV :

- prévoyance individuelle Brésil : 10 ans ;
- prévoyance individuelle France : 15 ans.

Dans le cadre de l'acquisition d'activités de gestion d'actifs, l'acquéreur doit évaluer à la juste valeur l'avantage offert par la relation clientèle au titre des contrats existants. Ainsi, pour les mandats de gestion et les fonds dédiés gérés pour le compte de clients institutionnels, un actif incorporel est reconnu au titre de la Relation clientèle. Cet actif incorporel est amorti de manière linéaire selon sa durée d'utilité, estimée en fonction de l'estimation de l'écoulement du portefeuille (prise en compte d'hypothèses de taux de non-renouvellement des mandats).

Accords de distribution

La valeur d'un accord de distribution représente la valeur des flux futurs attendus des nouvelles affaires au sein du réseau d'un partenaire couvert par un accord de distribution. Ces actifs incorporels sont estimés en fonction des modalités spécifiques à chaque contrat de distribution ; ils sont amortis sur la durée de vie du contrat de distribution, en prenant en compte leur éventuelle valeur résiduelle.

Les dotations aux amortissements et les dépréciations relatives aux accords de distribution sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

(en millions d'euros)	31.12.2024			31.12.2023		
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net
Terrains	372	(3)	369	386	(3)	383
Constructions	1 256	(644)	612	1 253	(606)	647
Installations techniques, matériel et outillage	73	(35)	37	81	(29)	52
Matériel informatique	9	(8)	1	10	(9)	1
Immobilisations corporelles en cours	7	-	7	8	-	8
Autres immobilisations corporelles	774	(604)	170	766	(587)	179
Immobilisations corporelles	2 490	(1 295)	1 195	2 505	(1 234)	1 270
Logiciels, frais d'études informatiques	2 316	(1 630)	686	2 837	(2 115)	722
Immobilisations incorporelles en cours	187	-	187	118	(1)	117
Valeur des accords de distribution	3 469	(681)	2 788	4 047	(611)	3 436
Relation clientèle	397	(246)	152	431	(237)	194
Autres immobilisations incorporelles	160	(61)	99	114	(61)	53
Immobilisations incorporelles	6 529	(2 618)	3 912	7 547	(3 026)	4 522
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	9 019	(3 912)	5 107	10 052	(4 260)	5 792

Les principaux accords de distribution concernent l'activité d'assurance et sont détaillés ci-après :

- Caixa Vida e Previdência : la valeur des accords de distribution brute comptabilisée s'élève à 3 021 millions d'euros. L'actif incorporel est amorti linéairement sur la durée de l'accord, soit 25 ans (période de 2021 jusqu'en février 2046). Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable de la valeur des accords de distribution s'élève à 2 537 millions d'euros. Les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2024-2032). Des hypothèses de croissance sont retenues par produit au-delà de 2032 ;

- CNP Santander Insurance : la valeur brute de l'accord de distribution s'élève à 387 millions d'euros et est amortie linéairement sur la durée de l'accord, soit 20 ans (période de 2015 à 2034). Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable de la valeur des accords de distribution s'élève à 193 millions d'euros. La valeur d'utilité est calculée à partir de la valeur actuelle nette (VAN) à date extrapolée jusqu'à la fin des accords de partenariat (2034) sans prendre en compte d'hypothèse de croissance. La valeur nette comptable comparée comprend les earn-out comptabilisés.

Tableau de variation des immobilisations

(en millions d'euros)	31.12.2024						
	Ouverture	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	Variation de périmètre	Écart de conversion	Autres mouvements	Clôture
Montant brut	2 505	158	(117)	30	(9)	(77)	2 490
Amortissement et dépréciations	(1 234)	(176)	107	(23)	3	28	(1 295)
Immobilisations corporelles	1 270	(17)	(9)	6	(6)	(49)	1 195
Montant brut	7 547	314	(705)	77	(662)	(43)	6 529
Amortissement et dépréciations	(3 026)	(489)	755	(24)	126	40	(2 618)
Immobilisations incorporelles	4 522	(175)	50	53	(536)	(3)	3 912
Dont							
Montant brut	4 047	28	-	-	(607)	-	3 469
Amortissement et dépréciations	(611)	(154)	-	-	85	-	(681)
Valeur des accords de distribution	3 436	(126)	-	-	(522)	-	2 788
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	5 792	(192)	41	59	(541)	(52)	5 107

7.11 Écarts d'acquisition

PRINCIPES COMPTABLES

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 ont été traités par le Groupe selon la méthode de l'acquisition, en fonction des dispositions de la version initiale de la norme IFRS 3.

Les regroupements d'entreprises réalisés depuis le 1^{er} janvier 2010 sont traités par le Groupe selon la méthode de l'acquisition, en application d'IFRS 3 révisée. Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets de la mise en œuvre d'IFRS 3 révisée qui est d'application prospective.

Le coût d'acquisition est déterminé comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les ajustements de prix éventuels sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur estimable à la date d'acquisition et réévalués à chaque date d'arrêté, les ajustements ultérieurs sont enregistrés en résultat.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entités acquises sont enregistrés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dès lors qu'ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date du regroupement et que leur juste valeur peut être estimée de manière fiable.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent, en date de prise de contrôle, être évaluées soit à leur juste valeur soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Le choix entre ces deux traitements est effectué pour chaque regroupement d'entreprises.

Les coûts directement attribuables à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée et sont enregistrés en résultat.

L'écart positif entre la somme du coût d'acquisition de l'entité, des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de l'éventuelle quote-part antérieurement détenue et l'actif net réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Écart d'acquisition » ; en cas d'écart négatif celui-ci est immédiatement rapporté au résultat.

Les écarts d'acquisition, n'étant pas imposables fiscalement, ne sont pas soumis à calcul d'impôts différés.

Les analyses nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments et leur correction éventuelle peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

À la date d'acquisition, chaque écart d'acquisition est affecté à une ou plusieurs unité(s) génératrice(s) de trésorerie (UGT) devant tirer avantage de l'acquisition. Une UGT se définit comme le plus petit groupe d'actifs identifiable générant des entrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupes d'actifs au sein de l'entreprise.

Le Groupe a identifié une UGT par filiale.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique dans la devise de référence de la filiale acquise et convertis sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

Ils font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation et ce, au minimum une fois par an et dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable du sous-jacent, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité de l'entité concernée, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée en résultat.

La valeur comptable des écarts d'acquisition des entreprises associées est intégrée à la valeur de mise en équivalence.

Lors d'un rachat d'actions de minoritaires d'une filiale alors que le contrôle est déjà établi, le nouvel écart d'acquisition, correspondant à la différence entre le coût d'acquisition total pour le lot complémentaire et la quote-part de situation nette rachetée est comptabilisé en déduction des capitaux propres s'il est positif et en augmentation des capitaux propres s'il est négatif. De même, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comme une transaction au sein des capitaux propres.

À la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat.

Flux de la période

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Valeur nette à l'ouverture	685	156
Écarts d'acquisition résultant de prises de participation	-	564
Écarts de conversion	-	-
Cessions	-	-
Dépréciations de la période	-	(36)
Autres mouvements	-	-
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE	685	685

Écarts d'acquisition détaillés

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
UGT Gestion d'Actifs	626	626
CNP Assurances Prévoyance	59	59
EasyBourse	5	5
SCI Lamartine	36	36
Total des écarts d'acquisition bruts	725	725
Dépréciations des écarts d'acquisition	(41)	(41)
TOTAL DES ÉCARTS D'ACQUISITION NETS	685	685

Variation de valeur des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	-	(36)
Écarts d'acquisition négatifs comptabilisés en résultat	70	-
VARIATION DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION	70	(36)

Les 70 millions d'euros comptabilisés en 2024 sur la ligne « Écarts d'acquisition négatifs comptabilisés en résultat » correspondent à l'opération CNP Assurances Protection Sociale (cf. note 1.1 « Faits marquants de l'exercice »).

7.12 Capitaux propres

Composition du capital social

Au 31 décembre 2024, le capital de La Banque Postale s'élève à 6 585 millions d'euros composé de 80 309 149 actions d'une valeur nominale de 82 euros.

Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres Groupe

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Montant de l'émission	Devise	31.12.2024	31.12.2023
La Banque Postale	20.11.2019	3,875 %	750	EUR	744	744
La Banque Postale	29.09.2021	3,000 %	750	EUR	744	744
TITRES SUBORDONNÉS PERPÉTUELS CLASSÉS EN CAPITAUX PROPRES GROUPE					1 488	1 488

Titres subordonnés perpétuels des filiales classés en participations ne donnant pas le contrôle

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Montant de l'émission	Devise	31.12.2024	31.12.2023
CNP Assurances	21.06.2004	TEC 10 + 10 bps, cap à 9 %	300	EUR	251	251
CNP Assurances	11.03.2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans), cap à 9 % et floor à 2,75 %	24	EUR	24	24
CNP Assurances	11.03.2005	6,50 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	225	EUR	220	220
CNP Assurances	27.06.2005	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 bps	75	EUR	60	60
CNP Assurances	16.05.2006	5,25 % jusqu'au 16.05.2036 puis Euribor 3 mois + 185 bps (y compris step-up 100 bps à Call Date)	160	EUR	181	181
CNP Assurances	20.12.2006	Euribor 3 mois + 95 bps jusqu'au 20.12.2026 puis Euribor 3 mois + 195 bps	108	EUR	99	99
CNP Assurances	18.11.2014	4 % jusqu'en novembre 2024 puis reset taux fixe swap 5 ans + 410 bps	500	EUR	-	556
CNP Assurances	27.06.2018	4,75 % jusqu'en 2028 puis reset taux fixe swap 5 ans + 391,4 bps	500	EUR	552	552
TITRES SUBORDONNÉS PERPÉTUELS CLASSÉS EN PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE					1 389	1 944

Gestion du capital et ratios réglementaires

La Direction finance et stratégie de La Banque Postale a pour objectif de sécuriser l'adéquation entre les besoins générés par l'activité globale du Groupe et ses ressources financières en liquidité et en capital. Elle a la responsabilité du pilotage des ratios prudentiels et réglementaires (solvabilité, liquidité, levier, résolution) du groupe La Banque Postale. À ce titre, elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe. Les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par IAS 1 sont présentées dans la section 6.2 - Gestion du capital et adéquation des fonds propres - du

Document d'enregistrement universel. Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée à la Directrice générale des risques, de la conformité et du secrétariat général du conglomérat de La Banque Postale et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels. La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans la section 6.3 - Dispositif de gestion des risques - du Document d'enregistrement universel, comme le permet la norme IFRS 7.

Note 8 Engagements donnés et reçus

PRINCIPES COMPTABLES

Engagements de financement

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés ne figurent pas au bilan.

Toutefois, de la même manière que les garanties financières données, les engagements de financement (qui ne sont pas considérés comme des dérivés) entrent dans le champ d'application de la dépréciation d'IFRS 9 et font l'objet d'une provision au passif du bilan.

Engagements de garantie

Garanties financières

Selon IFRS 9, un contrat répond à la définition d'une garantie financière s'il comporte un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur remboursera le bénéficiaire des pertes qu'il aura subies, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement sur un instrument de dette.

Les garanties financières peuvent être comptabilisées au choix selon la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » ou bien selon la norme IFRS 9 sous réserve que leur émetteur ait déjà considéré, par le passé, que ces instruments étaient des contrats d'assurance. Le groupe La Banque Postale a opté pour la comptabilisation de ses garanties financières données selon la norme IFRS 9.

Les garanties financières données sont évaluées à leur juste valeur initiale à la date de mise en place. Elles sont ensuite évaluées ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de la commission de garantie.

Par ailleurs, les garanties financières données qui ne sont pas comptabilisées à la juste valeur par le résultat entrent dans le champ d'application de la dépréciation d'IFRS 9 et font l'objet d'une provision au passif du bilan. Les mêmes méthodes de « bucketisation » et de provisionnement que celles décrites pour les actifs financiers au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont appliquées concernant ces encours. La provision est enregistrée en contrepartie du coût du risque.

La valeur contractuelle des engagements donnés ou reçus est la suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
En faveur d'établissements de crédit et assimilés	4 079	1 047
En faveur de la clientèle	24 051	23 206
Total des engagements de financement donnés	28 129	24 253
Reçus d'établissements de crédit et assimilés	22 542	10 219
Reçus de la clientèle	13 067	6 120
Total des engagements de financement reçus	35 608	16 340
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
En faveur d'établissements de crédit et assimilés	623	804
En faveur de la clientèle ⁽¹⁾	792	1 073
Total des engagements de garantie donnés	1 415	1 877
Reçus d'établissements de crédit et assimilés	41 137	40 671
Reçus de la clientèle	7 333	7 191
Total des engagements de garantie reçus	48 470	47 862
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Titres à livrer	31 289	13 056
Total des engagements donnés sur titres	31 289	13 056
Titres à recevoir	3 553	70
Total des engagements reçus sur titres	3 553	70
AUTRES ENGAGEMENTS		
Total des autres engagements donnés	52 144	51 457
Total des autres engagements reçus	22 125	22 644

(1) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs de parts d'OPCVM gérés par des entités du Groupe.

8.1 Engagements relatifs au Crédit Logement

La Banque Postale s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité. La Banque Postale s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie de Crédit Logement, qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts cautionnés par ce dernier. Le montant de cet engagement,

qui est calculé en référence à la quote-part des encours distribués par La Banque Postale, s'élève au 31 décembre 2024 à 131 millions d'euros. Ce montant s'élevait au 31 décembre 2023 à 139 millions d'euros.

Par ailleurs, les engagements de garantie reçus d'établissements de crédits sont principalement constitués de cautions reçues de Crédit Logement.

8.2 Engagements de paiement irrévocables (EPI) accordés au FRU

Les engagements de paiement irrévocables (EPI) accordés au FRU sont inclus dans l'agrégat « Engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle » pour 89 millions d'euros au 31 décembre 2024, montant identique à 2023 (cf. note 7.5 « Comptes de régularisation »).

Ces EPI ne font pas l'objet d'une provision dans les comptes, l'appel partiel ou total des EPI par le FRU étant peu probable et ne pouvant pas être raisonnablement estimé. En effet, le FRU ne peut appeler les établissements bancaires en paiement des EPI que dans les cas de mesures de résolution faisant intervenir le FRU. L'hypothèse d'une résolution d'un établissement bancaire au sein de l'UE est peu probable pour les raisons suivantes :

- le cadre réglementaire établi depuis plus de 10 ans par l'Union bancaire, qui comprend des exigences de capital

ajustées selon le profil des établissements, une supervision élevée par la BCE ainsi que des tests de résistance, permet d'assurer la résilience du système bancaire européen ;

- si la résolution d'un établissement bancaire devait intervenir (au lieu d'une liquidation) :
- la stratégie de résolution privilégiée est majoritairement le renflouement interne, ou « bail in », qui consiste à ne plus mobiliser l'épargne publique pour venir en aides aux banques en difficulté ;
- dans le cadre des exigences européennes réglementaires (ratio MREL), ces banques disposent de ressources suffisantes pour absorber les pertes éventuelles en cas de défaillance et recapitaliser.

8.3 Autres engagements donnés

Concernant les entités bancaires, il s'agit principalement du montant des titres nantis au profit de la Banque centrale européenne dans le cadre de l'engagement de financement reçu de cette dernière (financement 3G). Cet engagement de garantie donné est enregistré pour la valeur de marché des titres nantis avant prise en compte des « haircuts » différenciés pour les titres et les créances. Cet engagement donné (4 064 millions d'euros en 2024, par rapport à 4 906 millions en 2023) vient en contrepartie d'un engagement de financement reçu (3 452 millions d'euros en 2024, par rapport à 3 632 millions en 2023) de la Banque de France (financement 3G).

Les autres engagements comprennent également le nantissement de crédits immobiliers qui viennent en couverture des émissions obligataires réalisées par la société de financement à l'habitat du Groupe (La Banque Postale Home Loan SFH) pour un montant de 26 560 millions d'euros en 2024 (par rapport à 26 277 millions en 2023).

Concernant les entités d'assurance, les autres engagements donnés correspondent pour l'essentiel aux nantisements de titres réalisés au bénéfice des réassureurs dans le cadre des contrats de réassurance cédée en vigueur.

8.4 Autres engagements reçus

Les autres engagements reçus intègrent des engagements sur titres reçus correspondant pour l'essentiel aux nantisements de titres réalisés au bénéfice du groupe CNP Assurances dans le cadre des contrats de réassurance acceptée.

Note 9 Information sectorielle

PRINCIPES COMPTABLES

En application de la norme IFRS 8, les secteurs opérationnels retenus doivent être fondés sur le reporting interne utilisé par le management pour le pilotage du Groupe, l'évaluation de ses performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Le Groupe est géré en quatre secteurs opérationnels et un secteur Hors Pôles, dont le détail est indiqué ci-dessous.

Les informations sectorielles sont présentées sans réallocation de fonds propres ni de rémunération de ces fonds propres. Les résultats sectoriels sont présentés en ventilant les charges et produits du secteur interne et externe à chaque secteur. L'impôt présenté est l'impôt réel de chaque secteur. Les éléments d'actifs et de passifs sont présentés après élimination des opérations réciproques.

Les secteurs sont les suivants :

- **Bancassurance France** : regroupe principalement les activités de banque de détail et de clientèle professionnelle de La Banque Postale, La Banque Postale Consumer Finance, Ma French Bank, l'activité domestique du groupe CNP Assurances en France ;
- **Bancassurance International** : rassemble essentiellement l'activité internationale du groupe CNP Assurances ;
- **Banque Patrimoniale et Gestion d'Actifs** : réunit les activités de banque patrimoniale et de gestion d'actifs exercées par Louvre Banque Privée, Louvre Banque Privée Immobilier Conseil, LBP AM et Financière de l'Échiquier ;
- **Banque des Entreprises et du Développement Local (anciennement Banque de Financement et d'Investissement)** : regroupe les activités de Financement aux Personnes Morales et de Banque de Financement et d'Investissement de La Banque Postale SA, ainsi que les activités des filiales La Banque Postale Leasing & Factoring et eZyness ;
- **Hors pôles** : comprend les éléments qui ne sont pas directement affectables à chacun des métiers, comme la contribution au FRU et au FGDR. Il comprend aussi le retraitement de la marge interne liée à la distribution des contrats d'assurance par la banque pour une meilleure lecture des pôles métiers dans l'information sectorielle. Ce secteur comprend également les activités de 115K et des SCI détenant les immeubles d'exploitation de La Banque Postale.

9.1 Résultat par secteur d'activité

Résultat net par secteur d'activité (hors coût de rémunération des fonds propres par secteur)

(en millions d'euros)	31.12.2024					
	Bancassurance France	Bancassurance International	Banque Patrimoniale et Gestion d'Actifs	Banque des Entreprises et du Développement Local	Hors pôles	Total
Produit net bancaire	5 525	1 340	466	957	(734)	7 553
Charges générales d'exploitation	(4 151)	(188)	(272)	(479)	726	(4 363)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(273)	(189)	(26)	(51)	19	(519)
Résultat brut d'exploitation	1 100	964	168	427	11	2 670
Coût du risque de crédit	(87)	-	(12)	(132)	-	(231)
Résultat d'exploitation	1 013	964	156	296	11	2 439
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées mises en équivalence	6	27	-	-	-	33
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	(30)	(0)	-	-	(31)
Variations de valeur des écarts d'acquisition ⁽¹⁾	70	-	-	-	-	70
Résultat avant impôt	1 089	961	155	296	11	2 512
Impôts sur les bénéfices	(543)	(351)	(40)	(80)	(2)	(1 016)
Résultat net	546	610	115	215	9	1 496
Participations ne donnant pas le contrôle	(2)	290	22	-	(0)	310
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	548	320	93	215	9	1 186

(1) Les 70 millions d'euros comptabilisés en 2024 sur la ligne « Variations de valeur des écarts d'acquisition » sur le secteur « Bancassurance France » correspondent à l'opération CNP Assurances Protection Sociale (cf. note 1.1 « Faits marquants de l'exercice »).

Résultat net par secteur d'activité (hors coût de rémunération des fonds propres par secteur)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023					Total
	Bancassurance France	Bancassurance International	Banque Patrimoniale et Gestion d'Actifs	Banque des Entreprises et du Développement Local	Hors pôles	
Produit net bancaire	5 393	1 275	388	906	(707)	7 255
Charges générales d'exploitation	(4 077)	(156)	(227)	(459)	605	(4 315)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(407)	(185)	(23)	(60)	39	(635)
Résultat brut d'exploitation	909	934	138	388	(63)	2 306
Coût du risque de crédit	(90)	-	(2)	(108)	(0)	(201)
Résultat d'exploitation	819	934	136	279	(63)	2 105
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées mises en équivalence	3	21	-	-	-	24
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(46)	(0)	(0)	-	-	(46)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(36)	-	-	-	-	(36)
Résultat avant impôt	740	955	136	279	(63)	2 047
Impôts sur les bénéfices	(320)	(368)	(37)	(72)	16	(781)
Résultat net	420	586	99	207	(47)	1 265
Participations ne donnant pas le contrôle	(14)	269	15	-	(0)	270
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	434	317	84	207	(47)	995

La contribution de la banque de détail et des activités d'assurances au sein du secteur Bancassurance France est détaillée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31.12.2024			31.12.2023		
	Banque de détail	Assurances	Total Bancassurance France	Banque de détail	Assurances	Total Bancassurance France
Produit net bancaire	3 306	2 219	5 525	3 242	2 151	5 393
Charges générales d'exploitation	(3 649)	(502)	(4 151)	(3 579)	(498)	(4 077)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(222)	(52)	(273)	(321)	(85)	(407)
Résultat brut d'exploitation	(565)	1 665	1 100	(658)	1 568	909
Coût du risque de crédit	(87)	-	(87)	(90)	-	(90)
Résultat d'exploitation	(652)	1 665	1 013	(749)	1 568	819
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées mises en équivalence	-	6	6	-	3	3
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	(0)	0	(0)	(46)	(46)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	70	70	-	(36)	(36)
Résultat avant impôt	(652)	1 741	1 089	(749)	1 489	740
Impôts sur les bénéfices	32	(575)	(543)	41	(361)	(320)
Résultat net	(620)	1 166	546	(708)	1 128	420
Participations ne donnant pas le contrôle	(2)	(0)	(2)	(1)	(13)	(14)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(618)	1 166	548	(707)	1 141	434

9.2 Éléments de bilan par secteur d'activité

Éléments de bilan par secteur d'activité au 31 décembre 2024

(en millions d'euros)	31.12.2024					
	Bancassurance France	Bancassurance International	Banque Patrimoniale et Gestion d'Actifs	Banque des Entreprises et du Développement Local	Hors pôles	Total
ACTIFS SECTORIELS	534 411	74 718	4 627	125 717	1 286	740 759
PASSIFS SECTORIELS ⁽¹⁾	553 396	70 563	5 005	84 829	37	713 829

(1) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

Éléments de bilan par secteur d'activité au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	31.12.2023					
	Bancassurance France	Bancassurance International	Banque Patrimoniale et Gestion d'Actifs	Banque des Entreprises et du Développement Local	Hors pôles	Total
ACTIFS SECTORIELS	529 831	78 006	4 980	124 169	1 167	738 151
PASSIFS SECTORIELS ⁽¹⁾	544 967	72 692	5 323	86 428	(4)	709 406

(1) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

9.3 Information sectorielle par zone géographique

Information sectorielle par zone géographique au 31 décembre 2024

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	France	Europe hors France	Amérique latine	Total
PRODUIT NET BANCAIRE	6 213	391	948	7 553
ACTIFS SECTORIELS	662 416	46 009	32 334	740 759

Information sectorielle par zone géographique au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	31.12.2023			
	France	Europe hors France	Amérique latine	Total
PRODUIT NET BANCAIRE	5 980	307	968	7 255
ACTIFS SECTORIELS	656 436	45 521	36 194	738 151

Note 10 Autres informations

10.1 Contrats de location

PRINCIPES COMPTABLES

Les contrats de location sont traités selon la norme IFRS 16. Sont qualifiés de contrats de location tous les contrats, quelle que soit la dénomination juridique, portant sur un actif identifié dont l'utilisation est contrôlée par le preneur. Lorsque l'actif n'est pas identifié, le contrat est qualifié de contrat de prestation de services.

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

Contrat de location lorsque le Groupe est bailleur

Côté bailleur, les contrats de location sont comptabilisés selon qu'il s'agit d'une location financement ou d'une location simple.

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet, en substance, de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété de l'actif loué. Elles s'analysent comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance et figure au bilan parmi les prêts et créances sur la clientèle.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat en Intérêts et produits assimilés.

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location financement en les répartissant en amortissement du capital et en intérêts, de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les créances de loyer issues de contrats de location sont par ailleurs soumises à la méthodologie de dépréciation pour risque de crédit définie par IFRS 9.

Les mêmes méthodes de « bucketisation » et de provisionnement que celles décrites pour les actifs financiers au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont appliquées concernant ces créances. La dépréciation est enregistrée en contrepartie du coût du risque.

Contrat de location lorsque le Groupe est preneur

Lorsque le Groupe est preneur, tous les contrats de location portant sur un actif corporel, à l'exception des contrats portant sur des actifs de faible valeur et des contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois, sont reconnus à l'actif du bilan au travers d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers.

En date d'effet du contrat, la dette locative est égale à la valeur actualisée des paiements futurs minimaux au titre du contrat sur la durée du contrat.

Ces paiements comprennent les loyers fixes ou variables en fonction d'un taux ou d'un indice, ainsi que les montants que le preneur s'attend à payer à titre de garantie de valeur résiduelle, d'option d'achat ou des pénalités en cas de résiliation du contrat (si la durée retenue intègre l'exercice de cette option de résiliation). Les franchises à recevoir du bailleur sont déduites. La TVA, y compris la TVA non récupérable, ainsi que la taxe foncière sont exclues de l'évaluation de la dette de loyers.

Le taux d'actualisation retenu est soit le taux implicite du contrat, lorsqu'il est disponible, soit le taux amortissable d'endettement marginal du Groupe pour la durée du contrat.

La durée de location correspond à la durée non résiliable du contrat ajustée des éventuelles options (prorogation ou résiliation) que le preneur est raisonnablement certain d'exercer. La durée retenue est généralement la durée du bail.

La dette locative est ensuite amortie actuariellement sur la durée de location.

Le droit d'utilisation est également comptabilisé en date d'effet du contrat, au sein des immobilisations corporelles, pour un montant égal à la dette de location, retraité des

loyers pré-payés, des coûts directs initiaux engagés pour obtenir le contrat (honoraires, droit au bail...) ainsi que des coûts de démantèlement des agencements et de remise en état en fin de bail, lorsqu'ils sont précisés dans le contrat.

Il est amorti linéairement sur la durée du contrat.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des dettes locatives.

Les contrats de location d'immobilisations incorporelles ne sont pas exclus du champ d'application de la norme IFRS 16, cependant le preneur a la possibilité de ne pas leur appliquer les dispositions d'IFRS 16. Le groupe La Banque Postale a opté pour cette disposition. Les loyers sont comptabilisés en charges sur la période couverte.

Droits d'utilisation

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Droits d'utilisation	215	208
Immobilisations corporelles hors droits d'utilisation	980	1 062
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 195	1 270

Détail des droits d'utilisation (valeurs nettes)

(en millions d'euros)	31.12.2024					
	Ouverture	Nouveaux baux	Amortissements	Modification de baux	Autres	Clôture
Immeubles	156	66	(38)	(4)	(2)	180
Véhicules	2	0	(1)	(0)	(0)	1
Autres	49	-	(15)	(0)	(0)	34
DROITS D'UTILISATION	208	66	(54)	(4)	(2)	215

Dette de loyers

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Dette de loyers	237	221
Comptes de régularisation et passifs divers hors dette de loyers	8 727	9 993
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	8 964	10 214

Analyse par maturité résiduelle de la dette locative

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Moins d'un an	51	40
Entre un et cinq ans	146	136
Plus de cinq ans	40	46
DETTE DE LOCATION	237	221

Variation de la dette de location

(en millions d'euros)	31.12.2024
MONTANT EN DÉBUT DE PÉRIODE	221
Nouvelles dettes liées aux nouveaux baux	68
Remboursement de dette	(44)
Modification de baux	(7)
Autres	(2)
MONTANT EN FIN DE PÉRIODE	237

Effet des contrats de location sur le compte de résultat

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	(6)	(5)
Charges générales d'exploitation		
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	(0)	0
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	0	-
Charges comptabilisées sur les actifs en location de courte durée	(5)	(8)
Charges comptabilisées sur les actifs de faible valeur	(35)	(10)
TVA non déductible sur loyers	(8)	(11)
Autres	(59)	(51)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
Amortissements au titre de droits d'utilisation	(54)	(54)
CHARGES LIÉES AUX CONTRATS DE LOCATION	(168)	(139)

Opérations de location de financement (bailleur)

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
MONTANT DES INVESTISSEMENTS BRUTS	4 013	4 107
Montant des investissements bruts à moins d'un an	976	946
Montant des investissements bruts de un à cinq ans	2 107	2 091
Montant des investissements bruts à plus de cinq ans	930	1 069
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	3 248	3 336
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir à moins d'un an	826	811
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir de un à cinq ans	1 852	1 872
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir à plus de cinq ans	569	654
Produits financiers non acquis	205	243
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	560	528

Résultat des locations financement (bailleur)

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Profit ou pertes sur ventes	3	2
Produits financiers tirés de l'investissement net	115	88

10.2 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe La Banque Postale comprennent les principaux dirigeants et les sociétés consolidées par les groupes La Poste et Caisse des Dépôts, les entités du groupe La Banque Postale contrôlées conjointement ou sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

10.2.1 Relations entre entités consolidées au sein du groupe Caisse des Dépôts

Les transactions réalisées entre les sociétés du groupe La Banque Postale consolidées par intégration globale étant éliminées en consolidation, ne sont mentionnées ci-dessous que les données relatives aux opérations réciproques avec les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint pour la part non éliminée en consolidation et celles sur lesquelles il exerce une influence notable ainsi que les transactions avec les sociétés consolidées ou gérées par les groupes La Poste et Caisse des Dépôts.

(en millions d'euros)	31.12.2024		
	Avec les entités du groupe CDC ⁽¹⁾	Avec les entités du groupe La Poste ⁽²⁾	Avec les entités du groupe La Banque Postale
			Mise en équivalence
Intérêts	2 145	4	2
Commissions	51	14	-
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	47	3	76
Résultat d'assurance	-	-	(544)
Produits des autres activités	10	28	-
Charges des autres activités	-	(6)	-
Éléments de PNB avec les parties liées	2 253	43	(465)
Éléments des charges générales d'exploitation avec les parties liées	(9)	(2 880)	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 038	6	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 688	-	-
Prêts et créances au coût amorti	63 848	33	-
Autres actifs	273	211	21
Encours actifs avec les parties liées	67 847	250	21
Dettes	477	30	-
Autres passifs financiers	6	5	-
Passifs d'assurance	-	-	5 165
Autres passifs	19	126	12
Encours passifs avec les parties liées	502	161	5 177
Engagements donnés	1 637	1 770	-
Engagements reçus	11	-	-

(1) Il s'agit essentiellement d'opérations réalisées avec le fonds d'épargne géré par la Caisse des Dépôts au titre de la centralisation des fonds des Livrets A et LDD.

(2) Il s'agit presque exclusivement d'opérations réalisées avec La Poste.

10.2.2 Rémunération des dirigeants

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24 les membres du Directoire et du Comité de développement.

Les membres du Directoire ne sont pas liés par un contrat de travail avec La Banque Postale, les contrats de travail de Perrine Kaltwasser et de Sophie Renaudie étant suspendus. Hormis Stéphane Dedeyan, qui a perçu une rémunération au titre de son mandat de Directeur général de CNP Assurances, ils n'ont perçu aucune autre rémunération que celle versée au titre de leur mandat social, ni de rémunération pour les mandats exercés dans les filiales du groupe La Banque Postale.

Une rémunération a été versée à Stéphane Dedeyan et à Marion Rouso par La Poste en raison de l'existence d'un contrat de travail rendu nécessaire par le modèle postal de banque qui a confié à Stéphane Dedeyan la Direction des services financiers de La Poste et à Marion Rouso le titre de Directrice générale adjointe de la Branche Grand Public et Numérique de La Poste jusqu'au 25 janvier 2024.

La rémunération des membres du Directoire est composée d'une rémunération fixe annuelle qui peut être majorée d'une part variable annuelle plafonnée.

La rémunération brute totale versée aux membres du Directoire s'élève à 1,679 million d'euros au 31 décembre 2024 et 1,846 million d'euros au 31 décembre 2023.

La rémunération versée aux collaborateurs membres du Comité de développement au 31 décembre 2024, hors rémunération versée aux membres du Directoire et hors indemnités et avantages postérieurs à l'emploi versés par La Poste et par CNP, est détaillée ci-dessous :

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Rémunérations et avantages en nature	17,14	13,56
Avantages postérieurs à l'emploi	2,06	1,32
TOTAL	19,20	14,88

À ces éléments peuvent s'ajouter des indemnités de départ en cas de cessation de leurs fonctions au sein de La Banque Postale.

10.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires au titre de l'exercice 2024 des Commissaires aux comptes des entités intégrées globalement au sein du groupe La Banque Postale est la suivante :

(montants hors taxes, en millions d'euros)	31.12.2024			
	Commissaires aux comptes de La Banque Postale			
	Forvis Mazars		KPMG	
	Montant	%	Montant	%
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés	5,67	89 %	5,58	84 %
Société mère	0,78	12 %	0,62	9 %
Filiales	4,89	76 %	4,96	74 %
Services autres que la certification des comptes	0,13	2 %	0,43	6 %
Société mère	(0,26)	(4 %)	(0,27)	(4 %)
Filiales	0,39	6 %	0,70	10 %
Mission de certification des informations consolidées en matière de durabilité	0,60	9 %	0,65	10 %
Société mère	0,26	4 %	0,27	4 %
Filiales	0,34	5 %	0,39	6 %
TOTAL	6,40	100 %	6,67	100 %

10.4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Les sociétés listées ci-dessous sont exclues du périmètre de consolidation :

Sociétés	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %
201 Investments	Issy-les-Moulineaux - France	100,00
204 INVESTMENTS	Issy-les-Moulineaux - France	100,00
23-25 Marignan SAS	Neuilly sur Seine - France	100,00
36 MARBEUF SAS	Neuilly sur Seine - France	100,00
5/7 Rue Scribe	Paris - France	100,00
83 Avenue Bosquet	Paris - France	100,00
85 Richelieu	Paris - France	69,35
Alpinvest Feeder (Euro) V C.V.	Amsterdam - Pays-Bas	99,98
ARDIAN EXPANSION FUND V SKY CO-INVEST_PART A	Paris - France	100,00
Assurécureuil Pierre	Paris - France	100,00
Assurécureuil Pierre 2	Paris - France	100,00
Assurécureuil Pierre 5	Paris - France	100,00
Assurécureuil Pierre 7	Paris - France	99,99
Assureurs – Caisse des Dépôts Relance Durable France – LBP AM	Paris - France	90,91
Auxiliaire de Transaction Immo	Paris - France	100,00
Axe France	Neuilly sur Seine - France	50,00
Baudry Ponthieu	Neuilly sur Seine - France	100,00
Baume Miromesnil	Paris - France	70,94
Bercy Crystal	Neuilly sur Seine - France	100,00
CANOPÉE	Paris - France	99,98
Cartera Pbtamsi	Madrid - Espagne	100,00
Cicoge	Paris - France	100,00
CL (Mesa Geitonia) Properties Ltd	Nicosie - Chypre	100,00
CL ARCHANGELOS ANAPTYXIS LTD	Nicosie - Chypre	100,00
CL ARCHANGELOS PROPERTIES LTD	Nicosie - Chypre	100,00
CN LB US Ag Bd	Paris - France	100,00
CNP Actions EMU LF A A/I	Paris - France	98,36
CNP Actions Europe Fidelity A/I	Paris - France	98,48
CNP As EDR Act Eu N	Paris - France	98,94
CNP Assur LBPSAM Actions Protégées A/I	Paris - France	99,78
CNP Assur Nam Stratégies A/I	Paris - France	100,00
CNP Assur Opportunité 2	Paris - France	97,32
CNP Assur Opportunité A/I	Paris - France	91,11
CNP Assur Optim A/I	Paris - France	99,71
CNP Assur Small Cap A/I	Paris - France	94,49
CNP Assurances conseil & courtage	Issy-les-Moulineaux - France	100,00
CNP Cyprialife Insurance Brokers Ltd	Nicosie - Chypre	100,00
CNP Cyprus Properties	Nicosie - Chypre	100,00
CNP GLOBAL CONVERTIBLE LOIM	Paris - France	99,97
CNP GROUPAMA ACTIONS MONDE EX EUROPE	Paris - France	98,73
CNP INFRASTRUCTURES DURABLES	Paris - France	100,00
CNP LBP AM AbsRt	Paris - France	99,75
CNP LBP AM Obli Crossover	Paris - France	99,61

Sociétés	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %
CNP LOANS INFRA COMPARTMENT CLI 123 SOLEIL	Pantin - France	100,00
CNP LOANS INFRA COMPARTMENT CLI N°7 SIROCO	Pantin - France	100,00
CNP OSTRUM ISR CREDIT	Paris - France	99,75
CNP OSTRUM US BONDS FUND FPS UNITS -N-	Paris - France	94,42
CNP Praktoriaki	Athènes - Grèce	100,00
CNP Private Equity for Personal Savings	Paris - France	100,00
CNP Private Equity for Personal Savings II	Paris - France	100,00
CNP Santander Insurance Services Ireland Limited	Dublin - Irlande	51,00
CNP UC IMMO	Paris - France	100,00
CŒUR MÉDITERRANÉE	Paris - France	70,00
Cottages du Bois aux Daims	Neuilly sur Seine - France	100,00
CRE DEBT SICAV FPS - CRE SENIOR 16 Part A	Puteaux - France	100,00
DIWISE	Paris - France	100,00
Django	Paris - France	100,00
Domaine de Lancosme	Vendœuvres - France	80,00
Domiserve	Paris - France	100,00
Écur.Profil 30-D-3D	Paris - France	92,20
Écureuil Vie Investment	Issy-les-Moulineaux - France	100,00
EIG Charging Co-Investment	Washington DC - États-Unis	68,92
EIG Energy Transition Fund II	Luxembourg	76,92
ÉOLE RAMBOUILLET	Paris - France	100,00
Europarallele	Paris - France	91,67
Europe Properties Investments	Neuilly-sur-Seine - France	100,00
FARMAN	Paris - France	50,00
Farmoric	Puteaux - France	100,00
Federis ISR Act L	Paris - France	55,49
Filassistance Solutions	Saint-Cloud - France	100,00
FLEX CONSEIL ET SERVICES	Paris - France	100,00
FONCIÈRE CNP	Paris - France	100,00
FONCIÈRE HID	Neuilly-sur-Seine - France	100,00
Forestière Cdc	Paris - France	50,00
FPIP	Paris - France	100,00
FSN CAPITAL IV (B) L.P.	Oslo - Norvège	99,00
FSN CAPITAL V (B) LP	Oslo - Norvège	68,09
GCK	Luxembourg - Luxembourg	80,00
Geosud	Rueil-Malmaison - France	98,00
GF DE LA FORÊT DE NAN	Paris - France	100,00
GIM Global Convertible Fund	Paris - France	99,73
Green Quartz	Puteaux - France	100,00
Green Rueil	Neuilly sur Seine - France	50,00
Habimmo	Paris - France	99,99
Holdipierre	Paris - France	100,00
Immaucom	Paris - France	80,00
INFRA LOAN INVEST COMPARTMENT	Paris - France	100,00
INFRA-INVEST 2	Luxembourg - Luxembourg	100,00

Sociétés	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %
Infrastructure Partners (Morgan Stanley)	Paris - France	64,94
Ireland Property Investment Fund	Dublin - Irlande	100,00
ISSY ILOT 13	Paris - France	50,00
Issy Vivaldi	Paris - France	100,00
Jasmin	Neuilly sur Seine - France	99,95
Jesco	Paris - France	55,00
KissKissBankBank	Paris - France	100,00
KLEBER 46 HOLDING	Puteaux - France	100,00
Kureck	Paris - France	100,00
Laiki Brokers (Insurance & Consultancy Services) Ltd	Nicosie - Chypre	100,00
Laiki Insurance Agencies Ltd	Nicosie - Chypre	100,00
LBP AM Private Debt GP Lux	Paris - France	100,00
LBP AM Ac.Sante-R-5D	Paris - France	75,04
LBP AM Act.Div.A 5D	Paris - France	53,68
LBP AM EUROPEAN INFRASTRUCTURE DEBT FUND 2	Paris - France	52,47
LBP AM EUROPEAN REAL ESTATE DEBT FUND 2	Paris - France	50,00
LBP AM EUROPEAN REAL ESTATE DEBT FUND 3	Paris - France	76,01
LBP AM FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT MONTPARNASSE INFRASTRUCTURE DEBT	Paris - France	100,00
LBP AM FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT MONTPARNASSE REAL ESTATE DEBT	Paris - France	100,00
LBP AM Infrastructure Septembre 2030 Part	Paris - France	100,00
LBP AM Infrastructure Septembre 2032	Paris - France	100,00
LBP AM ISR ACTIONS ENVIRONNEMENT D EUR	Paris - France	78,31
LBP AM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE R	Paris - France	97,55
LBP AM ISR ACTIONS US R	Paris - France	98,17
LBP AM ISR OBLI NOVEMBRE 2028	Paris - France	99,22
LBP AM M Act ISR R	Paris - France	74,04
LBP AM M Ass Pr 3 R	Paris - France	80,34
LBP AM MID CAP SENIOR DEBT	Paris - France	74,56
LBP AM PRIVATE DEBT SCS RAIF - LBP AM EUROPEAN RESPONSIBLE INFRASTRUCTURE DEBT FUND	Paris - France	50,70
LBP AM PRIVATE DEBT SCS RAIF - LBP AM INFRASTRUCTURE DEBT CLIMATE IMPACT FUND	Paris - France	58,08
LBP AM TRANSITION ÉNERGÉTIQUE-COMPARTIMENT INFRA TE	Paris - France	99,50
LCYL Dramas Properties Limited	Nicosie - Chypre	100,00
LCYL KARPENISIOU PROPERTIS LIMITED	Nicosie - Chypre	100,00
LCYL KITI PROPERTIES LIMITED	Nicosie - Chypre	100,00
LCYL Properties Limited	Nicosie - Chypre	100,00
Lesly	Paris - France	100,00
LFDE Suisse SA	Genève - Suisse	100,00
Lux Gare	Luxembourg - Luxembourg	100,00
Lyfe	Paris - France	100,00
Lyxor CNP Act	Paris - France	98,71
MERIDIAM INFRA INVEST SLP	Paris - France	100,00
MONTPARNASSE DEBT FUND 2 - COMPARTIMENT INFRASTRUCTURE	Paris - France	100,00
MONTPARNASSE DEBT FUND 2 - COMPARTIMENT REAL ESTATE	Paris - France	100,00

Sociétés	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %
Montparvie IV	Issy-les-Moulineaux - France	100,00
Montparvie VIII	Paris - France	100,00
MONTPER ENTERPRISES LIMITED	Nicosie - Chypre	100,00
NATIXIS FCT MONTPARNASSE DETTE PRIVÉE COMPARTIMENT MONTPARNASSE PLACEMENT PRIVÉ	Paris - France	100,00
Naturim	Levallois-Perret - France	100,00
Neuilly Pilot	Neuilly sur Seine - France	100,00
New Side	Puteaux - France	100,00
Ofelia	Paris - France	66,67
ONE COLOGNE	Paris - France	100,00
Open CNP	Issy-les-Moulineaux - France	100,00
OREA	Neuilly sur Seine - France	100,00
Pantin Logistique	Paris - France	100,00
Paris 08	Puteaux - France	100,00
Passage du Faidherbe	Paris - France	100,00
Pays-Bas Retail 2013 BV	Amsterdam - Pays-Bas	100,00
Pial 34	Paris - France	100,00
Pierre et Labruyère	Paris - France	100,00
PIMCO GLOBAL INFLATION PROTECTION FUND	Dublin - Irlande	99,99
PURPLE PROTECTED ASSET COMPARTMENT PPA-S100	Paris - France	71,43
Pyramides 1	Paris - France	100,00
Residavout	Paris - France	100,00
Residential	Paris - France	100,00
RSS IMMO	Paris - France	99,99
RUE DU BAC	Paris - France	50,00
SA Le Marquis	Paris - France	60,00
Saphirimmo	Paris - France	100,00
SAS 22 RUE DE LA BANQUE HOLDCO	Paris - France	100,00
SAS Le square Paris 8 propco	Paris - France	100,00
SAS PARIS-LONDRES	Paris - France	100,00
SAS Pyramides 2	Paris - France	100,00
SAS Richelieu Vivienne	Paris - France	50,00
SCHRODER COMPARTMENT IALA	Pantin - France	100,00
SCI 173 Haussman	Paris - France	64,03
SCI 67-69 Victor Hugo	Paris - France	100,00
SCI Alleray	Paris - France	88,05
SCI ASSURECUREUIL PIERRE 8	Paris - France	100,00
SCI Bayard	Paris - France	100,00
SCI Broussais Collange	Paris - France	99,90
SCI CRSF DOM	Paris - France	100,00
SCI de La CNP	Paris - France	100,00
SCI ELEMENTS BERLIN OFFICE	Paris - France	99,00
SCI ELEMENTS BERLIN RESIDENTIAL	Paris - France	99,00
SCI Futurimmo	Paris - France	100,00
SCI HOLDIHEALTH EUROPE	Paris - France	100,00
SCI Lauriston	Paris - France	100,00

Sociétés	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %
SCI Les Chevrons	Paris - France	51,51
SCI MAESTRIMMO	Paris - France	100,00
SCI MAX	Paris - France	100,00
SCI Raspail Vavin	Paris - France	100,00
SCI RENAISSANCE FRANCOIS 1ER	Paris - France	100,00
SCI TRIANGLE MONTAIGNE	Paris - France	94,84
SCP LAMARTINE UC	Paris - France	99,99
Secrets et Boétie	Paris - France	100,00
Selectiz PEA	Paris - France	60,87
SILK HOLDING	Neuilly-sur-Seine - France	100,00
SOGESTOP L	Paris - France	50,00
Sonne	Neuilly-sur-Seine - France	99,95
Suffren Ré	Paris - France	99,97
Tanus	Paris - France	100,00
THEEMIM	Neuilly-sur-Seine - France	100,00
TIKEPARK	Paris - France	60,00
Tocqueville Croissance Euro ISR R	Paris - France	51,57
Toni Act 100 - R-5D	Paris - France	97,45
Transactis	Courbevoie - France	50,00
US Real Estate 270 SAS	Paris - France	100,00
US Real Estate EVJ SAS	Paris - France	100,00
Vendôme Europe	La Défense - France	50,00
Victor Hugo 147	Paris - France	99,98
Wagram 92	Paris - France	100,00
Woodland Invest	Paris - France	100,00
Ybry Pont de Neuilly	Paris - France	100,00
Yellowalto	Puteaux - France	100,00
Youse Seguradora S.A	Brasília - Brésil	100,00

10.5 Titres de participation non consolidés

Les titres de participation non consolidés détenus entre 10 % et 49,99 % sont présentés ci-dessous :

<i>(En millions d'euros)</i>	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %
BANQUE DE DETAIL ET GESTION D'ACTIFS		
CONTINUITY	Paris - France	10,66
COSMIAN TECH	Paris - France	12,07
EPI Company SE	Molenbeek-Saint-Jean - Belgique	10,59
Green Lantern	Paris - France	16,46
NUMALIS	Montpellier - France	13,07
Paylib	La Garenne-Colombes - France	16,67
SG FGAS	Paris - France	14,30
SOLFIZ	Nantes - France	20,00
VALUECOMETRICS	Montpellier - France	12,47
ASSURANCE		
ADAGIA CAPITAL EUROPE - KERA 1 S.L.P.	Paris - France	16,00
ADAGIA CAPITAL EUROPE - SHARP 1 S.L.P.	Paris - France	10,45
ADAGIA CAPITAL EUROPE - TECHNOFLEX1 S.L.P.	France	23,08
AEAM DUTCH MORTGAGE FUND 2	La Haye - Pays-Bas	25,74
ALLIANZ EURO CORE INFRASTRUCTURE DEBT FUND SCSP	Paris - France	10,07
ALLIANZ EUROPEAN PRIVATE CREDIT FUND II	Paris - France	15,15
ALLIANZ EUROPEAN PRIVATE CREDIT FUND III	France	16,59
Alloc Pil Off C 4D	Paris - France	44,54
Alloc Pilot Eq C 4D	Paris - France	44,27
ALPINVEST SECONDARIES FUND LUX EURO MASTER VI	Amsterdam - Pays-Bas	22,47
ALVEN CAPITAL IV	France	10,29
ALVEN CAPITAL IV OPPORTUNITY FUND	France	10,00
AMUNDI LCL SENIOR SECURED MIDCAP LOANS	Paris - France	18,35
AVIVA INVESTORS ALTERNATIVES FCP RAIF - AVIVA INVESTORS EUROPEAN INFRASTRUCTURE DEBT STRATEGY	Luxembourg - Luxembourg	11,90
AVIVA INVESTORS EUROPEAN SECONDARY INFRASTRUCTURE CREDIT	Luxembourg - Luxembourg	16,67
AXA IM InMOTION RCF FUND II SCA SICAV-RAIF	Luxembourg - Luxembourg	10,59
AXA IM InMOTION RCF FUND III SCA SICAV-RAIF	France	17,44

<i>(En millions d'euros)</i>	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %
Babylon Investments BV	Pays-Bas	44,44
Bac Partenaires II	France	13,04
BLUE LIKE AN ORANGE SUSTAINABLE CAPITAL LATIN AMERICA FUND I	Luxembourg - Luxembourg	12,21
BNP PARIBAS EUROPEAN SME DEBT FUND	Paris - France	15,00
BNP PARIBAS EUROPEAN SME DEBT FUND 2	Paris - France	13,01
BNP PARIBAS GLOBAL SENIOR CORPORATE LOANS	Paris - France	36,43
BNP PARIBAS NOVO 2018	Paris - France	15,15
Capemergie 5	France	12,00
CAPZA 6 PRIVATE DEBT, SCSp SICAV-RAIF	Paris - France	10,92
CERTIVIA SICAV	Neuilly-sur-Seine - France	20,00
CIC DEBT FUND 4	Paris - France	14,66
CLEARLIGHT TURNAROUND FUND II	France	15,63
CLEARLIGHT TURNAROUND FUND III	Pfäffikon - Suisse	11,01
CM-CIC DEBT FUND 3	Paris - France	12,22
CREDICOOP AFAVvDC	Buenos Aires - Argentine	29,84
CTE	Paris - France	20,00
Defense Cb3	Paris - France	25,00
EIFFEL IMPACT DEBT II	Paris - France	10,12
EIFFEL IMPACT DIRECT LENDING S.L.P.	France	26,46
EIG Energy Transition fund S.C.S.p.	Luxembourg - Luxembourg	40,82
ELAIA DTS3 FUND	France	14,81
ELAIA DV4 FUND	Paris - France	10,04
EMZ 7-I	France	10,12
FCT TIKEHAU NOVO 2020	Paris - France	14,98
FIVE ARROWS GROWTH CAPITAL I	France	14,06
FLI	France	11,48
Foncière Écureuil II	Paris - France	21,77
Fondinvest Vii	France	38,35
Fondinvest VIII	France	15,53
FONDS DE FONDS GROWTH	Maisons-Alfort - France	20,00
FONDS DE FONDS GROWTH II	France	10,00
FONDS DE FONDS OBLIGATIONS RELANCE France	Paris - France	19,08
FONDS NOV IMPACT ACTIONS NON COTÉES ASSUREURS - CAISSE DES DÉPÔTS RELANCE DURABLE France	Paris - France	15,97
FONDS NOV SANTÉ ACTIONS NON COTÉES ASSUREURS - CAISSE DES DÉPÔTS RELANCE DURABLE France	Paris - France	11,23
FONDS NOV SANTÉ DETTE NON COTÉE ASSUREURS	Paris - France	19,06
FONDS NOV TOURISME PRÊTS NON COTÉS	France	10,00
FONDS OBLIGATIONS RELANCE France	Paris - France	18,80
FSN CAPITAL VI LUX SCSP	Oslo - Norvège	25,39
FSP - COMPARTIMENT FST	France	30,77
FSP - COMPARTIMENT PARTICIPATION 13	Paris - France	33,33
GF DE L'ÎLE DE FRANCE - LA FORÊT GÉRÉE III	France	32,83
GF PICARDIE NAVARRE - LA FORÊT GÉRÉE IV	France	35,80
GOLDMAN SACHS - DUTCH RESIDENTIAL MORTGAGE FUND	Pays-Bas	10,17
GROUPEMENT PROPRIÉTÉS CDC CNP	France	38,40

<i>(En millions d'euros)</i>	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %
Hemisphere Holding	Paris - France	20,26
HEXAGONE III-1	France	11,08
HOLDING D'INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	France	33,33
HORIZON INVEST S.L.P.	Paris - France	43,07
IMMO EVOLUTIF	Paris - France	20,13
INFRASTRUCTURE FINANCE SCS SIF - COMPARTIMENT EUROPEAN INFRA SENIOR 1	Paris - France	10,58
INVISION V FEEDER	Zoug - Suisse	23,38
LAC I SLP	Maisons-Alfort - France	18,50
LATOURE CAPITAL I	France	13,04
LATOURE CO-INVEST EDG	France	17,20
LATOURE CO-INVEST FUNECAP	France	12,50
LATOURE CO-INVEST FUNECAP II	Paris - France	13,91
LATOURE CO-INVEST HYGEE	Paris - France	14,42
LBP AM Act Val Eur R	Paris - France	43,84
LBP AM FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT INFRASTRUCTURE FCT 1	Paris - France	48,70
LBP AM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE R	Paris - France	43,74
LBP AM ISR ACTIONS FOCUS R	Paris - France	43,06
LYXOR DETTE MIDCAP	Paris - France	22,39
LYXOR DETTE MIDCAP II	Paris - France	20,13
Meridiam Infrastructure	Luxembourg - Luxembourg	19,33
MERIDIAM TRANSITION	France	30,15
MIE III Co-Investment Fund I SLP	Paris - France	32,24
MxVi	Lyon - France	21,92
NATURE EQUIPEMENTS 1	France	24,97
NEXT ESTATE INCOME FUND	France	11,72
NIBC GROWTH CAPITAL FUND II	Pays-Bas	10,63
OCTOBER SME II	France	11,11
OCTOBER SME III	France	12,22
OCTOBER SME IV	France	13,05
OCTOBER SME V	Paris - France	20,53
OFFICE CB 21	Paris - France	25,00
OMNES CO INVEST ENOVA 2	France	19,30
Opc 1	France	19,66
OSTRUM SRI CREDIT 12M X	Paris - France	44,19
OVERLORD OMAHA (PIERCAN)	Lyon - France	16,98
PARTECH GROWTH	Paris - France	10,01
PARTNERS GROUP CLIENT ACCESS 35, L.P. S.C.Sp.	Luxembourg	21,83
Pegase	France	22,00
Pisto	France	22,50
PURPLE PRIVATE DEBT SCS RAIF - ESSENTIAL INFRA DEBT FUND	Paris - France	25,21

<i>(En millions d'euros)</i>	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %
SAS KLECAR PARTICIPATIONS Italie	France	11,30
SAS Nature Hébergements 2	Paris - France	24,29
SC SOLOREC	France	20,00
SCA Bègles Arcins	France	48,00
SCI MALAKOFF PICHAT	France	39,31
SCOR EURO LOANS NATURAL CAPITAL	Paris - France	12,08
SCOR INFRASTRUCTURE LOANS IV	France	10,00
SCPI ÉPARGNE FONCIÈRE	Paris - France	10,15
SCPI LF GRAND PARIS PATRIMOINE	Paris - France	11,31
SENIOR EUROPEAN LOAN FUND 2	Paris - France	31,88
SENIOR EUROPEAN LOAN FUND 3	Paris - France	27,36
SGD PHARMA CO-INVEST S.L.P.	Paris - France	23,81
Silverstone	Paris - France	19,61
SOCIÉTÉ DU CENTRE COMMERCIAL DE LA DÉFENSE (SCCD)	Paris - France	22,00
Sofinnova capital VII	France	10,42
SOFINNOVA CROSSOVER I S.L.P.	Paris - France	17,99
SOFIPROTEOL DETTE PRIVÉE	Paris - France	14,63
SOFIPROTEOL DETTE PRIVÉE II	Paris - France	12,00
STRASBOURG SCI SDPH (C.Cial)	France	35,50
SUNLIGHT	Paris - France	46,98
TIKEHAU IMPACT LENDING	Paris - France	10,31
TIKEHAU NOVO 2018	Paris - France	14,16
Tocq.Val.Euro.-P-4D	Paris - France	44,90

**forvis
mazars**

Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie



Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense

La Banque Postale

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

KPMG S.A.
Société française membre du réseau KPMG constitué de
cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une
société de droit anglais (private company limited by guarantee)

La Banque Postale

Société anonyme à directoire

421 100 645 R.C.S. Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société La Banque Postale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société La Banque Postale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Provisionnement du risque de crédit sur les engagements octroyés à la clientèle

Notes 4.5.3, 4.6 et 7.7 de l'annexe aux comptes consolidés

Point clé de l'audit

Le groupe La Banque Postale constitue des provisions pour couvrir les risques de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. Conformément à la norme IFRS 9, le groupe La Banque Postale enregistre des provisions au titre des pertes de crédit attendues (« Expected Credit Loss » ou « ECL ») sur les encours sains (« bucket 1 »), dégradés (« bucket 2 ») ou en défaut (« bucket 3 »).

Les règles de dépréciation des pertes attendues imposent la constitution d'un premier statut de dépréciation matérialisant une perte attendue à 1 an dès l'origination d'un nouvel actif financier et d'un second statut matérialisant une perte attendue à maturité, en cas de dégradation significative du risque de crédit. Les dépréciations pour pertes attendues (sur les encours en buckets 1 et 2) sont déterminées principalement sur la base de modèles développés par La Banque Postale intégrant différents paramètres (probabilité de défaillance ou « PD », perte en cas de défaillance ou « LGD », données prospectives ou « forward looking », etc...).

Par ailleurs, comme indiqué dans la note 4.6.1.5 de l'annexe aux comptes consolidés, le montant des encours en bucket 2 et les provisions afférentes ont été affectés par les mesures de surveillance spécifiques mises en place par La Banque Postale sur :

- des contreparties ou des secteurs d'activité considérés comme présentant des indices de dégradation pour les personnes morales,
- des clients considérés comme fragiles au regard du contexte économique pour les particuliers.

Les encours de crédits en défaut (bucket 3) font l'objet de dépréciations déterminées sur base individuelle ou statistique. Ces dépréciations sont évaluées par la direction en fonction des flux futurs recouvrables estimés en tenant compte des garanties disponibles sur chacun des crédits concernés.

L'évaluation des provisions requiert l'exercice du jugement pour la classification des expositions (buckets 2 ou 3), pour la détermination des flux futurs recouvrables et pour l'évaluation des provisions sectorielles, l'exercice du jugement étant d'autant plus complexe que les effets de la crise actuelle sont incertains.

Compte-tenu de l'importance du jugement dans la détermination de ces provisions et de la dégradation attendue du risque de crédit du fait du contexte macro-économique, nous avons considéré que l'estimation des pertes attendues sur les crédits à la clientèle au 31 décembre 2024 constituait un point clé de notre audit.

Au 31 décembre 2024, les encours bruts de prêts et créances sur la clientèle au coût amorti s'élèvent à 130,7 milliards d'euros et les provisions qui y sont associées totalisent 1,8 milliard d'euros comme indiqué dans les notes 4.5.3 « Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti » (dépréciation de 1,7 milliards d'euros) et 7.7 « Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés (provision de 0,1 milliard d'euros). Les principes suivis en matière de provisionnement du risque de crédit sont décrits dans la note 4.5.3 « Dépréciations et provisions au titre du risque de crédit ».

Réponse d'audit apportée

Provisionnement des encours de crédit en bucket 1 et 2

Sur les modèles de provisionnement :

- Nous avons vérifié l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée le caractère adéquat des modèles de dépréciations et les paramètres utilisés pour leur calcul ;
- Nous avons apprécié la mise à jour des paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations au 31 décembre 2024 ;
- Nous avons apprécié les modalités de prise en considération du contexte macro-économique de l'exercice dans les modalités de détermination des provisions sur base de modèle et dans les mesures de provisionnement sectoriel;
- Nous avons examiné la documentation sous-tendant l'estimation des provisions sectorielles.

Pour les provisions estimées sur base de modèle, sur les crédits aux particuliers et sur les crédits aux personnes morales, nous avons vérifié la correcte application des paramètres de calcul définis par le modèle de provisionnement.

Sur un échantillon de dossiers de crédit relatifs à des personnes morales classés en bucket 2 et figurant sur « la liste à surveiller », nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions.

Nous avons réalisé des contrôles sur le dispositif informatique dans son ensemble mis en place par le groupe La Banque Postale pour le traitement de ses opérations de crédits à la clientèle, en particulier

des tests sur les contrôles généraux informatiques, les interfaces et les contrôles embarqués au titre des données spécifiques utiles au provisionnement du risque de crédit.

Provisionnement des encours de crédit en bucket 3

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle et collective.

Nos travaux ont aussi consisté à apprécier la qualité du dispositif de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses et du processus de revue de crédit.

Par ailleurs, pour un échantillon de dossiers de crédit concernant des personnes morales, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions et, pour le provisionnement des crédits aux particuliers, nous avons vérifié la correcte application des paramètres de calcul définis par le modèle de provisionnement.

Nous avons, enfin, apprécié la pertinence de l'information donnée dans les notes aux états financiers.

Evaluation des actifs non cotés de niveau 3

Note 4.9 de l'annexe aux comptes consolidés

Point clé de l'audit

La Banque Postale porte dans son bilan des actifs financiers enregistrés à la juste valeur (par résultat ou par capitaux propres) relevant du niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur pour un montant global de 23,1 Mds €, comme détaillé dans la note 4.9.2 « Juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur » de l'annexe aux comptes consolidés. L'essentiel de ces actifs est issu de CNP Assurances.

Les investissements classés en actifs à la juste valeur par capitaux propres sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice. La variation de juste valeur est inscrite directement dans les capitaux propres.

Les actifs financiers en juste valeur par résultat sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice. La variation de juste valeur est enregistrée directement dans le résultat.

Les variations de juste valeur sont enregistrées en tenant compte de la fiscalité latente et, s'agissant des actifs portés par CNP Assurances, des droits des assurés.

Le niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur au sens d'IFRS 13 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation est fondée sur des paramètres non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif.

Nous avons considéré la valorisation de ces actifs financiers classés en niveau 3 comme un point clé de l'audit eu égard au caractère significatif des encours et à la sensibilité de leur juste valeur aux

choix et jugements de la direction, notamment en ce qui concerne le choix des méthodes d'évaluation et des hypothèses sous-jacentes.

Les règles et les méthodes comptables applicables aux portefeuilles d'actifs financiers de niveau 3 et les modalités de détermination de leur juste valeur sont décrites dans la note 4.9 « Juste valeur des instruments financiers » de l'annexe aux comptes consolidés.

Réponse d'audit apportée

Nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Apprécier le dispositif de contrôle associé au processus de valorisation, notamment par la vérification de l'existence et de l'efficacité opérationnelle des contrôles réalisés par la direction ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des chiffres utilisés ;
- Sur la base d'un échantillon aléatoire, comparer la valorisation retenue par la société avec les dernières valorisations disponibles provenant d'experts et de gestionnaires de fonds ;
- Faire appel à nos experts internes en risques et modèles de manière à réaliser un calcul indépendant et une analyse de sensibilité sur un échantillon de titres structurés ;
- Apprécier les changements de classification entre les 3 niveaux de juste valeur.

Évaluation des passifs d'assurance selon les modèles VFA et BBA (BE, RA et CSM)

Notes 5 et 5.8.1 à 5.8.3 de l'annexe aux comptes consolidés

Point clé de l'audit

Parmi les passifs d'assurance comptabilisés en application de la norme IFRS 17, les passifs nets évalués selon les modèles BBA et VFA s'élèvent à 362,8 Mds€ au 31 décembre 2024 comme présenté dans les notes 5.8.2 « Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus – contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA – assurance » et 5.8.3 « Analyse par composante comptable – contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA – assurance de l'annexe aux comptes consolidés »

L'estimation de ces passifs telle que prescrite par la norme IFRS 17 repose sur les principes suivants:

- la détermination de la meilleure estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles vis-à-vis des assurés. La projection de ces flux de trésorerie futurs intègre des hypothèses sur le comportement des assurés et les décisions de gestion de la direction. Ces flux estimés sont actualisés afin de refléter la valeur temps de l'argent sur la base d'une courbe des taux sans risque ajustée d'une prime d'illiquidité ;

- la définition de l'ajustement au titre des risques non financiers destiné à couvrir l'incertitude sur le montant et l'échéancier des flux de trésorerie futurs engendrée par ces risques. Pour évaluer cet ajustement, le groupe a choisi de retenir la méthode de « Value at Risk » et a exercé son jugement dans le choix du niveau de confiance et de la maille de diversification appliquée ;
- la marge sur services contractuels (ou « contractual service margin ») représentant la valeur actualisée des profits futurs différés attribuables aux actionnaires sur la durée de couverture des contrats d'assurance profitables et reconnue en compte de résultat sur la base des unités de couverture définies par le groupe et appropriées aux groupes de contrats d'assurance considérés. Le groupe a exercé son jugement pour ajuster la méthodologie de détermination des unités de couvertures de ces contrats en tenant compte, dans les modèles d'évaluation, du différentiel de rendement réel attendu des placements sous-jacents aux engagements résultant d'hypothèses financières dites « monde réel » (ou « real world ») par rapport à celles retenues dans les projections actuarielles en univers « risque neutre ».

En raison de l'horizon long terme des engagements relatifs aux contrats d'assurance évalués selon les modèles VFA et BBA, de leur sensibilité importante à l'environnement économique et financier pouvant engendrer un impact sur le comportement des assurés, du caractère significatif du jugement de la direction dans le choix des données et des hypothèses, ainsi que du recours à des techniques complexes de modélisation, nous avons considéré l'évaluation des passifs d'assurance des contrats d'assurance évalués selon ces modèles comme un point clé de l'audit.

Réponse d'audit apportée

Avec le concours de nos spécialistes en modélisation actuarielle et en principes comptables IFRS, les procédures d'audit que nous avons mises en œuvre ont consisté à :

- Prendre connaissance des processus et des méthodologies définis par la direction du groupe, ainsi que la gouvernance associée, permettant de déterminer, selon les principes de la norme IFRS 17, la meilleure estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles envers les assurés de contrats d'assurance évalués selon les modèles VFA et BBA;
- Evaluer la conformité aux dispositions de la norme IFRS 17 des principes comptables appliqués par le groupe;
- Apprécier spécifiquement l'éligibilité des contrats d'assurance des branches « épargne et retraite » au modèle d'évaluation comptable VFA et apprécier la correcte application par la direction de ces méthodes d'évaluation aux contrats d'assurance « épargne et retraite » en conformité avec les dispositions de la norme IFRS 17;
- Apprécier et tester les contrôles clés mis en place par la direction, y compris sur l'environnement de contrôle interne des systèmes d'information intervenant dans le traitement des données. Dans ce cadre, nous avons en particulier évalué les dispositifs de contrôle

relatifs aux méthodologies, aux jugements et aux hypothèses clés formulées par la direction. Nous avons également apprécié le caractère adéquat des changements d'hypothèses, de paramètres ou de modélisation des processus actuariels intervenant dans l'évaluation des flux de trésorerie futurs;

- Tester, par sondage, les principales méthodologies, les hypothèses et les paramètres actuariels clés retenus dans la détermination des estimations des flux de trésorerie futurs actualisés, de l'ajustement au titre des risques non financiers et de la marge sur services contractuels. Nous avons apprécié, par sondage, le caractère raisonnable de ces estimations ainsi que des processus de détermination de la reprise en compte de résultat de la période au titre de l'ajustement pour risques non-financiers et de la marge sur services contractuels.
- Tester, par sondage, la fiabilité des données sous-jacentes utilisées dans les modèles de projection et les calculs de la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs actualisés.
- Réaliser des procédures analytiques sur les évolutions afin d'identifier le cas échéant toute variation incohérente ou inattendue significative.
- Apprécier le caractère approprié de l'information communiquée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Prise de participation de CNP Assurances Holding dans CNP Assurances Protection Sociale

Note 1.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés

Point clé de l'audit

Le 31 décembre 2024, CNP Assurances Holding a acquis 65% d'une société anonyme nouvellement créée : CNP Assurances Protection Sociale dans laquelle les portefeuilles d'activité de prévoyance et santé de La Mutuelle Générale ont été transférés (hors contrats statutaires et activités mutualistes).

Le transfert de portefeuille a été approuvé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et cette décision a été publiée au Journal Officiel le 13 novembre 2024.

D'un point de vue comptable et fiscal, la prise de participation est à effet au 31 décembre 2024.

Comme indiqué dans la note 1.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés : « le prix d'acquisition de cette nouvelle entité s'est élevé à 188 M€. Celle-ci constitue un regroupement d'entreprise placé sous la norme IFRS 3 et se concrétise par un bilan total apporté de 1 450 M€ [...]. L'opération se traduit in fine par un badwill (produit) d'un montant de 70 millions d'euros comptabilisés sur la ligne « variations de valeur des écarts d'acquisition » du compte de résultat au 31 décembre 2024. »

Conformément à la norme IFRS 3, l'acquéreur doit comptabiliser et évaluer dans sa comptabilité les différents éléments (tels que les actifs identifiables, les passifs assumés, les participations sans contrôle et le goodwill) liés au traitement comptable de l'opération d'acquisition.

Compte tenu de l'importance de cette opération, d'une part, et de ses enjeux financiers, d'autre part, nous avons considéré cette opération comme un point clé de l'audit.

Réponse d'audit apportée

Avec l'appui de nos spécialistes en modélisation actuarielle et en évaluation d'actifs incorporels, les procédures d'audit que nous avons mises en œuvre ont principalement consisté à :

- prendre connaissance des éléments juridiques sous tendant l'opération ;
- apprécier les positions normatives retenues par CNP Assurances Holding ;
- revoir les méthodologies et les jugements clés retenus pour l'évaluation des actifs et des passifs, notamment lorsqu'ils relèvent d'IFRS9, d'IFRS 17 ou d'IAS 19 ;
- revoir les calculs et la valorisation donnée aux actifs et passifs acquis;
- valider la correcte prise en compte du bilan établi en application des normes IFRS pour les besoins de la consolidation de CNP Assurances Holding au 31 décembre 2024;
- apprécier le caractère approprié des informations de l'annexe aux comptes consolidés relatives à la transaction au regard des exigences de la norme IFRS 3.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société La Banque Postale par vos assemblées générales du 27 avril 2022 pour le cabinet Forvis Mazars et du 27 mai 2010 pour le cabinet KPMG SA.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars était dans la 3^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG SA dans la 15^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité des comptes

Nous remettons au comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

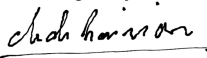
Les Commissaires aux comptes


Forvis Mazars

Courbevoie, le 28 mars 2025

KPMG SA

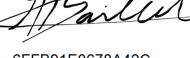
Paris La Défense, le 28 mars 2025

DocuSigned by:

5F32E8222C8C4A4...

DocuSigned by:

567DD4392AEF4A8...

Signé par :

6B397DA3374C4B7...

DocuSigned by:

6FFB91E0678A42C...

Charles de Boisriou
Associé

Jean-Claude Pauly
Associé

Xavier de Coninck
Associé

Anthony Baillet
Associé

5.1 États financiers consolidés

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts et produits assimilés	4.8	12 258	12 986
Intérêts et charges assimilées	4.8	(7 122)	(7 457)
Commissions (produits)	7.1	2 713	2 325
Commissions (charges)	7.1	(343)	(297)
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.2	10 740	9 992
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	(685)	(2 543)
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	(0)	0
Produits des contrats d'assurance émis	5.1	11 819	11 685
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	5.2	(8 798)	(8 438)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	5.3	(100)	(106)
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	5.4	(13 001)	(11 352)
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	5.4	98	888
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance	4.6	(5)	4
Produits des autres activités	7.2	1 147	993
Charges des autres activités	7.2	(1 168)	(1 423)
Produit net bancaire		7 553	7 255
Charges générales d'exploitation	7.3	(4 363)	(4 315)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7.3	(519)	(635)
Résultat brut d'exploitation		2 670	2 306
Coût du risque de crédit	4.6	(231)	(201)
Résultat d'exploitation		2 439	2 105
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	7.8	33	24
Gains ou pertes nets sur autres actifs	7.4	(31)	(46)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	7.11	70	(36)
Résultat avant impôt		2 512	2 047
Impôts sur les bénéfices	6.2	(1 016)	(781)
Résultat net		1 496	1 265
Participations ne donnant pas le contrôle		310	270
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		1 186	995

Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Caisse, banques centrales	4.1	27 812	40 577
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.2	203 894	218 095
Instruments dérivés de couverture	4.3	486	677
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4 - 4.6	218 184	212 950
Titres évalués au coût amorti	4.5 - 4.6	36 256	33 104
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés évalués au coût amorti	4.5 - 4.6	75 673	70 914
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	4.5 - 4.6	128 991	125 999
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4.3	490	181
Contrats d'assurance émis – Actif	5.7	917	1 343
Contrats de réassurance détenus – Actif	5.7	6 523	8 891
Actifs d'impôts courants	6.1	330	519
Actifs d'impôts différés	6.1	1 213	1 158
Comptes de régularisation et actifs divers	7.5	9 225	8 903
Actifs non courants destinés à être cédés	7.6	17 286	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7.8	1 097	1 104
Immeubles de placement	7.9	6 590	7 262
Immobilisations corporelles	7.10	1 195	1 270
Immobilisations incorporelles	7.10	3 912	4 522
Écarts d'acquisition	7.11	685	685
TOTAL ACTIF		740 759	738 151
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	4.2	17 571	13 591
Instruments dérivés de couverture	4.3	1 958	2 183
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4.7	31 038	33 576
Dettes envers la clientèle	4.7	225 629	225 138
Dettes représentées par un titre	4.7	32 835	34 314
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4.3	(161)	(331)
Contrats d'assurance émis – Passif	5.7	367 220	378 430
Contrats de réassurance détenus – Passif	5.7	13	55
Passifs d'impôts courants	6.1	154	197
Passifs d'impôts différés	6.1	1 330	1 570
Comptes de régularisation et passifs divers	7.5	8 964	10 214
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	7.6	16 283	-
Provisions	7.7 - 4.6	954	1 018
Dettes subordonnées	4.7	10 042	9 450
Capitaux propres	7.12	26 930	28 745
Participations ne donnant pas le contrôle		5 623	6 859
Capitaux propres part du Groupe		21 307	21 886
Capital		6 585	6 585
Réserves consolidées et autres		13 798	13 810
Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres		1 488	1 488
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(1 750)	(993)
Résultat part du Groupe		1 186	995
TOTAL PASSIF		740 759	738 151

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
RÉSULTAT NET	1 496	1 265
ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT		
Écarts de conversion	(1 122)	286
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	752	11 346
Variation de la réserve de réévaluation	(408)	8 270
Recyclage en résultat	1 161	3 076
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres recyclables	(775)	(12 503)
Réévaluation des contrats de réassurance détenus en capitaux propres recyclables	42	(17)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables en résultat net	(51)	(44)
Variation de la réserve de réévaluation	33	(69)
Recyclage en résultat	(84)	25
Élément de la quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence ⁽¹⁾	2	(15)
Impôts différés	37	289
ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT		
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	(9)	3
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	11	(1)
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	(354)	1 666
Éléments de la quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence ⁽¹⁾	(7)	5
Réévaluation des contrats d'assurance avec éléments de participation directe	-	(1)
Autres variations	(0)	1
Impôts différés	84	(439)
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NETS D'IMPÔTS	(1 391)	575
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NETS D'IMPÔTS	105	1 840
Dont résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	428	1 313
Dont résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres participations ne donnant pas le contrôle	(323)	527

(1) Montants présentés nets d'impôts différés.

Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Gains ou pertes nets d'impôts comptabilisés directement en capitaux propres											Total capitaux propres consolidés	
	Capital ⁽¹⁾	Prime d'émission	Réserves légales, RAN et autres réserves	Réserves consolidées	Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	Écarts actuels	Réserves de conversion ⁽²⁾	Variation de juste valeur des instruments financiers	Réserves de réévaluation d'assurance et de réassurance	Résultat part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe		Capitaux propres participations ne donnant pas le contrôle
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2022	6 585	246	820	12 200	1 488	(86)	(275)	(25 660)	24 709	731	20 759	6 567	27 326
Affectation du résultat 2022	-	-	602	129	-	-	-	-	-	(731)	-	(0)	(0)
Distributions	-	-	(576)	0	-	-	-	-	-	-	(576)	(352)	(929)
Augmentation de capital	-	-	-	(0)	-	-	-	-	-	-	(0)	177	177
Rémunération des titres subordonnés instruments de capitaux propres	-	-	-	(127)	-	-	-	-	-	-	(127)	-	(127)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	(6)	-	-	-	-	-	-	(6)	(60)	(66)
Autres variations	-	-	-	31	-	-	-	-	-	-	31	3	34
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	-	26	28	-	-	-	-	-	(731)	(677)	(233)	(910)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	2	102	9 839	(9 156)	(0)	787	259	1 046
Plus et moins-values reclassées en réserves	-	-	-	-	-	-	-	(458)	-	-	(458)	(3)	(461)
Quote-part dans les variations des capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence	-	-	-	-	-	5	(20)	5	-	(0)	(10)	0	(10)
Résultat au 31 décembre 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	995	995	270	1 265
Éléments du résultat global	-	-	-	-	-	7	82	9 386	(9 156)	995	1 313	527	1 840
Autres variations	-	-	-	491	-	-	-	-	-	(0)	491	(2)	489
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2023	6 585	246	846	12 718	1 488	(79)	(193)	(16 274)	15 553	995	21 886	6 859	28 745
Affectation du résultat 2023	-	-	290	705	-	-	-	-	-	(995)	-	-	-
Distributions	-	-	(1 348)	0	-	-	-	-	-	-	(1 348)	(410)	(1 758)
Émissions/remboursements des titres subordonnés instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(556)	(556)
Rémunération des titres subordonnés instruments de capitaux propres	-	-	-	(136)	-	-	-	-	-	-	(136)	-	(136)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	4	(1)	3
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	-	(1 058)	574	-	-	-	-	-	(995)	(1 480)	(967)	(2 446)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(7)	(535)	604	(429)	0	(367)	(632)	(999)
Plus et moins-values reclassées en réserves	-	-	-	-	-	-	-	(387)	-	-	(387)	(0)	(387)
Quote-part dans les variations des capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence	-	-	-	-	-	(7)	(3)	6	-	0	(4)	(1)	(5)
Résultat au 31 décembre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 186	1 186	310	1 496
Éléments du résultat global	-	-	-	-	-	(14)	(538)	223	(429)	1 186	428	(323)	105
Autres variations	-	-	-	472	-	-	-	-	-	0	472	54	526
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024	6 585	246	(212)	13 764	1 488	(93)	(731)	(16 050)	15 124	1 186	21 307	5 623	26 930

(1) Au 31 décembre 2024, le capital de La Banque Postale est composé de 80 309 149 actions d'une valeur nominale de 82 euros.

(2) Les réserves de conversion proviennent des filiales étrangères consolidées du groupe CNP Assurances Holding.

Le dividende proposé est de 19,10 euros par action, soit un dividende global de 1 533,9 millions d'euros, dont 1 000 millions d'euros déjà versés sous forme d'acompte sur dividendes en 2024.

Tableau des flux de trésorerie nette

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des opérations avec les actionnaires et des flux liés aux dettes subordonnées et obligataires.

Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories. Elles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe La Banque Postale.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

La trésorerie nette inclut la caisse, les créances (ou dettes) auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Résultat avant impôts	2 512	2 047
+/- Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	657	591
- Variations des écarts d'acquisition et dépréciations des autres immobilisations	(105)	232
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	125	98
+/- Variations liées aux actifs/passifs d'assurance et de réassurance (y compris passifs financiers)	5 400	3 166
+/- Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(95)	(72)
+/- Pertes nettes/gains des activités d'investissement	1 264	3 113
+/- Autres mouvements	(8 954)	(5 063)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	(1 709)	2 064
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(6 355)	(11 100)
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(5 754)	3 727
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(1 333)	8 456
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	3 535	(1 300)
- Impôts versés	(1 049)	(565)
Augmentation (diminution) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(10 954)	(782)
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	(10 152)	3 329
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	416	(572)
+/- Flux liés aux immeubles de placement	337	38
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(390)	(458)
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	363	(992)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(2 330)	(879)
+/- Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	(332)	82
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	(2 662)	(797)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (D)	(6)	(1)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	(12 456)	1 538
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	41 419	39 881
Caisse, banques centrales (actif et passif)	40 577	39 355
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	842	525
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	28 963	41 419
Caisse, banques centrales (actif et passif)	27 814	40 577
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 149	842
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(12 456)	1 538

5.2 Notes annexes aux états financiers consolidés

Sommaire des notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1	Cadre général	414	Note 6	Impôts sur les bénéfices	526
1.1	Faits marquants de l'exercice	414	6.1	Actifs et passifs d'impôts courants et différés	526
1.2	Événements postérieurs à la clôture	415	6.2	Charge d'impôts sur les bénéfices	527
Note 2	Principales règles d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés	416	Note 7	Autres postes des états financiers	528
2.1	Cadre réglementaire	416	7.1	Produits et charges de commissions	528
2.2	Normes et interprétations appliquées par le Groupe à compter du 1er janvier 2024	416	7.2	Produits et charges des autres activités	528
2.3	Normes et interprétations non encore appliquées	417	7.3	Frais généraux y compris dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations	529
2.4	Recours à des estimations et au jugement	417	7.4	Gains et pertes sur autres actifs	529
Note 3	Consolidation	418	7.5	Comptes de régularisation	529
3.1	Périmètre et règles de consolidation	418	7.6	Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	531
3.2	Informations complémentaires sur les entités consolidées et les entités mises en équivalence	423	7.7	Provisions	533
3.3	Entités structurées non consolidées	424	7.8	Participations dans les entreprises mises en équivalence	537
Note 4	Instruments financiers	426	7.9	Immeubles de placement	538
4.1	Caisse, banques centrales	428	7.10	Immobilisations corporelles et incorporelles	538
4.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	429	7.11	Écarts d'acquisition	540
4.3	Dérivés de couverture et résultat de la comptabilité de couverture	434	7.12	Capitaux propres	542
4.4	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	443	Note 8	Engagements donnés et reçus	543
4.5	Actifs financiers au coût amorti	446	8.1	Engagements relatifs au Crédit Logement	544
4.6	Dépréciations et provisions au titre du risque de crédit	450	8.2	Engagements de paiement irrévocables (EPI) accordés au FRU	544
4.7	Passifs financiers au coût amorti	475	8.3	Autres engagements donnés	544
4.8	Intérêts, produits et charges assimilés	478	8.4	Autres engagements reçus	544
4.9	Juste valeur des instruments financiers	479	Note 9	Information sectorielle	545
4.10	Actifs transférés non décomptabilisés intégralement	485	9.1	Résultat par secteur d'activité	546
4.11	Compensation des actifs et des passifs financiers	485	9.2	Éléments de bilan par secteur d'activité	548
4.12	Échéancier des actifs et des passifs financiers	488	9.3	Information sectorielle par zone géographique	549
4.13	Expositions souveraines	490	Note 10	Autres informations	549
Note 5	Activités d'assurance	492	10.1	Contrats de location	549
5.1	Produits des contrats d'assurance émis	500	10.2	Informations relatives aux parties liées	552
5.2	Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	500	10.3	Honoraires des Commissaires aux comptes	553
5.3	Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	501	10.4	Sociétés exclues du périmètre de consolidation	554
5.4	Marge financière	502	10.5	Titres de participation non consolidés	559
5.5	Compte de résultat assurance	503			
5.6	Placements des activités d'assurance	503			
5.7	Contrats d'assurance et de réassurance	505			
5.8	Annexes activité assurance	509			
5.9	Annexes risques assurance	524			

Note 1 Cadre général

1.1 Faits marquants de l'exercice

1.1.1 Opérations de structure et évolutions du périmètre de consolidation

CNP Assurances annonce la signature d'un contrat de cession de sa filiale CNP Cyprus Insurance Holdings à Hellenic Bank Public Company Ltd

Le 9 juillet 2024, CNP Assurances a signé un contrat avec Hellenic Bank Public Company Ltd pour la cession de sa filiale CNP Cyprus Insurance Holdings. Le montant de la cession est fixé à 182 millions d'euros.

CNP Cyprus Insurance Holdings exerce des activités d'assurance vie et non-vie à Chypre et pour un montant moins significatif en Grèce, et comprend notamment CNP Cyprialife, CNP Asfalistiki et CNP Zois.

La réalisation de la transaction reste soumise à différentes conditions suspensives, dont notamment l'obtention des autorisations des autorités réglementaires compétentes en matière prudentielle. Sous réserve de l'obtention de ces autorisations, le closing de l'opération devrait intervenir au cours du premier trimestre 2025.

Le projet de cession de ces participations, jusqu'alors consolidées par intégration globale au sein du secteur « Bancassurance International », réunit les critères d'application de la norme IFRS 5. Les postes du bilan sont ainsi présentés sur les lignes « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » dans le bilan consolidé au 31 décembre 2024, et la perte de valeur relative à l'opération sur la ligne « gains et pertes sur autres actifs » du compte de résultat pour un montant de 27 millions d'euros.

CNP Assurances signe un accord de distribution exclusif avec Banco de Brasília

Le 1^{er} juillet 2024, CNP Consórcio et CNP Capitalização, entités de la marque CNP Seguradora, toutes deux filiales de CNP Assurances au Brésil, ont signé un accord exclusif d'une durée de 20 ans pour la distribution de leurs produits respectifs dans le réseau de Banco de Brasília (BRB), la principale institution financière du district fédéral de Brasília. Ce nouvel accord fait partie de l'ambition du groupe CNP Assurances de développement au Brésil à travers sa marque CNP Seguradora, tout en ayant pour objectif d'accompagner ce nouveau partenaire dans son développement à travers le pays.

Selon les termes de cet accord, les produits consórcio de CNP Consórcio et les produits épargne de CNP Capitalização seront distribués en exclusivité pendant 20 ans par BRB auprès de ses 7,8 millions de clients.

Le paiement de cet accord s'élève à un montant estimé à 150 millions de réaux brésiliens (soit environ 25 millions d'euros).

L'échéancier de paiement est conditionné à l'atteinte d'objectifs commerciaux et s'établit de la façon suivante :

- 100 millions de réaux brésiliens (soit environ 17 millions d'euros) versés à l'initiation du contrat ;
- 20 millions de réaux brésiliens (soit environ 3 millions d'euros) seraient versés en année 3 puis ;
- 30 millions de réaux brésiliens résiduels (soit environ 5 millions d'euros) en année 5.

4^{ème} assureur brésilien, CNP Assurances poursuit son développement au Brésil en s'appuyant sur deux modèles de distribution :

- un partenariat historique et exclusif avec Caixa Econômica Federal ;
- un modèle ouvert *via* les filiales à 100 % de CNP Assurances sous la marque CNP Seguradora, distribuant avec différents partenaires des produits de prévoyance-santé, soins dentaires, épargne et consórcio.

La valeur brute de l'accord de distribution conclu s'élève à 21,1 millions d'euros pour CNP Consórcio et à 4,7 millions d'euros pour CNP Capitalização. Ces deux actifs incorporels sont amortis linéairement sur la durée de l'accord, soit 20 ans (période de 2024 à 2044).

CNP Assurances et La Mutuelle Générale créent un acteur majeur dans le domaine de la protection sociale

Le 31 décembre 2024, CNP Assurances Holding et La Mutuelle Générale ont annoncé la création de CNP Assurances Protection Sociale, société anonyme détenue à 65 % par CNP Assurances Holding et à 35 % par La Mutuelle Générale.

CNP Assurances Protection Sociale s'appuie sur les 1 300 collaborateurs de La Mutuelle Générale qui l'ont rejointe, sur ses outils, ses activités et ses portefeuilles d'assurance santé et prévoyance qui y ont préalablement été transférés (hors contrats statutaires et activités mutualistes).

Le prix d'acquisition de cette nouvelle entité s'est élevé à 188 millions d'euros. Celle-ci constitue un regroupement d'entreprises placé sous la norme IFRS 3 et se concrétise par un bilan total apporté de 1 450 millions d'euros.

Parmi les dispositions de l'accord, une convention de services d'une durée initiale de 25 ans a été conclue entre La Mutuelle Générale et CNP Assurances Protection Sociale. Cette convention définit les modalités de gestion administrative des contrats du portefeuille statutaire mutualiste de La Mutuelle Générale par CNP Assurances Protection Sociale. Elle est évaluée à un montant de 47 millions d'euros enregistré en actif incorporel dans les comptes du Groupe.

L'opération se traduit in fine par un *badwill* (produit) d'un montant de 70 millions d'euros comptabilisés sur la ligne « variations de valeur des écarts d'acquisition » du compte de résultat au 31 décembre 2024.

Participation de CNP Assurances dans CNP UniCredit Vita

Le 24 septembre 2024, UniCredit a déclaré son intention d'exercer son option d'achat sur l'intégralité des titres détenus par CNP Assurances (51 %) dans leur co-entreprise italienne CNP UniCredit Vita. Cette option est exerçable conformément aux termes et conditions de leur pacte d'actionnaires et la réalisation de l'opération envisagée est assujettie à l'obtention des autorisations réglementaires usuelles.

Le projet de cession de cette participation, jusqu'alors consolidée par intégration globale au sein du secteur « Bancassurance International », réunit les critères d'application de la norme IFRS 5. Les postes du bilan sont ainsi présentés sur les lignes « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Aucune perte latente n'a dû être constatée en résultat.

1.1.2 Émissions et remboursement

Émission d'obligations

La Banque Postale a émis le 13 février 2024 une dette obligataire pour un montant de 750 millions d'euros, avec une maturité à juin 2030 portant intérêt à taux fixe de 3,5 %.

CNP Assurances a émis le 10 juillet 2024 une dette subordonnée Tier 2 pour un montant de 500 millions d'euros. Il s'agit d'obligations de maturité 30 ans remboursables au gré de l'émetteur à partir de 9,5 ans et portant intérêt au taux fixe de 4,875 % jusqu'au 16 juillet 2034.

La Banque Postale a émis le 1^{er} octobre 2024 une dette obligataire pour un montant de 500 millions d'euros, avec une maturité à avril 2031 portant intérêt à taux fixe de 3,5 %.

Ces émissions répondent aux critères de classification en instruments de dettes en normes IFRS.

Émission d'une obligation « verte »

La Banque Postale Home Loan SFH, filiale de La Banque Postale, a émis le 29 janvier 2024 une obligation sécurisée « verte ». Cette émission obligataire à taux fixe a été réalisée sous le format « covered bond » d'un montant de 750 millions d'euros à 10 ans, avec un *spread* final de MS + 45 bps et un coupon de 3,125 %.

Cette émission répond aux critères de classification en instruments de dettes en normes IFRS.

Émission d'une obligation « sociale »

La Banque Postale Home Loan SFH, filiale de La Banque Postale, a émis le 7 novembre 2024 une obligation sécurisée « sociale ». Cette émission obligataire à taux fixe a été réalisée sous le format « covered bond » d'un montant de 1 milliard d'euros à 6 ans, avec un *spread* final de MS + 45 bps et un coupon de 2,750 %.

Cette émission répond aux critères de classification en instruments de dettes en normes IFRS.

Remboursement anticipé d'une dette subordonnée perpétuelle

CNP Assurances a remboursé le 18 novembre 2024, de manière anticipée, une dette subordonnée perpétuelle émise pour 500 millions d'euros en novembre 2014 au taux de 4,25 %.

1.2 Événements postérieurs à la clôture

Le groupe La Banque Postale n'a pas identifié d'événement postérieur à la clôture.

Note 2 Principales règles d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

2.1 Cadre réglementaire

En application du règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 imposant aux entreprises dont les titres de dettes sont admis à la cote d'un marché réglementé d'appliquer le référentiel établi par l'International Accounting Standard Board (IASB), le groupe La Banque Postale établit, depuis le 1^{er} janvier 2007, ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant les dérogations prévues par le dispositif pour la comptabilité de macrocouverture.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_fr

Le groupe La Banque Postale applique également le règlement ANC 2016-09 du 2 décembre 2016, venant transposer en droit comptable français certaines dispositions de la directive européenne 2013/34 et relatif aux opérations à mentionner en annexes des comptes consolidés établis selon les normes internationales.

Les comptes consolidés sont présentés en millions d'euros.

Présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe utilise le format d'états de synthèse proposé par la recommandation n° 2022-01 du 8 avril 2022 de l'Autorité des normes comptables.

Conformément à cette recommandation, le groupe La Banque Postale a choisi de ne pas présenter dans des postes distincts à l'actif du bilan et au compte de résultat les activités d'assurance, mais de fournir ces informations dans les postes du bilan et du compte de résultat existants.

Arrêté des comptes

Les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Directoire du 24 février 2025 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale qui se tiendra d'ici le 31 mai 2025.

2.2 Normes et interprétations appliquées par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2024

Par rapport aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2023, le Groupe a mis en œuvre les normes et interprétations suivantes, d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Normes ou interprétations	Date d'adoption par l'UE
Amendements à IFRS 16 : Dette de loyers dans une opération de cession-bail	20 novembre 2023
Amendements à IAS 1 : Classement des passifs en courants ou non courants, et Passifs non courants assortis de covenants	19 décembre 2023
Amendements à IAS 7 et IFRS 7 : Accords de financement avec les fournisseurs	15 mai 2024
Interprétation IFRS IC, IFRS 3 : Paiements conditionnels au maintien à l'emploi postérieurement à l'acquisition	N/A
Interprétation IFRIC, IAS 37 : Engagements liés au climat	N/A
Interprétation IFRIC, IFRS 8 : Secteurs opérationnels	N/A

Les amendements à IFRS 16, *Contrats de location*, clarifient l'évaluation ultérieure du droit d'utilisation et de la dette de loyers qui résultent d'une transaction de cession-bail, constituée de paiements de loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux.

Les amendements à IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, et IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, ajoutent des obligations d'informations à fournir en annexe pour permettre d'évaluer les effets des accords de financement des dettes fournisseurs.

Les deux amendements à IAS 1, *Présentation des états financiers*, clarifient les principes de classement d'un passif au bilan en courant ou en non courant, et améliorent

l'information financière fournie par une entité lorsque son droit de différer le règlement d'un passif dépend du respect de *covenants*.

Les décisions finales du comité d'interprétation sur les paiements conditionnels au maintien de l'emploi postérieurement à l'acquisition (comité de mars 2024), ont conclu que les dispositions actuelles de la norme IFRS 3, *Regroupement d'entreprises*, suffisent pour répondre aux questions posées. Ainsi, les paiements supplémentaires en tant que rémunération de services postérieurs au regroupement d'entreprises sont comptabilisés en tant qu'ajustement du prix d'acquisition, sauf à ce que la condition de services ne soit pas substantielle.

Le comité de l'IASB a validé lors de sa réunion d'avril 2024, la décision finale du comité d'interprétation de mars 2024 sur l'application d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, aux engagements pris par une entité pour réduire ou compenser ses futures émissions de gaz à effet de serre. Le comité a conclu qu'une provision ne peut pas être comptabilisée au moment de la déclaration publique du plan détaillé de mesures car l'évènement qui génère la comptabilisation du passif n'est pas encore intervenu.

Le comité de l'IASB a validé lors de sa réunion de juillet 2024, la décision finale du Comité d'interprétation de juin 2024 sur l'application d'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, aux informations à fournir sur les produits et charges des secteurs opérationnels. Le Comité a conclu que les principes et les dispositions des Normes IFRS de comptabilité fournissent une base adéquate pour permettre à l'entité d'appliquer les obligations d'information requises par IFRS 8.

Ces amendements et interprétations n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

2.3 Normes et interprétations non encore appliquées

L'IASB et l'IFRIC ont publié des normes et des interprétations qui ne sont pas d'application obligatoire au 31 décembre 2024. Les normes ou interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur de manière obligatoire qu'à partir de cette adoption.

Normes ou interprétations	Date d'adoption par l'UE	Date d'entrée en vigueur ⁽¹⁾
Amendement à IAS 21 « Effets des variations des taux de change : absence de convertibilité »	12 novembre 2024	1 ^{er} janvier 2025
Amendements à IFRS 9 et IFRS 7, Classement et évaluation des instruments financiers	Non adopté	1 ^{er} janvier 2026
Amendements à IFRS 9 et IFRS 7, contrats d'électricité renouvelable	Non adopté	1 ^{er} janvier 2026
IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers	Non adopté	1 ^{er} janvier 2027
IFRS 19, Informations à fournir par les filiales n'ayant pas d'obligation d'informations du public	Non adopté	1 ^{er} janvier 2027

(1) Sous réserve d'adoption par l'Union européenne. Applicable à compter des exercices ouverts au :

2.4 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée, des éléments réglementaires, des principes actuariels communément admis, et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles font l'objet d'analyses de sensibilités quand celles-ci sont requises par les normes ou qu'elles permettent au Groupe d'asseoir ses choix.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, etc. de sorte que les résultats définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir une incidence sur les comptes. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

En cas de changements d'estimation comptable, l'impact est comptabilisé au cours de la période du changement.

Le recours aux estimations et hypothèses concerne notamment les éléments suivants :

- l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, afin de déterminer le classement comptable (cf. note 4) ;

- la juste valeur des instruments financiers (cf. notes 4.2, 4.3, 4.4 et 4.9) ;
- le calcul des dépréciations et provisions pour risque de crédit des instruments financiers (cf. note 4.6) ;
- les hypothèses et conventions d'écoulement retenues pour l'échéancement des actifs et passifs financiers dans le cadre de la mesure et du suivi du risque structurel de taux et de la documentation des opérations de macrocouverture de juste valeur associée (cf. note 4.3) ;
- les écarts d'acquisition en particulier dans le cadre des tests de dépréciation (cf. note 7.11) ;
- la juste valeur des immeubles de placement détenus par les entités d'assurance en couverture des contrats d'assurance émis (cf. note 7.9) ;
- les provisions autres que celles liées au risque de crédit (par exemple la Provision épargne logement) (cf. note 7.7) ;
- les actifs et passifs d'impôts différés (cf. note 6.1) ;
- la valorisation des engagements de rachat des minoritaires (cf. note 3) ;
- les passifs liés aux activités d'assurance (les projections des flux futurs et hypothèses d'évaluation des contrats d'assurance) (cf. note 5) ;
- les primes d'illiquidité et les frais rattachables aux contrats d'assurance (cf. note 5).

Note 3 Consolidation

3.1 Périmètre et règles de consolidation

PRINCIPES COMPTABLES

Détermination du périmètre de consolidation

Conformément aux normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, les comptes consolidés regroupent les comptes de La Banque Postale et les comptes des filiales et participations contrôlées ou sous influence notable établis au 31 décembre 2024 dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble. Les entités exclues bien que répondant à des critères de contrôle sont écartées dès lors qu'elles sont considérées comme non significatives au regard de trois critères non cumulatifs correspondant à un pourcentage exprimé sur le bilan, le produit net bancaire et le résultat net, mais également en fonction de leurs trajectoires financières pluriannuelles.

Méthodes de consolidation

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe comprend l'existence et l'effet de droits de vote potentiels substantifs, comme par exemple de droits de vote potentiels qui pourraient être exercés pour prendre une décision relative à des activités pertinentes au cours de la prochaine Assemblée générale.

Les méthodes de consolidation sont appliquées selon la nature du contrôle exercé par La Banque Postale sur les entités.

Contrôle exclusif

Les filiales et entités structurées contrôlées par le Groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Une entité structurée est créée spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires et conçue de telle manière que les droits de vote ou droits de vote similaires ne sont pas déterminants pour établir le contrôle de l'entité. Les entités structurées sont consolidées dès lors qu'elles sont en substance contrôlées par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

En application d'IFRS 10, l'analyse du contrôle d'une entité structurée est identique à celle menée pour une filiale.

Le contrôle exercé sur une filiale ou une entité structurée s'apprécie sur la base des trois critères suivants :

- le pouvoir de diriger les activités clés de la filiale, par exemple *via* des droits de vote ou d'autres droits ;
- l'exposition ou le droit à des rendements variables provenant de la filiale ; et
- la capacité d'affecter ces rendements *via* le pouvoir exercé sur la filiale.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des participations ne donnant pas le contrôle tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives et des titres super subordonnés en circulation émis par les filiales et classés comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'ils sont détenus par des entreprises hors du Groupe.

Contrôle conjoint

Les partenariats dans lesquels le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres partenaires sont comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence s'il s'agit d'une coentreprise ou à hauteur de la quote-part de ses intérêts propres détenus, s'il s'agit d'une opération conjointe.

Le Groupe exerce un contrôle conjoint sur un partenariat lorsque les décisions concernant les activités pertinentes de l'entité requièrent, contractuellement, le consentement unanime de chacun des partenaires.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel chacun des partenaires dispose d'un droit sur une quote-part de l'actif net de l'entité.

Une opération conjointe est un partenariat dans lequel les partenaires disposent de droits directs sur les actifs et des obligations sur les passifs de l'entité. Une opération conjointe est consolidée à hauteur de la quote-part d'actifs, de passifs, de produits et de charges contrôlées par le Groupe.

Influence notable

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. Elle est présumée à partir du moment où le Groupe détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote.

Les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition constaté sur une entreprise consolidée par mise en équivalence figure également dans la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ». Cette rubrique est détaillée dans la note « 7.8 Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Règles de consolidation

Retraitements et éliminations

Les retraitements et reclassements nécessaires afin de rendre les comptes de l'ensemble des filiales consolidées conformes aux principes comptables du Groupe sont effectués.

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés.

Conversions des états financiers des filiales étrangères

Pour les entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, les comptes du bilan des filiales étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture.

Les produits et charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

La différence de conversion qui résulte de l'évolution des taux de change sur le capital, les réserves et le résultat est portée en « Réserves de conversion ».

Lors de l'établissement de ses 1^{ers} comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS, le Groupe a fait usage de l'option offerte par la norme IFRS 1 permettant le transfert en réserves consolidées des écarts de conversion cumulés à cette date. Cette option s'est appliquée uniquement aux entités étrangères du groupe CNP Assurances devenu 1^{ers} adoptant des normes IFRS lors de l'exercice 2005. En cas de cession ultérieure de ces entités le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion générés à partir du 1^{er} janvier 2006.

Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale

Les participations ne donnant pas le contrôle intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

En application des dispositions de la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation », le groupe La Banque Postale enregistre une dette financière au titre des options de vente consenties aux actionnaires minoritaires de filiales contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé sur la ligne « Dettes de titres » de la note « 7.5 Comptes de régularisation et passifs divers », initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente, avec pour contrepartie une réduction des participations ne donnant pas le contrôle. L'écart entre le prix de rachat estimé actualisé et la valeur nette comptable des participations ne donnant pas le contrôle que ces titres représentent à la date de l'émission de l'engagement d'achat est constaté en Capitaux propres part du Groupe.

Les variations ultérieures sont comptabilisées dans les Capitaux propres part du Groupe.

La quote-part de résultat afférente aux actionnaires minoritaires détenteurs des options de rachat est présentée au compte de résultat consolidé en « Participations ne donnant pas le contrôle ».

Le périmètre de consolidation du groupe La Banque Postale est le suivant :

Sociétés	Siège social : Ville - Pays	31.12.2024			31.12.2023		
		Méthode ⁽¹⁾	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ⁽¹⁾	% Contrôle	% Intérêt
La Banque Postale	Paris - France	MERE	100,00	100,00	MERE	100,00	100,00
BANCASSURANCE FRANCE							
AEP3 SCI	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
AEP4 SCI	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Arial CNP Assurances	Mons-en-Barœul - France	MEE	40,00	40,00	MEE	40,00	40,00
Assurbaill Patrimoine	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Assurimmeuble	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Assurance	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CIMO	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Assur Trésorerie Plus	Paris - France	IG	98,82	98,82	IG	99,63	99,63
CNP Assurances	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Assurances Holding	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Assurances IARD	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Assurances Prévoyance	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Assurances Protection Sociale ⁽²⁾	Paris - France	IG	65,00	65,00	-	-	-
CNP Assurances Santé Individuelle	Paris - France	IG	51,00	51,00	IG	51,00	51,00
CNP Caution	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Immobilier	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Luxembourg ⁽³⁾	Luxembourg - Luxembourg	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP OSTRUM ISR OBLI 12 mois	Paris - France	IG	88,06	88,06	IG	99,51	99,51
CNP Retraite	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Coentreprise de Transport d'Electricité ⁽⁴⁾	Paris - France	JV	20,00	20,00	JV	20,00	20,00
EasyBourse	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Ecureuil Profil 90	Paris - France	IG	54,59	54,59	IG	55,53	55,53
Filassistance International	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Foncière ELBP	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
GALAXIE 33	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Holding d'Infrastructures Gazières	Paris - France	MEE	52,97	52,97	MEE	52,97	52,97
Infra-Invest ⁽³⁾	Luxembourg - Luxembourg	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Infra-Invest France	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Infra-Invest Holding	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
La Banque Postale Consumer Finance	Saint-Denis - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
LBP Actifs Immo	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Ma French Bank	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Montparvie V	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
OPCI AEP247	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
OPCI AEW Imcom 1	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
OPCI MTP Invest	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
OPCI Raspail	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SAS 270 Investments ⁽²⁾	Paris - France	IG	100,00	100,00	-	-	-
SCI ICV	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00

Sociétés	Siège social : Ville - Pays	31.12.2024			31.12.2023		
		Méthode ⁽¹⁾	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ⁽¹⁾	% Contrôle	% Intérêt
SCI Lamartine	Paris - France	IG	85,00	85,00	IG	85,00	85,00
SCP Lamartine Euros	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SCP Lamartine Monitoring Holding	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SICAC	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SOFIAP	Paris - France	IG	66,00	66,00	IG	66,00	66,00
Sogestop K	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
TERRE NEUVE 4 IMMO	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Univers CNP 1 FCP	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	97,83	97,83
Vivaccio ISR actions	Paris - France	IG	99,89	99,89	IG	99,83	99,83
BANCASSURANCE INTERNATIONAL							
Caixa Seguradora Especializada Em Saúde SA	São Paulo - Brésil	IG	100,00	51,75	IG	100,00	51,75
Caixa Seguradora SA	Brasília - Brésil	IG	100,00	51,75	IG	100,00	51,75
Caixa Vida e Previdência	São Paulo - Brésil	IG	100,00	40,00	IG	100,00	40,00
CNP Asfalistiki ⁽⁵⁾	Nicosie - Chypre	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Assurances Compañia de Seguros	Buenos Aires - Argentine	IG	76,47	76,47	IG	76,47	76,47
CNP Assurances Latam Holding Ltda	Brasília - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Assurances Participações Ltda	Brasília - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Capitalização SA	Brasília - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Consórcio SA Administradora de Consórcios	Brasília - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Cyprialife ⁽⁵⁾	Nicosie - Chypre	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Cyprus Insurance Holdings ⁽⁵⁾	Nicosie - Chypre	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Europe Life	Dublin - Irlande	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Participações em Seguros Ltda	Brasília - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Participações Securitárias Brasil Ltda	Brasília - Brésil	IG	100,00	51,75	IG	100,00	51,75
CNP SA de Capitalización y Ahorro p/ fines determinados	Buenos Aires - Argentine	IG	65,38	50,00	IG	65,38	50,00
CNP Santander Insurance Europe DAC	Dublin - Irlande	IG	51,00	51,00	IG	51,00	51,00
CNP Santander Insurance Life DAC	Dublin - Irlande	IG	51,00	51,00	IG	51,00	51,00
CNP Seguros Holding Brasil SA	Brasília - Brésil	IG	51,75	51,75	IG	51,75	51,75
CNP UniCredit Vita ⁽⁵⁾	Milan - Italie	IG	51,00	51,00	IG	51,00	51,00
CNP Vita Assicura	Milan - Italie	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Zois ⁽⁵⁾	Athènes - Grèce	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Companhia de Seguros Previdencia Do Sul-Previsul	São Paulo - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Credicoop Compañia de Seguros de Retiro SA	Buenos Aires - Argentine	MEE	29,82	29,82	MEE	29,82	29,82
Fundo De Investimento Imobiliario Renda Corporativa Angico - FII	São Paulo - Brésil	IG	100,00	48,81	IG	100,00	48,81
Holding XST SA	São Paulo - Brésil	IG	51,00	40,00	IG	51,00	40,00
Odonto Empresas Convênios Dentários Ltda	São Paulo - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
OPCVM Caixa Seguradora SA	Brasília - Brésil	IG	100,00	51,75	IG	100,00	51,75
OPCVM Caixa Vida e Previdência	São Paulo - Brésil	IG	100,00	40,00	IG	100,00	40,00

Sociétés	Siège social : Ville - Pays	31.12.2024			31.12.2023		
		Méthode ⁽¹⁾	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ⁽¹⁾	% Contrôle	% Intérêt
OPCVM CNP Capitalizaçã SA ⁽⁶⁾	Brasília - Brésil	NI	-	-	IG	100,00	100,00
OPCVM CNP Consórcio SA	Brasília - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
OPCVM Holding Caixa Seguros Holding SA ⁽⁶⁾	Brasília - Brésil	NI	-	-	IG	100,00	51,75
Provincia Seguros de Vida SA	Buenos Aires - Argentine	MEE	40,00	40,00	MEE	40,00	40,00
Wiz Soluções e Corretagem de Seguros SA	Brasília - Brésil	MEE	25,00	12,94	MEE	25,00	12,94
XS2 Vida e Previdência SA ⁽⁷⁾	São Paulo - Brésil	NI	-	-	IG	100,00	40,00
XS5 Administradora de consorcios SA	São Paulo - Brésil	MEE	50,01	25,00	MEE	50,01	25,00
Youse Tecnologia e Assistencia em Seguros Ltda	Brasília - Brésil	IG	100,00	51,75	IG	100,00	51,75
BANQUE PATRIMONIALE ET GESTION D'ACTIFS							
Financière de l'Échiquier	Paris - France	IG	100,00	75,00	IG	100,00	75,00
LBP AM	Paris - France	IG	75,00	75,00	IG	75,00	75,00
Louvre Banque Privée	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Louvre Banque Privée Immobilier Conseil	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Tocqueville Finance SA ⁽⁸⁾	Paris - France	NI	-	-	IG	100,00	75,00
BANQUE DES ENTREPRISES ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL							
eZyness	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
FCT Elise 2012	Paris - France	IG	95,00	95,00	IG	95,00	95,00
LBP Dutch Mortgage Portfolio 1 BV	Amsterdam - Pays-Bas	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
LBP Dutch Mortgage Portfolio 2 BV	Amsterdam - Pays-Bas	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
HORS PÔLES							
115 K	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SCI CRSF Métropole ⁽⁹⁾	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SCI Tertiaire Saint Romain ⁽⁹⁾	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
MULTI-SECTEURS							
La Banque Postale Home Loan SFH	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
La Banque Postale Leasing & Factoring	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00

(1) Méthode de consolidation :

IG : Intégration globale/MEE : Mise en équivalence/JV : Juste valeur par résultat/NI : Non intégré.

(2) Entités entrées dans le périmètre de consolidation en 2024.

(3) Entités affectées au secteur d'activité Bancassurance France car il s'agit de véhicules d'investissement rattachés principalement aux contrats d'assurance distribués en France.

(4) Compte tenu de l'affectation de la Coentreprise de Transport d'Electricité (CTE) presque exclusivement en regard de contrats d'assurance participatifs, le Groupe a opté pour l'exemption de la mise en équivalence prévue au paragraphe 18 d'IAS 28. Les titres CTE sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

(5) Entités présentées selon la norme IFRS 5 (cf. note 1.1 « Faits marquants de l'exercice »).

(6) Entités sorties du périmètre de consolidation en 2024.

(7) Entité fusionnée avec Caixa Vida e Previdência.

(8) Entité fusionnée avec Financière de l'Échiquier.

(9) SCI détenant les immeubles d'exploitation de La Banque Postale.

Les sociétés exclues du périmètre sont détaillées dans la note 10.4 « Sociétés exclues du périmètre de consolidation ».

3.2 Informations complémentaires sur les entités consolidées et les entités mises en équivalence

Cette note présente les informations relatives aux filiales et entités structurées dans le cadre de la mise en application de la norme IFRS 12.

3.2.1 Entités consolidées

Le périmètre de consolidation du groupe La Banque Postale comprend les sociétés sur lesquelles le Groupe dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28.

La détermination du périmètre de consolidation ainsi que les méthodes de consolidation du Groupe sont décrites au sein de la note 3.1 « Périmètre et règles de consolidation ».

3.2.1.1 Restrictions importantes associées aux entités contrôlées

Les restrictions statutaires, contractuelles ou réglementaires peuvent limiter la capacité du Groupe à accéder ou à transférer certains actifs librement depuis ou vers d'autres entités du Groupe ou de les utiliser et de régler des passifs du Groupe.

Le groupe La Banque Postale a ainsi identifié les situations et engagements suivants :

- le Groupe a donné ou s'est engagé à donner des titres en pension et a nanti des titres au profit de la Banque centrale européenne (cf. note 8 « Engagements donnés et reçus ») ;
- le Groupe a nanti des crédits immobiliers qui viennent en couverture des émissions obligataires réalisées par la société de financement à l'habitat du Groupe (La Banque Postale Home Loan SFH) au bénéfice des porteurs (cf. note 8 « Engagements donnés et reçus ») ;

- le Groupe a accordé des garanties de capital et de performance aux détenteurs de parts d'OPCVM originés par le Groupe (cf. note 8 « Engagements donnés et reçus ») ;
- au titre de ses activités d'assurance, le Groupe provisionne le résultat des placements financiers d'assurance redistribuables aux assurés (matérialisé dans les engagements au titre des contrats d'assurance à l'actif et au passif) et dans le cadre de ses activités de réassurance du risque, le Groupe reçoit ou donne des dépôts espèces ou des nantissements de titres (cf. note 5 « Activités d'assurance »).

3.2.1.2 Participations ne donnant pas le contrôle

Les intérêts minoritaires, ou participations ne donnant pas le contrôle, correspondent à la part d'intérêt dans les filiales ou sous-groupes par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe.

Les informations financières résumées représentent les données des filiales et sous-groupes prises à 100 %, y compris l'allocation du prix d'acquisition et avant l'élimination des opérations intragroupes.

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et sous-groupes dont le montant de participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier des entités détenues :

	31.12.2024						
	Participations ne donnant pas le contrôle			Informations financières résumées des filiales			
	Résultat net de la période attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Montant dans les capitaux propres en fin d'exercice des participations ne donnant pas le contrôle	Dividendes versés aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle	Total bilan	Capitaux propres	Produit net bancaire	Résultat net
(en millions d'euros)							
Groupe CNP Assurances	290	5 379	400	441 857	25 032	3 559	1 872
Autres entités	20	244	10	-	-	-	-
TOTAL	310	5 623	410	-	-	-	-

3.2.1.3 Entités structurées consolidées

Les entités structurées sont des entités qui ont été conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées ont généralement un objectif précis et bien défini ou des activités bien circonscrites.

Les entités structurées consolidées incluent :

- des organismes de placements collectifs (OPC, FCP) dont la gestion est assurée par les filiales du Groupe dans le cadre de ses activités bancaires ou pour lesquels le Groupe est amené à investir pour le compte des assurés souscrivant auprès des entités du Groupe ainsi que pour son compte propre ;
- des fonds communs de titrisations (FCT) dont les parts sont émises par des entités structurées ayant pour vocation de diversifier les risques de crédit sous-jacents et qui peuvent être divisées en tranches.

3.2.2 Entités mises en équivalence

Partenariats significatifs

Au 31 décembre 2024, les partenariats significatifs comprennent deux entités : Arial CNP Assurances et Holding d'Infrastructures Gazières.

Arial CNP Assurances

L'entité Arial CNP Assurances est contrôlée conjointement par le groupe CNP Assurances à hauteur de 40 % avec AG2R-La Mondiale. Cette coentreprise a pour objectif la conception, la commercialisation et la gestion de contrats d'épargne retraite supplémentaire collective et de contrats collectifs de protection sociale complémentaire santé et prévoyance. Ce partenariat est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Holding d'Infrastructures Gazières

L'entité Holding d'Infrastructures Gazières est contrôlée conjointement par le groupe CNP Assurances à hauteur de 53 % avec la Caisse des Dépôts. Cette holding détient notamment une participation de 39 % dans GRTgaz, société spécialisée dans le transport de gaz naturel. Ce partenariat est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Les informations financières relatives aux partenariats et entreprises associées sont détaillées dans la note 7.8 « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

3.3 Entités structurées non consolidées

Les informations présentées ci-après concernent les entités structurées par le Groupe et qui ne sont pas contrôlées par ce dernier. Ces informations ont été regroupées par entités exerçant des activités similaires : la Titrisation, les Fonds de placement et Autres.

Titrisation

Les opérations de titrisation regroupent les fonds communs de titrisation (FCT) et structures équivalentes qui émettent des instruments financiers pouvant être souscrits par des investisseurs qui portent des risques de crédit inhérents et qui peuvent être divisés en tranches. La titrisation est une technique financière par laquelle des créances traditionnellement illiquides et gardées par leurs détenteurs jusqu'à l'échéance sont transformées en titres négociables et liquides. Le but de cette opération est de :

- permettre la transformation d'un portefeuille illiquide en titres liquides ;
- favoriser la levée des fonds à des conditions avantageuses : outil de refinancement ;
- améliorer la gestion des risques : mécanisme de transfert de risques vers l'investisseur ;
- transférer le risque de crédit et ses composantes (risque de taux, de liquidité...) et donc réduire les contraintes sur les fonds propres ;
- faciliter la structuration du bilan (instrument de gestion du bilan).

Fonds de placement

Cette activité consiste à répondre à la demande des investisseurs dans le cadre :

- de la gestion de fonds. Cette activité fait appel à des entités structurées comme les organismes de placements collectifs ou des fonds immobiliers et autres structures équivalentes ;
- du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Autres

Il s'agit d'un ensemble regroupant le reste des activités.

3.3.1 Intérêts dans les entités structurées non consolidées

Les intérêts du Groupe dans une entité structurée non consolidée concernent les liens contractuels ou non qui l'exposent à un risque de rendements variables associés à la performance de cette entité structurée. Les intérêts peuvent

être attestés notamment par la détention d'instruments de capitaux propres ou de titres de créances mais également par un financement, un crédit de trésorerie, un rehaussement de crédit, l'octroi de garanties ou de dérivés structurés.

Le tableau ci-dessous fournit une information en regroupant par activité, de façon cumulée, l'exhaustivité des entités dans lesquelles le Groupe a un intérêt sans restriction particulière :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024		
	Titrisation	Fonds de placement	Autres
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 814	99 292	68
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 945	43	3
Actifs financiers au coût amorti	-	82	3 753
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	10 759	99 417	3 823
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	152
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	152
Engagements de financement donnés	-	-	4 091
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE PERTE	10 759	99 417	7 914
EXPOSITION NETTE AU RISQUE DE PERTE	10 759	99 417	7 914

L'exposition maximale au risque de perte correspond au montant des intérêts enregistrés à l'actif du bilan et des engagements donnés minoré des provisions pour risques et charges enregistrées au passif, minoré des garanties reçues.

L'exposition maximale au risque de perte est le plus souvent limitée aux parts détenues dans les fonds, à l'exception des fonds dans lesquels La Banque Postale accorde une garantie de capital et de performance.

3.3.2 Informations sur les entités structurées non consolidées sponsorisées par le Groupe

Sont définis comme entités structurées non consolidées sponsorisées les fonds qui sont structurés par une société de gestion contrôlée par le Groupe, notamment les fonds gérés par La Banque Postale Asset Management.

Une entité structurée est réputée sponsorisée par le Groupe dès lors que sa dénomination intègre le nom du Groupe ou d'une de ses filiales.

Les revenus tirés par le Groupe sur ces entités s'élèvent à 0,5 million d'euros au 31 décembre 2024 et sont principalement composés de commissions non récurrentes.

Note 4 Instruments financiers

PRINCIPES COMPTABLES

Un instrument financier est défini comme étant tout contrat qui donne lieu à la comptabilisation d'un actif financier pour l'une des parties et à la comptabilisation d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre partie.

Le droit contractuel pour l'une des parties de recevoir (ou l'obligation de payer) de la trésorerie est contrebalancé par l'obligation correspondante pour l'autre partie de payer (ou le droit de recevoir) de la trésorerie.

Les engagements hors bilan ne sont pas qualifiés d'instruments financiers et sont exclus du champ d'application d'IFRS 9 pour les volets classification et évaluation. En revanche, les engagements de financement et de garantie donnés font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit conformément à IFRS 9.

Principes généraux de comptabilisation des actifs et passifs financiers

Comptabilisation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur minorée ou majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition (à l'exception des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en produits ou en charges au moment de la comptabilisation initiale).

En pratique, la juste valeur sera le plus souvent le prix de transaction de l'instrument financier.

Date d'enregistrement initiale

Les titres sont inscrits au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat.

Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement.

Distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres

Un instrument de dette constitue une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à l'émetteur.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans l'actif net d'une entité, sans obligation contractuelle de remettre des liquidités ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité.

Comptabilisation des actifs financiers

Selon IFRS 9, la classification d'un actif financier est effectuée en fonction des modèles de gestion définis par l'entité et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « Prêt basique »).

Modèles de gestion

Un modèle de gestion correspond à la manière dont est géré collectivement un groupe d'actifs financiers pour générer des revenus. Son objectif est de traduire au mieux les pratiques de gestion des actifs concernés. Il est identifié au sein du Groupe à partir des faits objectifs qui peuvent être observés comme l'analyse de l'organisation du métier, de ses systèmes d'information, de ses rapports internes, de son mode de suivi des risques, ou encore de ses décisions de gestion passées (historiques de cessions par exemple).

Il convient de distinguer trois types de modèles de gestion :

- (i) un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs (modèle « Collecte ») ;
- (ii) un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs et effectuer des cessions (modèle « Collecte et Vente ») ;
- (iii) un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment ceux gérés à des fins de transaction, dans lequel la collecte des flux contractuels est accessoire.

L'identification d'un modèle de gestion est accompagnée d'une documentation au sein de chaque métier du Groupe.

Un changement de modèle de gestion est par nature très rare. En effet, les changements de modèles de gestion doivent être décidés par la direction des métiers en accord avec la Direction générale au vu des évolutions internes ou externes, significatives au regard de l'activité et observables par les parties externes. Ainsi un changement de modèle de gestion ne peut correspondre qu'à l'arrêt ou au lancement d'une activité significative. Il peut s'agir par exemple d'une cession de ligne de métier gérée auparavant selon le modèle « Collecte » : dans ce cas, l'entité ne commercialise plus ce type d'instruments financiers et reclasse l'ensemble des actifs concernés dans un modèle de gestion de type « Transaction ».

Le reclassement des instruments de dette respectant le test « SPPI » est obligatoire en cas de changement de modèle de gestion et interdit dans tous les autres cas.

Ce reclassement doit être effectué de manière prospective, sans retraiter le bilan ni le compte de résultat des périodes précédentes.

Par ailleurs, le reclassement doit avoir lieu en date d'ouverture du 1^{er} jour de la 1^{ère} période d'arrêté comptable commençant après la date effective du changement de modèle de gestion (i.e. soit le 1^{er} juillet soit le 1^{er} janvier).

Critère du « prêt basique » ou test « SPPI »

L'objectif du critère SPPI est de s'assurer que les flux de trésorerie contractuels générés par l'instrument sont uniquement composés de flux de remboursement en principal et de versement d'intérêts sur le principal restant dû. En d'autres termes, l'instrument doit être un « prêt basique ».

Le principal est défini comme la juste valeur de l'instrument financier au moment de sa comptabilisation initiale au bilan.

Les intérêts peuvent comprendre plusieurs composantes dont :

- la rémunération perçue au titre du temps qui passe ou « la valeur-temps de l'argent » ;
- la rémunération du risque de crédit encouru sur le montant prêté ;
- la rémunération venant compenser les coûts de la liquidité ou coûts administratifs ; et
- la marge commerciale.

Les actifs financiers respectant le critère du « prêt basique » sont des instruments de dette qui comprennent notamment les crédits classiques, des obligations à taux fixe et à taux variable ainsi que les créances commerciales. Ils incluent également des financements responsables (prêts verts et sociaux, crédits à impact, prêts liés au développement durable ou *Sustainability-Linked Loans*) dont les flux contractuels sont conformes aux critères SPPI.

Les actifs financiers ne respectant pas le critère du « prêt basique » incluent notamment les instruments de dette tels que les OPCVM ou les titres structurés.

Les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres de type actions ou titres de participation non consolidés ne respectent pas par nature le critère du « prêt basique ».

Ainsi, selon IFRS 9, en fonction du modèle de gestion dans lequel ils s'inscrivent et de leur respect ou non des critères du « prêt basique », les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories décrites ci-dessous :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- actifs financiers au coût amorti.

Modifications de contrats

Les modifications de contrats peuvent intervenir lorsque l'emprunteur fait face à des difficultés financières, ce qui constitue une restructuration de contrat, ou bien être liées à des considérations commerciales, auquel cas on parle de renégociation de contrat.

Lorsqu'un actif ou un passif est modifié, il convient de déterminer si la modification se traduit par une sortie de bilan (décomptabilisation) et la reconnaissance d'un nouvel instrument, ou simplement par le maintien d'un actif ou d'un passif modifié.

Décomptabilisation d'actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie attachés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque ces droits et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété ont été transférés à un tiers.

Lorsque certains risques et avantages ont été transférés, et tant que le contrôle est conservé sur l'actif financier, celui-ci est maintenu au bilan dans la mesure de l'implication continue dans l'actif concerné.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés et figurent dans leur poste d'origine. Le Groupe enregistre un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les Passifs à la juste valeur par résultat.

Chez le cessionnaire il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Lors des arrêts suivants les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance figure en valeur nominale dans les prêts et créances, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les Actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Opérations de prêts de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens IFRS. Ces opérations ne peuvent donc donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Ils restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés suivant les règles de celle-ci.

Opérations en devises

Selon IAS 21, les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable, par exemple un prêt ou une obligation basique. Par nature, un instrument de capitaux propres sera un actif non monétaire.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du Groupe, au cours de clôture. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les actifs libellés en devises comptabilisés en juste valeur par le résultat sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs sont comptabilisés globalement en résultat avec les autres variations de valeur du titre.

Les éléments non monétaires libellés en devises comptabilisés en capitaux propres non recyclables sont convertis au cours de change en date de clôture. Les gains ou les pertes de change relatifs à ces titres sont enregistrés en capitaux propres non recyclables. Dans ce cas, en cas de cession, les plus ou moins-values de change ne pourront pas être recyclées par le résultat.

Informations financières dans les économies hyperinflationnistes

Depuis le 1^{er} juillet 2018, l'Argentine est considérée comme une économie hyperinflationniste.

En conséquence, la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » prévoit le retraitement des états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin.

L'analyse des impacts relatifs à l'application de cette norme a permis au Groupe de s'assurer que ses pratiques comptables ne nécessitaient pas d'être modifiées.

4.1 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Caisse	1 184	1 127
Banques centrales ⁽¹⁾	26 629	39 450
CAISSE, BANQUES CENTRALES	27 812	40 577

(1) Le solde comprend une dépréciation BI de - 1,8 million d'euros au 31 décembre 2024 contre - 0,3 million d'euros au 31 décembre 2023.

4.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

PRINCIPES COMPTABLES

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » est la catégorie par défaut selon IFRS 9.

Elle comprend les titres de dette ne correspondant pas aux critères du prêt « basique » (par exemple : les OPCVM) ainsi que les instruments de capitaux propres qui ne sont pas classés dans la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Cette catégorie englobe par ailleurs les actifs financiers, y compris les dérivés actifs, détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire acquis ou émis avec l'intention de les revendre à brève échéance, et de manière plus large, l'ensemble des actifs financiers détenus selon un modèle de gestion qui n'est ni « collecte », ni « collecte et vente ».

Elle comprend notamment au sein du Groupe les crédits aux collectivités locales éligibles à des cessions à Caffil.

Les variations de juste valeur des actifs financiers classés dans cette catégorie comptable sont enregistrées au compte de résultat.

Figurent également dans cette catégorie les actifs que le Groupe a désignés pour être évalués en juste valeur par résultat en application de l'option offerte par la norme IFRS 9, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable (option à prendre en date de 1^{ère} comptabilisation et irrévocable) ;
- ou si le risque de crédit est couvert par un dérivé (l'option peut être appliquée lors de la comptabilisation initiale ou bien ultérieurement).

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les passifs comptabilisés dans cette catégorie correspondent aux passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés passifs, ainsi qu'aux passifs que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat en application de l'option offerte par la norme IFRS 9, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable. Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions structurées ;
- groupe de passifs financiers dont la gestion et l'évaluation de la performance se font à la juste valeur ;
- passifs financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés non étroitement liés.

Le traitement comptable des passifs financiers pour lesquels cette option est exercée est le suivant :

- les variations de juste valeur de ces passifs sont comptabilisées en résultat à l'exception de la part relative au risque de crédit propre du Groupe. Cette dernière est comptabilisée en réserves non recyclables et ne sera donc pas recyclée en résultat en cas de remboursement anticipé de la dette.

4.2.1 Instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024				TOTAL
	Juste valeur détenues à des fins de transaction	Juste valeur sur option	Juste valeur non SPPI et instruments de capitaux propres	Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	
Instruments dérivés	6 018	-	-	-	6 018
de taux	5 651	-	-	-	5 651
de change	160	-	-	-	160
de crédit	-	-	-	-	-
sur actions et indices	207	-	-	-	207
autres	-	-	-	-	-
Instruments de dettes	14	2 943	72 987	85 366	161 310
Effets publics et valeurs assimilées	0	1 435	665	22 566	24 666
Obligations et autres titres à revenu fixe	14	1 508	12 490	14 702	28 714
OPCVM	-	-	59 832	48 098	107 930
Instruments de capitaux propres	-	-	16 356	5 458	21 815
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	16 356	5 458	21 815
Prêts et avances	3 022	-	3 945	-	6 967
Établissements de crédit	-	-	-	-	-
Clientèle	3 022	-	3 945	-	6 967
Titres et valeurs reçus en pension livrée	7 784	-	-	-	7 784
Établissements de crédit	225	-	-	-	225
Clientèle	7 558	-	-	-	7 558
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	16 838	2 943	93 288	90 825	203 894
Instruments dérivés	5 324	-	-	-	5 324
de taux	4 640	-	-	-	4 640
de change	555	-	-	-	555
de crédit	2	-	-	-	2
sur actions et indices	128	-	-	-	128
autres	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	5 071	-	-	5 071
Titres et valeurs donnés en pension livrée	7 176	-	-	-	7 176
Établissements de crédit	2 225	-	-	-	2 225
Clientèle	4 950	-	-	-	4 950
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	12 500	5 071	-	-	17 571

31.12.2023

(en millions d'euros)	Juste valeur détenues à des fins de transaction	Juste valeur sur option	Juste valeur non SPPI et instruments de capitaux propres	Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	TOTAL
Instruments dérivés	5 244	-	-	-	5 244
de taux	4 911	-	-	-	4 911
de change	104	-	-	-	104
de crédit	1	-	-	-	1
sur actions et indices	227	-	-	-	227
Instruments de dettes	34	3 348	85 555	91 603	180 540
Effets publics et valeurs assimilées	(0)	1 811	941	24 250	27 001
Obligations et autres titres à revenu fixe	34	1 537	24 778	15 793	42 142
OPCVM	-	-	59 837	51 561	111 397
Instruments de capitaux propres	-	-	15 673	3 149	18 823
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	15 673	3 149	18 823
Prêts et avances	2 537	-	4 845	-	7 383
Clientèle	2 537	-	4 845	-	7 383
Titres et valeurs reçus en pension livrée	6 106	-	-	-	6 106
Établissements de crédit	792	-	-	-	792
Clientèle	5 314	-	-	-	5 314
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	13 921	3 348	106 073	94 753	218 095
Instruments dérivés	4 047	-	-	-	4 047
de taux	3 189	-	-	-	3 189
de change	577	-	-	-	577
de crédit	3	-	-	-	3
sur actions et indices	276	-	-	-	276
autres	1	-	-	-	1
Dettes représentées par un titre	-	3 869	-	-	3 869
Titres et valeurs donnés en pension livrée	5 675	-	-	-	5 675
Établissements de crédit	1 313	-	-	-	1 313
Clientèle	4 362	-	-	-	4 362
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	9 722	3 869	-	-	13 591

Instruments financiers dérivés de transaction

PRINCIPES COMPTABLES

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix de matières premières, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable appelée sous-jacent ;
- il requiert un investissement initial net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- il est dénoué à une date future.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

- dérivés détenus à des fins de transaction : regroupant l'ensemble des dérivés en dehors des dérivés entrant dans une relation de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan pour leur juste valeur parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » ;
- dérivés de couverture : ces dérivés s'inscrivent dans le cadre de la comptabilité de couverture et sont présentés dans la note 4.3 « Dérivés de couverture et résultat de la comptabilité de couverture ».

Juste valeur et notionnels

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024		
	Actif	Passif	Notionnel
Instruments de taux d'intérêt	5 651	4 640	711 406
<i>Futures</i>	-	-	3 732
<i>Swaps de taux d'intérêt</i>	4 833	4 447	297 765
<i>Options, caps, floors, collars</i>	818	193	409 909
Instruments de devises	160	555	11 389
<i>Opérations fermes de change</i>	160	555	10 224
<i>Options de change</i>	-	-	1 165
Instruments de crédit	-	2	100
Instruments sur actions et indices	207	128	30 373
<i>Autres instruments</i>	-	-	-
TOTAL DES DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	6 018	5 324	753 267

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023		
	Actif	Passif	Notionnel
Instruments de taux d'intérêt	4 911	3 189	357 769
<i>Futures</i>	-	-	4 613
<i>Swaps de taux d'intérêt</i>	3 262	2 832	153 001
<i>Options, caps, floors, collars</i>	1 650	357	200 156
Instruments de devises	104	577	9 787
<i>Opérations fermes de change</i>	104	577	9 761
<i>Options de change</i>	-	-	26
Instruments de crédit	1	3	421
Instruments sur actions et indices	227	276	19 868
<i>Autres instruments</i>	-	1	226
TOTAL DES DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	5 244	4 047	388 072

Analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de transaction est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

(en millions d'euros)	31.12.2024							
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
	Actif				Passif			
Instruments de taux d'intérêt	189	1 932	3 530	5 651	140	1 540	2 960	4 640
Swaps de taux d'intérêt	131	1 509	3 193	4 833	114	1 418	2 914	4 447
Options, caps, floors, collars	58	423	337	818	27	121	46	193
Instruments de devises	90	32	39	160	123	253	179	555
Opérations fermes de change	90	32	39	160	123	253	179	555
Instruments de crédit	-	-	-	-	-	-	2	2
Instruments sur actions et indices	128	72	7	207	111	16	0	128
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION	406	2 036	3 576	6 018	374	1 808	3 142	5 324

(en millions d'euros)	31.12.2023							
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
	Actif				Passif			
Instruments de taux d'intérêt	136	2 024	2 751	4 911	106	918	2 165	3 189
Swaps de taux d'intérêt	87	934	2 241	3 262	64	692	2 077	2 832
Options, caps, floors, collars	49	1 090	511	1 650	42	226	89	357
Instruments de devises	21	25	59	104	111	191	276	577
Opérations fermes de change	21	25	59	104	111	191	276	577
Instruments de crédit	1	-	-	1	1	2	-	3
Instruments sur actions et indices	37	178	13	227	92	182	2	276
Autres instruments	-	-	-	-	1	-	-	1
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION	194	2 227	2 823	5 244	311	1 293	2 443	4 047

4.2.2 Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenus variables classés en juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur (coupons inclus) des actifs ou passifs financiers classés en juste valeur par résultat ;
- le résultat de la comptabilité de couverture portant sur des instruments financiers.

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Dividendes reçus	1 262	1 196
Variations de juste valeur sur actifs et passifs financiers évalués par résultat	9 462	8 797
Variations de juste valeur sur actifs et passifs détenus à des fins de transaction	(1 031)	(1 529)
Variations de juste valeur sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	3 231	2 138
Variations de juste valeur sur actifs et passifs à la juste valeur par résultat sur option	(106)	(73)
Variations de juste valeur sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	7 368	8 261
Résultat de la comptabilité de couverture ⁽¹⁾	17	(1)
GAINS ET PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	10 740	9 992

(1) Le résultat de la comptabilité de couverture est détaillé dans la note 4.3 « Dérivés de couverture et résultat de la comptabilité de couverture ».

4.3 Dérivés de couverture et résultat de la comptabilité de couverture

PRINCIPES COMPTABLES

Le Groupe applique les dispositions relatives à la microcouverture d'IFRS 9 depuis le 1^{er} janvier 2020. Concernant la macrocouverture, les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39 continuent de s'appliquer dans l'attente d'une nouvelle norme sur cette thématique.

Les dérivés qui satisfont aux critères requis par la norme IFRS 9 (IAS 39 pour la macrocouverture) pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie » ou « Couverture d'un investissement net libellé en devises » selon les cas. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les « Instruments dérivés de couverture ». Les autres instruments dérivés sont par défaut classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », ou « Passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir une ou plusieurs transactions.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place (stratégie de couverture, désignation du risque couvert, de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, méthode d'évaluation de l'efficacité). L'efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie, à chaque arrêté.

Selon la nature du risque couvert l'instrument financier dérivé est désigné comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat de manière symétrique à la réévaluation de l'élément couvert. Les gains ou pertes attribuables au risque couvert sont constatés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat. Les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument de couverture pour la partie efficace. L'éventuelle inefficacité de la couverture est directement inscrite en résultat. La partie correspondant au réescompte et aux tombées d'intérêt de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » symétriquement aux produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dès que l'instrument financier dérivé est cédé ou liquidé, la comptabilité de couverture cesse sur une base prospective : la valeur au bilan de l'élément financier ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur attribuables au risque couvert, et sa réévaluation jusqu'alors constatée au titre de la comptabilité de couverture est amortie sur la période restant à courir de l'élément tant que celui-ci est toujours inscrit au bilan.

En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture, n'étant plus qualifié d'instrument de couverture mais continuant d'exister, reste comptabilisé au bilan, à la juste valeur par résultat. Un résultat de cession de l'élément couvert est éventuellement constaté en résultat, intégrant le recyclage du solde de réévaluation présent au bilan et lié à l'élément couvert disparu.

Macrocouverture

La macrocouverture est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités offertes par l'Union Européenne.

Les instruments de macrocouverture sont pour l'essentiel des *swaps* de taux désignés en couverture de juste valeur des ressources à taux fixe du Groupe.

Le traitement comptable des dérivés de macrocouverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits *supra*. La réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

L'écoulement en taux de ces *swaps* de couverture est systématiquement plus court que l'écoulement probable en taux des éléments couverts à taux fixe. Cette approche est dite en « fonds de cuve » (*bottom-layer approach*). En cas de dépassement (surcouverture), le test d'efficacité réalisé par le groupe La Banque Postale montre qu'elle n'est pas respectée et le dérivé de couverture est systématiquement résilié à due concurrence de l'inefficacité.

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie permet de couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures hautement probables. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de variabilité des flux de trésorerie futurs des actifs et passifs à taux révisable.

La part efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres tandis que la part inefficace est rapportée au résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

La partie correspondant au réescompte et aux tombées d'intérêt de l'instrument financier dérivé est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts courus et échus des instruments de couverture » au sein des « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

Dès que l'instrument financier dérivé est cédé, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés au fur et à mesure en résultat en produits et charges d'intérêts ou rapportés immédiatement en résultat. En cas de disparition de l'élément couvert le dérivé est porté dans la catégorie « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le résultat »

tandis que la réévaluation de l'élément couvert inscrite dans les capitaux propres est immédiatement constatée en résultat.

Couverture d'un investissement net libellé en devises

Ce type de couverture n'est pas pratiqué par le Groupe.

Instruments de couverture

Le groupe La Banque Postale utilise plusieurs types de dérivés de couverture pour gérer les risques de taux et change des éléments du bilan.

S'agissant des *swaps* de taux (contrat de gré à gré permettant d'échanger, sur la base d'un montant nominal, les flux d'intérêts calculés sur un taux fixe contre les flux d'intérêts calculés sur un taux variable), le groupe La Banque Postale privilégie les *swaps* contre ESTER.

S'agissant des *swaps* de change, le groupe La Banque Postale utilise les *cross currency swaps* (*swap* de devise). Le *cross currency swap* assure ainsi à la fois la conversion de la devise en euro ainsi que la couverture économique en change (financement et intérêts). Les flux en devise du titre (actif ou passif) et du *swap* sont complètement adossés en termes de montants, de dates et de décaissement.

Sous-jacents

Le groupe La Banque Postale procède à des couvertures d'opérations au bilan du Groupe sur le périmètre bancaire (qu'elles soient d'origine clientèle ou financière) avec des dérivés traités face à un portefeuille dédié du portefeuille de négociation de La Banque Postale ou face à des contreparties du marché. Ces opérations dépendent du modèle de gestion des portefeuilles.

Ces opérations procèdent de différentes stratégies de couverture qui visent essentiellement à couvrir le risque de taux d'intérêt.

Éléments couverts	Dérivés	Couverture
Prêts à taux fixes	Swap payeur fixe	Macrocouverture « <i>carve-out</i> » de la juste valeur (CO-FVH : <i>Carve-out Fair Value Hedge</i>)
Prêts à taux fixes	Swap payeur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : <i>Fair Value Hedge</i>)
Titres à taux fixe achetés	Swap payeur fixe	Macrocouverture « <i>carve-out</i> » de la juste valeur (CO-FVH : <i>Carve-out Fair Value Hedge</i>)
Titres à taux fixe achetés	Swap payeur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : <i>Fair Value Hedge</i>)
Dépôts client à taux fixe	Swap receveur fixe	Macrocouverture « <i>carve-out</i> » de la juste valeur (CO-FVH : <i>Carve-out- Fair Value Hedge</i>)
PEL	Swap receveur fixe	Macrocouverture « <i>carve-out</i> » de la juste valeur (CO-FVH : <i>Carve-out Fair Value Hedge</i>)
Émission obligataire et dépôts à terme reçus à taux fixe	Swap receveur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : <i>Fair Value Hedge</i>)
Émission obligataire en devise	Cross Currency Interest Rate Swap	Microcouverture FVH (<i>Fair Value Hedge</i>)

Sous-jacents couverts à l'actif

Le risque couvert correspond au risque de taux en valeur attaché à des obligations et des prêts à la clientèle (immobiliers, consommation) à taux fixe, ainsi qu'au risque de taux en flux de trésorerie (acquisition d'obligations à terme).

Sous-jacents couverts au passif

Le risque couvert correspond au risque de taux en valeur attaché à des dépôts client à taux fixe (à vue, PEL), à des dépôts à terme à taux fixe et à des émissions obligataires à taux fixe.

Efficacité de la couverture

Couverture d'un titre ou d'un prêt par un swap

Il existe deux types de couverture de juste valeur :

- **les couvertures contre Euribor** : les couvertures contre Euribor sont valorisées en utilisant une courbe d'actualisation EURIBOR pour les titres, et les dérivés sont valorisés en utilisant une courbe ESTER. L'introduction de deux courbes d'actualisation différentes crée une légère inefficacité de couverture qui sera d'autant plus importante que le *spread* ESTER-EURIBOR va varier dans le temps (l'inefficacité provenant des variations de juste valeur de la branche variable du *swap*, dès lors que ce taux n'est pas un taux quotidien (tel l'ESTER) mais un taux préfixé (tel l'Euribor)) ;
- **les couvertures contre ESTER** : les couvertures contre ESTER sont valorisées en utilisant une courbe d'actualisation ESTER pour les titres et pour les dérivés. Ainsi, la couverture mathématique est parfaite entre le titre et le *swap* (titre actualisé contre ESTER avec retraitement de la composante crédit et *swap* actualisé contre ESTER), c'est pourquoi elles sont considérées comme étant 100 % efficaces sans nécessité de réaliser de tests d'efficacité rétrospectifs.

Couverture de plusieurs titres par plusieurs swaps

Les principes définis permettent d'obtenir une documentation de couverture simplifiée réputée 100 % efficace, tout en gérant correctement le traitement comptable de la « composante taux » couverte et notamment le recyclage des résultats de couverture en fonction des opérations réalisées sur les titres.

Les titres et leur couverture (un *swap*, plus exceptionnellement plusieurs *swaps*) sont regroupés par « stratégie » de macrocouverture. Chaque stratégie de macrocouverture respecte les contraintes suivantes :

- les titres et les *swaps* de la stratégie ont une date de maturité comprise dans un même *bucket* d'une durée maximale d'un an ;
- le montant notionnel du *swap* de la stratégie doit être strictement inférieur au montant principal total des titres ;
- la maturité du *swap* de la stratégie doit être inférieure ou égale à la plus petite maturité des titres de la stratégie ;
- la sensibilité du *swap* de la stratégie doit être inférieure ou égale à la sensibilité globale des titres ;
- s'il y a plusieurs *swaps* dans la stratégie ils doivent être exécutés le même jour ;
- une fois l'adossement réalisé entre les titres et le(s) *swap(s)*, aucun titre ne peut plus être acheté dans la stratégie, seules les ventes de titres et un « *unwind* » des *swaps* sont autorisés.

Dans ce cadre de gestion, dès qu'une stratégie de couverture est constituée, celle-ci ne doit pas être abondée par de nouveaux titres ou de nouveaux *swaps*. Cela permet en effet de garantir que durant la période de couverture, tous les titres et tous les *swaps* ont eu des variations de valeur (au titre du risque de taux) homogènes dans le temps.

La Banque Postale s'est fixée des règles de débouclage en suivant le montant principal des titres vendus stratégie par stratégie afin de respecter en permanence les contraintes définies et en résiliant partiellement le même jour que la vente de titre l'encours de *swap* qui dépasserait du principal des titres restants. En cas de dépassement (sur-couverture), le test d'efficacité mis en place par le groupe La Banque Postale n'est pas respecté, une « inefficacité » est alors calculée, le dérivé de couverture est systématiquement résilié du montant de la sur-couverture.

Au sein du Groupe, les sources d'inefficacité de la macrocouverture résultent essentiellement de la disparition du sous-jacent.

Couverture d'un PEL

La Banque Postale couvre une partie de ses PEL par des *swaps* de taux classés en *carve-out* FVH selon une approche « en fond de cuve » générationnelle. Le principe est de couvrir le risque de taux attaché à une génération de PEL à taux fixe de 2.50 % (taux banque et ouverts entre mars 2011 et janvier 2015).

Couverture des dépôts

La Banque Postale couvre ses dépôts par des *swaps* de taux classés en *carve-out* FVH selon une approche « en fond de cuve ». Le principe est de couvrir le risque de taux attaché à une partie des dépôts à vue dont le taux client est fixe (nul en l'occurrence).

Ratio de couverture

Le ratio de couverture (quantité d'éléments couverts/quantité d'instruments de couverture) correspond au ratio utilisé par le groupe La Banque Postale dans sa gestion opérationnelle du risque.

La méthode de détermination du ratio de couverture est la suivante : à chaque date d'arrêté, la documentation rétrospective consiste à vérifier que la variation de valeur de l'élément couvert depuis l'origine est homogène avec la variation de l'élément de couverture. L'écart de valorisation correspond à la part inefficace de la couverture, comptabilisée en compte de résultat.

Tests d'efficacité

Le groupe La Banque Postale effectue un test d'efficacité au moins une fois par semestre.

Couverture de flux de trésorerie Cash Flow Hedge (CFH)

Concernant la couverture de flux de trésorerie *Cash Flow Hedge*, le groupe La Banque Postale utilise la méthode du dérivé hypothétique. Cette méthode du dérivé hypothétique consiste en une comparaison des variations de la valeur de l'instrument dérivé aux variations de valeur d'un instrument dérivé fictif appelé dérivé hypothétique qui représenterait parfaitement le risque couvert.

Couverture de juste valeur *Fair Value Hedge (FVH)*

Couverture d'un titre ou d'un prêt par un swap

Concernant la microcouverture sur les *swaps* EURIBOR, le groupe La Banque Postale utilise la méthode du dérivé hypothétique. Partant du postulat que les *swaps* contre ESTER sont 100 % efficaces en microcouverture, la méthode consiste à créer un *swap* ESTER qui aurait pu être mis en place lors de la couverture (répliquant exactement le titre) et à apprécier la variation de valeur de ce *swap* par rapport à la variation de valeur du *swap* réellement mis en place.

L'inefficacité résiduelle correspond alors à la somme des variations de valeur de l'élément couvert et de l'élément de couverture. Le titre et le *swap* sont valorisés à l'aide d'une courbe de taux identique et constante, seul le taux de change de marché est pris en compte. Ainsi la variation de valeur du titre valorisé de cette manière est indépendante des variations de valeur des taux d'intérêt et est uniquement impactée par la variation du taux de change. Dans le cas où le test d'efficacité ne serait pas respecté, le groupe La Banque Postale impose de résilier tout ou partie de l'élément de couverture. Pour cela, les tests d'efficacité sont effectués avant et après cession pour s'assurer de la conformité de l'opération de résiliation.

Couverture de plusieurs titres par un swap

Afin d'assurer le suivi de la stratégie de couverture, La Banque Postale a mis en place une documentation glissante des stratégies de couverture pour matérialiser l'absence d'entrée de nouveaux titres ou de complément sur des positions existantes.

Couverture de plusieurs prêts par plusieurs *swaps* (fonds de cuve/*carve out*)

La méthode dite « générationnelle » s'applique lors de la macrocouverture FVH.

Le groupe La Banque Postale procède à des tests qui visent à vérifier que pour chacune des générations de *swaps*, et pour chacune des bandes de maturité annuelle, il existe toujours un excédent de prêts à couvrir. Ce test est

satisfait lorsque, pour chaque bande de maturité et pour chaque génération, le montant du nominal des prêts couverts est supérieur au nominal des *swaps* de couverture. La norme prévoit la possibilité d'affecter des *swaps* à des portefeuilles de prêts originés antérieurement, lorsque ces *swaps* génèrent de la sur-couverture sur les bandes de maturité de leur génération. Des modèles internes de remboursements anticipés et renégociations sont appliqués aux générations de prêts à taux fixe utilisées.

Dans le cas où le nominal des dérivés est supérieur, cela met fin à la relation de couverture et il est procédé systématiquement à une résiliation du ou des dérivés avec impact en résultat ou à un reclassement en *trading*, pour décomptabilisation des actifs couverts.

La valorisation se fait par une courbe *forward* ESTER et une courbe d'actualisation ESTER également. Il n'y a alors pas de sensibilité à la base BOR-OIS donc le test de comparaison des variations des justes valeurs de l'élément couvert et du *swap* n'est pas nécessaire.

Couverture des PEL

Le test repose sur la vérification que l'écoulement en taux des *swaps* est plus rapide que l'écoulement certain (stressé) en taux des PEL ou encore que pour chaque génération de *swaps* et pour chaque bande de maturité, il existe toujours un excédent de PEL à couvrir. Les encours concernés sont dits « certains » et correspondent aux encours de PEL dont la banque est certaine de disposer dans 97,5 % des cas (y compris dans des cas défavorables de remontée des taux)

Couverture des dépôts

Le test d'efficacité de couverture des dépôts à vue permet de s'assurer que l'écoulement en taux des *swaps* est plus rapide que l'écoulement probable en taux des dépôts à vue. Ces encours de dépôts à vue reposent sur un scénario de référence qui distingue une partie stable core, une partie stable non core et une partie volatile. Les dépôts à vue sont amortis selon les modèles étudiés par l'ALM et validés par la Direction des Risques.

Juste valeur et notionnels

La ventilation des instruments dérivés de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie est présentée ci-après :

(en millions d'euros)	31.12.2024		
	Actif	Passif	Notionnel
Instruments de taux d'intérêt	327	1 939	62 102
Swaps de taux d'intérêt	327	1 939	62 102
Instruments de devises	74	0	926
Opérations fermes de change	74	0	926
TOTAL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	400	1 939	63 028
Instruments de taux d'intérêt	-	19	-
Swaps de taux d'intérêts	-	19	-
Instruments de devises	86	-	2 310
Opérations fermes de change	86	-	2 310
Autres instruments	-	-	-
TOTAL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	86	19	2 310
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	486	1 958	65 338

(en millions d'euros)	31.12.2023		
	Actif	Passif	Notionnel
Instruments de taux d'intérêt	570	2 159	54 242
Swaps de taux d'intérêt	570	2 159	54 242
Instruments de devises	49	3	926
Opérations fermes de change	49	3	926
TOTAL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	619	2 163	55 168
Instruments de taux d'intérêt	-	4	-
Swaps de taux d'intérêts	-	4	-
Instruments de devises	58	18	1 086
Opérations fermes de change	58	18	1 086
Autres instruments	-	(1)	-
TOTAL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	58	21	1 086
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	677	2 183	56 254

Analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture est présentée par maturité contractuelle résiduelle :

(en millions d'euros)	31.12.2024							
	Actif				Passif			
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt	37	107	182	327	85	767	1 107	1 958
Swaps de taux d'intérêt	37	107	182	327	85	767	1 107	1 958
Instruments de devises	21	37	101	159	-	0	-	0
Opérations fermes de change	21	37	101	159	-	0	-	0
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	58	144	284	486	85	767	1 107	1 958

(en millions d'euros)	31.12.2023							
	Actif				Passif			
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt	83	325	163	570	163	825	1 175	2 162
Swaps de taux d'intérêt	83	325	163	570	163	825	1 175	2 162
Instruments de devises	-	33	74	107	-	3	18	21
Opérations fermes de change	-	33	74	107	-	3	18	21
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	83	358	237	677	163	828	1 192	2 183

La ventilation des notionnels des instruments dérivés de couverture est présentée par maturité contractuelle résiduelle :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024			
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt	7 283	29 527	25 292	62 102
Swaps de taux d'intérêt	7 283	29 527	25 292	62 102
Instruments de devises	100	673	153	926
Opérations fermes de change	100	673	153	926
TOTAL NOTIONNEL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	7 383	30 200	25 445	63 028
Instruments de devises	-	963	1 348	2 310
Opérations fermes de change	-	963	1 348	2 310
TOTAL NOTIONNEL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	-	963	1 348	2 310
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	7 383	31 162	26 793	65 338

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023			
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt	12 796	22 440	19 006	54 242
Swaps de taux d'intérêt	12 796	22 440	19 006	54 242
Instruments de devises	-	773	153	926
Opérations fermes de change	-	773	153	926
TOTAL NOTIONNEL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	12 796	23 213	19 159	55 168
Instruments de devises	-	-	1 086	1 086
Opérations fermes de change	-	-	1 086	1 086
TOTAL NOTIONNEL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	-	-	1 086	1 086
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	12 796	23 213	20 245	56 254

Résultat de la comptabilité de couverture

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur - microcouverture	526	(510)	16
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	160	(396)	(236)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	366	(114)	252
Couvertures de juste valeur - macrocouverture	127	(126)	1
Variations de juste valeur des éléments couverts	131	(1)	130
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	(4)	(125)	(129)
Couvertures de flux de trésorerie	-	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace - change	-	0	0
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	653	(636)	17

(en millions d'euros)	31.12.2023		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur - microcouverture	1 643	(1 641)	1
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	535	(726)	(191)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	1 108	(915)	193
Couvertures de juste valeur - macrocouverture	292	(295)	(3)
Variations de juste valeur des éléments couverts	195	(111)	84
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	97	(184)	(87)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace - change	-	-	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	1 935	(1 936)	(1)

Couverture de juste valeur

Éléments couverts

Microcouvertures de juste valeur

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable	Couvertures existantes	Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
		dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
ACTIF				
Taux d'intérêt	10 371	22	-	102
Change	797	(0)	-	0
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	11 168	22	-	102
Taux d'intérêt	2 903	(37)	-	10
Change	-	-	-	-
Instruments financiers au coût amorti	2 903	(37)	-	10
PASSIF				
Taux d'intérêt	15 433	(598)	-	328
Change	-	-	-	-
Instruments financiers au coût amorti	15 433	(598)	-	328

(en millions d'euros)	31.12.2023			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	(y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
ACTIF				
Taux d'intérêt	8 354	(80)	-	502
Change	775	(0)	-	1
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	9 129	(80)	-	503
Taux d'intérêt	1 492	(47)	-	51
Change	-	-	-	-
Instruments financiers au coût amorti	1 492	(47)	-	51
PASSIF				
Taux d'intérêt	13 406	(926)	-	705
Change	-	-	-	-
Instruments financiers au coût amorti	13 406	(926)	-	705

Macrocouverture de juste valeur

(en millions d'euros)	31.12.2024		31.12.2023	
	Valeur comptable	Variation cumulée de juste valeur ⁽¹⁾	Valeur comptable	Variation cumulée de juste valeur ⁽¹⁾
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	25 474	490	13 826	181
TOTAL - ACTIF	25 474	490	13 826	181
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	5 875	(161)	11 658	(331)
TOTAL - PASSIF	5 875	(161)	11 658	(331)

(1) Variation de juste valeur attribuable au risque couvert uniquement et servant à la détermination de la part efficace de la juste valeur de l'instrument de couverture. Cette variation s'entend hors intérêts courus.

Résultat de la comptabilité de couverture de juste valeur

(en millions d'euros)	31.12.2024		
	Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y. c. cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y. c. cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	93	(79)	14
Change	28	(27)	1
TOTAL	121	(106)	15

(en millions d'euros)	31.12.2023		
	Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y. c. cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y. c. cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	42	(42)	0
Change	65	(65)	(0)
TOTAL	107	(107)	0

Couverture de flux de trésorerie

Éléments couverts

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024		
	Couvertures existantes	Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
ACTIF			
Taux d'intérêt	(0)	70	(25)
Change	1	-	(26)
TOTAL	1	70	(51)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023		
	Couvertures existantes	Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
ACTIF			
Taux d'intérêt	10	84	(4)
Change	27	-	(39)
TOTAL	37	84	(44)

Résultat de la comptabilité de couverture de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024		
	Autres éléments du résultat global		Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	(10)	(4)	-
Change	43	(80)	0
TOTAL	33	(84)	0

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023		
	Autres éléments du résultat global		Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	10	(14)	-
Change	(79)	39	-
TOTAL	(69)	25	-

4.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

PRINCIPES COMPTABLES

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

En ce qui concerne les placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, la norme IFRS 9 offre l'option, en date de 1^{ère} comptabilisation de chaque instrument, de les classer à la juste valeur par capitaux propres non recyclables. Ce choix, effectué ligne à ligne, est irrévocable.

Dans ce cas, les gains ou les pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont pas recyclés en résultat en cas de cession. Seuls les dividendes relatifs à ces titres sont enregistrés en résultat.

Par ailleurs, en cas de cession, le Groupe reclasse en réserves consolidées la part de réserves non recyclables correspondant à la plus ou moins-value de cession constatée.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette gérés en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs (modèle de collecte et vente) et dont les flux contractuels sont uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (respect du critère du « Prêt basique » ou « test SPPI ») sont classés dans les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

recyclables. Ces actifs sont comptabilisés lors de leur inscription initiale au bilan à leur juste valeur et entrent dans le champ d'application de la dépréciation selon IFRS 9.

Les revenus courus ou acquis sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

En date de clôture, cette catégorie d'instruments financiers est évaluée à sa juste valeur et les variations de juste valeur, hors revenus, sont inscrites en capitaux propres (réserves recyclables), à l'exception des écarts de change sur les actifs monétaires en devises enregistrés en résultat. De plus, ces instruments étant soumis au modèle de dépréciation pour risque de crédit, les variations des pertes de crédit attendues sont comptabilisées en résultat dans le coût du risque, en contrepartie des capitaux propres (réserves recyclables), sur la ligne « coût du risque de crédit » pour les portefeuilles relevant de l'activité bancaire et sur la ligne « Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance » au sein du produit net bancaire pour les portefeuilles relevant de l'assurance.

Lors de la cession de ces titres, les gains ou pertes latents antérieurement constatés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat au sein des « Gains ou pertes nets des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ».

4.4.1 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2024							
	Juste valeur				Dont dépréciations			
	B1	B2	B3	TOTAL	B1	B2	B3	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	-	--	-	15 238	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	15 238	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	14 994	-	-	-	-
Autres titres détenus à long terme	-	-	-	3	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	241	-	-	--	-
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	202 858	88	-	202 946	(291)	(1)	-	(292)
Instruments de dettes	202 858	88	-	202 946	(291)	(1)	-	(292)
Effets publics et valeurs assimilées	91 932	-	-	91 932	(98)	-	-	(98)
Obligations et autres titres de dette	110 927	88	-	111 014	(193)	(1)	-	(194)
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	-	-	-	218 184	-	-	-	(292)

(en millions d'euros)	31.12.2023							
	Juste valeur				Dont dépréciations			
	B1	B2	B3	TOTAL	B1	B2	B3	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	-	-	-	15 980	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	15 980	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	15 705	-	-	-	-
Autres titres détenus à long terme	-	-	-	4	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	270	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	196 902	68	-	196 970	(299)	(0)	(2)	(301)
Instruments de dettes	196 902	68	-	196 970	(299)	(0)	(2)	(301)
Effets publics et valeurs assimilées	95 673	-	-	95 673	(116)	-	-	(116)
Obligations et autres titres de dette	101 229	68	-	101 297	(182)	(0)	(2)	(184)
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	-	-	-	212 950	-	-	-	(301)

Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2024	
	Juste valeur	Gains/pertes cumulés latents
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	14 997	3 541
Titres de participation non consolidés	241	(74)
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	15 238	3 468
Impôts	-	(686)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)	-	2 782

(en millions d'euros)	31.12.2023	
	Juste valeur	Gains/pertes cumulés latents
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	15 710	3 868
Titres de participation non consolidés	270	(39)
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	15 980	3 829
Impôts	-	(771)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)	-	3 058

Placements dans des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ayant été décomptabilisés au cours de la période

(en millions d'euros)	31.12.2024	
	Juste valeur	Gains/pertes cumulés réalisés ⁽¹⁾
Actions et autres titres à revenu variable	3 422	521
Titres de participation non consolidés	(0)	(0)
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	3 422	521
Impôts	-	(134)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)	-	387

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

(en millions d'euros)	31.12.2023	
	Juste valeur	Gains/pertes cumulés réalisés ⁽¹⁾
Actions et autres titres à revenu variable	3 575	607
Titres de participation non consolidés	12	11
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	3 588	618
Impôts	-	(157)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)	-	461

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2024	
	Juste valeur	Gains/pertes latents
Effets publics et valeurs assimilées	91 932	(19 518)
Obligations et autres titres à revenu fixe	111 014	(6 510)
Total des instruments de dettes	202 946	(26 028)
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	202 946	(26 028)
Impôts	-	7 098
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)	-	(18 930)

(en millions d'euros)	31.12.2023	
	Juste valeur	Gains/pertes latents
Effets publics et valeurs assimilées	95 673	(18 569)
Obligations et autres titres à revenu fixe	101 297	(8 128)
Total des instruments de dettes	196 970	(26 697)
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	196 970	(26 697)
Impôts	-	7 307
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)	-	(19 390)

4.4.2 Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres, ce poste comprend les éléments de résultat suivants :

- les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ;
- les plus ou moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les résultats de cession ou de résiliation des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	524	533
Plus ou moins-values de cession comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(1 161)	(3 076)
sur instruments de dettes	(1 161)	(3 076)
Résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des instruments de dette	(49)	-
GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	(685)	(2 543)

4.5 Actifs financiers au coût amorti

PRINCIPES COMPTABLES

Les instruments de dette gérés en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels jusqu'à l'échéance (modèle de gestion de collecte) et dont les flux contractuels sont uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (respect du critère du « Prêt basique » ou « test SPPI ») sont classés au sein des actifs financiers au coût amorti. L'objectif du modèle de gestion « Collecte des flux contractuels » est de détenir les actifs sur une longue durée ou jusqu'à maturité pour en percevoir les flux contractuels. Dans ce modèle de gestion, les cessions sont limitées. Elles sont autorisées dans un nombre limité de cas (cessions réalisées dans le cadre d'une augmentation du risque de crédit, cessions proches de la maturité de l'instrument, cessions fréquentes mais peu significatives ainsi que cessions isolées même si elles sont significatives).

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés, après leur comptabilisation initiale, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et entrent dans le champ d'application de la dépréciation selon IFRS 9.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie attendue d'un actif financier à sa juste valeur initiale. Il inclut les coûts de transaction et les produits accessoires (frais de dossier, commissions d'engagement dès lors que le tirage est plus probable qu'improbable ou de participation) ainsi que toutes autres surcotes ou décotes. Il s'agit d'un taux actuariel.

Cette catégorie d'actifs financiers comprend au sein du Groupe l'essentiel des prêts et créances à la clientèle et aux établissements de crédit, ainsi que la plupart des titres entrant dans le cadre d'investissement.

4.5.1 Titres évalués au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2024						
	Valeur brute			Dépréciations			Valeur nette
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Effets publics et valeurs assimilées	31 892	9	-	(7)	(0)	-	31 894
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 210	93	-	(30)	(12)	-	4 262
Titres subordonnés	100	-	-	(0)	-	-	100
TITRES ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	36 203	102	-	(37)	(12)	-	36 256

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023						
	Valeur brute			Dépréciations			Valeur nette
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Effets publics et valeurs assimilées	29 288	10	-	(2)	(0)	-	29 295
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 695	86	-	(21)	(8)	-	3 752
Titres subordonnés	56	-	-	(0)	-	-	56
TITRES ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	33 039	96	-	(23)	(8)	-	33 104

4.5.2 Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés évalués au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024						
	Valeur brute			Dépréciations			Valeur nette
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Comptes et prêts sur établissements de crédit à vue	1 950	0	-	(0)	(0)	-	1 950
Comptes ordinaires débiteurs	1 946	0	-	(0)	(0)	-	1 946
Valeurs non imputées	3	-	-	-	-	-	3
Comptes et prêts sur établissements de crédit à terme	73 650	-	-	(5)	-	-	73 645
Comptes et prêts	106	-	-	(0)	-	-	106
Centralisation CDC	63 415	-	-	(5)	-	-	63 410
Titres et valeurs reçus en pension livrée	10 129	-	-	(0)	-	-	10 129
Prêts subordonnés	79	-	-	(0)	-	-	79
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	75 679	0	-	(5)	(0)	-	75 673

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023						
	Valeur brute			Dépréciations			Valeur nette
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Comptes et prêts sur établissements de crédit à vue	2 150	-	-	(0)	-	-	2 150
Comptes ordinaires débiteurs	2 143	-	-	(0)	-	-	2 143
Valeurs non imputées	7	-	-	-	-	-	7
Comptes et prêts sur établissements de crédit à terme	68 685	0	-	(0)	-	(0)	68 685
Comptes et prêts	94	0	-	(0)	-	(0)	94
Centralisation CDC	64 711	-	-	(0)	-	-	64 711
Titres et valeurs reçus en pension livrée	3 880	-	-	(0)	-	-	3 880
Prêts subordonnés	79	-	-	(0)	-	-	79
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	70 914	0	-	(1)	-	(0)	70 914

4.5.3 Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024						
	Valeur brute			Dépréciations			Valeur nette
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Comptes et prêts à la clientèle à vue	4 520	334	370	(12)	(7)	(185)	5 019
Comptes ordinaires débiteurs Retail	464	49	106	(4)	(4)	(84)	526
Comptes ordinaires débiteurs Corporate	158	99	126	(1)	(1)	(46)	334
Affacturation	3 834	180	133	(7)	(2)	(54)	4 084
Valeurs non imputées	1	-	-	-	-	-	1
Autres comptes et prêts à la clientèle à vue	63	6	4	-	-	(0)	74
Comptes et prêts à la clientèle à terme	108 363	11 328	1 960	(116)	(553)	(742)	120 240
Corporate	28 644	4 666	798	(41)	(369)	(242)	33 456
Crédits de trésorerie	6 076	1 184	388	(8)	(65)	(147)	7 428
Crédits immobiliers	12 583	2 171	327	(8)	(83)	(50)	14 939
Crédits à l'équipement	6 497	248	48	(5)	(10)	(16)	6 761
Crédits à la clientèle financière	1 911	674	13	(8)	(108)	(4)	2 477
Autres crédits	1 578	389	23	(11)	(102)	(25)	1 851
Retail	77 430	6 663	1 162	(75)	(184)	(500)	84 496
Crédits de trésorerie	4 999	1 282	435	(37)	(69)	(271)	6 338
Crédits à l'habitat	72 431	5 381	727	(38)	(115)	(228)	78 158
Titres et valeurs reçus en pension livrée	2 289	-	-	(0)	-	-	2 288
Prêts subordonnés à la clientèle	-	21	3	-	(6)	(2)	16
Opération de location financement	2 791	827	190	(6)	(32)	(56)	3 715
Crédit-bail mobilier	1 597	448	68	(5)	(17)	(23)	2 068
Crédit-bail immobilier	1 194	379	122	(1)	(15)	(33)	1 647
PRÊTS ET CRÉANCES À LA CLIENTÈLE ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	115 674	12 511	2 523	(134)	(598)	(985)	128 991

31.12.2023

(en millions d'euros)	Valeur brute			Dépréciations			Valeur nette
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Comptes et prêts à la clientèle à vue	4 999	289	389	(16)	(7)	(158)	5 495
Comptes ordinaires débiteurs Retail	461	46	98	(3)	(4)	(83)	514
Comptes ordinaires débiteurs Corporate	284	117	83	(2)	(2)	(28)	452
Affacturage	3 702	123	203	(11)	(1)	(47)	3 968
Valeurs non imputées	516	-	-	-	-	-	516
Autres comptes et prêts à la clientèle à vue	36	3	5	-	-	(0)	45
Comptes et prêts à la clientèle à terme	102 838	13 266	1 906	(120)	(483)	(702)	116 705
Corporate	28 022	4 334	838	(62)	(292)	(208)	32 631
Crédits de trésorerie	6 048	1 060	436	(15)	(38)	(122)	7 369
Crédits immobiliers	12 402	2 213	309	(16)	(83)	(45)	14 780
Crédits à l'équipement	6 926	192	55	(9)	(8)	(14)	7 141
Crédits à la clientèle financière	1 110	475	2	(8)	(51)	(2)	1 525
Autres crédits	1 537	394	36	(14)	(112)	(24)	1 816
Retail	74 764	8 932	1 068	(57)	(191)	(494)	84 022
Crédits de trésorerie	4 534	1 423	388	(26)	(67)	(255)	5 998
Crédits à l'habitat	70 230	7 509	680	(32)	(124)	(239)	78 024
Titres et valeurs reçus en pension livrée	52	-	-	(0)	-	-	52
Prêts subordonnés à la clientèle	21	2	2	(0)	(0)	(1)	23
Opération de location financement	3 066	590	208	(13)	(28)	(47)	3 776
Crédit-bail mobilier	1 740	262	94	(9)	(12)	(16)	2 058
Crédit-bail immobilier	1 327	328	114	(4)	(16)	(31)	1 718
PRÊTS ET CRÉANCES À LA CLIENTÈLE ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	110 924	14 146	2 504	(149)	(518)	(908)	125 999

4.5.4 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2024		31.12.2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Plus ou moins-values à la suite d'événements décomptabilisants	0	(0)	0	(0)
Instruments de dettes	0	(0)	0	(0)
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI		(0)		0

4.6 Dépréciations et provisions au titre du risque de crédit

PRINCIPES COMPTABLES

Dépréciation des actifs financiers

La méthodologie de provisionnement définie par IFRS 9 est orientée vers un modèle de dépréciation pour risque de crédit lié à des pertes attendues.

La norme IFRS 9 définit un modèle de provisionnement qui s'applique à tous les actifs financiers présentant un risque de contrepartie (hors instruments de capitaux propres) non réévalués à la juste valeur par résultat, et notamment à tous les actifs financiers enregistrés au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables. Ce modèle s'applique également aux créances de location, aux engagements de prêts et aux garanties financières.

Ainsi, des dépréciations correspondant aux « pertes de crédit attendues à un an » sont constatées sur les actifs comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur par les capitaux propres recyclables dès leur entrée au bilan, tant qu'ils ne présentent pas de dégradation significative du risque de crédit. Les « pertes de crédit à un an » correspondent aux pertes totales encourues en cas de défaut, pondérées par la probabilité de défaut à un an. Les encours concernés relèvent du « *bucket 1* ».

Les encours pour lesquels une dégradation significative de la qualité de crédit a été identifiée depuis leur date de 1^{ère} comptabilisation font l'objet d'une dépréciation à hauteur des « pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument ». Les « pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument » correspondent aux pertes totales encourues en cas de défaut, pondérées par la probabilité de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument. Ces encours relèvent du « *bucket 2* ».

La dégradation du risque de crédit est une notion relative, et non absolue. Cette approche relative implique donc de pouvoir suivre l'évolution de la qualité de crédit dans le temps.

Le Groupe s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs afin de détecter les éventuelles dégradations de la qualité de crédit d'une contrepartie.

Les actifs financiers se retrouvant en situation de défaut sont déclassés en « *bucket 3* » et font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes de crédit estimées à terminaison.

Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est provisionnée dès lors qu'une créance sur ce titulaire est dépréciée dans le Groupe.

Méthodologie de provisionnement du *bucket 1* et du *bucket 2*

Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre les flux de trésorerie que l'entité est en droit de recevoir en vertu des dispositions contractuelles et les flux de trésorerie que l'entité s'attend à recouvrer, actualisés au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

Les flux de trésorerie que l'entité est en droit de recevoir tiennent compte de toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sur sa durée de vie attendue (par exemple les options de remboursement anticipé, de prorogation...), et incluent les flux de trésorerie provenant de l'exercice des garanties contractuelles.

Les pertes de crédit attendues sont estimées selon la probabilité de défaut de la contrepartie. La probabilité de défaut correspond à la probabilité que le débiteur fasse défaut dans un horizon de temps donné.

Dans le cadre du « *bucket 1* », l'horizon de temps est d'un an. Dans le cadre du « *bucket 2* », l'horizon de temps est la durée de vie de l'instrument.

Au sein du Groupe, la dépréciation sur les crédits est statistique (par catégories homogènes présentant des caractéristiques de risques similaires), avec une possibilité d'ajustement à dire d'expert dans certains cas, en particulier pour les crédits octroyés aux personnes morales.

Par ailleurs, conformément aux dispositions d'IFRS 9, les pertes de crédit attendues sont déterminées selon une méthodologie qui intègre les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir (notion de « *forward looking* »).

La composante *forward looking* est obtenue au travers d'une approche comportant trois scénarios modélisés. La dépréciation finale correspond à la moyenne pondérée par la probabilité d'occurrence de chaque scénario.

Prêts en défaut relevant du « *bucket 3* »

La norme IFRS 9 n'impose aucune définition du défaut. Au contraire elle incite à retenir une définition cohérente avec celle retenue par l'entité dans le cadre de sa politique de gestion des risques.

Les orientations de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) sur l'application de la définition du défaut au titre de l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013, applicables à compter du 1^{er} janvier 2021, et les dispositions du règlement (UE) 2018/1845 de la Banque centrale européenne relatives au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, applicables depuis le 31 décembre 2020, doivent renforcer la cohérence des pratiques des établissements de crédit européens dans l'identification des encours en défaut.

La définition des encours en défaut est ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, par la clarification des critères de retour en encours sain avec l'imposition d'une période probatoire et par l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.

Le groupe La Banque Postale applique ces dispositions pour l'identification des encours en défaut depuis l'exercice 2020. Les précisions apportées pour l'identification des encours en défaut demeurent cohérentes avec les critères d'appréciation du caractère déprécié des encours classés en « *bucket 3* » en application des dispositions de la norme IFRS 9 relatives à la reconnaissance des pertes attendues pour risque de crédit.

Par ailleurs, au-delà de l'identification des encours en défaut fondée sur des critères d'impayés en application de la réglementation, un actif financier est considéré en défaut lorsqu'il présente un événement de crédit révélateur de difficultés financières.

Le Groupe considère comme une indication objective de passage en défaut :

- l'existence d'un ou plusieurs impayés de plus de trois mois ;
- une demande de plan de surendettement auprès de la Banque de France même sans incident de paiement ;
- l'existence de procédures contentieuses ;
- les créances considérées comme « très risquées » au regard de sa politique de gestion des risques.

Périmètre des crédits immobiliers

Les provisions sur encours en défaut sont déterminées en pondérant l'assiette de l'encours par le paramètre de la « meilleure estimation de la perte anticipée sur l'exposition en défaut » (paramètre réglementaire calculé par les risques) ajusté pour la comptabilité de certains éléments. Ce paramètre est déterminé en fonction de la durée du défaut et du type de garantie.

En cas de réappréciation de prêts immobiliers dépréciés, les provisions peuvent être reprises intégralement ou partiellement et les créances sorties du « Bucket 3 » lorsque la totalité des impayés est régularisée et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles depuis au moins trois mois consécutifs, sauf pour les crédits restructurés pour lesquels la période probatoire pour sortir du B3 est de douze mois.

Périmètre du crédit-bail et des prêts aux personnes morales

Sur ce périmètre, le provisionnement des encours est suivi mensuellement et est ajusté à dire d'expert le cas échéant. Une dépréciation est alors constatée à hauteur de la différence entre la valeur comptable et les flux attendus actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, déterminés en tenant compte de la situation financière du débiteur et de la valeur actuelle des garanties reçues. La sortie du « bucket 3 » peut être effective après une période probatoire correspondant à une période sans incident de crédit (90 jours, sauf pour les crédits restructurés pour lesquels la période probatoire pour sortir du B3 est de douze mois).

Sur l'ensemble des périmètres, le montant des dépréciations est comptabilisé en « Coût du risque de crédit » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation ⁽¹⁾.

Coût du risque

Le coût du risque de crédit comprend :

- pour les activités bancaires :
 - les dotations et reprises sur les dépréciations des actifs financiers au coût amorti et à la juste valeur par les capitaux propres recyclables, décomposées par « buckets »,
 - les dotations et reprises sur les dépréciations des créances de location financement,
 - les dotations et reprises relatives aux provisions sur garanties financières données et sur engagements de financement,
 - les décotes sur crédits restructurés, ainsi que les récupérations sur créances amorties,
 - les pertes sur créances irrécouvrables.

Le coût du risque est présenté sur la ligne « Coût du risque de crédit » en dehors du PNB, au sein du Résultat d'exploitation ;

- pour les activités de l'assurance :
 - les dotations et reprises sur les dépréciations des placements financiers et pertes sur créances irrécouvrables des placements financiers investis en contrepartie des contrats d'assurance.

Celles-ci sont présentées sur la ligne « Coût du risque sur les placements financiers des activités d'assurance » au sein du PNB.

Passage en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur comptable brute d'un actif financier dès lors qu'il n'y a plus d'attente raisonnable de recouvrement de tout ou partie de cet actif ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts. Le groupe La Banque Postale le détermine avec sa Direction des risques, en fonction de sa connaissance du dossier (ancienneté du défaut, taux de provisionnement, montant en jeu, absence de récupérations récentes ou autres caractéristiques propres). Il intervient lorsque l'ensemble des voies de recouvrement possibles a été étudié et épuisé.

(1) Concernant les garanties financières données et les engagements de financement qui entrent dans le champ d'application de la Dépréciation selon IFRS 9, se reporter aux paragraphes concernés pour les spécificités de comptabilisation (provisions enregistrées au passif).

4.6.1 Contexte

4.6.1.1 Cadre général

La Direction des risques groupe (DRG) gère le risque de crédit pris par La Banque Postale, à savoir le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens du règlement UE n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (ou CRR).

Le Directoire fixe les fondamentaux communs (orientations stratégiques, valeurs, appétence au risque, gouvernance) validés par le Conseil de surveillance à partir desquels chacune des lignes métiers décline ses priorités d'action, et la maîtrise des risques associés, sous la supervision de la Direction des risques groupe. Ces fondamentaux sont déclinés dans la Politique opérationnelle de maîtrise des risques (POMR) décrite au chapitre 6 - Facteurs de Risques du Document d'enregistrement universel.

Les dépréciations sont calculées de manière centralisée pour l'ensemble du Groupe par les équipes de la Direction des risques groupe.

4.6.1.2 Évolution du contexte géopolitique et macroéconomique

Les mesures prises en matière de couverture du risque de crédit visent à refléter le contexte dans lequel La Banque Postale a opéré sur l'année 2024. Les informations présentées dans cette note reflètent l'évolution au cours de l'année.

Au cours de l'année 2024, le groupe La Banque Postale a opéré dans un contexte marqué par un environnement devenu plus incertain, du fait notamment de la situation politique nationale et de ses répercussions sur l'économie et les marchés. Les tensions géopolitiques accrues (poursuite du conflit armé entre l'Ukraine et la Russie et de la guerre entre le Hamas et Israël) ont également perduré durant toute l'année 2024 avec en particulier un risque d'expansion au Moyen-Orient.

Les principaux points de vigilance portent sur la gestion de la reprise de l'activité sans détérioration de la rentabilité, sur la surveillance des portefeuilles de crédit entreprises pour lesquels des signes de dégradation sont constatés, la gestion de bilan et la situation de la liquidité, avec en particulier les arbitrages des clients en matière d'épargne (y compris en assurance vie, en France et en Italie).

Les indicateurs de la situation en France qui ont une incidence sur les opérations de La Banque Postale et qui doivent être pris en considération, sont en particulier les suivants :

- en décembre, l'indice de climat des affaires en France est en baisse pour le troisième mois consécutif et s'écarte encore de sa moyenne de longue période. Il se détériore dans tous les secteurs, hormis dans l'industrie où il est stable à un bas niveau. La croissance française est un peu en deçà de 1 % pour l'année 2024 après 1,1 % en 2023 ;
- l'incertitude qui pèse sur les agents en l'absence de cadre budgétaire et fiscal pérenne. Le climat d'attente pourrait peser encore davantage sur la croissance économique et la capacité de remboursement des emprunteurs ;

- le taux OAT 10 ans qui ne profite pas des baisses de taux directeurs et reste sur des niveaux élevés (3,19 % fin décembre 2024 contre 2,56 % fin 2023, du fait de l'influence haussière des taux américains et de la prime de risque de la France) ce qui engendre une reprise seulement graduelle de l'immobilier résidentiel secondaire ;
- le nombre des défaillances des entreprises au niveau national qui a fortement augmenté par rapport à la période comparable l'an dernier (+ 18,8 % sur un an à fin novembre 2024), avec le secteur des PME qui reste le plus touché.

4.6.1.3 Scenarii macroéconomiques

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques évoquées ci-dessus, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macroéconomiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination du risque de crédit.

Le Groupe retient trois *scenarii* pour intégrer la composante « forward looking » : un scénario central, un scénario alternatif favorable et un scénario alternatif dégradé.

Ces *scenarii* sont définis par le Département des études économiques de la Direction stratégique du groupe La Banque Postale, à partir de *scenarii* déterminés par la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'horizon des prévisions de la conjoncture économique future retenu est de cinq ans :

- les *scenarii* retenus sont des *scenarii* économiques globaux et cohérents : ils s'appliquent uniformément sur l'ensemble de La Banque Postale avec des impacts potentiellement opposés sur certains segments de produits ou de clientèle, reflétant ainsi la diversification du portefeuille (à titre d'illustration, il n'est pas possible, dans un scénario donné, de disposer d'une projection de taux d'intérêt différente pour mesurer les probabilités de défaut *life time* de la clientèle de détail et celles de la clientèle souveraine) ;
- les *scenarii* proposés ne sont pas nécessairement des scénarios adverses sur le strict volet du risque de crédit : il n'est pas cherché à travers les *scenarii* IFRS 9 à quantifier des risques de pertes dans un environnement très dégradé dont la probabilité d'occurrence est très faible, mais plutôt d'appliquer des *scenarii* plausibles d'une manière générale, dont la probabilité d'occurrence s'écarte d'un écart type de la probabilité d'occurrence du scénario central ;
- les *scenarii* ne sont pas nécessairement construits pour avoir un impact fort sur la composante spécifiquement crédit : des *scenarii* dégradés dont la probabilité d'occurrence est élevée peuvent être retenus alors même que leur impact principal est sur la composante « taux » ;
- les *scenarii* retenus sont ceux utilisés dans d'autres processus de l'établissement (plan stratégique, budget, exercices de *stress tests* de l'ICAAP, reporting réglementaires).

Ces *scenarii* sont documentés, et comportent des projections pour l'ensemble des variables macroéconomiques nécessaires au fonctionnement des modèles développés pour obtenir des pertes en cas de défaut et probabilités de défaut à maturité. La probabilité d'occurrence de chaque scénario fait l'objet d'une documentation par le Département des études économiques de La Banque Postale.

Le dispositif s'appuie sur un nombre significatif de modèles. L'ensemble des modèles utilisés dans le dispositif IFRS 9 fait l'objet d'une revue indépendante par l'équipe validation des modèles et est validé en Comité de validation des modèles avant utilisation.

Pour tenir compte de la concentration en France de son portefeuille et à ce titre disposer de projections précises, La Banque Postale s'appuie sur les compétences du groupe Caisse des Dépôts et Consignations et celles du Département des études économiques de La Banque Postale en matière de scénario macroéconomique.

Au second semestre 2024, les *scenarii* intégrés par La Banque Postale dans ses traitements de calcul des provisions en norme IFRS 9 sont ainsi les suivants :

- **Scénario central** : le scénario intègre une prévision de croissance pour la France en 2024 réhaussée par rapport aux précédentes anticipations. Toutefois, l'activité y serait toujours contrainte avec de nombreux vents contraires :
 - certaines contraintes d'offre persistantes se conjuguaient avec un affaissement de la demande ;
 - désinflation seulement progressive qui continuerait de limiter la consommation des ménages ;

- conditions de financement encore défavorables ;
- contexte géopolitique/énergétique/climatique qui demeure un point de vigilance.

La désinflation s'est confirmée, et plusieurs forces désinflationnistes déjà à l'œuvre vont le rester : nombre de désordres créés dans la chaîne de formation des prix par le Covid et la guerre en Ukraine vont poursuivre leur résorption en amont des prix à la consommation. En outre, les entreprises qui avaient augmenté leur taux de marge et, ce faisant, nourri l'inflation, font désormais face à un affaissement de la demande. Cependant, la désinflation pourrait être entravée par un contexte de difficultés de recrutement toujours prégnantes, bien qu'en reflux. Ainsi, la hausse des salaires, bien qu'en phase de modération, demeure un point de vigilance, de même que la dynamique des gains de productivité qui détermine celle des coûts salariaux unitaires, sans oublier le comportement de marge des entreprises.

Ce scénario est un scénario proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations et les projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous :

Variables	Scénario en vigueur au 31 décembre 2024					
	TO	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,5	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	2,99	3,04	2,94	2,90	2,90	2,90
Inflation France (variation)	2,1	1,8	2,0	2,0	2,0	2,0

Variables	Scénario en vigueur au 31 décembre 2023					
	TO	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	0,8	0,7	1,1	1,1	1,0	1,0
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,5	6,8	6,8	6,7	6,7	6,7
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	2,95	2,94	2,84	2,74	2,64	2,54
Inflation France (variation)	5,0	2,7	2,3	2,1	2,0	2,0

- **Scénario adverse** : ce scénario correspond à un scénario stressé avec, l'année du choc, de nouvelles tensions sur le marché des matières premières qui surgissent dans un contexte de tensions géopolitiques, entraînant un choc récessif sur le PIB mondial. Une boucle prix-salaires s'installerait de manière durable en zone euro, entraînant une hausse de l'inflation sous-jacente, l'inflation totale persistant au-dessus de la cible des banques centrales. En réaction, celles-ci positionneraient leurs taux directeurs au-dessus des taux neutres, sans parvenir à stabiliser la

dynamique des prix, et impliquant des taux obligataires très élevés. Dans ce scénario, la transition énergétique et environnementale se ferait, par rapport au scénario central, de manière désordonnée, contribuant à des tensions sur les prix et les taux, et à une perte de croissance potentielle à moyen terme (perte de productivité).

Ce scénario est un scénario proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations et les projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous :

Variables	Scénario en vigueur au 31 décembre 2024					
	TO	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	1,1	(1,5)	0,0	0,5	0,6	0,6
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,5	8,3	9,1	9,4	9,5	9,5
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	2,99	5,00	5,50	5,50	5,50	5,50
Inflation France (variation)	2,1	5,5	4,0	3,5	3,5	3,5

Scénario en vigueur au 31 décembre 2023

Variables	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	0,8	(1,5)	0,0	0,5	0,6	0,6
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,5	8,4	9,2	9,5	9,6	9,6
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	2,95	4,56	5,50	5,50	5,50	5,50
Inflation France (variation)	5,0	5,8	4,2	3,7	3,0	3,0

- **Scénario favorable** : dans ce scénario, il est fait l'hypothèse d'une désinflation un peu plus rapide et marquée que dans le scénario central. Cela permettrait un rebond un peu plus prononcé de la consommation (baisse un peu plus rapide du taux d'épargne) et donc de la croissance économique. Dans ce contexte, l'investissement et l'emploi se montreraient résilients. La normalisation des taux directeurs serait un peu plus rapide, se reflétant transitoirement sur les taux longs, dont la cible de moyen

terme ne se serait pas modifiée. Cela créerait un environnement positif pour les marchés boursiers. Les atterrissages seraient identiques à ceux du scénario central.

Ce scénario est un scénario proposé par le Département des études économiques de La Banque Postale. Les projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous :

Scénario en vigueur au 31 décembre 2024

Variables	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	1,1	1,5	1,5	1,3	1,1	1,0
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,5	6,5	6,4	6,3	6,2	6,2
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	2,99	2,98	2,90	2,90	2,90	2,90
Inflation France (variation)	2,10	1,62	1,91	2,00	2,02	2,02

Scénario en vigueur au 31 décembre 2023

Variables	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	0,8	1,5	1,5	1,3	1,2	1,1
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,5	6,9	6,7	6,6	6,5	6,5
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	2,95	2,7	2,5	2,5	2,5	2,5
Inflation France (variation)	5,0	2,3	2,0	2,0	2,0	2,0

La probabilité d'occurrence de chacun de ces scénarii est résumée dans le tableau ci-dessous :

Scenarii	Scenarii en vigueur en 2024	Scenarii 2023
Central	60 %	60 %
Adverse	30 %	30 %
Favorable	10 %	10 %

Les pondérations données à chaque scénario sont proposées par le Département des études économiques du groupe La Banque Postale. Au 31 décembre 2024, celui-ci a estimé que l'évolution de la situation macroéconomique et les incertitudes pesant sur la croissance mondiale pour différentes mesures n'ont pas significativement changé depuis le 31 décembre 2023, et ainsi confirmé les pondérations applicables.

Analyse de sensibilité des scénarii macroéconomiques sur les pertes attendues

Les analyses de sensibilités ont été conduites sur les périmètres relatifs au risque de crédit aux personnes morales et personnes physiques, sur les paramètres des ECL statistiques (soit hors provisions à dire d'expert s'agissant de la clientèle Personnes Morales).

La sensibilité des ECL sur la clientèle de détail est relativement modérée sur ce segment, avec une amplitude de [- 1 % ; + 2 %] d'ECL autour du scénario central selon les scénarios, avant pondération.

La sensibilité des ECL sur la clientèle de personnes morales est plus marquée sur ce segment, avec une amplitude de [- 9 % ; + 21 %] d'ECL autour du scénario central selon les scénarios, avant pondération, la volatilité étant plus élevée sur les expositions du segment des grandes entreprises.

4.6.1.4 Évolution de la prise en compte du risque climatique

En 2024, La Banque Postale intègre de manière plus fine des provisions relatives aux risques climatiques.

L'intégration des risques climatiques se retrouve à présent à travers deux dimensions : la dimension globale, déjà présente jusqu'ici à travers le scénario adverse, et une dimension spécifique, prise en compte sur le crédit immobilier particulier d'une part et sur les entreprises d'autre part.

- **Dimension globale** : elle est intégrée dans la construction des scénarios macroéconomiques des risques émergents au sens large (climatiques, géopolitiques, etc.). Cette dimension socle, transverse à l'ensemble de l'économie, permet de tenir compte des effets des risques de transition sur les indicateurs macroéconomiques influençant la solvabilité des acteurs de l'économie. Il s'agit donc d'une dimension « systémique » indissociable des autres facteurs macroéconomiques tels que l'inflation, l'évolution des taux d'intérêt, les crises géopolitiques, etc. Cette dimension s'applique donc à tous les acteurs de l'économie :
- **Dimension spécifique** : la dimension spécifique est propre à chaque segment de clientèle et à ses activités. Elle permet de prendre en compte les sensibilités différenciées de chaque secteur ou client à ces risques. Elle est déterminée en complément de la dimension globale et peut s'appliquer à différents niveaux en fonction des risques à estimer (au niveau de contreparties, secteurs d'activité, produits...).

Les provisions ont été définies en complément des provisions sectorielles effectives en adressant deux portefeuilles principaux :

- le risque de transition sur le portefeuille Entreprises, notamment en évaluant l'impact d'une hausse des prix du carbone sur la solvabilité des contreparties ;
- le risque physique d'inondation sur le portefeuille de crédits immobiliers aux particuliers et l'impact sur les récupérations attendues en cas de contentieux.

Ces travaux sont complexes et nécessitent pour certains d'entre eux de constituer des bases de données pertinentes d'observations d'aléas climatiques pour intégrer cette composante dans le calcul des ECL (*Expected Credit Losses*).

Le détail de ces travaux est à consulter dans le « chapitre 6 – Facteurs de risques » du Document d'enregistrement universel.

4.6.1.5 Impact sur l'évaluation du risque de crédit

Au 31 décembre 2024, le coût du risque de crédit s'établit à 231 millions d'euros.

Le taux d'expositions non performantes (des expositions clientèle et des titres) s'inscrit en baisse à 1,3 % par rapport au niveau de décembre 2023 (1,4 %) du fait essentiellement d'un dossier sorti du défaut ; retraité de ce dossier, le taux d'expositions non performantes (NPE) reste stable.

Le taux de couverture des expositions non performantes est en hausse (39,4 %) à fin décembre 2024 par rapport au 31 décembre 2023 (35,8 %).

Par ailleurs, le taux d'exposition en bucket 2 diminue pour s'établir à 7 %. Cette baisse est particulièrement marquée sur le portefeuille de la clientèle de détail, sur l'année, en raison de l'arrêt de la mesure de provisionnement collectif (segment des particuliers) « pouvoir d'achat » sur les clients détenteurs d'un seul crédit immobilier ; la mesure est en revanche conservée sur les détenteurs de crédits à la consommation.

Personnes morales

Au cours de l'année 2024, il n'y a pas de sinistralité importante observée sur le portefeuille de crédit personnes morales. Toutefois le nombre d'entrée en gestion « Affaires Spéciales » augmente sur le portefeuille de crédit entreprises. La lente dégradation s'est matérialisée essentiellement par l'entrée de plusieurs dossiers à forte composante immobilière en « Watch List » ou en gestion « Affaires Spéciales ». Le renforcement du provisionnement sectoriel au second semestre 2024 a permis d'absorber la dégradation attendue du secteur de l'immobilier.

Ainsi, au 31 décembre 2024, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de Financement et d'Investissement Personnes Morales s'établit à 132 millions d'euros contre 108 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Particuliers

Au 31 décembre 2024, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de la clientèle de particuliers s'élève à 99 millions d'euros (dont 9 millions d'euros sur la clientèle des professionnels) contre 92 millions au 31 décembre 2023.

La qualité de crédit des portefeuilles de crédits aux particuliers reste stable et maîtrisée depuis le début de l'année, notamment sur le périmètre des crédits immobiliers.

Sur le périmètre des crédits à la consommation, les indicateurs avancés visibles depuis quelques mois (notamment taux de premier impayé et flux de dossiers de surendettement) concrétisent aujourd'hui une matérialisation du risque de crédit sur le second semestre. Ce risque reste à ce jour maîtrisé et accompagné d'indicateurs dont les niveaux restent inférieurs à ceux qui prévalaient avant Covid.

Malgré la baisse de l'inflation, l'arrêt des mesures de soutien aux ménages prises par l'Etat fragilise davantage les clients de La Banque Postale disposant de revenus modestes. Aussi, La Banque Postale a maintenu le provisionnement d'une partie de ce risque « pouvoir d'achat ⁽¹⁾ » sur des clients fragiles ayant contracté un crédit à la consommation.

(1) la normalisation de l'inflation ne devant pas être confondue avec le retour des prix à leur niveau d'avant crises.

4.6.2 Synthèse

Coût du risque de crédit des activités bancaires

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024				31.12.2023			
	B1	B2	B3	Total	B1	B2	B3	Total
Actifs financiers au coût amorti	(1)	(84)	(158)	(243)	(49)	79	(217)	(187)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(2)	-	-	(2)	(1)	12	-	11
Provisions sur hors bilan	13	15	(13)	15	(2)	(1)	(21)	(24)
Dotations nettes de reprises des dépréciations	10	(69)	(171)	(229)	(51)	89	(238)	(200)
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	5	-	-	-	3
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes	-	-	-	(5)	-	-	-	(5)
Autres pertes ou produits	-	-	-	(2)	-	-	-	0
COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT				(231)	-	-	-	(201)

Coût du risque de crédit des activités de l'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024				31.12.2023			
	B1	B2	B3	Total	B1	B2	B3	Total
Actifs financiers au coût amorti	(2)	(0)	-	(2)	(2)	0	-	(2)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(2)	(1)	-	(3)	5	0	-	6
Provisions sur hors bilan	-	-	-	-	-	-	-	-
COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES PLACEMENTS FINANCIERS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	(4)	(1)	-	(5)	3	0	-	4

Dotations nettes de reprises des dépréciations de la banque et de l'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Dotations nettes de reprises des dépréciations - Banque	(229)	(200)
Dotations nettes de reprises des dépréciations - Assurance	(5)	4
DOTATIONS NETTES DE REPRISES DES DÉPRÉCIATIONS DE LA BANQUE ET DE L'ASSURANCE	(235)	(196)

4.6.3 Exposition au risque de crédit

4.6.3.1 Variation des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat (coût du risque de crédit pour les entités bancaires et coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance pour les entités d'assurance) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en coût du risque et des valeurs comptables brutes associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

La ligne « Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation » permet d'identifier les impacts sur la valeur comptable brute et sur la correction de valeur pour perte d'une restructuration pour risque sur la période.

Actifs financiers évalués au coût amorti

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2024			Valeur nette
		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Réévaluation ⁽¹⁾	
Titres évalués au coût amorti	4.5.1	36 324	(49)	(19)	36 256
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés évalués au coût amorti	4.5.2	75 679	(5)	-	75 673
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	4.5.3	130 713	(1 717)	(5)	128 991
TOTAL ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	-	242 717	(1 772)	(24)	240 921

(1) Impact des opérations de couverture.

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2023			Valeur nette
		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Réévaluation ⁽¹⁾	
Titres évalués au coût amorti	4.5.1	33 158	(31)	(23)	33 104
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés évalués au coût amorti	4.5.2	70 914	(1)	-	70 914
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	4.5.3	127 575	(1 575)	(1)	125 999
TOTAL ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	-	231 648	(1 607)	(24)	230 016

(1) Impact des opérations de couverture.

(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes
AU 31 DÉCEMBRE 2023	214 902	(173)	14 242	(527)	2 504	(908)	231 648	(1 607)
TRANSFERTS D'ACTIFS EN COURS DE VIE D'UN BUCKET À L'AUTRE								
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL à Maturité (Bucket 2)	1 059	6	(1 368)	(7)	310	(96)	-	(97)
Retour de ECL à maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	(3 672)	15	3 672	(136)	-	-	(0)	(121)
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL à maturité Dépréciés (Bucket 3) ⁽¹⁾	4 973	(12)	(4 973)	113	-	-	-	101
Transferts de ECL à maturité (Bucket 2) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	(412)	5	-	-	412	(81)	-	(77)
Retour de ECL à maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	(436)	30	436	(117)	(0)	(87)
Retour de ECL à maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2)	169	(2)	-	-	(169)	28	-	26
Total après transfert	215 960	(167)	12 873	(533)	2 814	(1 004)	231 648	(1 704)
VARIATIONS DES VALEURS COMPTABLES BRUTES ET DES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES								
Nouvelle production : achat, octroi, origination, etc. ⁽²⁾	11 620	(9)	(260)	(77)	(291)	19	11 069	(67)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance, etc.	41 020	(88)	1 462	(210)	286	(171)	42 768	(470)
Passage à perte	(29 530)	79	(1 722)	133	(491)	109	(31 744)	321
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation	-	-	-	-	(86)	82	(86)	82
Variations de périmètre	-	-	-	-	(3)	-	(3)	-
Autres	374	-	-	-	-	-	374	-
AU 31 DÉCEMBRE 2024	227 580	(177)	12 613	(610)	2 523	(985)	242 717	(1 772)

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'exercice, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les montants présentés sur la ligne Nouvelle production en Bucket 2 et Bucket 3 incluent des encours originés en Bucket 1 puis reclassés en Bucket 2 ou 3 au cours du même exercice.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	Note	31.12.2024			Juste valeur
		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Réévaluation	
Instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4.4.1	229 376	(292)	(26 138)	202 946
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	-	229 376	(292)	(26 138)	202 946

(en millions d'euros)	Note	31.12.2023			Juste valeur
		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Réévaluation	
Instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4.4.1	224 103	(301)	(26 832)	196 970
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	-	224 103	(301)	(26 832)	196 970

(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 2)		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 3)		Total	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes
AU 31 DÉCEMBRE 2023	224 032	(299)	69	(0)	2	(2)	224 103	(301)
TRANSFERTS D'ACTIFS EN COURS DE VIE D'UN BUCKET À L'AUTRE	(69)	0	69	(0)	-	-	-	-
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL à maturité (Bucket 2)	(82)	0	82	(0)	-	-	-	-
Retour de ECL à maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	13	(0)	(13)	0	-	-	-	-
Total après transfert	223 963	(298)	138	(1)	2	(2)	224 103	(301)
VARIATIONS DES VALEURS COMPTABLES BRUTES ET DES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES	5 323	8	(48)	(1)	(2)	2	5 273	9
Nouvelle production : achat, octroi, origination, etc.	58 043	-	3	-	-	-	58 046	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance, etc.	(46 832)	-	(49)	-	-	-	(46 881)	-
Variations de périmètre	659	(1)	-	-	-	-	659	(1)
Autres	(6 546)	9	(2)	(1)	(2)	2	(6 550)	10
AU 31 DÉCEMBRE 2024	229 285	(291)	90	(1)	-	-	229 376	(292)

Engagements de financement et de garantie

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2024		
		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
Engagements de financement et de garantie	8	29 544	-	-
Provisions pour engagements de financement et de garantie ⁽¹⁾	7.7	-	(129)	-
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	-	29 544	(129)	29 415

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2023		
		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
Engagements de financement et de garantie	8	26 130	-	-
Provisions pour engagements de financement et de garantie ⁽¹⁾	7.7	-	(146)	-
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	-	26 130	(146)	25 985

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Actifs soumis à une ECL 12 mois (<i>Bucket 1</i>)		Actifs soumis à une ECL à maturité (<i>Bucket 2</i>)		Actifs dépréciés (<i>Bucket 3</i>)		Total	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes
(en millions d'euros)								
AU 31 DÉCEMBRE 2023	24 024	(36)	1 986	(79)	120	(31)	26 130	(146)
TRANSFERTS D'ACTIFS EN COURS DE VIE D'UN <i>BUCKET</i> À L'AUTRE	(181)	2	152	(2)	29	(10)	(0)	(10)
Transferts de ECL 12 mois (<i>Bucket 1</i>) vers ECL à maturité (<i>Bucket 2</i>)	(405)	2	405	(11)	-	-	-	(9)
Retour de ECL à maturité (<i>Bucket 2</i>) vers ECL 12 mois (<i>Bucket 1</i>)	237	(1)	(237)	6	-	-	-	5
Transferts de ECL 12 mois (<i>Bucket 1</i>) vers ECL à maturité Dépréciés (<i>Bucket 3</i>) ⁽¹⁾	(17)	1	-	-	17	(4)	-	(3)
Transferts de ECL à maturité (<i>Bucket 2</i>) vers ECL à maturité Dépréciés (<i>Bucket 3</i>)	-	-	(19)	2	19	(7)	(0)	(5)
Retour de ECL à maturité Dépréciés (<i>Bucket 3</i>) vers ECL 12 mois (<i>Bucket 1</i>)	6	(0)	-	-	(6)	0	-	0
Retour de ECL à maturité Dépréciés (<i>Bucket 3</i>) vers ECL à maturité (<i>Bucket 2</i>)	-	-	2	(0)	(2)	0	-	0
Total après transfert	23 844	(34)	2 138	(81)	149	(41)	26 130	(156)
VARIATIONS DES VALEURS COMPTABLES BRUTES ET DES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES	3 765	11	(361)	17	10	(2)	3 413	27
Nouvelle production : achat, octroi, origination, etc. ⁽²⁾	13 397	(13)	371	(27)	113	(30)	13 881	(70)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance, etc.	(9 632)	24	(732)	44	(103)	28	(10 468)	96
Autres	-	-	0	(0)	-	(0)	0	(0)
AU 31 DÉCEMBRE 2024	27 609	(22)	1 776	(64)	159	(43)	29 544	(129)

(1) Les transferts vers le *Bucket 3* correspondent à des encours classés initialement en *Bucket 1*, qui, au cours de l'exercice, ont fait l'objet d'un déclassement directement en *Bucket 3*, ou en *Bucket 2* puis en *Bucket 3*.

(2) Les montants présentés sur la ligne Nouvelle production en *Bucket 2* et *Bucket 3* incluent des encours originés en *Bucket 1* puis reclassés en *Bucket 2* ou *3* au cours du même exercice.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers portés par le Groupe, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de

compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Le tableau ci-dessous présente l'exposition nette maximale ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

	31.12.2024		
	Exposition nette maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussement de crédit	Sans garantie
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors instruments de capitaux propres et actifs représentatifs des contrats en unités de compte)	96 712	16 579	80 133
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	16 838	16 579	258
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	2 943	-	2 943
Actifs financiers mesurés à la juste valeur non SPPI	76 932	-	76 932
Dérivés de couverture	486	486	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	202 946	-	202 946
Titres de dette	202 946	-	202 946
Actifs financiers au coût amorti	240 921	94 381	146 539
Prêts et avances aux établissements de crédits	75 673	10 130	65 543
Prêts et avances à la clientèle	128 991	84 251	44 740
Titres de dette	36 256	-	36 256
Hors bilan (Engagements de financement et garantie)	29 415	322	29 093
Engagements de financement donnés	28 021	321	27 700
Engagements de garantie donnés	1 394	1	1 393
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT	570 480	111 769	458 711

(en millions d'euros)	31.12.2023		
	Exposition nette maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussement de crédit	Sans garantie
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors instruments de capitaux propres et actifs représentatifs des contrats en unités de compte)	107 669	13 680	93 989
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	13 921	13 680	241
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	3 348	-	3 348
Actifs financiers mesurés à la juste valeur non SPPI	90 400	-	90 400
Dérivés de couverture	677	676	1
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	196 970	-	196 970
Titres de dette	196 970	-	196 970
Actifs financiers au coût amorti	230 016	83 789	146 227
Prêts et avances aux établissements de crédits	70 914	3 880	67 033
Prêts et avances à la clientèle	125 999	79 908	46 091
Titres de dette	33 104	-	33 104
Hors bilan (Engagements de financement et garantie)	25 985	558	25 427
Engagements de financement donnés	24 138	557	23 581
Engagements de garantie donnés	1 847	1	1 846
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT	561 317	98 703	462 614

Actifs financiers restructurés

PRINCIPES COMPTABLES

Les créances restructurées sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières d'origine du fait de difficultés financières de l'emprunteur.

Les restructurations sont définies selon deux principaux critères :

- des concessions par l'établissement ;
- des difficultés financières de l'emprunteur.

Le traitement comptable de ces restructurations diffère selon que la modification contractuelle est jugée substantielle ou non, en fonction des analyses quantitatives ou qualitatives.

Lorsque la restructuration n'est pas considérée comme « substantielle », il y a maintien des droits contractuels sur les flux de trésorerie. Le prêt initial est maintenu au bilan mais sa valeur comptable est ajustée d'une décote de taux. Celle-ci est enregistrée en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle correspond à la différence entre la valeur nominale

de la créance avant la restructuration et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des nouveaux flux futurs attendus. La décote est rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

L'éventuel abandon en capital est constaté directement en résultat.

Lorsque la restructuration est considérée comme « substantielle », l'actif financier initial est décomptabilisé (cf. principes comptables « Décomptabilisation d'actifs et passifs financiers ») et un nouvel instrument est comptabilisé.

Les actifs restructurés classés en bucket 2 (actifs dégradés) ou bucket 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en bucket 1 (actifs sains) à la suite d'une période probatoire (cf. principes comptables « Dépréciations et provisions au titre du risque de crédit »).

Un actif conserve le statut d'actif financier restructuré dès la survenance d'une restructuration et jusqu'à sa décomptabilisation.

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

(en millions d'euros) Instruments financiers	31.12.2024		
	Valeur comptable avant transfert en restructuration	Montant de la décote comptabilisée en compte de résultat	Valeur comptable brute
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	91	(3)	88
TOTAL ACTIFS FINANCIERS RESTRUCTURÉS	91	(3)	88

(en millions d'euros) Instruments financiers	31.12.2023		
	Valeur comptable avant transfert en restructuration	Montant de la décote comptabilisée en compte de résultat	Valeur comptable brute
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	84	(4)	80
TOTAL ACTIFS FINANCIERS RESTRUCTURÉS	84	(4)	80

La valeur comptable brute des actifs restructurés en bucket 2 ou bucket 3 reclassés en bucket 1 au cours de la période est de :

(en millions d'euros) Instruments financiers	31.12.2024
	Transfert en B1
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	10
TOTAL ACTIFS FINANCIERS RESTRUCTURÉS	10

(en millions d'euros) Instruments financiers	31.12.2023
	Transfert en B1
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	7
TOTAL ACTIFS FINANCIERS RESTRUCTURÉS	7

4.6.3.2 Concentrations du risque de crédit

Concentration du risque de crédit par agent économique

Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
Clientèle de détail ⁽¹⁾	75 085	6 717	1 200	83 001
Administration	105 482	71	24	105 577
Banques centrales	586	-	-	586
Établissements de crédit	11 238	0	0	11 239
Sociétés financières	6 221	920	90	7 231
Sociétés non financières	28 969	4 905	1 209	35 083
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	227 580	12 613	2 523	242 717

(1) Hors encours de prêts octroyés à des SCI, figurant en crédits retail au bilan et présentés en sociétés non Financières dans cette décomposition par agent économique.

31.12.2023

Valeur comptable brute

(en millions d'euros)	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
Clientèle de détail ⁽¹⁾	72 260	8 974	1 138	82 372
Administration	101 867	49	7	101 923
Banques centrales	328	-	-	328
Établissements de crédit	4 680	-	-	4 680
Sociétés financières	6 211	456	9	6 676
Sociétés non financières	29 555	4 763	1 350	35 668
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	214 902	14 242	2 504	231 648

(1) Hors encours de prêts octroyés à des SCI, figurant en crédits retail au bilan et présentés en sociétés non Financières dans cette décomposition par agent économique.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)		
Clientèle de détail	-	-	-	-
Administration	115 580	-	-	115 580
Banques centrales	13 334	-	-	13 334
Établissements de crédit	52 493	-	-	52 493
Sociétés financières	7 214	-	-	7 214
Sociétés non financières	40 664	90	-	40 755
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	229 285	90	-	229 376

31.12.2023

Valeur comptable brute

(en millions d'euros)	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
Clientèle de détail	-	-	-	-
Administration	118 231	40	-	118 271
Banques centrales	9 649	-	-	9 649
Établissements de crédit	48 098	-	2	48 100
Sociétés financières	6 654	6	-	6 661
Sociétés non financières	41 399	23	-	41 422
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	224 032	69	2	224 103

Hors bilan (Engagements de financement et de garantie)

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
Clientèle de détail	8 032	651	15	8 698
Administration	4 493	5	2	4 500
Banques centrales	1	-	-	1
Établissements de crédit	4 624	78	-	4 702
Sociétés financières	2 362	289	3	2 654
Sociétés non financières	8 096	753	139	8 988
TOTAL	27 609	1 776	159	29 544

(en millions d'euros)	31.12.2023			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
Clientèle de détail	8 327	706	24	9 056
Administration	4 781	26	0	4 807
Banques centrales	1	-	-	1
Établissements de crédit	1 790	60	-	1 851
Sociétés financières	1 553	207	0	1 760
Sociétés non financières	7 572	987	96	8 655
TOTAL	24 024	1 986	120	26 130

Pour la clientèle « Retail », les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalle de probabilité de défaut. Pour les autres types de clientèle, les catégories de risques de crédit sont présentées par notation externe.

Exposition au risque de crédit – Retail

Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
PD < 1 %	64 886	1 607	-	66 493
1 % < PD < 3 %	8 168	1 543	-	9 711
3 % < PD < 10 %	1 874	2 652	-	4 526
PD > 10 %	157	914	-	1 071
Contrats douteux - contentieux	-	-	1 200	1 200
TOTAL	75 085	6 717	1 200	83 001

31.12.2023

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable brute			Total
	Actifs sains ou dégradés			
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
PD < 1 %	64 054	1 801	-	65 855
1 % < PD < 3 %	6 851	3 469	-	10 321
3 % < PD < 10 %	1 331	2 679	-	4 010
PD > 10 %	24	1 025	-	1 049
Contrats douteux - contentieux	-	-	1 138	1 138
TOTAL	72 260	8 974	1 138	82 372

Hors bilan (Engagements de financement et de garantie)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024			Total
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
PD < 1 %	7 072	388	-	7 460
1 % < PD < 3 %	727	131	-	857
3 % < PD < 10 %	176	92	-	268
PD > 10 %	58	41	-	98
Contrats douteux - contentieux	-	-	15	15
TOTAL	8 032	651	15	8 698

31.12.2023

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant de l'engagement			Total
	Engagements sains ou dégradés			
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
PD < 1 %	7 369	370	-	7 739
1 % < PD < 3 %	766	176	-	942
3 % < PD < 10 %	164	96	-	260
PD > 10 %	28	64	-	92
Contrats douteux - contentieux	-	-	24	24
TOTAL	8 327	706	24	9 056

Exposition au risque de crédit – Corporate

Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	2 002	105	-	2 107
AA	2 822	69	-	2 891
A	4 335	271	0	4 606
Autres	26 032	5 379	1 298	32 709
TOTAL	35 190	5 825	1 299	42 313

(en millions d'euros)	31.12.2023			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	2 188	82	-	2 270
AA	927	68	-	995
A	4 239	327	-	4 567
Autres	28 413	4 741	1 359	34 512
TOTAL	35 767	5 219	1 359	42 344

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	2 120	-	-	2 120
AA	7 936	-	-	7 936
A	17 877	-	-	17 877
Autres	19 946	90	-	20 036
TOTAL	47 878	90	-	47 969

31.12.2023				
Valeur comptable brute				
Actifs sains ou dégradés				
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
AAA	1 660	-	-	1 660
AA	7 901	6	-	7 907
A	18 698	-	-	18 698
Autres	19 795	23	-	19 818
TOTAL	48 054	29	-	48 083

Hors bilan (Engagements de financement et de garantie)

31.12.2024				
Montant de l'engagement				
Engagements sains ou dégradés				
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
AAA	606	56	-	662
AA	829	-	-	829
A	1 641	120	-	1 761
Autres	7 383	866	142	8 391
TOTAL	10 458	1 042	142	11 642

31.12.2023				
Montant de l'engagement				
Engagements sains ou dégradés				
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
AAA	609	68	-	677
AA	217	-	-	217
A	1 851	214	-	2 065
Autres	6 448	912	96	7 456
TOTAL	9 125	1 194	96	10 415

Exposition au risque de crédit – Administration et banques centrales

Actifs financiers au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	2 915	-	-	2 915
AA	89 179	-	-	89 179
A	3 455	-	-	3 455
Autres	10 518	71	24	10 614
TOTAL	106 068	71	24	106 163

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	2 827	-	-	2 827
AA	87 695	-	-	87 695
A	2 470	-	-	2 470
Autres	9 202	49	7	9 259
TOTAL	102 195	49	7	102 251

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	18 264	-	-	18 264
AA	83 358	-	-	83 358
A	6 968	-	-	6 968
Autres	20 323	-	-	20 323
TOTAL	128 914	-	-	128 914

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	13 914	-	-	13 914
AA	83 187	-	-	83 187
A	6 205	-	-	6 205
Autres	24 575	40	-	24 615
TOTAL	127 880	40	-	127 920

Hors bilan (Engagements de financement et de garantie)

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
AAA	429	-	-	429
AA	485	-	-	485
A	182	-	-	182
Autres	3 398	5	2	3 405
TOTAL	4 494	5	2	4 501

(en millions d'euros)	31.12.2023			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
AAA	367	-	-	367
AA	780	-	-	780
A	272	-	-	272
Autres	3 363	26	-	3 389
TOTAL	4 782	26	-	4 808

Exposition au risque de crédit – Établissements de crédit

Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
AAA	905	-	-	905
AA	4 137	0	-	4 137
A	5 085	-	-	5 085
Autres	1 111	0	0	1 111
TOTAL	11 238	0	0	11 239

(en millions d'euros)	31.12.2023			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
AAA	905	-	-	905
AA	333	-	-	333
A	2 000	-	-	2 000
Autres	1 442	-	-	1 442
TOTAL	4 680	-	-	4 680

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	2 739	-	-	2 739
AA	7 098	-	-	7 098
A	36 056	-	-	36 056
Autres	6 600	-	-	6 600
TOTAL	52 493	-	-	52 493

(en millions d'euros)	31.12.2023			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	2 159	-	-	2 159
AA	5 264	-	-	5 264
A	33 657	-	-	33 657
Autres	7 017	-	2	7 019
TOTAL	48 098	-	2	48 100

Hors bilan (Engagements de financement et de garantie)

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
AAA	39	-	-	39
AA	4 182	-	-	4 182
A	125	14	-	139
Autres	278	64	-	342
TOTAL	4 624	78	-	4 702

(en millions d'euros)	31.12.2023			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
AAA	218	-	-	218
AA	1 003	-	-	1 003
A	205	-	-	205
Autres	365	60	-	425
TOTAL	1 790	60	-	1 851

Concentration du risque de crédit par zone géographique

Actifs financiers au coût amorti

	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
<i>(en millions d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	205 677	12 434	2 457	220 568
Autres pays de l'UE	19 524	120	32	19 676
Autres pays d'Europe	697	12	32	741
Autres	1 682	47	2	1 731
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	227 580	12 613	2 523	242 717

	31.12.2023			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
<i>(en millions d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	197 030	14 055	2 409	213 494
Autres pays de l'UE	15 963	148	40	16 151
Autres pays d'Europe	423	19	32	474
Autres	1 486	20	23	1 529
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	214 902	14 242	2 504	231 648

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
<i>(en millions d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	99 019	-	-	99 019
Autres pays de l'UE	89 371	17	-	89 388
Autres pays d'Europe	8 697	-	-	8 697
Autres	32 199	73	-	32 272
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	229 285	90	-	229 376

31.12.2023				
Valeur comptable brute				
Actifs sains ou dégradés				
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	101 178	48	-	101 226
Autres pays de l'UE	82 882	11	-	82 893
Autres pays d'Europe	7 627	10	2	7 639
Autres	32 345	-	-	32 345
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	224 032	69	2	224 103

Hors bilan (Engagement de financement et de garantie)

31.12.2024				
Montant de l'engagement				
Engagements sains ou dégradés				
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	25 789	1 626	159	27 574
Autres pays de l'UE	1 621	149	0	1 769
Autres pays d'Europe	95	1	0	96
Autres	104	1	0	105
TOTAL	27 609	1 776	159	29 544

31.12.2023				
Montant de l'engagement				
Engagements sains ou dégradés				
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	22 845	1 837	120	24 802
Autres pays de l'UE	1 061	147	0	1 207
Autres pays d'Europe	109	1	0	110
Autres	10	1	0	11
TOTAL	24 024	1 986	120	26 130

4.7 Passifs financiers au coût amorti

PRINCIPES COMPTABLES

Principe général de classement des dettes financières

Tous les passifs financiers sont par défaut classés dans la catégorie au coût amorti.

En date de clôture, ces dettes sont ainsi évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle », en « Dettes représentées par un titre » ou en « Dettes subordonnées ».

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) ou à terme (compte d'épargne à régime spécial). Ces dettes comprennent les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectuées par le Groupe.

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées comprennent les dettes dont le remboursement, en cas de liquidation du débiteur, n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers privilégiés ou chirographaires. Ces dettes sont valorisées selon la méthode du coût amorti.

Distinction entre dettes et capitaux propres : titres super subordonnés à durée indéterminée

Les titres subordonnés sont classés en instruments de dettes ou de capitaux propres en fonction notamment de l'analyse de leurs caractéristiques et plus spécifiquement en fonction de leur mode de rémunération selon qu'il est discrétionnaire ou non.

Lorsque les titres subordonnés émis répondent aux critères de classement en « Instruments de capitaux propres », les coupons sont traités comme des dividendes venant en diminution des capitaux propres. Les distributions de coupons correspondant à des distributions de résultat, l'impôt différé actif, représentatif d'une économie d'impôt, est comptabilisé en résultat conformément à IAS 12 et aux clarifications apportées dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS (cycle 2015-2017).

Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, notamment celles présentant une échéance de remboursement, sont classées en dettes subordonnées en application de la norme IAS 32.

Passifs financiers comportant des dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un passif hybride. Il est extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque, dès l'initiation du contrat, ses caractéristiques économiques et les risques associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte sauf dans le cas où le passif hybride est évalué dans son ensemble en juste valeur par le résultat. Cette catégorie de passifs comprend notamment au sein du Groupe les émissions structurées (Indexation Euro Stoxx).

Reclassement de passifs financiers

Le classement d'un passif financier déterminé en date de 1^{ère} comptabilisation est définitif et aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

4.7.1 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Comptes ordinaires créditeurs	695	624
Comptes et emprunts au jour le jour	100	682
Autres sommes dues	2	2
Dettes envers les établissements de crédit à vue	797	1 308
Comptes et emprunts	2 989	3 170
Titres et valeurs donnés en pension livrée	27 251	29 097
Dettes envers les établissements de crédit à terme	30 240	32 268
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	31 038	33 576

4.7.2 Dettes envers la clientèle

PRINCIPES COMPTABLES

Comptes d'épargne à régime spécial

Les Comptes épargne logement (CEL) et les Plans épargne logement (PEL) proposés à la clientèle de particuliers dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 comportent deux phases : une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi sous forme de prêts immobiliers.

Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ouverts avant le 28 février 2011, et à un taux révisable annuellement pour les nouvelles générations ;
- obligation d'octroyer aux clients qui le demandent un crédit à un taux fixé à la signature du contrat.

Ces engagements aux conséquences potentiellement défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan au poste « Provisions ».

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Livret A	69 793	68 696
Plans et Comptes épargne logement	22 048	25 447
Autres comptes à régime spécial	31 361	30 076
Comptes d'épargne à régime spécial	123 202	124 219
Comptes ordinaires créditeurs à vue	75 868	78 553
Comptes et emprunts au jour le jour	2 781	4 914
Autres sommes dues	1 508	1 553
Dettes envers la clientèle à vue	80 156	85 020
Comptes et emprunts à terme	1	700
Comptes créditeurs à terme	2 234	3 789
Titres et valeurs donnés en pension livrée à terme	20 036	11 410
Dettes envers la clientèle à terme	22 271	15 899
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	225 629	225 138

4.7.3 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Certificats de dépôts et billets de trésorerie	10 572	14 116
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	22 263	20 198
Autres dettes représentées par un titre	(0)	(0)
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	32 835	34 314

(1) Dont 12,7 milliards d'euros au 31 décembre 2024 de covered bonds émis par La Banque Postale Home Loan SFH contre 11,7 milliards d'euros au 31 décembre 2023.

4.7.4 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Dettes subordonnées	10 042	9 450
TOTAL	10 042	9 450

La valeur au bilan des dettes subordonnées, y compris effet de couverture et coupons courus, se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Taux servi	Montant de l'émission	Devise	31.12.2024	31.12.2023
DETTES SUBORDONNÉES REMBOURSABLES						9 178	8 627
La Banque Postale	09.06.2016	09.06.2028	3,000 %	500	EUR	481	470
La Banque Postale	05.10.2016	05.10.2028	2,250 %	100	EUR	93	91
La Banque Postale	16.01.2017	09.06.2028	3,000 %	150	EUR	145	142
La Banque Postale	26.10.2020	26.01.2031	0,875 %	500	EUR	492	474
La Banque Postale	02.02.2021	02.08.2032	0,750 %	500	EUR	470	453
La Banque Postale	27.04.2021	02.08.2032	0,750 %	250	EUR	235	227
La Banque Postale	05.12.2022	05.03.2034	5,500 %	500	EUR	529	526
CNP Assurances	05.06.2014	05.06.2045	4,25 % jusqu'en juin 2025 puis reset taux fixe <i>swap</i> 5 ans + 360 bps	500	EUR	518	532
CNP Assurances	10.12.2015	10.06.2047	4,5 % jusqu'en juin 2027 puis Euribor 3M + 460 bps	750	EUR	823	845
CNP Assurances	22.01.2016	22.01.2049	6 % jusqu'en janvier 2049	500	USD	526	502
CNP Assurances	05.02.2019	05.02.2029	2,75 % jusqu'en février 2029	500	EUR	549	558
CNP Assurances	27.11.2019	27.07.2050	2,00 % jusqu'en juin 2030 puis Euribor 3M + 300 bps	750	EUR	771	774
CNP Assurances	10.12.2019	15.01.2027	0,80 % jusqu'en janvier 2027	250	EUR	253	253
CNP Assurances	30.06.2020	30.09.2051	2,5 % jusqu'en juin 2031 puis Euribor 3M + 365 bps	750	EUR	759	759
CNP Assurances	08.12.2020	08.03.2028	0,375 % jusqu'en mars 2028	500	EUR	502	502
CNP Assurances	12.10.2021	12.10.2053	1,875 % jusqu'en octobre 2033 puis Euribor 3M + 270 bps	500	EUR	502	502
CNP Assurances	27.01.2022	27.01.2029	1,25 % sur toute la durée du titre	500	EUR	506	506
CNP Assurances	18.01.2023	18.07.2053	5,25 % jusqu'en juillet 2033, puis Euribor 3M + 345 bps	500	EUR	512	512
CNP Assurances	16.07.2024	16.07.2054	4,875 % jusqu'en juillet 2034 puis Euribor 3M + 310 bps	500	EUR	511	-
DETTES SUBORDONNÉES PERPÉTUELLES						865	823
CNP Assurances	15.11.2004		4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor 3M + 1,60 % à partir du 15.11.2016	90	EUR	90	90
CNP Assurances	15.11.2004		Euribor 3M + 0,70 % jusqu'en 2016 puis Euribor 3M + 1,60 %	93	EUR	93	93
CNP Assurances	07.04.2021		4,875 % jusqu'en avril 2031 puis taux CMT 5Y + 318,3 bps	700	USD	681	641
DETTES SUBORDONNÉES						10 042	9 450

4.8 Intérêts, produits et charges assimilés

PRINCIPES COMPTABLES

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que pour les instruments financiers en juste valeur par capitaux propres. Les postes de produits et charges d'intérêt comprennent également les intérêts courus et les intérêts échus des instruments de couverture de juste valeur.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées qui font par nature partie intégrante du taux effectif du contrat.

(en millions d'euros)	31.12.2024	Dont intérêts négatifs	31.12.2023	Dont intérêts négatifs
Sur actifs financiers évalués au coût amorti	7 450	8	7 350	84
Opérations avec les établissements de crédit	3 660	(0)	4 033	42
Opérations avec la clientèle	3 155	8	2 761	42
Opérations de location-financement	119	-	90	-
Opérations sur titres au coût amorti	516	0	465	1
Sur actifs financiers évalués à la juste valeur par OCI recyclables	4 273	-	4 705	-
Titres de dettes	4 273	-	4 705	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	535	-	932	-
PRODUITS D'INTÉRÊTS	12 258	8	12 986	84
Sur passifs financiers au coût amorti	(6 268)	(3)	(6 483)	(1)
Opérations avec les établissements de crédit	(865)	(0)	(1 107)	(1)
Opérations avec la clientèle	(4 284)	(2)	(4 134)	(0)
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	(1 119)	-	(1 242)	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(854)	-	(975)	-
CHARGES D'INTÉRÊTS	(7 122)	(3)	(7 457)	(1)
INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS	5 136		5 529	

Le montant des intérêts et de la rémunération perçus au titre de la centralisation des fonds du Livret A, du Livret de développement durable et du Livret d'épargne populaire s'élève à 2 377 millions d'euros au 31 décembre 2024 comparativement à 2 421 millions d'euros au 31 décembre 2023.

4.9 Juste valeur des instruments financiers

PRINCIPES COMPTABLES

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La norme IFRS 13 préconise en premier lieu l'utilisation d'un prix coté sur un marché actif pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier (multicontribution), d'un négociateur ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles (volume, fourchette de prix) dans des conditions de concurrence normale. En l'absence de marché actif la juste valeur doit être déterminée par l'utilisation de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent notamment l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues. L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal. À titre d'exemple, la juste valeur des titres obligataires, des titres à revenu variable et des *futures* est déterminée en utilisant des prix cotés. L'utilisation de techniques de valorisation faisant référence à des données de marché concerne plus généralement les dérivés de gré à gré, les titres à intérêts précomptés (billets de trésorerie, certificats de dépôts...), les dépôts-repos.

Les instruments financiers sont présentés dans la note ci-dessous selon trois niveaux en fonction d'un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et paramètres utilisés pour leur valorisation :

- niveau 1 : instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit notamment des actions cotées, les obligations et des dérivés sur marchés organisés (*futures*, options...).

Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence,
- les OPCVM détenus, évalués à partir de leur valeur liquidative,
- les obligations, BTAN, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des *brokers*, des salles de marché, des plates-formes transactionnelles,
- les dérivés cotés sur un marché organisé (*futures*, options...);

- niveau 2 : instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Il s'agit d'instruments dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables et des modèles standards ou des instruments qui sont valorisés en se référant à des instruments similaires cotés sur un marché actif.

Les titres structurés détenus par le Groupe sont des instruments financiers dont la rémunération est indexée sur des indices, paniers actions, fonds alternatifs, taux.

Cette catégorie comprend :

- certains titres structurés – dont la valorisation repose sur un modèle interne et des paramètres de marchés principalement,
- les dérivés échangés sur un marché de gré à gré (*swaps* de taux, *caps*...) dont la valorisation repose un modèle interne et des paramètres de marchés principalement,
- les titres de dette (obligations, TCN...) non cotés qui sont évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un *spread*,
- les immeubles de placement dont l'évaluation est fondée sur les prix de transactions récentes ou sur la valeur locative de biens similaires,
- tout autre instrument financier traité de gré à gré.
- niveau 3 : instruments valorisés à l'aide de données non observables sur les marchés. Un paramètre non observable est défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Cette catégorie comprend les participations non cotées du Groupe ainsi que certains instruments financiers de titrisation. Les méthodes de valorisation des participations non cotées font appel à des informations non disponibles sur un marché actif. Les principales méthodes employées correspondent à des valorisations par la méthode des multiples, à des comparaisons avec des transactions similaires sur le marché ou par référence à certains critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité et l'actualisation de *cash flows* futurs. Ces méthodes de valorisation sont communément utilisées dans la gestion de ces instruments. En outre, certains titres structurés complexes et pour lesquels la valorisation est obtenue par le biais de la contrepartie sont classés dans cette catégorie (titres de FCPR et e FCPI notamment).

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

4.9.1 Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti :

	31.12.2024				
	Montant au bilan	Juste valeur	Hiérarchie de juste valeur		
			Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif (niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Technique de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)
<i>(en millions d'euros)</i>					
ACTIF					
Titres évalués au coût amorti	36 256	33 037	32 117	726	194
Prêts et créances sur les établissements de crédit à vue	1 950	1 950	-	1 833	116
Prêts et créances sur les établissements de crédit à terme	73 645	73 776	-	71 672	2 104
Prêts subordonnés sur les établissements de crédit	79	79	-	79	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	75 673	75 805	-	73 584	2 221
Prêts et créances sur la clientèle à vue	5 019	5 019	-	4 727	293
Prêts et créances sur la clientèle à terme	120 240	112 910	-	98 834	14 076
Opérations de location-financement	3 715	4 589	-	4 589	-
Prêts subordonnés sur la clientèle	16	16	-	16	-
Prêts et créances sur la clientèle	128 991	122 534	-	108 165	14 369
Immeubles de placement évalués au coût amorti	752	946	-	946	-
PASSIF					
Dettes envers les établissements de crédit à vue	797	797	-	797	0
Dettes envers les établissements de crédit à terme	30 240	30 339	-	28 505	1 834
Dettes envers les établissements de crédit	31 038	31 137	-	29 302	1 835
Dettes envers la clientèle à vue	203 358	203 358	-	202 257	1 101
Dettes envers la clientèle à terme	22 271	21 643	-	21 571	72
Dettes envers la clientèle	225 629	225 001	-	223 828	1 173
Dettes représentées par un titre	32 835	33 535	17 384	16 151	-
Dettes subordonnées	10 042	9 859	2 582	7 277	-

31.12.2023

(en millions d'euros)	Montant au bilan	Juste valeur	Hiérarchie de juste valeur		
			Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif (niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Technique de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)
ACTIF					
Titres évalués au coût amorti	33 104	30 114	28 839	978	297
Prêts et créances sur les établissements de crédit à vue	2 150	2 150	-	1 951	199
Prêts et créances sur les établissements de crédit à terme	68 685	68 686	-	68 551	135
Prêts subordonnés sur les établissements de crédit	79	79	-	79	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	70 914	70 915	-	70 581	334
Prêts et créances sur la clientèle à vue	5 495	5 495	-	5 187	308
Prêts et créances sur la clientèle à terme	116 705	106 722	-	92 429	14 293
Opérations de location-financement	3 776	4 495	-	4 495	-
Prêts subordonnés sur la clientèle	23	22	-	22	-
Prêts et créances sur la clientèle	125 999	116 734	-	102 133	14 601
Immeubles de placement évalués au coût amorti	930	1 079	-	1 079	-
PASSIF					
Dettes envers les établissements de crédit à vue	1 308	1 308	-	1 308	0
Dettes envers les établissements de crédit à terme	32 268	31 982	-	31 942	40
Dettes envers les établissements de crédit	33 576	33 290	-	33 249	41
Dettes envers la clientèle à vue	209 239	209 239	-	207 978	1 261
Dettes envers la clientèle à terme	15 899	15 430	-	15 257	172
Dettes envers la clientèle	225 138	224 668	-	223 235	1 434
Dettes représentées par un titre	34 314	35 694	14 464	17 237	3 993
Dettes subordonnées	9 450	8 893	2 521	6 371	-

Pour les instruments financiers ci-dessus qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations. En effet, dans la majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées, pour les raisons suivantes :

- des cessions d'actifs financiers qui seraient éventuellement réalisées doivent rester cohérentes avec le modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs financiers pour en recouvrer les flux de trésorerie contractuels ;
- les cessions de ce type d'actifs sont par définition limitées, la norme IFRS 9 n'admettant les cessions d'actifs au coût amorti que si elles sont limitées en fréquence, en valeur et réparties dans le temps ;
- concernant les passifs financiers évalués au coût amorti, qui sont principalement représentés par les dettes envers la clientèle à vue, leur remboursement auprès de la clientèle s'effectue au pair, au gré des retraits effectués par celle-ci.

Juste valeur des crédits

Le périmètre retenu est l'ensemble des crédits tirés et inscrits au bilan du groupe La Banque Postale. Les crédits accordés mais non encore tirés ne sont pas pris en compte : l'hypothèse retenue étant que comme leur taux vient d'être fixé, leur valeur ne doit pas s'éloigner du nominal autorisé.

Les principales hypothèses sous-jacentes à la détermination de la juste valeur sont les suivantes pour les types de crédits commercialisés par la banque :

- la juste valeur des découverts sur comptes à vue est présumée correspondre à l'encours comptable en raison de leur faible durée (obligation pour le client de redevenir créancier en moins d'un mois) ;
- la juste valeur des crédits est déterminée sur base de modèles internes consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir. Le taux d'actualisation est déterminé de telle sorte que la composante « taux d'intérêt » est réévaluée à partir du taux de cessions internes et d'un *spread* de marché, tandis que la marge de crédit n'est pas réévaluée, étant figée à l'origine. Les options de remboursement anticipé sont prises en compte sous forme d'un ajustement du profil d'amortissement des prêts (conforme à l'écoulement en taux des éléments macrocouverts, cf. 4.3 « Dérivés de couverture et résultat de la comptabilité de couverture »).

Juste valeur des dépôts

Les principales hypothèses sous-jacentes à la détermination de la juste valeur des dépôts sont les suivantes :

- pour les dépôts dont le taux de rémunération est administré, les Livrets B, Livrets jeune, les Plans d'épargne populaire et les comptes à terme, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours ;
- la juste valeur des dépôts à vue est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours nette de la valeur pied de coupon des *swaps* en couverture des dépôts à vue (via l'option « carve out »).

Instruments de dettes détenus ou émis

La juste valeur des instruments financiers cotés correspond au cours de cotation à la clôture. La juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti non cotés étant déterminée sur la base de modèles internes, elle représente une estimation de la valeur de marché de ces instruments. Cette valeur est susceptible de fluctuer en fonction de la variation des paramètres utilisés et ne reflète pas nécessairement la valeur de réalisation de ces instruments financiers.

Juste valeur des immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement correspond à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

4.9.2 Juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur

Actifs et passifs évalués à la juste valeur

	31.12.2024			
	Juste valeur	Hiérarchie de juste valeur		
		Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif (niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Technique de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)
<i>(en millions d'euros)</i>				
ACTIFS FINANCIERS				
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	16 838	17	16 821	-
Actifs financiers à la juste valeur sur option	2 943	2 496	21	426
Actifs financiers à la juste valeur n'ayant pas le caractère SPPI	93 288	58 136	14 876	20 276
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	90 825	84 138	6 147	540
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	203 894	144 788	37 864	21 242
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	400	-	400	-
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	86	-	86	-
Instruments dérivés de couverture	486	-	486	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	15 238	14 690	14	533
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	202 946	182 016	19 595	1 336
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	218 184	196 706	19 609	1 869
Immeubles de placement à la juste valeur	5 838	-	5 838	-
PASSIFS FINANCIERS				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	12 500	3	12 497	-
Passifs financiers à la juste valeur sur option	5 071	269	4 802	-
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	17 571	272	17 299	-
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	1 939	-	1 939	-
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	19	-	19	-
Instruments dérivés de couverture	1 958	-	1 958	-

31.12.2023

Hiérarchie de juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur	Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif (niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Technique de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)
ACTIFS FINANCIERS				
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	13 921	7	13 888	26
Actifs financiers à la juste valeur sur option	3 348	2 857	21	470
Actifs financiers à la juste valeur n'ayant pas le caractère SPPI	106 073	59 705	25 625	20 743
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	94 753	88 312	6 282	159
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	218 095	150 882	45 816	21 397
Instrument dérivé de couverture de juste valeur	619	-	619	-
Instrument dérivé de couverture de flux de trésorerie	58	-	58	-
Instrument dérivé de couverture	677	-	677	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	15 980	15 444	17	520
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	196 970	189 070	6 050	1 850
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	212 950	204 513	6 066	2 370
Immeubles de placement à la juste valeur	6 332	-	6 332	-
PASSIFS FINANCIERS				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	9 722	5	9 715	1
Passifs financiers à la juste valeur sur option	3 869	73	3 796	-
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	13 591	79	13 511	1
Instrument dérivé de couverture de juste valeur	2 163	-	2 163	-
Instrument dérivé de couverture de flux de trésorerie	21	-	21	-
Instrument dérivé de couverture	2 183	-	2 183	-

Évolution de la juste valeur relevant du niveau 3 : rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024		
	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Total
OUVERTURE	21 397	2 370	23 768
Total gains et pertes enregistrés en résultat	508	-	508
Total gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	14	14
Achats	2 647	284	2 932
Ventes	(1 079)	(52)	(1 131)
Remboursements	(1 242)	(41)	(1 283)
Transfert vers ou hors niveau 3	113	(675)	(562)
Variations de périmètre	136	-	136
Autres mouvements	(1 239)	(32)	(1 271)
CLÔTURE	21 242	1 869	23 111

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023		
	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Total
OUVERTURE	20 415	4 747	25 162
Total gains et pertes enregistrés en résultat	4	-	4
Total gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	(94)	(94)
Achats	2 992	99	3 091
Ventes	(1 008)	(29)	(1 038)
Remboursements	(594)	(75)	(669)
Transfert vers ou hors niveau 3	(410)	(2 250)	(2 660)
Variations de périmètre	-	(25)	(25)
Autres mouvements	(1)	(2)	(4)
CLÔTURE	21 397	2 370	23 768

4.10 Actifs transférés non décomptabilisés intégralement

	Actifs transférés non décomptabilisés intégralement											
	Actifs transférés restants comptabilisés en totalité								Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité			
	Actifs transférés				Passifs associés				Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés	
	Valeur comptable	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur	Valeur comptable	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur				
(en millions d'euros)												
Actifs financiers transférés - Juste valeur par capitaux propres recyclables et non recyclables	27 483	17 760	9 724	27 483	17 376	17 376	-	17 376	-	-	-	-
Instruments de dettes	27 483	17 760	9 724	27 483	17 376	17 376	-	17 376	-	-	-	-
Instruments au coût amorti	28 944	27 770	-	26 204	27 424	27 424	-	27 424	-	-	-	-
Titres de dette	28 944	27 770	-	26 204	27 424	27 424	-	27 424	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS	56 427	45 530	9 724	53 688	44 799	44 799	-	44 800	-	-	-	-

4.11 Compensation des actifs et des passifs financiers

PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IAS 32, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le droit juridiquement exécutoire doit être irrévocable et doit pouvoir s'exercer en toutes circonstances.

Ce droit porte sur toutes les opérations réalisées par chambre de compensation et s'applique aux nominaux d'espèces et aux intérêts intégrés dans le flux de restitution.

Les opérations de pensions livrées dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan lorsque :

- elles ont les mêmes dates d'échéance ;
- elles sont réalisées dans la même devise ;
- elles se dénouent au travers d'un système de règlement/livraison garantissant la livraison des titres contre la réception d'espèces associées, c'est-à-dire le même dépositaire central de titres.

La compensation concerne essentiellement les opérations de pension réalisées avec les chambres de compensation LCH Clearnet et Eurex.

Un actif financier et un passif financier faisant l'objet d'une convention cadre de compensation ou d'accords similaires répondant à la définition d'un contrat exécutoire (droit exécutoire de compenser des titres contre des espèces à une même échéance) qui s'exerce sous certaines conditions mais ne satisfait pas aux critères de compensation, sont présentés en valeur nette lorsqu'ils sont réalisés avec la même entité juridique.

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs financiers et passifs financiers qui ont fait l'objet d'une compensation dans le bilan consolidé du Groupe ainsi que les montants qui seraient compensables en application de conventions cadres de compensation et d'accords similaires mais qui ne sont pas éligibles à la compensation dans les comptes consolidés.

Les positions nettes qui résultent de ces différentes compensations n'ont pas pour objet de mesurer l'exposition du Groupe au risque de contrepartie sur ces instruments financiers.

Compensation des actifs et des passifs financiers 2024

	31.12.2024						
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e)	(f) = (c) - (d) - (e)
	Valeur comptable brute des actifs financiers	Valeur brute des passifs financiers compensés dans les états financiers	Actifs financiers présentés en net	Montants non compensés		Instruments financiers reçus en garantie	Valeur nette
			Instruments financiers	Collatéral reçu			
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	205 050	670	204 380	5 534	810	-	198 036
<i>dont opérations de pension</i>	8 454	670	7 784	-	-	-	7 784
<i>dont instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)</i>	6 504	-	6 504	5 534	810	-	161
Prêts et créances sur établissement de crédit et sur la clientèle	205 299	634	204 665	6 908	12	2 476	195 269
<i>dont prises en pension</i>	13 052	634	12 418	6 908	12	2 476	3 022
Comptes de régularisation et autres actifs	9 225	-	9 225	13	-	-	9 212
<i>dont dépôts de garantie donnés</i>	16	-	16	13	-	-	2
Autres actifs non compensés	322 490	-	322 490	-	-	-	322 490
TOTAL ACTIF	742 064	1 305	740 759	12 456	822	2 476	725 006

	31.12.2024						
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e)	(f) = (c) - (d) - (e)
	Valeur comptable brute des passifs financiers	Valeur brute des actifs financiers compensés dans les états financiers	Passifs financiers présentés en net	Montants non compensés		Instruments financiers donnés en garantie	Valeur nette
			Instruments financiers	Collatéral versé			
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	20 199	670	19 529	5 534	249	-	13 746
<i>dont opérations de pension</i>	10 165	670	9 495	-	-	-	9 495
<i>dont instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)</i>	7 282	-	7 282	5 534	249	-	1 499
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	257 302	634	256 667	6 908	594	23 576	225 589
<i>dont mise en pension</i>	47 922	634	47 288	6 908	594	23 576	16 210
Autres dettes non compensées	437 634	-	437 634	-	-	-	437 634
TOTAL PASSIF	715 134	1 305	713 830	12 442	843	23 576	676 968

Compensation des actifs et des passifs financiers 2023

	31.12.2023						
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e)	(f) = (c) - (d) - (e)
	Valeur comptable brute des actifs financiers	Valeur brute des passifs financiers compensés dans les états financiers	Actifs financiers présentés en net	Instrument financiers	Collatéral reçu	Instrument financiers reçus en garantie	Valeur nette
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instrument financiers en valeur de marché par résultat	218 772	-	218 772	4 483	1 320	-	212 970
<i>dont opérations de pension</i>	1	-	1	-	-	-	1
<i>dont instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)</i>	5 921	-	5 921	4 483	1 320	-	119
Prêts et créances sur établissement de crédit et sur la clientèle	198 748	1 836	196 912	262	3	645	196 003
<i>dont prises en pension</i>	5 767	1 836	3 931	262	3	645	3 022
Comptes de régularisation et autres actifs	8 903	-	8 903	11	-	-	8 891
<i>dont dépôts de garantie donnés</i>	22	-	22	11	-	-	11
Autres actifs non compensés	313 564	-	313 564	-	-	-	313 564
TOTAL ACTIF	739 987	1 836	738 151	4 756	1 323	645	731 428

	31.12.2023						
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e)	(f) = (c) - (d) - (e)
	Valeur comptable brute des passifs financiers	Valeur brute des actifs financiers compensés dans les états financiers	Passifs financiers présentés en net	Instrument financiers	Collatéral versé	Instrument financiers donnés en garantie	Valeur nette
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instrument financiers en valeur de marché par résultat	15 775	-	15 775	4 466	836	-	10 473
<i>dont opérations de pension</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)</i>	6 230	-	6 230	4 466	836	-	929
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	260 549	1 836	258 714	262	375	20 449	237 628
<i>dont mise en pension</i>	42 343	1 836	40 507	262	375	20 449	19 422
Autres dettes non compensées	434 918	-	434 918	-	-	-	434 918
TOTAL PASSIF	711 242	1 836	709 406	4 728	1 211	20 449	683 019

4.12 Échéancier des actifs et des passifs financiers

La gouvernance relative à la gestion de la liquidité permet d'accompagner la banque dans le développement de ses activités de financement. La façon dont La Banque Postale gère le risque de liquidité est décrite au niveau de la section 6.5 - Risques financiers - du Document d'enregistrement universel.

Les tableaux ci-dessous présentent les échéances des actifs et passifs financiers du Groupe par date contractuelle d'échéances.

Les titres à revenus fixes, les prêts et les dettes sont ventilés en fonction des échéances contractuelles. Les titres de participations et les OPCVM ont été portés dans la colonne « indéterminée ». Les créances et dettes à vue figurent dans la colonne « moins de trois mois ». Les montants présentés dans cet échéancier correspondent à ceux du bilan (y compris les effets d'actualisation).

Éléments de bilan par durées restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2024					Total
	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
ACTIF						
Caisse, banques centrales	27 812	-	-	-	-	27 812
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	9 296	4 257	33 449	23 020	133 872	203 894
Instruments dérivés de couverture - Actif	1	57	144	284	-	486
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	9 872	19 883	63 016	110 153	15 259	218 184
Titres au coût amorti	302	259	8 480	27 215	0	36 256
Prêts et créances sur les établissements de crédit	69 615	866	1 958	213	3 022	75 673
Prêts et créances sur la clientèle	6 962	12 566	39 868	69 596	-	128 991
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Actif	-	-	-	-	490	490
ÉLÉMENTS D'ACTIF PAR DURÉE RESTANT À COURIR	123 860	37 887	146 916	230 480	152 643	691 787
PASSIF						
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	6 389	1 207	3 173	6 534	269	17 571
Instruments dérivés de couverture - Passif	15	70	767	1 107	-	1 958
Dettes envers les établissements de crédit	13 731	967	1 929	523	13 887	31 038
Dettes envers la clientèle	224 832	748	44	5	-	225 629
Dettes représentées par un titre	6 316	4 836	11 023	10 661	-	32 835
Dettes subordonnées	41	-	2 492	6 653	856	10 042
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Passif	-	-	-	-	(161)	(161)
ÉLÉMENTS DE PASSIF PAR DURÉE RESTANT À COURIR	251 323	7 827	19 429	25 483	14 851	318 912
ENGAGEMENTS DONNÉS						
Engagements de financement donnés	15 584	2 568	7 994	1 983	-	28 129
Engagements de garanties donnés	842	1	24	388	160	1 415
ENGAGEMENTS DONNÉS PAR DURÉE RESTANT À COURIR	16 425	2 569	8 019	2 371	160	29 544

(en millions d'euros)	31.12.2023					
	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
ACTIF						
Caisse, banques centrales	40 577	-	-	-	-	40 577
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	15 396	13 151	31 484	23 621	134 442	218 095
Instruments dérivés de couverture - Actif	28	55	358	237	-	677
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6 294	10 337	65 640	114 678	16 001	212 950
Titres au coût amorti	153	198	5 003	27 750	-	33 104
Prêts et créances sur les établissements de crédit	66 978	406	306	202	3 022	70 914
Prêts et créances sur la clientèle	5 460	10 902	38 919	70 663	55	125 999
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Actif	-	-	-	-	181	181
ÉLÉMENTS D'ACTIF PAR DURÉE RESTANT À COURIR	134 887	35 049	141 708	237 151	153 701	702 496
PASSIF						
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	5 573	488	2 177	5 280	73	13 591
Instruments dérivés de couverture - Passif	44	118	828	1 192	-	2 183
Dettes envers les établissements de crédit	13 751	361	1 121	1 502	16 841	33 576
Dettes envers la clientèle	223 939	1 083	101	16	-	225 138
Dettes représentées par un titre	11 268	4 161	8 550	10 336	-	34 314
Dettes subordonnées	32	545	1 443	6 615	814	9 450
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Passif	-	-	-	-	(331)	(331)
ÉLÉMENTS DE PASSIF PAR DURÉE RESTANT À COURIR	254 607	6 756	14 219	24 941	17 398	317 922
ENGAGEMENTS DONNÉS						
Engagements de financement donnés	12 438	2 382	7 117	2 316	-	24 253
Engagements de garanties donnés	1 382	158	5	166	166	1 877
ENGAGEMENTS DONNÉS PAR DURÉE RESTANT À COURIR	13 820	2 540	7 122	2 482	166	26 130

4.13 Expositions souveraines

Le détail des expositions souveraines directes et indirectes se présente comme suit :

Expositions souveraines au 31 décembre 2024

(en millions d'euros)	31.12.2024						
	Total portefeuille bancaire	Actifs à la juste valeur par le résultat	Total expositions directes ⁽¹⁾	Prises en pension	Hors bilan	Total expositions directes et indirectes ⁽²⁾	Exposition en %
Allemagne	6 462	196	6 657	1 073	-	7 730	3,1
Autriche	1 912	6	1 919	-	-	1 919	0,8
Belgique	8 953	78	9 031	1 291	-	10 321	4,2
Espagne	13 418	41	13 458	433	-	13 892	5,6
Finlande	376	1	377	-	-	377	0,2
France	142 457	1 518	143 975	7 921	806	152 702	62,1
Irlande	181	19	200	-	-	200	0,1
Italie	9 526	82	9 607	3 590	-	13 197	5,4
Luxembourg	103	1	104	-	-	104	0,0
Pays-Bas	533	15	548	127	-	674	0,3
Pologne	209	-	209	-	-	209	0,1
Portugal	2 073	3	2 076	98	-	2 173	0,9
Roumanie	144	-	144	-	-	144	0,1
Slovénie	110	-	110	-	-	110	0,0
Autres pays d'Europe	200	0	200	-	-	200	0,1
Supranational	12 969	811	13 780	567	-	14 347	5,8
Total Europe	199 625	2 771	202 396	15 100	806	218 301	88,7
Brésil	2 506	24 214	26 720	-	-	26 720	10,9
Canada	572	-	572	-	-	572	0,2
Mexique	108	-	108	-	-	108	0,0
Autres pays	318	21	339	-	-	339	0,1
Total Reste du monde	3 504	24 235	27 739	-	-	27 739	11,3
TOTAL	203 129	27 005	230 135	15 100	806	246 041	100,0

Recensement sur le périmètre défini par l'Autorité bancaire européenne (ABE).

Ces expositions incluent les dépôts centralisés à la Caisse des Dépôts.

(1) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions pour compte propre.

(2) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les prises en pension, les achats à terme et hors bilan du Groupe.

Expositions souveraines au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	31.12.2023						
	Total portefeuille bancaire	Actifs à la juste valeur par le résultat	Total expositions directes ⁽¹⁾	Prises en pension	Hors bilan	Total expositions directes et indirectes ⁽²⁾	Exposition en %
Allemagne	6 427	280	6 707	554	-	7 261	3,0
Autriche	793	19	812	-	-	812	0,3
Belgique	7 372	277	7 649	1 252	-	8 901	3,6
Espagne	13 255	98	13 353	-	-	13 353	5,4
Finlande	84	1	84	-	-	84	0,0
France	146 686	2 367	149 053	7 535	1 419	158 008	64,3
Irlande	86	8	94	-	-	94	0,0
Italie	12 411	365	12 776	-	-	12 776	5,2
Luxembourg	191	1	193	-	-	193	0,1
Pays-Bas	298	5	303	-	-	303	0,1
Pologne	228	25	253	-	-	253	0,1
Portugal	2 126	66	2 191	100	-	2 291	0,9
Roumanie	142	0	142	-	-	142	0,1
Slovénie	108	-	108	-	-	108	0,0
Autres pays d'Europe	246	61	307	208	-	515	0,2
Supranational	9 209	817	10 026	373	-	10 399	4,2
Total Europe	199 661	4 390	204 052	10 022	1 419	215 493	87,7
Brésil	2 890	26 379	29 269	-	-	29 269	11,9
Canada	655	1	655	-	-	655	0,3
Mexique	108	1	108	-	-	108	0,0
Autres pays	297	27	324	-	-	324	0,1
Total Reste du monde	3 950	26 408	30 357	-	-	30 357	12,3
TOTAL	203 611	30 798	234 409	10 022	1 419	245 850	100,0

Recensement sur le périmètre défini par l'Autorité bancaire européenne (ABE).

Ces expositions incluent les dépôts centralisés à la Caisse des Dépôts.

(1) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions pour compte propre.

(2) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les prises en pension, les achats à terme et hors bilan du Groupe.

Note 5 Activités d'assurance

PRINCIPES COMPTABLES

Présentation

La norme IFRS 17 prescrit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application.

Le périmètre d'application de la norme IFRS 17 comprend :

- les contrats d'assurance (y compris les contrats de réassurance) émis ;
- les contrats de réassurance détenus ;
- les contrats d'investissement émis avec un élément de participation discrétionnaire.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent :

- soit de la norme IFRS 15 s'ils correspondent à une prestation de services ;
- soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du groupe envers ses salariés ;
- soit de la norme IFRS 9, pour les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaires.

Ainsi, pour le groupe La Banque Postale, les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 17 incluent :

- les contrats d'assurance comportant un transfert de risque significatif à l'assureur. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

À noter : toute référence ci-dessous aux contrats d'assurance désigne également les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire et les contrats de réassurance détenus, sauf dans les cas où ceux-ci sont mentionnés explicitement.

Contrat d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie (l'émetteur) prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire de police/l'assuré) en convenant d'indemniser celui-ci, si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de manière défavorable le titulaire de police.

Un contrat de réassurance est un contrat d'assurance émis par une entité (le réassureur) pour indemniser une autre entité au titre de demandes d'indemnisation résultant d'un ou de plusieurs contrats d'assurance émis par cette autre entité (contrats sous-jacents).

Les contrats d'assurance peuvent être des contrats avec éléments de participation directe ou des contrats sans éléments de participation directe.

Les contrats d'assurance avec éléments de participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont définis comme des contrats d'assurance pour lesquels, à l'origine :

- les conditions contractuelles précisent que le titulaire de police a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire de police une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire de police soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'appréciation du respect de ces trois conditions est effectuée au moment de la souscription du contrat et n'est pas réévaluée ultérieurement, sauf en cas de modification substantielle du contrat.

Les contrats d'assurance sans éléments de participation directe sont constitués des autres contrats émis et la totalité des contrats de réassurance (émis comme détenus) :

- un contrat d'assurance avec des éléments de participation indirecte (contrat participatif indirect) car le paiement aux assurés dépend du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents, sans satisfaire toutefois aux critères définis pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe ; ou
- un contrat d'assurance sans aucun élément de participation (contrat non participatif) car le paiement aux assurés ne dépend pas du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents.

Contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance important sont des contrats d'investissement.

Un contrat d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire est défini comme un instrument financier qui confère à un investisseur donné le droit contractuel de recevoir, en supplément d'une somme qui n'est pas à la discrétion de l'émetteur, des sommes additionnelles :

- qui représentent probablement une part importante du total des prestations contractuelles ;
- dont l'échéancier ou le montant est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement fondées sur :
 - les rendements tirés d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrats spécifié,
 - les rendements réalisés et/ou latents des investissements d'un ensemble défini d'actifs détenus par l'émetteur, ou
 - le résultat de l'entité ou du fonds qui émet le contrat.

Séparation des composantes d'un contrat d'assurance

Les composantes suivantes sont séparées des contrats d'assurance, et sont comptabilisées en fonction des normes IFRS qui leur sont applicables :

Les dérivés incorporés distincts seront comptabilisés selon IFRS 9 :

- les composantes d'investissement distincts ;
- les obligations de performance autres, telles que l'obligation de fournir un service ou un produit non-assurantiel ;
- les biens ou services distincts autres que des services prévus au contrat d'assurance seront comptabilisés selon IFRS 15.

Les autres composantes restantes du contrat hôte rentrent dans le champ d'application d'IFRS 17, y compris les dérivés incorporés ou composantes d'investissement qui n'auront pas été séparés.

Niveau d'agrégation des contrats d'assurance

Les contrats doivent être regroupés au sein d'une unité de compte, dès leur comptabilisation initiale, pour la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir en annexes.

Pour déterminer chaque unité de compte, la norme requiert de regrouper les contrats d'assurance selon une approche tridimensionnelle :

- dans un 1^{er} temps dans des **portefeuilles de contrats**,
Un portefeuille de contrats d'assurance est constitué de contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble ;
- dans un 2^{ème} temps, **les portefeuilles de contrats sont scindés** en fonction du niveau de profitabilité attendue des contrats **au moment de la comptabilisation initiale** :
 - un groupe de contrats qui sont déficitaires (onéreux),
 - un groupe de contrats profitables pour lesquels il n'y a pas de possibilité importante qu'ils deviennent déficitaires par la suite,
 - un groupe constitué des autres contrats du portefeuille.

Il conviendra de ne pas regrouper au sein de l'unité de compte telle que précédemment déterminée des contrats émis à un intervalle de plus d'un an (notion de cohortes annuelles).

Pour éviter que la réalité économique des contrats d'assurance avec mutualisation intergénérationnelle ne soit pas correctement reflétée, l'UE a prévu une exemption facultative de l'application de cette obligation de cohorte annuelle (article 2 du règlement (UE) 2021-2036 du 19 novembre 2021 de la Commission européenne). Le groupe La Banque Postale a opté pour cette exemption.

Le groupe La Banque Postale détermine le groupe et le modèle comptable d'un contrat lors de sa comptabilisation initiale. Il n'est pas possible de modifier le groupe de contrats, ou le modèle comptable, sauf lorsqu'il y a modification du contrat au sens du paragraphe 72 de la norme, c'est-à-dire lorsque les modalités d'un contrat d'assurance sont modifiées, par exemple en raison d'un accord entre les parties au contrat ou d'un changement dans la réglementation.

Date de comptabilisation initiale

Un groupe de contrats d'assurance émis doit être comptabilisé à compter de la première des dates suivantes :

- le début de la période de couverture du groupe de contrats ;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police devient exigible ou, en l'absence de date d'exigibilité, la date à laquelle ce premier paiement est reçu ;
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont les flux de trésorerie occasionnés par les frais de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance.

Le montant de frais d'acquisition reconnu sur la période est calculé selon des métriques représentatives des services rendus sur la période (Primes, Provisions Mathématiques, etc.).

Le Groupe affecte les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats d'assurance selon une méthode systématique et rationnelle.

Lorsqu'ils sont payés avant la date de comptabilisation initiale des groupes de contrats, ils sont comptabilisés à l'actif, venant en déduction de la valeur au bilan des contrats d'assurance.

Si une perte de valeur est identifiée, la valeur au bilan de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est ajustée et la perte de valeur est comptabilisée en résultat.

Cet actif est décomptabilisé, totalement ou partiellement, lorsque les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont inclus dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance correspondant.

Le caractère recouvrable de ces actifs est revu à chaque clôture si des faits et circonstances indiquent qu'ils ont pu se déprécier.

Les frais d'acquisition du Groupe sont amortis pour chaque groupe de contrats.

Évaluation des contrats d'assurance

La norme IFRS 17 propose 3 modèles comptables dont les modalités d'application sont différentes tant dans la valorisation des engagements que dans leur comptabilisation au bilan et au compte de résultat. À chaque nature de contrat d'assurance correspond un modèle comptable :

- le modèle général, ou modèle BBA (*Building Block Approach*, approche par blocs), qui constitue le modèle d'évaluation par défaut ;
- le modèle VFA (*Variable Fee Approach*), modèle alternatif au modèle général pour prendre en compte les spécificités des contrats d'assurance avec éléments de participation directe (exemple, les fonds distincts et les contrats à capital variable) ;
- le modèle PAA (*Premium Allocation Approach*, méthode d'affectation des primes), modèle simplifié du modèle général, optionnel lorsque certains critères sont satisfaits.

L'approche des honoraires variables (modèle VFA) est obligatoire pour tout « contrat avec participation directe », à savoir les contrats comprenant des fonds distincts et les contrats à capital variable, par exemple. Le Groupe y recourt également pour les contrats d'assurance ayant des composantes investissement.

L'utilisation du modèle PAA est restreinte au sein du groupe. La méthode est appliquée à quelques contrats brésiliens, de l'entité CNP Assurances IARD et CNP Santander éligibles au cadre d'application de ce modèle.

Modèle général BBA et le modèle VFA

Comptabilisation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, il n'y a pas de différence entre la BBA et la VFA (à l'exception des groupes de contrats d'assurance exemptés de l'exigence de cohorte annuelle), le passif est valorisé selon trois blocs :

- des flux de trésorerie d'exécution, qui comprennent :
 - l'estimation des flux de trésorerie futurs (« Best Estimate – BE »),
 - un ajustement au titre du risque non financier (« Risk Adjustment – RA ») ;
- la marge sur services contractuels (*Contractual Service Margin*, CSM).

Estimation des flux de trésorerie futurs (BE) :

Une entité doit inclure, dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance, tous les flux de trésorerie futurs dans le périmètre (frontière) de chaque contrat du groupe. Le Groupe peut estimer les flux de trésorerie futurs à un niveau d'agrégation plus élevé, puis affecter les flux à des groupes de contrats individuels.

Les flux de trésorerie compris dans la frontière :

La notion de frontière détermine tous les flux directement liés à l'exécution du contrat et du service d'assurance. Ils incluent notamment les primes que verse le titulaire de police, les paiements au titulaire de police, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés au portefeuille auquel appartient le contrat, les coûts de gestion des sinistres, ainsi que les affectations de frais généraux fixes ou variables qui sont directement imputables à l'exécution des contrats d'assurance.

Les frais non rattachables aux contrats impactent directement le compte de résultat à la date de survenance.

L'estimation des flux de trésorerie futurs :

L'estimation des flux de trésorerie futurs a pour objectif de déterminer la valeur attendue d'un ensemble de scénarios qui reflète l'éventail complet de résultats possibles.

Les estimations des flux de trésorerie futurs doivent :

- intégrer avec objectivité l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs concernant le montant, l'échéancier et l'incertitude de ces flux de trésorerie futurs, à la date de clôture. L'espérance mathématique (c'est-à-dire la moyenne pondérée selon les probabilités) de l'éventail complet des résultats possibles est estimée ;

- refléter le point de vue du Groupe, pour autant que les estimations des variables de marché pertinentes concordent avec les prix de marché observables pour ces variables ;
- être à jour – les estimations reflètent les conditions existant à la date d'évaluation, notamment les hypothèses à cette date quant à l'avenir ;
- être explicites.

L'évaluation économique utilisée s'appuie sur la moyenne de nombreuses trajectoires économiques. Pour assurer la pertinence de ces estimations, il est tenu compte des actions entreprises par le management ainsi que par ses partenaires dans des conditions de marchés éloignées de la situation actuelle.

Taux d'actualisation :

IFRS 17 requiert de tenir compte, dans l'estimation des flux de trésorerie futurs, de la valeur temps de l'argent et des risques financiers liés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ces risques n'ont pas été pris en compte dans les estimations de ces flux. Ainsi, les taux d'actualisation appliqués aux estimations de flux de trésorerie futurs doivent être construits conformément aux dispositions de la norme.

IFRS 17 permet deux approches pour la construction de la courbe des taux : l'approche ascendante (appelée approche « *Bottom-Up* ») et l'approche descendante (appelée approche « *Top-Down* »).

Le Groupe a retenu une approche de construction Bottom-Up selon laquelle la courbe des taux est obtenue comme étant la somme de deux composantes : un taux sans risque de marché et une prime d'illiquidité reflétant les caractéristiques des flux de trésorerie et la liquidité des contrats d'assurance.

Les courbes de taux d'actualisation utilisées par le Groupe peuvent varier selon les marchés. Elles sont généralement fondées sur les taux de marché observés et construites à partir de la courbe de taux sans risques.

Les courbes de taux d'actualisation utilisées peuvent être différentes des courbes utilisées pour d'autres besoins de modélisation actuarielle, tels que la tarification des contrats d'assurance ou la gestion des risques.

Deux types de courbes des taux d'actualisation sont utilisés en fonction de la nature des flux à actualiser, de la méthode comptable applicable et des agrégats comptables à impacter :

- la courbe des taux courants : construite à l'aide des informations de marché à la date de valorisation (market-consistent) ou
- les courbes des taux à l'origine : construites sur la base de données historiques et permettant d'obtenir une actualisation des passifs à la date de première comptabilisation.

Les courbes de taux, utilisées pour actualiser les estimations des flux de trésorerie futurs qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents, sont présentées dans les tableaux ci-dessous :

		31.12.2024				
		1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Groupe CNP Assurances	EUR	3,0 %	2,8 %	2,9 %	2,9 %	2,8 %
Filiales du pôle assurance non-vie	EUR	[2,4 % - 2,7 %]	[2,3 % - 2,5 %]	[2,4 % - 2,6 %]	[2,4 % - 2,6 %]	[2,4 % - 2,5 %]
Filiales Europe hors France	EUR	[2,6 % - 3,1 %]	[2,3 % - 2,7 %]	[2,4 % - 2,7 %]	[2,4 % - 2,8 %]	[2,4 % - 2,8 %]
Filiales brésiliennes	BRL	[13,0 % - 14,1 %]	[13,2 % - 14,2 %]	[12,6 % - 13,7 %]	[10,9 % - 11,9 %]	[9,4 % - 10,1 %]

		31.12.2023				
		1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Groupe CNP Assurances	EUR	4,29 %	3,19 %	3,21 %	3,21 %	3,09 %
Filiales du pôle assurance non-vie	EUR	[4,0 % - 4,2 %]	[3,1 % - 3,3 %]	[3,1 % - 3,3 %]	[3,1 % - 3,3 %]	[3,0 % - 3,2 %]
Filiales Europe hors France	EUR	[3,9 % - 5,2 %]	[3,0 % - 4,4 %]	[3,0 % - 4,4 %]	[3,0 % - 4,3 %]	[2,9 % - 4,0 %]
Filiales brésiliennes	BRL	[10,8 % - 11,1 %]	[10,8 % - 11,2 %]	[11,4 % - 11,8 %]	[10,5 % - 10,8 %]	[9,2 % - 9,4 %]

Cette section concerne toutes les monnaies auxquelles les filiales d'assurance sont exposées mais se focalise principalement sur les hypothèses de la courbe des taux EURO, monnaie fonctionnelle de la majorité des entités du Groupe et monnaie de présentation du Groupe.

Un ajustement, ou prime d'illiquidité, doit ensuite être fait pour tenir compte des différences entre les caractéristiques de liquidité du groupe de contrats d'assurance et celles des actifs sous-jacents utilisés pour sélectionner une courbe de taux.

Le groupe La Banque Postale a constitué des portefeuilles d'instruments financiers comme référence pour estimer la prime d'illiquidité du passif en cohérence avec l'approche préconisée par d'autres régulateurs pour l'estimation du Volatility Adjustment. La prime d'illiquidité des contrats d'assurance est ainsi estimée à l'aide des actifs financiers détenus par les filiales d'assurance. Elle tient compte tant des actifs obligataires que des actifs diversifiés. La prime est alors ajustée à l'aide de l'application de ratios afin de tenir compte des caractéristiques des contrats et de l'adossement entre les actifs et les passifs.

L'approche retenue pour l'évaluation d'une prime de liquidité au titre des actifs obligataires est comparable à la méthode suggérée par l'EIOPA dans le cadre de sa revue de Solvabilité II tant au niveau du calibrage (caractère macroéconomique des probabilités de défauts sous-jacentes aux spreads de crédit) qu'au niveau de la comparaison des portefeuilles. La prime de liquidité des actifs obligataires est estimée selon un modèle communément utilisé dans le cadre du *Volatility Adjustment*.

Le Groupe a fait le choix de retenir les classes d'actifs suivantes sur le périmètre diversifié :

- classe Immobilier et Infrastructure : ces deux catégories sont détenues en moyenne sur du long terme justifiant leur niveau d'illiquidité relativement important au regard des autres classes d'actifs diversifiés ;
- classe Action : cette classe a été retenue, entre autres, au regard de la différence significative de volatilité entre le portefeuille et celle du marché. La volatilité du marché n'étant pas censée avoir une incidence significative sur le portefeuille Actions car ce dernier bénéficie d'un niveau de volatilité plus faible et plus stable que le marché en moyenne, en grande partie grâce à la politique de gestion des filiales d'assurance.

Ajustement pour risques non-financiers (RA)

L'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs fait l'objet d'un ajustement explicite au titre du risque non financier (risque assurance uniquement), afin de refléter l'indemnité exigée par le Groupe pour supporter l'incertitude sur le montant et l'échéancier des flux de trésorerie (primes, sinistres, prestations, frais, ...).

Afin de déterminer cet ajustement, le Groupe a fait le choix d'un centile fixe et commun à l'ensemble des filiales et des risques identifiés.

Le Groupe définit le RA selon un niveau de confiance de 80 % à l'ultime. Ce niveau de confiance représente la meilleure vision du groupe en termes d'exposition au risque non financier dans un environnement comptable. Il est également en ligne avec l'horizon du Business Plan, égal à 5 ans. L'horizon du business plan (5 ans) a été défini afin d'avoir la capacité de mettre en œuvre, sur cette durée, une stratégie visant à limiter les risques que ses objectifs ne soient pas atteints sur la période, autrement dit faire appel aux métriques adéquates pour minimiser son incertitude.

Le quantile est estimé selon la méthode « Value At Risk - VaR », qui consiste en la détermination, pour un centile donné, de la perte attendue sur les engagements de l'assureur en supposant une distribution statistique connue des facteurs de risque.

Cet ajustement est comptabilisé en PNB, sur la ligne « Charges afférentes aux contrats d'assurance émis ».

Marge sur services contractuels (CSM)

La CSM d'un groupe de contrats représente le profit attendu que le Groupe comptabilisera au compte de résultat à mesure qu'il fournira les services prévus aux contrats d'assurance.

Elle est déterminée par différence entre les primes reçues retraitées des frais d'acquisition déjà décaissés et les flux d'exécution des contrats (BE et RA).

À la première comptabilisation, aucun produit ni charge n'est constaté en résultat, sauf en cas de contrat déficitaire (onéreux) où la perte attendue (CSM négative), est alors comptabilisée immédiatement en résultat. Cette composante de pertes (*Loss Component*) est suivie jusqu'à la décomptabilisation du contrat ou bien lorsque le contrat redevient profitable.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance est réestimée et est égale à la somme :

- du passif au titre de la couverture restante (*Liability for Remaining Coverage*, LRC) constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs affectés au groupe à cette date et, de la marge sur services contractuels du groupe à cette date ;
- du passif au titre des sinistres survenus (*Liability for Incurred Claims*, LIC) constitué des flux de trésorerie d'exécution pour les sinistres survenus et les autres charges afférentes qui n'ont pas encore été payés, y compris les sinistres survenus mais non encore déclarés.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution sont comptabilisées comme suit :

- relatives aux services futurs : comptabilisées en contrepartie de la CSM (ou comptabilisées dans le résultat des activités d'assurance si le groupe est déficitaire) ;
- relatives aux services courant ou passés : comptabilisées en résultat des activités d'assurance ;
- effet de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations sur les flux de trésorerie futurs : comptabilisés dans les produits financiers ou charges financières d'assurance.

La marge sur services contractuels est par ailleurs reconnue en résultat selon des unités de couverture reflétant la quantité de service fourni et la durée de couverture attendue pour les contrats restants au sein du groupe de contrats.

Les unités de couverture sont déterminées, à la fin de chaque période de reporting, de manière prospective en prenant en compte :

- la quantité de prestations fournies par les contrats du Groupe ;
- la période de couverture attendue des contrats du Groupe ; et
- la probabilité de survenance d'événements assurés, uniquement dans la mesure où ils affectent la période de couverture attendue des contrats du Groupe.

Elles sont utilisées pour allouer les revenus et les dépenses à chaque période de reporting. Les revenus sont reconnus au rythme du service de la couverture fournie dans chaque période, tandis que les dépenses sont reconnues sur la base des coûts attendus associés à la couverture fournie.

À titre d'exemple, les unités de couverture suivantes ont été retenues pour les principaux type de contrat :

- épargne et retraite : Provisions Mathématiques ;
- emprunteur : Capital restant dû, Capitaux Sous Risques ;
- prévoyance individuelle :
 - risque obsèques : Capital assuré, Capitaux Sous Risques,
 - risque dépendance : Capital équipement, Nombre de contrats,
 - temporaire décès : Primes ;
- prévoyance collective : contrats annuels, la CSM est intégralement amortie sur l'exercice.

La CSM de chaque groupe de contrats est calculée à chaque date de clôture de la manière suivante, selon qu'il s'agisse de contrats sans éléments de participation directe (modèle général) ou de contrats avec éléments de participation directe (modèle VFA) :

Évaluation selon le modèle général (BBA)

À chaque date d'arrêté, la valeur comptable de la marge sur services contractuels est ajustée pour tenir compte notamment, pour l'ensemble des contrats :

- de l'effet des nouveaux contrats ajoutés au Groupe ;
- des intérêts capitalisés sur la valeur comptable de la marge au taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur initiale de la marge ;
- de la réestimation des flux de trésorerie d'exécution (valeur actualisée des montants à recevoir et à verser en lien avec les services d'assurance fournis sur la période de couverture restante, hors estimations des montants à régler sur les sinistres déjà survenus qui font l'objet d'une évaluation séparée) ;
- du montant comptabilisé en produits d'assurance en raison de la fourniture des services d'assurance prévus aux contrats d'assurance au cours de la période (amortissement).

Dans le cas de contrats qui deviennent onéreux, après consommation de la marge sur services contractuels, la perte est constatée sur la période. Dans le cas des contrats onéreux qui redeviennent profitables du fait de changements favorables d'hypothèses, la marge sur services contractuels n'est reconstituée qu'après compensation de l'élément de perte.

Évaluation selon le modèle *Variable Fee Approach* (VFA)

L'approche des honoraires variables (modèle VFA) est obligatoire pour les contrats à participation directe. Il s'agit de la méthode comptable la plus utilisée par le Groupe. Cette approche traduit comptablement la nature spécifique des services fournis par les contrats d'assurance avec éléments de participation directe, c'est-à-dire les contrats pour lesquels l'assureur est tenu de reverser une partie de son revenu financier à l'assuré.

Ce modèle est prescrit pour les groupes de contrats participatifs qui répondent aux trois critères suivants :

- les clauses contractuelles précisent que le titulaire du contrat possède une participation dans un portefeuille d'actifs spécifié ;
- l'assureur prévoit de verser à l'assuré un montant égal à une part significative de la juste valeur des rendements du portefeuille d'actifs spécifié ;
- une part significative des prestations que l'entité s'attend à payer à l'assuré devrait varier avec la juste valeur du portefeuille d'actifs spécifié.

Sur le périmètre Epargne Retraite en VFA, afin d'assurer une bonne transcription dans le temps du rattachement des unités de couverture à chaque exercice, le Groupe effectue un retraitement pour l'allocation de la CSM en résultat au titre des résultats fournis sur la période. Ce retraitement vise principalement à mieux appréhender les effets économiques non pris en compte dans l'évaluation initiale de la CSM en appréhendant tous les services rendus (gestion des actifs et performance). Ce retraitement est effectué pour chacun des portefeuilles Epargne-Retraite géré en VFA, profitable à la date d'arrêt, via une approche long terme basée sur la prise en compte d'une prime de risque et le coût des options et garanties.

La norme permet l'utilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (notamment des dérivés) ou des contrats de réassurance détenus pour atténuer l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier découlant des contrats participatifs directs. La mesure d'atténuation des risques trouve principalement à s'appliquer au sein du Groupe sur les contrats de réassurance détenus.

Lorsque les conditions sont remplies, le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les éléments suivants au sein de la CSM, comme cela aurait dû être le cas selon le modèle VFA, mais de les comptabiliser en résultat, afin de les compenser avec les variations de valeur des instruments de « couverture » utilisés. Cette option concerne :

- le montant correspondant à la part revenant au Groupe de la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne résultent pas des éléments sous-jacents.

Ainsi, le Groupe met en œuvre ces dispositions en ajustant la CSM des affaires directes de l'écart avec l'ajustement de CSM de cession calculée selon les modèles VFA et modèles BBA. Le montant de charges financières correspondant à l'effet d'atténuation des risques est constaté en totalité en résultat net de la période car l'option OCI n'est pas appliquée sur les traités de réassurance détenus par le siège.

Cette mise en œuvre de la norme permet de répondre, principalement dans le cas des contrats de réassurance cédée de contrats VFA, à l'objectif de suppressions des écarts induits par une différence de valorisation entre la cession et le sous-jacent et permet de ressortir l'effet d'atténuation des risques.

Modèle PAA

La méthode d'affectation des primes (modèle PAA) est un modèle d'évaluation optionnel qui permet d'évaluer de manière simplifiée le passif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance si l'un des deux critères d'éligibilité suivants est satisfait à la date de création du groupe :

- dès lors que l'évaluation de la valeur des passifs à la souscription du groupe de contrat ne diffère pas de façon matérielle de celle obtenue avec le modèle général. Le paragraphe 54 de la norme précise les cas dans lesquels cette condition ne peut pas être vérifiée ; ou,
- la période de couverture est inférieure ou égale à 1 an.

Conformément au paragraphe 69 de la norme IFRS 17, ce modèle comptable peut également être appliqué aux traités de réassurance émis ou détenus sous réserve du respect des mêmes critères.

Les trois blocs du passif du modèle général sont remplacés par une Provision pour primes non acquises (formation).

Le passif initial comptabilisé est égal aux primes reçues, diminué des coûts d'acquisition payés, plus ou moins tout montant découlant de la décomptabilisation de tout actif au titre de flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

Il est ensuite ajusté en fonction :

- des passifs enregistrés dans le cadre de sinistres survenus de la même façon que pour les modèles BBA ou VFA ; et
- de la couverture restante.

Évaluation des contrats de réassurance

Cette section décrit les particularités des modèles d'évaluation appliqués par le groupe La Banque Postale aux traités de réassurance détenus et émis conformément à la norme IFRS 17.

Définition des portefeuilles de réassurance acceptée (émis)

Les acceptations en réassurance consistent en la prise en charge par le Groupe de certains risques d'assurance souscrits par d'autres sociétés, et induisent la comptabilisation de groupes de contrats de réassurance émis.

La norme IFRS 17 ne contient pas de dispositions spécifiques au traitement comptable des contrats de réassurance émis. En conséquence, les dispositions relatives à la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'appliquent.

La position du Groupe est de ne pas créer de portefeuilles IFRS 17 spécifiques à la réassurance acceptée.

Définition des portefeuilles de réassurance détenus (cession)

Les cessions de réassurance correspondent au transfert du risque d'assurance, ainsi que des primes correspondantes, vers d'autres réassureurs qui partageront les risques.

La position du Groupe est d'aligner la définition des portefeuilles sur celle des portefeuilles d'assurance directe. En effet, il est considéré que les traités étant en quote-part, les risques au sein d'un portefeuille sont mécaniquement similaires au niveau des engagements cédés s'ils sont jugés similaires aux portefeuilles d'assurance directe. Enfin, le regroupement de plusieurs traités de réassurance dans un même portefeuille permet au Groupe de considérer qu'ils sont gérés ensemble au sens où l'objectif commun est d'atténuer les risques sur un portefeuille de contrats sous-jacents eux-mêmes gérés comme un ensemble.

Frontières des contrats

Les flux à l'intérieur de la frontière des contrats pour les contrats de réassurance détenus sont ceux qui résultent des droits substantiels ou des obligations substantielles du Groupe en tant que cédante.

Pour les contrats de réassurance détenus, le droit substantiel de la cédante est de recevoir des services de la part du réassureur. Ce droit substantiel cesse dès lors que :

- le réassureur a la capacité de réviser le prix ou le niveau de garantie relatifs aux engagements qui lui sont transférés de sorte à refléter pleinement le risque ;
- le réassureur a le droit de mettre fin à la couverture. L'obligation substantielle de la cédante est de payer les éléments dus aux réassureurs.

Le groupe La Banque Postale prend en compte, dans le calcul du BE, du RA et de la CSM, l'effet de la réassurance sur des contrats sous-jacents non encore comptabilisés par la cédante, même si ces contrats sont émis avant le traité de réassurance qui les couvre.

Modèle d'évaluation

Les traités de réassurance détenus ou émis appliquent le modèle BBA et PAA si les critères d'éligibilité sont satisfaits.

Dans tous les cas, ils ne sont donc pas éligibles à la méthode des honoraires variables (VFA) car ils n'incluent pas d'éléments de participation directe.

Pour les activités en France du Groupe, l'ensemble des traités de réassurance sont valorisés selon le modèle général BBA.

Les contrats de réassurance sont conçus pour couvrir les sinistres encourus en vertu des contrats sous-jacents souscrits au cours d'une période déterminée.

L'évaluation des contrats de réassurance détenus suit un principe d'effet miroir aux contrats d'assurance sous-jacents :

- les flux de trésorerie d'exécution sont estimés en utilisant des hypothèses cohérentes pour évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du groupe de contrats et celle des flux de trésorerie futurs des groupes de contrats d'assurance sous-jacents ;
- l'ajustement du risque non financier représente le montant du risque transféré par le détenteur du groupe de contrats de réassurance, à l'émetteur de ces contrats. Le risque de non-exécution du réassureur n'étant pas un risque transféré par la cédante, celui-ci n'est pas intégré dans l'ajustement pour risque des contrats mais dans les estimations des flux de trésorerie ;
- la CSM évaluée à l'origine n'est pas considérée comme les profits non acquis à l'origine mais, comme un coût net (profit net dans certains cas) lors de l'achat du groupe de contrats de réassurance détenus. Les coûts et profits nets de réassurance sont étalés, sur la période de couverture des contrats de réassurance.

La marge sur services contractuels est ajustée et un produit est comptabilisé en conséquence, lorsqu'une perte est comptabilisée lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire ou lors de l'ajout de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires au Groupe.

Décomptabilisation et modification des contrats

Un contrat d'assurance est décomptabilisé par le groupe La Banque Postale lorsque :

- le contrat d'assurance est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation qui y est précisée expire ou qu'elle est acquittée ou résiliée ; ou que
- les conditions apportées au contrat sont modifiées, et que ce changement entraîne la décomptabilisation du contrat initial et la comptabilisation du nouveau contrat modifié.

Mesures d'atténuation des risques

La norme permet l'utilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (notamment des dérivés) ou des contrats de réassurance détenus pour atténuer l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier découlant des contrats participatifs directs. La mesure d'atténuation des risques trouve principalement à s'appliquer au sein du Groupe sur les contrats de réassurance détenus.

Lorsque les conditions sont remplies, le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les éléments suivants au sein de la CSM, comme cela aurait dû être le cas selon le modèle VFA, mais de les comptabiliser en résultat, afin de les compenser avec les variations de valeur des instruments de « couverture » utilisés. Cette option concerne :

- le montant correspondant à la part revenant au Groupe de la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne résultent pas des éléments sous-jacents.

Ainsi, le Groupe met en oeuvre ces dispositions en ajustant la CSM des affaires directes de l'écart avec l'ajustement de CSM de cession calculée selon les modèles VFA et modèles BBA. Le montant de charges financières correspondant à l'effet d'atténuation des risques est constaté en totalité en résultat net de la période car l'option OCI n'est pas appliquée sur les traités de réassurance détenus par le Siège.

Cette mise en oeuvre de la norme permet de répondre, principalement dans le cas des contrats de réassurance cédée de contrats VFA, à l'objectif de suppressions des écarts induits par une différence de valorisation entre la cession et le sous-jacent et permet de ressortir l'effet d'atténuation des risques.

Marge intra-groupe

Le groupe La Banque Postale distribue et gère, pour le compte de ses filiales, des contrats d'assurance. Cette activité génère des frais de distribution et de gestion dans les comptes aux bornes du Groupe.

De leur côté, les filiales d'assurance versent des commissions à La Banque Postale, au titre de la distribution et de la gestion des contrats d'assurance. Ces commissions incorporent également une marge facturée par La Banque Postale à ses filiales.

Sous IFRS 17, le Best Estimate incorpore l'ensemble des frais rattachables aux activités d'assurance. Ces frais incluent notamment les frais de distribution de gestion des contrats d'assurance. Au niveau des filiales d'assurance, ce sont donc les commissions, y compris la marge, qui vont être incluses dans le *Best Estimate*.

Toutefois, au niveau du Groupe, cette marge ne doit pas être incorporée dans le Best Estimate, car elle représente un profit et non un coût. Elle doit donc être intégrée dans la CSM.

Par conséquent, la CSM groupe diffère de la CSM aux bornes des filiales d'assurance. Elle intègre une composante représentative de la marge intragroupe, qui est déterminée en appliquant aux commissions de distribution et de gestion un coefficient d'exploitation calculé à partir du coût des produits d'assurance constatés par la banque. Cette marge est intégrée dans la CSM aux bornes du groupe La Banque Postale.

Présentation dans les états financiers

Présentation au bilan

Le Groupe présente séparément au bilan la valeur comptable des portefeuilles de :

- contrats d'assurance émis qui sont des actifs ;
- contrats d'assurance émis qui sont des passifs ;
- contrats de réassurance détenus qui sont des actifs ;
- contrats de réassurance détenus qui sont des passifs.

Présentation au résultat

Produits des contrats d'assurance émis

Les revenus des contrats d'assurance reflètent le montant auquel le Groupe s'attend à avoir droit en échange des prestations de services fournis dans le cadre des contrats. Les revenus enregistrés sur la période comprennent le montant représentatif de la prime reçue en couverture des charges de services d'assurance et de la marge attendues en lien avec les services rendus sur la période.

Charges afférentes aux contrats d'assurances émis

Les charges afférentes aux activités d'assurance découlant des contrats d'assurance émis sont généralement comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues.

Les charges enregistrées sur la période comprennent les charges sur les sinistres survenus au titre des services rendus sur la période ou lors des périodes passées et, d'autres montants tels que l'amortissement des frais d'acquisition d'assurance, les pertes sur contrats déficitaires ainsi que leurs reprises.

Les paiements relatifs aux composantes investissement sont exclus des charges des activités d'assurance.

Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus

Les produits et charges sont représentatifs des montants recouverts auprès des réassureurs et de l'affectation des primes versées au titre de cette couverture.

Produits financiers ou charges financières d'assurance

Les produits financiers ou charges financières d'assurance sont constitués des variations de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance et de réassurance résultant des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations.

La norme IFRS 17 offre une option comptable pour la comptabilisation des produits ou charges financières des contrats d'assurance qui peuvent être présentés soit en totalité dans le compte de résultat, soit de manière ventilée entre le compte de résultat et les autres éléments du résultat global (OCI).

Ce choix de méthode comptable est appliqué au niveau de chaque portefeuille de contrats.

L'option OCI permet, dans certaines conditions, de comptabiliser les changements de valeur des passifs d'assurance directement par capitaux propres plutôt que de les reconnaître en résultat. Elle concerne principalement les effets de changement de taux d'actualisation des passifs.

Cette option est applicable pour les contrats d'assurance qui répondent à certaines conditions, notamment en ce qui concerne la façon dont les actifs sont gérés et la façon dont les obligations sont évaluées. L'option OCI doit être choisie de manière cohérente pour tous les contrats d'un même portefeuille IFRS17. Pour les contrats participatifs, cette option est applicable pour des contrats répondant à certaines conditions, en particulier concernant la détention des actifs sous-jacents.

Le Groupe applique cette option en miroir de la comptabilisation dans les autres éléments du résultat global des actifs sous-jacents en représentation des engagements d'assurances.

En choisissant cette option OCI, le Groupe réduit la volatilité des résultats financiers liés aux fluctuations de la valeur de marché des actifs. Ce qui est particulièrement utile pour les contrats d'assurance à long terme qui sont exposés à des risques de marché. Cette option permet notamment d'isoler en OCI les effets de variation de taux sur les passifs des contrats d'assurance et donc d'insensibiliser le résultat net d'assurance de la volatilité induite par l'évaluation des passifs au taux courant à chaque période.

5.1 Produits des contrats d'assurance émis

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
CONTRATS COMPTABILISÉS SELON LES MODÈLES BBA ET VFA	10 151	10 078
Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante liés à	8 648	8 418
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	2 244	2 212
Relâchement de l'ajustement au titre du risque non financier	213	283
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis attendues au cours de la période nettes de l'amortissement de la composante de perte	6 003	5 724
Ajustements liés à l'expérience sur les primes reçues et les frais d'acquisition	188	200
Frais d'acquisition alloués à la période	1 504	1 660
CONTRATS COMPTABILISÉS SELON LE MODÈLE PAA	1 667	1 607
PRODUITS DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS TOTAL	11 819	11 685

5.2 Charges afférentes aux contrats d'assurance émis

(en millions d'euros)	Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	31.12.2024
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	(6 490)	(1 307)	(7 796)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 504)	(21)	(1 525)
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	497	46	543
Pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	(21)	2	(19)
CHARGES AFFÉRENTES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS	(7 518)	(1 280)	(8 798)

(en millions d'euros)	Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	31.12.2023
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	(6 551)	(1 106)	(7 656)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 660)	(164)	(1 823)
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	1 087	13	1 099
Pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	(59)	1	(58)
CHARGES AFFÉRENTES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS	(7 183)	(1 255)	(8 438)

Le montant des charges afférentes aux contrats d'assurance émis contient la marge perçue par le Groupe au titre de la gestion et la distribution des contrats d'assurance des filiales. Elle est calculée comme la différence entre les commissions perçues et les frais sous-jacents déterminés à l'aide d'un coefficient d'exploitation analytique spécifique aux activités d'assurance.

5.3 Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Charges de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle BBA	(3 079)	(675)
Marge sur services contractuels reconnue en résultat en raison de la réception de services au cours de la période	(30)	(72)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier en raison de l'expiration du risque	(10)	(10)
Charges attendues au cours de la période	(3 001)	(584)
Ajustements liés à l'expérience	(38)	(9)
Charges de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	(150)	(167)
Produits de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle BBA	3 001	609
Montants recouvrés auprès des réassureurs	3 037	636
Ajustements liés aux provisions recouvrées auprès des réassureurs	(36)	(30)
Composante de perte	0	2
Variation de l'ajustement pour risque lié aux sinistres survenus cédés	1	1
Produits de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	128	127
CHARGES OU PRODUITS LIÉS À LA RÉASSURANCE DÉTENUE	(100)	(106)

5.4 Marge financière

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT		
Gains ou pertes nets des actifs financiers à la juste valeur par résultat	10 843	9 923
Total des revenus nets des actifs financiers à la juste valeur par résultat	10 843	9 923
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES		
Gains ou pertes nets des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(1 261)	(2 979)
Intérêts calculés selon la méthode TIE	3 920	4 408
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	798	11 306
Dépréciation	(3)	6
Total des revenus nets des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	3 454	12 740
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI		
Gains ou pertes nets des actifs financiers au coût amorti	(0)	(0)
Intérêts calculés selon la méthode TIE	257	238
Dépréciation	(2)	(2)
Total des revenus nets des actifs financiers au coût amorti	255	236
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES		
Revenus comptabilisés en résultat	516	526
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	203	2 309
Total des revenus nets des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	719	2 835
IMMEUBLES DE PLACEMENT		
Gains ou pertes nets des immeubles de placement (nets de dépréciation)	(67)	(563)
Total des revenus nets des immeubles de placement	(67)	(563)
Autres éléments des revenus nets de placement	39	(60)
Revenus nets des placements (impact résultat et capitaux propres)	15 242	25 111
Effets de désactualisation et intérêts accumulés sur les contrats d'assurance	(446)	(313)
Changement de juste valeur des éléments sous-jacents	(12 621)	(11 172)
Changement de taux et d'environnement économique	(717)	(12 418)
Effet de l'atténuation du risque	8	47
Écart de change dans les charges financières d'assurance	(0)	(0)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(13 776)	(23 856)
<i>dont comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>(775)</i>	<i>(12 504)</i>
<i>dont comptabilisés au compte de résultat</i>	<i>(13 001)</i>	<i>(11 352)</i>
Effets de désactualisation et intérêts accumulés sur les contrats de réassurance détenus	634	666
Changement de taux et d'environnement économique	(300)	760
Autres effets financiers sur les contrats de réassurance détenus	(194)	(554)
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	139	872
<i>dont comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>42</i>	<i>(15)</i>
<i>dont comptabilisés au compte de résultat</i>	<i>98</i>	<i>888</i>
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	1 606	2 127
<i>dont comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>268</i>	<i>1 096</i>
<i>dont comptabilisés au compte de résultat</i>	<i>1 338</i>	<i>1 031</i>

5.5 Compte de résultat assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Produits des contrats d'assurance émis	11 819	11 685
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	(8 991)	(8 617)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(100)	(106)
Résultat des activités d'assurance	2 727	2 962
Produits des placements nets de charges	5 868	5 806
Plus et moins-values de cession des placements	(1 222)	(3 038)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	9 364	7 609
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance	(20)	(72)
Gains et pertes relatifs à la décomptabilisation d'actifs au coût amorti	(0)	(0)
Intérêts calculés selon la méthode TIE	(85)	750
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	(13 001)	(11 352)
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	98	888
Total des produits financiers nets de charges	1 002	589
Charges et produits des autres activités	108	96
Autres produits et charges opérationnels courants	(973)	(938)
Total des autres produits et charges courants	(866)	(843)
Résultat opérationnel courant	2 864	2 709
Autres produits et charges opérationnels non courants	28	9
Résultat opérationnel	2 892	2 718
Charges de financement	(157)	(136)
Variation de valeurs des actifs incorporels	55	(70)
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	33	24
Impôts sur les résultats	(925)	(730)
Résultat après impôt des activités destinées à être cédées ou abandonnées	(26)	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 872	1 806
Participations ne donnant pas le contrôle	290	256
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 582	1 550

5.6 Placements des activités d'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (a)	187 656	205 383
Instruments dérivés de couverture	86	58
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (b)	14 704	15 461
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (c)	189 142	185 470
Titres évalués au coût amorti	3 287	2 083
Immeubles de placement	6 590	7 262
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 097	1 104
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	402 561	416 821

a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Instruments de dettes	165 007	185 051
Effets publics et valeurs assimilées	2 100	2 751
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 998	26 269
OPCVM	59 598	59 581
Actifs représentatifs de contrats en UC	85 366	91 603
Prêts et avances	3 945	4 845
Instruments de capitaux propres	21 756	18 729
Actions et autres titres à revenu variable	16 298	15 580
Actifs représentatifs de contrats en UC	5 458	3 149
Instruments dérivés	892	1 603
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	187 656	205 383

b. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2024	
	Juste valeur	Gains/pertes latents
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	14 704	3 541
Titres de participation non consolidés	-	-
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	14 704	3 541
Impôts	-	(688)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)	-	2 853
	31.12.2023	
(en millions d'euros)	Juste valeur	Gains/pertes latents
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	15 445	3 868
Titres de participation non consolidés	16	-
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	15 461	3 868
Impôts	-	(773)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)	-	3 096

c. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2024	
	Juste valeur	Gains/pertes latents
Effets publics et valeurs assimilées	89 936	(19 519)
Obligations et autres titres à revenu fixe	99 207	(6 480)
Total des instruments de dettes	189 142	(25 998)
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	189 142	(25 998)
Impôts	-	7 090
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)	-	(18 908)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023	
	Juste valeur	Gains/pertes latents
Effets publics et valeurs assimilées	95 134	(18 570)
Obligations et autres titres à revenu fixe	90 336	(8 135)
Total des instruments de dettes	185 470	(26 705)
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	185 470	(26 705)
Impôts	-	7 309
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)	-	(19 395)

5.7 Contrats d'assurance et de réassurance

<i>(en millions d'euros)</i>	Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PAA	31.12.2024
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	982	95	1 078
Contrats évalués selon le modèle PAA	-	95	95
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	982	-	982
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	1 276	-	1 276
Ajustement au titre du risque non financier	(60)	-	(60)
Marge sur services contractuels	(234)	-	(234)
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	(166)	2	(164)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(162)	2	(160)
Ajustement au titre du risque non financier	(4)	-	(4)
AU TITRE DES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FRAIS D'ACQUISITION NON ENCORE AFFECTÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE	0	4	4
Contrats d'assurance émis – Actif	816	101	917
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	358 053	755	358 809
Contrats évalués selon le modèle PAA	-	755	755
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	358 053	-	358 053
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	340 139	-	340 139
Ajustement au titre du risque non financier	1 474	-	1 474
Marge sur services contractuels	16 440	-	16 440
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	5 601	791	6 392
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 547	744	6 291
Ajustement au titre du risque non financier	55	47	101
Contrats d'assurance émis – Passif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	363 655	1 546	365 201
CONTRATS D'ASSURANCE (AFFAIRES DIRECTES ET ACCEPTATIONS)	362 838	1 445	364 283
AU TITRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE RELATIVES À DES CONTRATS FINANCIERS SANS PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE	-	-	2 019
Contrats d'assurance émis – Passif	-	-	367 220

<i>(en millions d'euros)</i>	Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PAA	31.12.2024
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	5 763	73	5 837
Contrats évalués selon le modèle PAA	-	73	73
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	5 763	-	5 763
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 403	-	5 403
Ajustement au titre du risque non financier	110	-	110
Marge sur services contractuels	250	-	250
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	450	221	671
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	445	213	659
Ajustement au titre du risque non financier	5	8	13
Contrats de réassurance détenus – Actif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	6 213	295	6 508
AU TITRE DES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE RELATIVES À DES CONTRATS FINANCIERS SANS PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE	-	-	15
Contrats de réassurance détenus – Actif	-	-	6 523
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	19	3	21
Contrats évalués selon le modèle PAA	-	3	3
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	19	-	19
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	17	-	17
Ajustement au titre du risque non financier	(8)	-	(8)
Marge sur services contractuels	9	-	9
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	(9)	-	(9)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(9)	-	(9)
Ajustement au titre du risque non financier	(0)	-	(0)
Contrats de réassurance détenus - Passif	10	3	13
CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS	6 203	292	6 495

<i>(en millions d'euros)</i>	Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PAA	31.12.2023
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	1 389	165	1 554
Contrats évalués selon le modèle PAA	-	165	165
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	1 389	-	1 389
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	1 746	-	1 746
Ajustement au titre du risque non financier	(75)	-	(75)
Marge sur services contractuels	(282)	-	(282)
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	(213)	1	(212)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(208)	1	(207)
Ajustement au titre du risque non financier	(5)	-	(5)
AU TITRE DES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FRAIS D'ACQUISITION NON ENCORE AFFECTÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE	0	0	0
Contrats d'assurance émis – Actif	1 177	166	1 343
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	368 836	825	369 661
Contrats évalués selon le modèle PAA	-	825	825
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	368 836	-	368 836
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	348 273	-	348 273
Ajustement au titre du risque non financier	1 895	-	1 895
Marge sur services contractuels	18 668	-	18 668
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	5 578	795	6 374
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 521	749	6 269
Ajustement au titre du risque non financier	58	47	104
Contrats d'assurance émis – Passif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	374 415	1 620	376 035
CONTRATS D'ASSURANCE NETS (AFFAIRES DIRECTES ET ACCEPTATIONS)	373 238	1 454	374 692
AU TITRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE RELATIVES À DES CONTRATS FINANCIERS SANS PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE	-	-	2 395
Contrats d'assurance émis – Passif	-	-	378 430

<i>(en millions d'euros)</i>	Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PAA	31.12.2023
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	8 060	82	8 142
Contrats évalués selon le modèle PAA	-	82	82
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	8 060	-	8 060
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	7 457	-	7 457
Ajustement au titre du risque non financier	91	-	91
Marge sur services contractuels	512	-	512
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	496	237	734
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	490	227	717
Ajustement au titre du risque non financier	6	10	16
Contrats de réassurance détenus – Actif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	8 556	319	8 875
AU TITRE DES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE RELATIVES À DES CONTRATS FINANCIERS SANS PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE	-	-	15
Contrats de réassurance détenus – Actif	-	-	8 891
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	43	20	63
Contrats évalués selon le modèle PAA	-	20	20
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	43	-	43
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	39	-	39
Ajustement au titre du risque non financier	(17)	-	(17)
Marge sur services contractuels	20	-	20
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	(8)	-	(8)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(8)	-	(8)
Ajustement au titre du risque non financier	(0)	-	(0)
Contrats de réassurance détenus - Passif	35	20	55
CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS NETS	8 521	299	8 820

5.8 Annexes activités assurance

5.8.1 Tableau de passage entre les contrats d'assurance au bilan et les annexes des contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA

	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31.12.2024
Solde net d'ouverture - Vision Groupe	352 256	2 032	18 950	373 238
Élimination des intragroupes (commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance)	1 588	-	(1 588)	-
Solde net d'ouverture - Vision Assurance	353 844	2 032	17 362	373 238
SOLDE NET DE CLÔTURE - VISION GROUPE	344 571	1 593	16 674	362 839
Élimination des intragroupes (commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance)	1 776	-	(1 776)	-
SOLDE NET DE CLÔTURE - VISION ASSURANCE	346 348	1 593	14 897	362 839

	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31.12.2023
Solde net d'ouverture - Vision Groupe	340 494	1 863	16 842	359 199
Élimination des intragroupes (commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance)	1 320	-	(1 320)	-
Solde net d'ouverture - Vision Assurance	341 814	1 863	15 522	359 199
SOLDE NET DE CLÔTURE - VISION GROUPE	352 256	2 032	18 950	373 238
Élimination des intragroupes (commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance)	1 588	-	(1 588)	-
SOLDE NET DE CLÔTURE - VISION ASSURANCE	353 844	2 032	17 362	373 238

5.8.2 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus – contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA – assurance

(en millions d'euros)	Passifs nets au titre de la couverture restante		Passifs nets au titre de la couverture restante	Passifs au titre des sinistres survenus	Sous-total	Frais d'acquisition non encore affectés aux contrats	31.12.2024
	Hors composante de perte	Composante de perte					
Solde des actifs à l'ouverture	(1 389)	-	(1 389)	213	(1 176)	(0)	(1 177)
Solde des passifs à l'ouverture	368 655	167	368 822	5 578	374 400	-	374 400
SOLDE NET D'OUVERTURE	367 265	167	367 432	5 791	373 224	(0)	373 223
Produits des contrats d'assurance émis	(10 151)	-	(10 151)	-	(10 151)	-	(10 151)
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	1 504	21	1 525	6 159	7 684	-	7 684
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis		(30)	(30)	6 655	6 625	-	6 625
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 504		1 504	-	1 504	-	1 504
Ajustements des passifs pour sinistres survenus			-	(497)	(497)	-	(497)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux		52	52	-	52	-	52
Composants d'investissement	(33 665)		(33 665)	33 665	0	-	0
Résultat des activités d'assurance	(42 313)	21	(42 292)	39 824	(2 468)	-	(2 468)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats d'assurance émis	8 642	1	8 644	98	8 741	-	8 741
Produits financiers (ou charges financières) des contrats d'assurance émis (hors différences de change)	13 497	1	13 498	151	13 649	-	13 649
Effet des différences de change	(4 854)	-	(4 854)	(53)	(4 907)	-	(4 907)
Total issu des variations du résultat global	(33 671)	22	(33 648)	39 922	6 274	-	6 274
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	39 298		39 298	-	39 298	-	39 298
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis			-	(39 984)	(39 984)	-	(39 984)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(2 076)		(2 076)	-	(2 076)	0	(2 076)
Total des flux de trésorerie	37 222	-	37 222	(39 984)	(2 762)	0	(2 762)
Frais d'acquisition non affectés aux contrats	(0)	-	(0)		(0)	0	-
Variations de périmètre	(14 441)	8	(14 432)	(221)	(14 653)	0	(14 653)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	514	(16)	498	259	757	-	757
Autres mouvements de consolidation	(13 927)	(8)	(13 934)	38	(13 896)	0	(13 896)
SOLDE NET DE CLÔTURE	356 890	182	357 071	5 767	362 839	(0)	362 838
Solde des actifs à la clôture	(982)	-	(982)	166	(816)	(0)	(816)
Solde des passifs à la clôture	357 872	182	358 053	5 601	363 655	-	363 655

(en millions d'euros)	Passifs nets au titre de la couverture restante		Passifs nets au titre de la couverture restante	Passifs au titre des sinistres survenus	Sous-total	Frais d'acquisition non encore affectés aux contrats	31.12.2023
	Hors composante de perte	Composante de perte					
Solde des actifs à l'ouverture	(1 800)	-	(1 800)	457	(1 343)	(0)	(1 343)
Solde des passifs à l'ouverture	355 145	95	355 240	5 302	360 542	-	360 542
SOLDE NET D'OUVERTURE	353 345	95	353 440	5 759	359 199	(0)	359 199
Produits des contrats d'assurance émis	(10 078)	-	(10 078)	-	(10 078)	-	(10 078)
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	1 660	59	1 719	5 616	7 335	-	7 335
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis		(21)	(21)	6 703	6 681	-	6 681
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 660		1 660	-	1 660	-	1 660
Ajustements des passifs pour sinistres survenus			-	(1 087)	(1 087)	-	(1 087)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux		80	80	-	80	-	80
Composants d'investissement	(36 663)	-	(36 663)	36 663	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	(45 081)	59	(45 022)	42 279	(2 743)	-	(2 743)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats d'assurance émis	24 493	(4)	24 489	453	24 942	-	24 942
Produits financiers (ou charges financières) des contrats d'assurance émis (hors différences de change)	23 330	(4)	23 326	442	23 768	-	23 768
Effet des différences de change	1 163	-	1 163	11	1 174	-	1 174
Total issu des variations du résultat global	(20 588)	55	(20 533)	42 732	22 199	-	22 199
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	36 473		36 473	-	36 473	-	36 473
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis			-	(42 702)	(42 702)	-	(42 702)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 911)		(1 911)	-	(1 911)	0	(1 911)
Total des flux de trésorerie	34 562	-	34 562	(42 702)	(8 140)	0	(8 140)
Frais d'acquisition non affectés aux contrats	(0)	-	(0)	-	(0)	0	-
Variations de périmètre	-	-	-	0	0	-	0
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	(53)	17	(36)	2	(35)	-	(35)
Autres mouvements de consolidation	(53)	17	(36)	2	(35)	-	(35)
SOLDE NET DE CLÔTURE	367 265	167	367 432	5 791	373 224	(0)	373 223
Solde des actifs à la clôture	(1 389)	-	(1 389)	213	(1 176)	(0)	(1 177)
Solde des passifs à la clôture	368 655	167	368 822	5 578	374 400	-	374 400

5.8.3 Analyse par composante comptable – contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA – assurance

(en millions d'euros)	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31.12.2024
Solde des actifs à l'ouverture	(1 538)	79	282	(1 176)
Solde des passifs à l'ouverture	355 367	1 953	17 080	374 400
SOLDE NET D'OUVERTURE	353 829	2 032	17 362	373 224
Variations liées aux services futurs	(236)	192	87	42
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	1 490	(1)	(1 501)	(12)
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes et reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	(27)	38	-	11
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(1 699)	155	1 588	43
Variations liées aux services rendus au cours de la période	447	(192)	(2 244)	(1 989)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net	-	-	(2 244)	(2 244)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	(192)	-	(192)
Ajustements liés à l'expérience	447	-	-	447
Variations liées aux services passés	(465)	(56)	-	(521)
Ajustements des sinistres survenus	(465)	(56)	-	(521)
Résultat des activités d'assurance	(254)	(56)	(2 157)	(2 468)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	9 045	6	(309)	8 741
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance (hors différences de change)	13 500	37	111	13 649
Effet des différences de change	(4 455)	(31)	(421)	(4 907)
Total issu des variations du résultat global	8 791	(50)	(2 467)	6 274
Flux de trésorerie reçus ou payés sur les contrats d'assurance	(2 762)	-	-	(2 762)
Total des flux de trésorerie	(2 762)	-	-	(2 762)
Autres mouvements de consolidation	(13 510)	(388)	2	(13 897)
SOLDE NET DE CLÔTURE	346 348	1 593	14 897	362 839
Solde des actifs à la clôture	(1 114)	65	234	(816)
Solde des passifs à la clôture	347 462	1 529	14 664	363 655

(en millions d'euros)	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31.12.2023
Solde des actifs à l'ouverture	(2 423)	354	725	(1 343)
Solde des passifs à l'ouverture	344 237	1 508	14 797	360 542
SOLDE NET D'OUVERTURE	341 814	1 863	15 522	359 199
Variations liées aux services futurs	(4 243)	404	3 919	80
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	(2 159)	162	2 013	15
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes et reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	(15)	52	-	38
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(2 069)	190	1 906	28
Variations liées aux services rendus au cours de la période	737	(262)	(2 212)	(1 737)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net	-	-	(2 212)	(2 212)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	(262)	-	(262)
Ajustements liés à l'expérience	737	-	-	737
Variations liées aux services passés	(1 049)	(37)	-	(1 087)
Ajustement des sinistres survenus	(1 049)	(37)	-	(1 087)
Résultat des activités d'assurance	(4 555)	105	1 708	(2 743)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	24 754	61	127	24 942
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance (hors différences de change)	23 657	56	55	23 768
Effet des différences de change	1 097	5	72	1 174
Total issu des variations du résultat global	20 199	166	1 835	22 199
Flux de trésorerie reçus ou payés sur les contrats d'assurance	(8 140)	-	-	(8 140)
Total des flux de trésorerie	(8 140)	-	-	(8 140)
Autres mouvements de consolidation	(44)	4	5	(35)
SOLDE NET DE CLÔTURE	353 829	2 032	17 362	373 224
Solde des actifs à la clôture	(1 538)	79	282	(1 176)
Solde des passifs à la clôture	355 367	1 953	17 080	374 400

5.8.4 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus – contrats comptabilisés selon le modèle BBA – réassurance détenue

(en millions d'euros)	Actifs nets pour couverture restante				31.12.2024
	Hors élément de recouvrement de perte	Elément de recouvrement de perte	Composante de couverture restante	Composante de sinistres survenus	
Solde des actifs à l'ouverture	8 098	5	8 103	496	8 599
Solde des passifs à l'ouverture	(43)	-	(43)	8	(35)
SOLDE NET D'OUVERTURE	8 056	5	8 061	504	8 564
Produits de réassurance	76	0	77	2 925	3 001
Montants recouverts auprès des réassureurs	76	0	77	2 961	3 038
<i>dont montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance</i>	76	0	76	2 961	3 037
<i>dont pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires sous-jacents</i>	-	0	0	-	0
Ajustement des actifs pour sinistres survenus	-	-	-	(36)	(36)
Charges de réassurance	(3 079)	-	(3 079)	-	(3 079)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(3 003)	0	(3 002)	2 925	(78)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance	117	-	117	7	124
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	117	-	117	7	124
Effet des différences de change	(0)	-	(0)	-	(0)
Composants d'investissement	(801)	-	(801)	801	-
Total issu des variations du résultat global	(3 686)	0	(3 686)	3 732	46
Primes payées	1 201	-	1 201	-	1 201
Sommes recouvrées auprès des réassureurs	-	-	-	(3 778)	(3 778)
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)	(52)	-	(52)	-	(52)
Total des flux de trésorerie	1 149	-	1 149	(3 778)	(2 629)
Variations de périmètre	238	5	243	(16)	227
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	(21)	(1)	(21)	16	(5)
Autres mouvements de consolidation	218	4	222	0	222
SOLDE NET DE CLÔTURE	5 736	9	5 745	459	6 203
Solde des actifs à la clôture	5 754	9	5 763	450	6 213
Solde des passifs à la clôture	(19)	-	(19)	9	(10)

(en millions d'euros)	Actifs nets pour couverture restante				31.12.2023
	Hors élément de recouvrement de perte	Élément de recouvrement de perte	Composante de couverture restante	Composante de sinistres survenus	
Solde des actifs à l'ouverture	7 436	3	7 439	463	7 903
Solde des passifs à l'ouverture	(35)	-	(35)	15	(20)
SOLDE NET D'OUVERTURE	7 401	3	7 404	478	7 883
Produits de réassurance	73	2	75	535	609
Montants recouverts auprès des réassureurs	73	2	75	565	639
<i>dont montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance</i>	73	-	73	565	638
<i>dont pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires sous-jacents</i>	-	2	2	-	2
Ajustement des actifs pour sinistres survenus	-	-	-	(30)	(30)
Charges de réassurance	(675)	-	(675)	-	(675)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(602)	2	(601)	535	(66)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance	887	-	887	9	896
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	887	-	887	9	896
Effet des différences de change	0	-	0	-	0
Composants d'investissement	(875)	-	(875)	875	-
Total issu des variations du résultat global	(591)	2	(589)	1 419	830
Primes payées	1 295	0	1 295	-	1 295
Sommes recouvrées auprès des réassureurs	-	-	-	(1 393)	(1 393)
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)	(59)	-	(59)	-	(59)
Total des flux de trésorerie	1 236	0	1 236	(1 393)	(157)
Variations de périmètre	(0)	-	(0)	0	-
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	9	(0)	9	0	9
Autres mouvements de consolidation	9	(0)	9	0	9
SOLDE NET DE CLÔTURE	8 056	5	8 061	504	8 564
Solde des actifs à la clôture	8 098	5	8 103	496	8 599
Solde des passifs à la clôture	(43)	-	(43)	8	(35)

5.8.5 Analyse par composante comptable – contrats comptabilisés selon le modèle BBA – réassurance détenue

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31.12.2024
Solde des actifs à l'ouverture	7 990	97	512	8 599
Solde des passifs à l'ouverture	(32)	17	(20)	(35)
SOLDE NET D'OUVERTURE	7 958	114	492	8 564
Variations liées aux services futurs	21	(19)	(2)	0
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	29	(22)	(6)	(0)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(8)	4	4	0
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(4)	(8)	(30)	(41)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net	-	-	(30)	(30)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	(8)	-	(8)
Ajustements liés à l'expérience	(4)	-	-	(4)
Variations liées aux services passés	(34)	(3)	-	(36)
Ajustement des sinistres survenus	(34)	(3)	-	(36)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(17)	(29)	(32)	(78)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance	109	12	3	124
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus (hors effet de l'évolution du risque de non-exécution)	109	12	3	124
Effet des différences de change	(0)	-	-	(0)
Total des variations du résultat global	93	(18)	(29)	46
Flux de trésorerie	(2 629)	-	-	(2 629)
Total des flux de trésorerie	(2 629)	-	-	(2 629)
Variations de périmètre	418	8	(198)	227
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	0	19	(24)	(5)
Autres mouvements de consolidation	418	26	(223)	222
SOLDE NET DE CLÔTURE	5 840	123	241	6 203
Solde des actifs à la clôture	5 849	115	250	6 213
Solde des passifs à la clôture	(9)	8	(9)	(10)

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31.12.2023
Solde des actifs à l'ouverture	7 171	108	624	7 903
Solde des passifs à l'ouverture	(43)	22	1	(20)
SOLDE NET D'OUVERTURE	7 127	131	625	7 883
Variations liées aux services futurs	68	(17)	(49)	2
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	71	(22)	(48)	(0)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(3)	5	(1)	2
Variations liées aux services rendus au cours de la période	43	(8)	(72)	(38)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net	-	-	(72)	(72)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	(8)	-	(8)
Ajustements liés à l'expérience	43	-	-	43
Variations liées aux services passés	(28)	(3)	-	(30)
Ajustement des sinistres survenus	(28)	(3)	-	(30)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	83	(28)	(121)	(66)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance	881	12	3	896
Total des variations du résultat global	965	(16)	(118)	830
Flux de trésorerie	(157)	-	-	(157)
Total des flux de trésorerie	(157)	-	-	(157)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	24	(0)	(14)	9
Autres mouvements de consolidation	24	(0)	(14)	9
SOLDE NET DE CLÔTURE	7 958	114	492	8 564
Solde des actifs à la clôture	7 990	97	512	8 599
Solde des passifs à la clôture	(32)	17	(20)	(35)

5.8.6 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus – contrats comptabilisés selon le modèle PAA – assurance

	Passifs nets au titre de la couverture restante		Passifs au titre des sinistres survenus				Frais d'acquisition non affectés aux contrats	31.12.2024
	Hors composante de perte	Composante de perte	Passifs nets au titre de la couverture restante	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Passifs au titre des sinistres survenus		
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde des actifs à l'ouverture	(165)	-	(165)	(1)	-	(1)	(0)	(166)
Solde des passifs à l'ouverture	823	2	825	749	47	795	-	1 620
SOLDE NET D'OUVERTURE	658	2	660	747	47	794	(0)	1 454
Produits des contrats d'assurance émis	(1 667)	-	(1 667)	-	-	-	-	(1 667)
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	21	(2)	20	1 288	(0)	1 288	-	1 308
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-	-	-	1 324	11	1 335	-	1 335
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	21	-	21	-	-	-	-	21
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-	-	-	(35)	(11)	(46)	-	(46)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux	-	(2)	(2)	-	-	-	-	(2)
Résultat des activités d'assurance	(1 646)	(2)	(1 648)	1 288	(0)	1 288	-	(359)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	-	-	-	41	4	45	-	45
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	-	-	-	41	4	45	-	45
Total issu des variations du résultat global	(1 646)	(2)	(1 648)	1 329	4	1 333	-	(314)
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	1 685	-	1 685	-	-	-	-	1 685
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-	-	-	(1 274)	-	(1 274)	-	(1 274)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(34)	-	(34)	-	-	-	(0)	(34)
Total des flux de trésorerie	1 651	-	1 651	(1 274)	-	(1 274)	(0)	377
Variations de périmètre	(13)	5	(8)	(61)	(4)	(65)	-	(73)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	9	(5)	4	-	0	0	(4)	1
Autres mouvements de consolidation	(4)	0	(4)	(61)	(4)	(65)	(4)	(72)
SOLDE NET DE CLÔTURE	660	0	660	742	47	789	(4)	1 445
Solde des actifs à la clôture	(95)	-	(95)	(2)	-	(2)	(4)	(101)
Solde des passifs à la clôture	755	0	755	744	47	791	-	1 546

	Passifs nets au titre de la couverture restante		Passifs au titre des sinistres survenus					31.12.2023
	Hors composante de perte	Composante de perte	Passifs nets au titre de la couverture restante	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Passifs au titre des sinistres survenus	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde des actifs à l'ouverture	(97)	-	(97)	(1)	-	(1)	(65)	(163)
Solde des passifs à l'ouverture	871	4	874	666	44	710	-	1 584
SOLDE NET D'OUVERTURE	774	4	778	665	44	709	(65)	1 422
Produits des contrats d'assurance émis	(1 607)	-	(1 607)	-	-	-	-	(1 607)
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	164	(1)	162	1 120	(0)	1 120	-	1 282
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-	-	-	1 122	10	1 132	-	1 132
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	164	-	164	-	-	-	-	164
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-	-	-	(3)	(10)	(13)	-	(13)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux	-	(1)	(1)	-	-	-	-	(1)
Composants d'investissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	(1 443)	(1)	(1 445)	1 120	(0)	1 120	-	(325)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	(5)	-	(5)	14	2	15	-	10
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	-	-	-	14	2	15	-	15
Effet des différences de change	(5)	-	(5)	0	-	0	-	(5)
Total issu des variations du résultat global	(1 448)	(1)	(1 450)	1 133	2	1 135	-	(315)
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	1 566	-	1 566	-	-	-	-	1 566
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-	-	-	(1 051)	-	(1 051)	-	(1 051)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(169)	-	(169)	-	-	-	0	(169)
Total des flux de trésorerie	1 397	-	1 397	(1 051)	-	(1 051)	0	346
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	(65)	-	(65)	-	1	1	65	1
Autres mouvements de consolidation	(65)	-	(65)	-	1	1	65	1
SOLDE NET DE CLÔTURE	658	2	660	747	47	794	(0)	1 454
Solde des actifs à la clôture	(165)	-	(165)	(1)	-	(1)	(0)	(166)
Solde des passifs à la clôture	823	2	825	749	47	795	-	1 620

5.8.7 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus – contrats comptabilisés selon le modèle PAA – réassurance détenue

	Composante de couverture restante			Composante de sinistres survenus			31.12.2024
	Hors composante de recouvrement de perte	Composante de recouvrement de perte	Composante de couverture restante	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Composante de sinistres survenus	
<i>(en millions d'euros)</i>							
Solde des actifs à l'ouverture	82	-	82	227	10	237	319
Solde des passifs à l'ouverture	(20)	-	(20)	-	-	-	(20)
SOLDE NET D'OUVERTURE	62	-	62	227	10	237	299
Produits de réassurance	-	0	0	130	(2)	128	128
Montants recouverts auprès des réassureurs	-	0	0	147	-	147	147
<i>dont montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance</i>	-	0	0	147	-	147	147
Ajustements liés aux montants recouverts auprès des réassureurs	-	-	-	(17)	(2)	(19)	(19)
Charges de réassurance	(150)	-	(150)	-	-	-	(150)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(150)	0	(150)	130	(2)	128	(22)
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	(1)	-	(1)	11	1	12	12
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus (hors effets des différences de change)	-	-	-	15	1	15	15
Effet des différences de change	(1)	-	(1)	(3)	-	(3)	(4)
Total issu des variations du résultat global	(151)	0	(151)	141	(1)	140	(10)
Primes payées	157	-	157	-	-	-	157
Sommes recouvrées auprès des réassureurs	-	(0)	(0)	(131)	-	(131)	(131)
Total des flux de trésorerie	157	(0)	157	(131)	-	(131)	26
Variations de périmètre	(3)	-	(3)	(18)	(1)	(18)	(21)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	6	-	6	(6)	(1)	(7)	(1)
Autres mouvements de consolidation	3	-	3	(24)	(1)	(25)	(22)
SOLDE NET DE CLÔTURE	71	(0)	71	213	8	221	292
Solde des actifs à la clôture	73	(0)	73	213	8	221	295
Solde des passifs à la clôture	(3)	-	(3)	-	-	-	(3)

	Composante de couverture restante			Composante de sinistres survenus			31.12.2023
	Hors composante de recouvrement de perte	Composante de recouvrement de perte	Composante de couverture restante	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Composante de sinistres survenus	
<i>(en millions d'euros)</i>							
Solde des actifs à l'ouverture	89	0	89	205	10	215	304
Solde des passifs à l'ouverture	(13)	-	(13)	-	-	-	(13)
SOLDE NET D'OUVERTURE	76	0	76	205	10	215	291
Produits de réassurance	-	(2)	(2)	130	(1)	129	127
Montants recouverts auprès des réassureurs	-	(2)	(2)	126	-	126	124
<i>dont montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance</i>	-	(2)	(2)	126	-	126	124
Ajustements liés aux montants recouverts auprès des réassureurs	-	-	-	4	(1)	3	3
Charges de réassurance	(167)	-	(167)	-	-	-	(167)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(167)	(2)	(169)	130	(1)	129	(40)
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	0	-	0	3	0	4	4
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus (hors effets des différences de change)	-	-	-	3	0	3	3
Effet des différences de change	0	-	0	0	-	0	1
Total issu des variations du résultat global	(167)	(2)	(169)	133	(0)	133	(36)
Primes payées	156	-	156	-	-	-	156
Sommes recouvrées auprès des réassureurs	-	2	2	(113)	-	(113)	(111)
Total des flux de trésorerie	156	2	158	(113)	-	(113)	45
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	(3)	(0)	(3)	2	0	2	(1)
Autres mouvements de consolidation	(3)	(0)	(3)	2	0	2	(1)
SOLDE NET DE CLÔTURE	62	-	62	227	10	237	299
Solde des actifs à la clôture	82	-	82	227	10	237	319
Solde des passifs à la clôture	(20)	-	(20)	-	-	-	(20)

5.8.8 Marge sur services contractuels d'assurance émis par méthode de transition

(en millions d'euros)	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats ⁽¹⁾	31.12.2024
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À L'OUVERTURE	140	13 619	3 604	17 362
Variations liées aux services futurs	30	(1 359)	1 416	87
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	30	(1 359)	(172)	(1 501)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	-	-	1 588	1 588
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(51)	(1 828)	(365)	(2 244)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(51)	(1 828)	(365)	(2 244)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	6	(139)	(177)	(309)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	6	76	29	111
Effet des différences de change	-	(215)	(206)	(421)
Autres mouvements de consolidation	-	494	(493)	2
Variations de périmètre	-	(186)	(199)	(385)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	-	681	(294)	387
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À LA CLÔTURE	125	10 787	3 985	14 897

(1) Les autres contrats correspondent aux contrats qui n'étaient pas existants à la date de transition.

(en millions d'euros)	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats ⁽¹⁾	31.12.2023
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À L'OUVERTURE	158	13 246	2 118	15 522
Variations liées aux services futurs	(20)	2 082	1 857	3 919
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	(20)	2 082	(49)	2 013
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	-	-	1 906	1 906
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(48)	(1 741)	(422)	(2 212)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(48)	(1 741)	(422)	(2 212)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	4	29	94	127
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	6	(7)	57	55
Effet des différences de change	(2)	37	37	72
Autres mouvements de consolidation	46	3	(44)	5
Variations de périmètre	-	-	(1)	(1)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	46	3	(44)	5
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À LA CLÔTURE	140	13 619	3 604	17 362

(1) Les autres contrats correspondent aux contrats qui n'étaient pas existants à la date de transition.

5.8.9 Marge sur services contractuels de réassurance détenue par méthode de transition

(en millions d'euros)

	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats ⁽¹⁾	31.12.2024
PART CÉDÉE - MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À L'OUVERTURE	64	417	11	492
Part cédée - Variations liées aux services futurs	1	(45)	42	(2)
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	1	(45)	37	(6)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	-	-	4	4
Part cédée - Variations liées aux services rendus au cours de la période	(7)	(21)	(3)	(30)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(7)	(21)	(3)	(30)
Part cédée - Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	1	2	(0)	3
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance des contrats de réassurance	1	2	(0)	3
Part cédée - Autres mouvements de consolidation	-	(18)	(205)	(223)
Variations de périmètre	-	7	(205)	(198)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	-	(24)	-	(24)
PART CÉDÉE - MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À LA CLÔTURE	60	336	(155)	241

(1) Les autres contrats correspondent aux contrats qui n'étaient pas existants à la date de transition.

(en millions d'euros)

	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats ⁽¹⁾	31.12.2023
PART CÉDÉE - MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À L'OUVERTURE	76	541	8	625
Part cédée - Variations liées aux services futurs	9	(66)	8	(49)
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	9	(66)	9	(48)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	-	-	(1)	(1)
Part cédée - Variations liées aux services rendus au cours de la période	(7)	(60)	(5)	(72)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(7)	(60)	(5)	(72)
Part cédée - Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	1	2	(0)	3
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance des contrats de réassurance	1	2	(0)	3
Part cédée - Autres mouvements de consolidation	(14)	0	(0)	(14)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	(14)	0	(0)	(14)
PART CÉDÉE - MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À LA CLÔTURE	64	417	11	492

(1) Les autres contrats correspondent aux contrats qui n'étaient pas existants à la date de transition.

5.9 Annexes risques assurance

Les sensibilités présentées dans les tableaux ci-dessous sont calculées au niveau du groupe CNP Assurances.

5.9.1 Analyse de la sensibilité au risque de rachat

(en %)	31.12.2024			31.12.2023		
	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres
Hausse de 10 % des rachats	(0)	(2)	(0)	0	(3)	(0)

5.9.2 Analyse de sensibilité au risque de taux

(en %)	31.12.2024			31.12.2023		
	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres
+ 100 bps	(2)	(5)	(2)	(2)	(12)	(3)
- 100 bps	2	4	2	2	11	3

5.9.3 Analyse de la sensibilité au risque immobilier

(en %)	31.12.2024			31.12.2023		
	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres
Évolution du marché immobilier de - 15 % en 2024 et - 25 % en 2023	0	(12)	(1)	0	(34)	(2)

5.9.4 Analyse de la sensibilité au risque action

(en %)	31.12.2024			31.12.2023		
	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres
Évolution du marché action de - 25 %	(2)	(27)	(3)	(2)	(29)	(4)

5.9.5 Risque de liquidité – Passifs des contrats d'assurance nets d'actifs d'assurance – montants exigibles – rachat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024		31.12.2023	
	Valeur de rachat	Valeur comptable	Valeur de rachat	Valeur comptable
Passifs immédiatement rachetables relatifs à des contrats d'assurance	51 527	57 230	40 319	54 451
Passifs non immédiatement rachetables relatifs à des contrats d'assurance	296 190	307 054	303 508	320 227
TOTAL	347 717	364 283	343 826	374 677

5.9.6 Risque de liquidité – Flux futurs d'actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024					
	< 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 15 ans	> 15 ans	Total
Actifs à la juste valeur par résultat	13 512	3 811	3 272	499	3 992	25 086
Actifs à la juste valeur par OCI recyclable	18 380	67 401	68 826	28 702	41 223	224 532
Actifs financiers au coût amorti	112	1 103	2 081	806	12	4 114
TOTAL	32 004	72 316	74 179	30 007	45 227	253 732

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023					
	< 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 15 ans	> 15 ans	Total
Actifs à la juste valeur par résultat	14 553	3 916	4 770	702	4 113	28 054
Actifs à la juste valeur par OCI recyclable	18 621	68 460	73 985	25 637	39 756	226 459
Actifs financiers au coût amorti	62	713	1 364	437	8	2 584
TOTAL	33 236	73 089	80 119	26 777	43 878	257 098

La gestion du risque du secteur Assurance est détaillée dans la section 6.7 - Les risques d'assurances et la surveillance complémentaire du conglomérat - du Document d'enregistrement universel.

Note 6 Impôts sur les bénéfiques

PRINCIPES COMPTABLES

Impôts courants

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfiques imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation de l'entité.

Les actifs et passifs d'impôts courants reflètent la position des entités du Groupe liée au règlement de l'impôt courant vis-à-vis de l'administration fiscale de chacun des pays ou de La Poste, certaines entités françaises faisant partie du périmètre d'intégration fiscale du groupe La Poste.

Incertitudes fiscales

Des incertitudes peuvent survenir sur les traitements fiscaux appliqués par le Groupe. S'il est probable que les autorités fiscales compétentes remettent en cause les traitements retenus, ces incertitudes doivent être reflétées dans les impôts courants par la contrepartie d'une provision pour risque fiscal présentée au sein des passifs d'impôts.

Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles observées entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale, sauf exception.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Le Groupe n'active les reports déficitaires des entités qui le composent que dans la mesure où ces entités montrent par le biais d'un plan d'affaires pluriannuel leur capacité à les récupérer sur un horizon déterminé et raisonnable.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres recyclables et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie pour lesquels les impôts différés sont directement imputés sur les capitaux propres.

La compensation entre impôts différés actifs et passifs est effectuée par entité fiscale ou périmètre d'intégration.

Les actifs d'impôts différés nets qui résultent de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

6.1 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Actifs d'impôts différés	1 213	1 158
Actifs d'impôts courants	330	519
ACTIFS D'IMPÔTS	1 543	1 677
Passifs d'impôts différés	1 330	1 570
Passifs d'impôts courants	154	197
PASSIFS D'IMPÔTS	1 484	1 767

Les actifs et passifs d'impôts différés concernent principalement :

- la comptabilisation à la juste valeur des actifs selon IFRS 9 ;
- la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs d'assurance et de réassurance selon IFRS 17 ;
- la provision Épargne Logement ;
- des différences temporaires attachées aux crédits Prêts à taux zéro et aux provisions pour dépréciation du risque de crédit.

Les actifs d'impôts sont limités aux capacités de chaque entité fiscale à les recouvrer dans un proche avenir. Le Groupe n'a pas reconnu d'impôts différés au titre des déficits générés en 2024. Par ailleurs, les impôts différés actifs sur déficits fiscaux non activés s'élèvent à 461 millions d'euros.

Analyse des impôts différés par nature

(en millions d'euros)	31.12.2024					
	Ouverture	Résultat	Capitaux Propres	Autres	Variation de périmètre	Clôture
Provision épargne logement	26	(1)	-	0	-	26
Provisions pour engagement retraite	10	1	-	(0)	-	11
Autres provisions non déductibles	343	8	-	1	-	352
Autres sources de différences temporelles	546	44	81	27	7	705
IMPÔTS DIFFÉRÉS LIÉS AUX DÉCALAGES TEMPORELS	925	53	81	28	7	1 094
Retraitements IFRS	(1 337)	56	14	55	-	(1 211)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(412)	110	95	83	7	(117)

6.2 Charge d'impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Impôts courants	(1 125)	(907)
Impôts différés	110	126
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(1 016)	(781)

Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée

(en millions d'euros)	31.12.2024		31.12.2023	
Résultat net part du Groupe	1 186	-	995	-
Participations ne donnant pas le contrôle	310	-	270	-
Quote-part de résultat des mises en équivalence	(95)	-	(72)	-
Charge d'impôt	1 016	-	781	-
Résultat comptable avant impôt	2 417	-	1 975	-
Charge d'impôt théorique	(624)	25,83 %	(510)	25,83 %
Effets des différences permanentes	(152)	6,30 %	27	-1,38 %
Effets des taux d'imposition	(147)	6,09 %	(141)	7,13 %
Effet de l'imposition des dividendes	23	-0,97 %	48	-2,43 %
Autres effets	(116)	4,81 %	(206)	10,42 %
CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE	(1 016)	42,04 %	(781)	39,57 %

Conformément aux dispositions fiscales françaises, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est fixé à 25 % en 2024, auquel s'ajoute la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %, soit un taux d'impôt de 25,83 %.

Les plus-values à long terme générées lors de cessions de titres de participation sont exonérées d'impôt sur les sociétés, à l'exception d'une quote-part de frais et charges de 12 %.

En application du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés détenues à plus de 5 % sont exonérés d'impôt à l'exception d'une quote-part de frais et charges de 1 % ou 5 %.

Le taux d'impôt effectif au 31 décembre 2024 ressort à 42,04 %, essentiellement en raison d'un taux d'impôt à 40 % pour les entités brésiliennes et de la non activation du déficit fiscal généré au cours de l'exercice pour l'entité La Banque Postale SA.

Pilier 2 : taux d'imposition minimum mondial

Les règles Pilier II de l'OCDE visant à la mise en place d'un taux d'imposition mondial minimum des sociétés fixé à 15 % ont été transposées en droit français par la loi de finances pour 2024, et sont désormais applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024.

Au 31 décembre 2024, le Groupe a comptabilisé une charge d'impôt au titre de Pilier 2 pour un montant non significatif, présentée sur la ligne « impôts courants ».

Enfin, en application des dispositions introduites par les amendements à la norme IAS 12, adoptés par l'Union européenne le 8 novembre 2023, le Groupe applique l'exemption obligatoire et temporaire à la comptabilisation des impôts différés associés aux impôts complémentaires découlant des règles Pilier II.

Note 7 Autres postes des états financiers

7.1 Produits et charges de commissions

PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IFRS 15, les produits de commissions sont reconnus en résultat en fonction des obligations de prestations auxquelles ils se rattachent et de leur réalisation :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation (commissions sur moyens de paiement) ;
- les commissions rémunérant des services ponctuels ou rémunérant un acte important sont intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est réalisée ou l'acte exécuté (commissions sur mandats, commissions sur incidents de paiement) ;
- les produits variables de commissions ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse ;
- les commissions considérées comme un complément d'intérêt (commissions d'octroi de crédit) font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt et non pas parmi les commissions. Elles relèvent alors du champ d'application de la norme IFRS 9.

(en millions d'euros)	31.12.2024		31.12.2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires	53	(21)	29	(14)
Commissions sur opérations avec la clientèle	1 348	(4)	1 213	(2)
Commissions sur prestations de services financiers	524	(259)	555	(223)
Commissions sur opérations sur titres	676	(55)	426	(57)
Commissions sur instruments financiers	-	(3)	-	(2)
Autres commissions	112	(0)	101	(0)
Produits et charges de commissions	2 713	(343)	2 325	(297)
COMMISSIONS NETTES	2 370		2 028	

7.2 Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	31.12.2024		31.12.2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits rétrocédés, charges refacturées, transfert de charges	18	-	48	-
Autres produits et charges divers d'exploitation	453	(586)	477	(492)
Provisions aux autres charges d'exploitation	118	(73)	81	(82)
Produits et charges des immeubles de placement	434	(501)	269	(831)
Autres produits et charges des autres activités	123	(8)	118	(18)
Produits et charges des autres activités	1 147	(1 168)	993	(1 423)
PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS	(21)		(430)	

7.3 Frais généraux y compris dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(600)	(702)
Frais de personnel	(1 582)	(1 446)
Impôts, taxes et contributions diverses ⁽¹⁾	(181)	(251)
Services extérieurs	(3 690)	(3 744)
Autres charges	(529)	(463)
Autres charges générales d'exploitation	(4 400)	(4 458)
TOTAL	(6 582)	(6 607)
<i>dont frais généraux rattachables aux activités d'assurance (y. c. dotations rattachables aux activités d'assurance)</i>	<i>(1 699)</i>	<i>(1 657)</i>
<i>dont charges générales d'exploitation (hors celles rattachées aux activités d'assurance)</i>	<i>(4 363)</i>	<i>(4 315)</i>
<i>dont dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles (hors celles rattachées aux activités d'assurance)</i>	<i>(519)</i>	<i>(635)</i>

(1) Inclut les cotisations aux organes de tutelle.

Nombre moyen de salariés au cours de l'exercice

	31.12.2024	31.12.2023
Cadres	8 479	8 265
Non cadres	4 486	4 070
TOTAL	12 965	12 335

7.4 Gains et pertes sur autres actifs

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Plus ou moins-values de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	(4)	0
Gains et pertes sur cession et réévaluation des participations consolidées	(27)	(47)
GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS	(31)	(46)

7.5 Comptes de régularisation

Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Charges constatées d'avance et produits à recevoir	1 793	1 303
Comptes d'encaissement	142	139
Autres comptes de régularisation	313	568
Comptes de régularisation	2 247	2 011
Débiteurs divers	7 071	6 998
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0	1
Dépréciations	(93)	(108)
Autres actifs divers	(0)	0
Actifs divers	6 978	6 892
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	9 225	8 903

Contribution aux mécanismes de résolution bancaire

Le Fonds de résolution unique ou (FRU) est un fonds d'urgence utilisable en cas de crise. Il est géré par le Conseil de résolution unique (CRU) et participe à la stabilité du système financier au sein de l'Union bancaire. L'un des principes du régime de résolution concerne la mise à contribution des actionnaires et des créanciers pour supporter le coût d'une résolution. Néanmoins le FRU peut être utilisé en complément des mesures déployées pendant la résolution suite à la défaillance d'une banque pour financer certaines mesures de résolution (i.e. transferts d'actifs, garanties de passifs) ou dédommager des actionnaires ou des créanciers dont la perte en résolution aurait dépassé celle subie lors d'une liquidation judiciaire.

Le FRU a été introduit par le règlement (UE) n° 806/2014 dit SRMR dans le but d'instaurer une pratique uniforme du financement des résolutions dans le cadre du Mécanisme de résolution unique (MRU).

En France, les établissements de crédit dont le Siège est basé sur le territoire national (hors pays et territoires d'outre-mer) sont les principaux contributeurs au FRU.

Les entreprises d'investissements les plus significatives sont les autres entités à contribuer au FRU. Enfin, les entités assujetties au mécanisme de résolution mais ne relevant pas du FRU contribuent au Fonds de résolution national (FRN), fonds qui peut être également mobilisable pour le financement de la résolution.

Les montants cibles des deux fonds à atteindre en 2024 sont d'au moins 1 % des dépôts couverts de l'ensemble des établissements adhérents. Une fraction des contributions annuelles peut être acquittée sous forme d'engagements de paiement irrévocables (EPI).

Le FRU/FRN est financé par des contributions versées annuellement par chaque établissement assujetti au sein de l'Union bancaire.

Pour les contributions 2024, aucun appel de contribution n'a eu lieu pour le FRU et le FRN, les montants cibles ayant été atteints, selon les informations communiquées par les autorités de résolution.

Au 31 décembre 2024, le dépôt de garantie (EPI) versé au FRU totalise un montant de 88,6 millions d'euros (identique à celui de 2023).

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Charges à payer et produits constatés d'avance	2 165	2 396
Autres comptes de régularisation	1 156	882
Comptes de régularisation	3 321	3 278
Dettes de titres	176	42
Dépôts de garanties reçus	801	1 249
Créditeurs divers	4 658	5 639
Compte de règlement relatifs aux opérations sur titres	8	6
Passifs divers	5 643	6 937
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	8 964	10 214

7.6 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

PRINCIPES COMPTABLES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants ou un groupe d'actifs non courants et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs ou le groupe d'actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement associés sont également présentés sur un poste dédié « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dans ce cadre, les actifs cessent d'être amortis et sont évalués au plus bas de leur valeur comptable ou de leur juste valeur minorée des coûts de cession. Les pertes de valeur constatées sur un actif ou un groupe d'actifs destinés à être cédés sont constatées au compte de résultat en tant que dépréciations qui sont réversibles jusqu'à la date de cession.

Les instruments financiers restent évalués selon les principes comptables d'IFRS 9.

7.6.1 Cession de CNP Cyprus Insurance Holdings

Le 25 avril 2024, CNP Assurances est entré en négociation exclusive avec Hellenic Bank Public Company Ltd afin de céder sa filiale Chypriote d'assurance vie CNP Cyprus Insurance Holdings (CIH) pour un montant de 182 millions d'euros. Celle-ci est détenue à 100 % par Montparvie V (filiale à 100 % de CNP Assurances).

CIH comprend notamment les filiales CNP Cyprialife, CNP Asfalistiki, CNP Zois et CNP Cyprus Properties.

La finalisation de la transaction est soumise aux conditions habituelles, notamment l'obtention des autorisations réglementaires.

L'application d'IFRS 5 sera maintenue jusqu'à la date de cession effective.

Au 31 décembre 2024, les principales classes d'actifs et de passifs présentées en actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés sont les suivantes (les montants sont nets des opérations intra-groupes avec les autres entités du groupe) :

(en millions d'euros)	31.12.2024
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	504
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	191
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au cout amorti	12
Contrats d'assurance émis - Actif	26
Contrats de réassurance détenus - Actif	42
Actifs d'impôts différés	0
Comptes de régularisation et actifs divers	26
Immeubles de placement	33
Immobilisations corporelles	1
Immobilisations incorporelles	3
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	837

(en millions d'euros)	31.12.2024
Contrats d'assurance émis - Passif	597
Contrats de réassurance détenus - Passif	26
Passifs d'impôts courants	4
Passifs d'impôts différés	6
Comptes de régularisation et passifs divers	20
Provisions	1
TOTAL DES DETTES LIÉES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	653

7.6.2 Cession de CNP UniCredit Vita

Le 24 septembre 2024, CNP Assurances a pris acte de la décision du conseil d'administration d'UniCredit d'exercer son option d'achat sur l'intégralité des titres détenus par CNP Assurances (51 %) dans leur co-entreprise italienne CNP UniCredit Vita. Cette option est exerçable conformément aux termes et conditions de leur pacte d'actionnaires et la réalisation de l'opération envisagée est assujettie à l'obtention des autorisations réglementaires usuelles.

L'application d'IFRS 5 sera maintenue jusqu'à la date de cession effective.

Au 31 décembre 2024, les principales classes d'actifs et de passifs présentées en actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés sont les suivantes (les montants sont nets des opérations intra-groupes avec les autres entités du groupe) :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	9 972
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6 019
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au cout amorti	182
Contrats d'assurance émis - Actif	0
Contrats de réassurance détenus - Actif	16
Actifs d'impôts différés	147
Immeubles de placement	84
Immobilisations corporelles	0
Immobilisations incorporelles	30
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	16 450

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024
Contrats d'assurance émis - Passif	15 453
Contrats de réassurance détenus - Passif	5
Passifs d'impôts différés	70
Comptes de régularisation et passifs divers	93
Provisions	9
TOTAL DES DETTES LIÉES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	15 630

7.7 Provisions

PRINCIPES COMPTABLES

Les provisions enregistrées au passif du bilan, autres que celles afférentes à des risques de crédit, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains. Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Les dotations et les reprises de provisions sont enregistrées en résultat dans les rubriques correspondant à la nature des dépenses futures concernées.

(en millions d'euros)	31.12.2024							
	Ouverture	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	Écart de conversion	Autres	Clôture
Provisions sur avantages du personnel	308	37	(9)	(0)	5	-	7	348
Provisions pour risque épargne logement	102	7	(9)	-	-	-	-	100
Provisions pour litiges sociaux et charges de personnel	18	23	(9)	(4)	-	-	(0)	27
Provisions sur engagements de garantie	30	18	(27)	-	-	-	-	21
Provisions sur engagements de financement	115	62	(69)	-	-	-	0	108
Autres provisions pour risques et charges	445	113	(150)	(28)	-	(23)	(8)	350
PROVISIONS	1 018	260	(273)	(32)	5	(23)	(1)	954

(en millions d'euros)	31.12.2023							
	Ouverture	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	Écart de conversion	Autres	Clôture
Provisions sur avantages du personnel	309	11	(9)	(1)	0	-	(3)	308
Provisions pour risque épargne logement	106	1	-	(5)	-	-	-	102
Provisions pour litiges sociaux et charges de personnel	14	17	(10)	(4)	0	-	-	18
Provisions sur engagements de garantie	7	48	(25)	-	-	-	-	30
Provisions sur engagements de financement	114	47	(46)	-	-	-	(0)	115
Autres provisions pour risques et charges	419	114	(72)	(57)	0	5	35	445
PROVISIONS	970	237	(161)	(67)	1	5	32	1 018

Informations relatives à l'épargne logement

PRINCIPES COMPTABLES

Les engagements liés aux Comptes épargne logement (CEL) et Plans épargne logement (PEL), présentés au sein de la note 4.7.2 « Dettes envers la clientèle », peuvent avoir des conséquences potentiellement défavorables pour le Groupe et font alors l'objet de provisions présentées au passif du bilan (au poste « Provisions »), dont les variations sont enregistrées en produit net bancaire au sein de la marge d'intérêts.

Les provisions sont estimées sur la base de statistiques comportementales des clients, de données de marché pour chaque génération de plan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires mais non réglementés en termes de rémunération. Elles ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de Plans d'épargne logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne logement qui constituent une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée.

Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Encours collectés au titre des Comptes et Plans épargne Logement

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Moins de 4 ans	1 212	1 092
De 4 à 10 ans	3 656	7 609
Plus de 10 ans	12 708	12 330
Total Plan épargne logement	17 576	21 032
Total Compte épargne logement	4 472	4 415
ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS ÉPARGNE LOGEMENT	22 048	25 447

Crédits octroyés au titre des Comptes et Plans épargne Logement

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Plan épargne logement	40	18
Compte épargne logement	23	19
CRÉDITS OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS ÉPARGNE LOGEMENT	63	37

Provisions au titre des Comptes et Plans épargne Logement

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Moins de 4 ans	0	0
De 4 à 10 ans	0	0
Plus de 10 ans	0	1
Total Plan épargne logement	1	1
Total Compte épargne logement	99	101
PROVISIONS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS ÉPARGNE LOGEMENT	100	102

Avantages au personnel

PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe La Banque Postale accorde à ses salariés, fonctionnaires et personnel contractuel, différents types d'avantages classés en quatre catégories conformément à la norme IAS 19.

Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.

Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice comme le Compte épargne temps.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. L'engagement est évalué sur la base des droits acquis par l'ensemble du personnel en activité en fonction notamment du taux de rotation du personnel, du salaire futur estimé du bénéficiaire lors de son départ majoré le cas échéant des charges sociales, et de la table de mortalité (INSEE TH/TF00-02). Les indemnités qui seront versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Le régime de retraite du personnel contractuel est un régime qualifié de « régime à cotisations définies », qui se caractérise par des versements à des organismes qui

libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ou aucun engagement ne figure dans les comptes du Groupe. Les cotisations payées aux organismes sont comptabilisées en charges de période.

Les engagements sociaux du Groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charges et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan en particulier les indemnités de départ à la retraite. Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'une dette au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme dette ou actif au bilan.

Ces engagements sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19 Révisée. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions...) et spécifiques au Groupe (taux de turnover, taux de revalorisation des traitements et salaires...).

La provision inscrite au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi, à prestations définies, correspond à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture ajustée des écarts actuariels et coût des services passés non reconnus. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans le résultat global et le coût des services passés en résultat. La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les décaissements futurs attendus sur la base d'un taux de marché d'obligations d'entreprises de 1^{ère} catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation sous-jacente.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements envers le personnel sont revues et mises à jour une fois par an, lors de la clôture annuelle.

Ces calculs intègrent les hypothèses suivantes :

- des probabilités de maintien dans le Groupe pour le personnel actif, des probabilités de mortalité et des estimations d'évolution des salaires ;
- des hypothèses de départ à la retraite ;
- des taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements. Les taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation actuarielle, au titre de 2024 et 2023, en référence aux obligations privées de 1^{ère} catégorie, sont les suivantes :

Durée des engagements	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
Taux d'actualisation 2024 (zone euro)	2,7 %	3,0 %	3,1 %	3,3 %
Taux d'actualisation 2023 (zone euro)	3,1 %	3,0 %	3,2 %	3,3 %

Le tableau ci-dessous présente les variations des engagements et l'analyse de la charge par type de régime :

Variation des engagements par type de régime

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	Provisions pour médailles du travail et autres avantages postérieurs à long terme	Dispositifs d'aménagement de fin de carrières	Total engagements
ENGAGEMENTS DÉBUT DE PÉRIODE	241	67	-	308
Coût des services rendus	35	8	-	43
Coût financier	10	6	-	17
Prestations payées	(25)	(7)	-	(32)
Écarts actuariels liés aux changements d'hypothèses démographiques et financières	9	(0)	-	9
Écarts actuariels liés aux effets d'expérience	(0)	0	-	(0)
Variation de périmètre	5	1	-	5
Écarts de conversion	0	-	-	0
Autres éléments	(1)	(0)	-	(1)
ENGAGEMENTS FIN DE PÉRIODE	274	75	-	349

Les régimes de retraite du Groupe ne sont pas financés par des actifs de couverture.

Étude de sensibilité des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi

Une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation aurait pour effet une hausse d'environ 7 millions d'euros de l'engagement relatif aux avantages postérieurs à l'emploi du Groupe.

Variation des écarts actuariels des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	31.12.2024
PERTES (GAINS) ACTUARIELS EN DÉBUT DE PÉRIODE	125
Écarts actuariels - changements d'hypothèses démographiques	(2)
Écarts actuariels - changements d'hypothèses financières	12
Écarts actuariels - effet d'expériences	(0)
Écarts actuariels - autres	(1)
PERTES (GAINS) ACTUARIELS EN FIN DE PÉRIODE	133

7.8 Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2024				
	Secteur	% Intérêts	Valeur de mise en équivalence	Contribution au résultat net	Contribution aux autres éléments du résultat global
Arial CNP Assurances	Bancassurance France	40,00 %	180	6	6
Autres coentreprises		-	101	27	(4)
Coentreprises		-	280	33	2
Holding d'Infrastructures Gazières	Bancassurance France	52,97 %	816	62	(7)
Coentreprise d'assurance ⁽¹⁾		-	816	62	(7)
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE		-	1 097	95	(5)

(1) Coentreprise d'assurance détenue au regard de contrats participatifs, dont la contribution au résultat net est présentée en Produit Net Bancaire dans le Compte de résultat.

(en millions d'euros)	31.12.2023				
	Secteur	% Intérêts	Valeur de mise en équivalence	Contribution au résultat net	Contribution aux autres éléments du résultat global
Arial CNP Assurances	Bancassurance France	40,00 %	167	3	2
Autres coentreprises		-	99	21	(20)
Coentreprises		-	265	24	(18)
Holding d'Infrastructures Gazières	Bancassurance France	52,97 %	838	48	7
Coentreprise d'assurance ⁽¹⁾		-	838	48	7
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE		-	1 104	72	(10)

(1) Coentreprise d'assurance détenue au regard de contrats participatifs, dont la contribution au résultat net est présentée en Produit Net Bancaire dans le Compte de résultat.

Les écarts d'acquisition des entités mises en équivalence sont intégrés dans la quote-part de mise en équivalence conformément aux règles comptables en vigueur.

Les informations financières résumées sur les sociétés mises en équivalence individuellement significatives sont détaillées ci-après. Elles représentent les données des filiales ou sous-groupes prises à 100 % et avant élimination des opérations intragroupes.

(en millions d'euros)	31.12.2024				
	Secteur	% Intérêt	Total bilan	Total capitaux propres	Résultat net
Coentreprises					
Arial CNP Assurances	Bancassurance France	40,00 %	20 463	449	16
Holding d'Infrastructures Gazières	Bancassurance France	52,97 %	2 624	1 541	116
31.12.2023					
(en millions d'euros)	Secteur	% Intérêt	Total bilan	Total capitaux propres	Résultat net
Coentreprises					
Arial CNP Assurances	Bancassurance France	40,00 %	18 897	417	8
Holding d'Infrastructures Gazières	Bancassurance France	52,97 %	2 667	1 583	91

7.9 Immeubles de placement

PRINCIPES COMPTABLES

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le Groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option proposée par IAS 40, le Groupe a choisi le modèle d'évaluation au coût pour ses immeubles (dont les principes de comptabilisation sont présentés en note 7.10), à l'exception des immeubles supports de contrats d'assurance avec éléments de participation directe ou de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire évalués à la VFA, qui sont évalués à la juste valeur.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs communiquée en note 4.9.1. Cette juste valeur correspondant à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base

d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

Dépréciation des immeubles

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit le Groupe à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné et à procéder à un test de dépréciation.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminée selon l'expertise annuelle à laquelle procède le Groupe pour son patrimoine immobilier. À l'issue du test de dépréciation, si la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation doit être comptabilisée. Dans le cas contraire, aucune dépréciation n'est à constater.

(en millions d'euros)	31.12.2024							
	Ouverture	Acquisitions/dotations	Cessions/reprises	Variations de juste valeur	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Valeur brute	1 067	17	(188)	-	-	-	(2)	894
Amortissements et dépréciations	(137)	(23)	17	-	-	-	-	(143)
Immeubles de placement au coût amorti	930	(5)	(171)	-	-	-	(2)	752
Immeubles de placement à la juste valeur	6 332	62	(317)	(125)	(5)	-	(108)	5 838
TOTAL DES IMMEUBLES DE PLACEMENT	7 262	57	(488)	(125)	(5)	-	(110)	6 590

7.10 Immobilisations corporelles et incorporelles

PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles inscrites au bilan correspondent aux immobilisations d'exploitation, et sont comptabilisées selon les normes IAS 16, 36 et 38.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie si elle est mesurable et significative.

Les immobilisations sont amorties selon le rythme de consommation estimé des avantages économiques attendus qui correspond généralement à la durée de vie du bien.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacements à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

Les immobilisations sont ainsi amorties, selon leurs composants, sur les durées suivantes :

- gros œuvre : 80 ans ;
- toitures : 60 ans ;
- menuiseries et travaux extérieurs : 40 ans ;
- gros équipements : 20 ans ;
- petits équipements, agencements : 10 ans ;
- matériel informatique : entre 3 et 5 ans.

Relation clientèle

Dans le cadre de l'acquisition d'activités d'assurance, l'acquéreur doit évaluer à la juste valeur l'avantage offert par la relation clientèle au titre des contrats existants. Ainsi, pour les contrats dont les primes renouvelées peuvent être estimées de manière suffisamment fiable (et qui sont déjà évaluées dans le référentiel MCEV), un actif incorporel est reconnu au titre de la Relation clientèle. Cet actif incorporel est amorti de manière linéaire par segment selon sa durée d'utilité, estimée en fonction de la consommation des avantages futurs tels que projetés dans la MCEV :

- prévoyance individuelle Brésil : 10 ans ;
- prévoyance individuelle France : 15 ans.

Dans le cadre de l'acquisition d'activités de gestion d'actifs, l'acquéreur doit évaluer à la juste valeur l'avantage offert par la relation clientèle au titre des contrats existants. Ainsi, pour les mandats de gestion et les fonds dédiés gérés pour le compte de clients institutionnels, un actif incorporel est reconnu au titre de la Relation clientèle. Cet actif incorporel est amorti de manière linéaire selon sa durée d'utilité, estimée en fonction de l'estimation de l'écoulement du portefeuille (prise en compte d'hypothèses de taux de non-renouvellement des mandats).

Accords de distribution

La valeur d'un accord de distribution représente la valeur des flux futurs attendus des nouvelles affaires au sein du réseau d'un partenaire couvert par un accord de distribution. Ces actifs incorporels sont estimés en fonction des modalités spécifiques à chaque contrat de distribution ; ils sont amortis sur la durée de vie du contrat de distribution, en prenant en compte leur éventuelle valeur résiduelle.

Les dotations aux amortissements et les dépréciations relatives aux accords de distribution sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

(en millions d'euros)	31.12.2024			31.12.2023		
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net
Terrains	372	(3)	369	386	(3)	383
Constructions	1 256	(644)	612	1 253	(606)	647
Installations techniques, matériel et outillage	73	(35)	37	81	(29)	52
Matériel informatique	9	(8)	1	10	(9)	1
Immobilisations corporelles en cours	7	-	7	8	-	8
Autres immobilisations corporelles	774	(604)	170	766	(587)	179
Immobilisations corporelles	2 490	(1 295)	1 195	2 505	(1 234)	1 270
Logiciels, frais d'études informatiques	2 316	(1 630)	686	2 837	(2 115)	722
Immobilisations incorporelles en cours	187	-	187	118	(1)	117
Valeur des accords de distribution	3 469	(681)	2 788	4 047	(611)	3 436
Relation clientèle	397	(246)	152	431	(237)	194
Autres immobilisations incorporelles	160	(61)	99	114	(61)	53
Immobilisations incorporelles	6 529	(2 618)	3 912	7 547	(3 026)	4 522
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	9 019	(3 912)	5 107	10 052	(4 260)	5 792

Les principaux accords de distribution concernent l'activité d'assurance et sont détaillés ci-après :

- Caixa Vida e Previdência : la valeur des accords de distribution brute comptabilisée s'élève à 3 021 millions d'euros. L'actif incorporel est amorti linéairement sur la durée de l'accord, soit 25 ans (période de 2021 jusqu'en février 2046). Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable de la valeur des accords de distribution s'élève à 2 537 millions d'euros. Les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2024-2032). Des hypothèses de croissance sont retenues par produit au-delà de 2032 ;

- CNP Santander Insurance : la valeur brute de l'accord de distribution s'élève à 387 millions d'euros et est amortie linéairement sur la durée de l'accord, soit 20 ans (période de 2015 à 2034). Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable de la valeur des accords de distribution s'élève à 193 millions d'euros. La valeur d'utilité est calculée à partir de la valeur actuelle nette (VAN) à date extrapolée jusqu'à la fin des accords de partenariat (2034) sans prendre en compte d'hypothèse de croissance. La valeur nette comptable comparée comprend les earn-out comptabilisés.

Tableau de variation des immobilisations

(en millions d'euros)	31.12.2024						
	Ouverture	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	Variation de périmètre	Écart de conversion	Autres mouvements	Clôture
Montant brut	2 505	158	(117)	30	(9)	(77)	2 490
Amortissement et dépréciations	(1 234)	(176)	107	(23)	3	28	(1 295)
Immobilisations corporelles	1 270	(17)	(9)	6	(6)	(49)	1 195
Montant brut	7 547	314	(705)	77	(662)	(43)	6 529
Amortissement et dépréciations	(3 026)	(489)	755	(24)	126	40	(2 618)
Immobilisations incorporelles	4 522	(175)	50	53	(536)	(3)	3 912
Dont							
Montant brut	4 047	28	-	-	(607)	-	3 469
Amortissement et dépréciations	(611)	(154)	-	-	85	-	(681)
Valeur des accords de distribution	3 436	(126)	-	-	(522)	-	2 788
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	5 792	(192)	41	59	(541)	(52)	5 107

7.11 Écarts d'acquisition

PRINCIPES COMPTABLES

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 ont été traités par le Groupe selon la méthode de l'acquisition, en fonction des dispositions de la version initiale de la norme IFRS 3.

Les regroupements d'entreprises réalisés depuis le 1^{er} janvier 2010 sont traités par le Groupe selon la méthode de l'acquisition, en application d'IFRS 3 révisée. Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets de la mise en œuvre d'IFRS 3 révisée qui est d'application prospective.

Le coût d'acquisition est déterminé comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les ajustements de prix éventuels sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur estimable à la date d'acquisition et réévalués à chaque date d'arrêté, les ajustements ultérieurs sont enregistrés en résultat.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entités acquises sont enregistrés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dès lors qu'ils sont représentatifs d'une obligation

actuelle à la date du regroupement et que leur juste valeur peut être estimée de manière fiable.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent, en date de prise de contrôle, être évaluées soit à leur juste valeur soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Le choix entre ces deux traitements est effectué pour chaque regroupement d'entreprises.

Les coûts directement attribuables à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée et sont enregistrés en résultat.

L'écart positif entre la somme du coût d'acquisition de l'entité, des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de l'éventuelle quote-part antérieurement détenue et l'actif net réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Écart d'acquisition » ; en cas d'écart négatif celui-ci est immédiatement rapporté au résultat.

Les écarts d'acquisition, n'étant pas imposables fiscalement, ne sont pas soumis à calcul d'impôts différés.

Les analyses nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments et leur correction éventuelle peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

À la date d'acquisition, chaque écart d'acquisition est affecté à une ou plusieurs unité(s) génératrice(s) de trésorerie (UGT) devant tirer avantage de l'acquisition. Une UGT se définit comme le plus petit groupe d'actifs identifiable générant des entrées de trésorerie

indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupes d'actifs au sein de l'entreprise.

Le Groupe a identifié une UGT par filiale.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique dans la devise de référence de la filiale acquise et convertis sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

Ils font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation et ce, au minimum une fois par an et dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable du sous-jacent, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité de l'entité concernée, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée en résultat.

La valeur comptable des écarts d'acquisition des entreprises associées est intégrée à la valeur de mise en équivalence.

Lors d'un rachat d'actions de minoritaires d'une filiale alors que le contrôle est déjà établi, le nouvel écart d'acquisition, correspondant à la différence entre le coût d'acquisition total pour le lot complémentaire et la quote-part de situation nette rachetée est comptabilisé en déduction des capitaux propres s'il est positif et en augmentation des capitaux propres s'il est négatif. De même, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comme une transaction au sein des capitaux propres.

À la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat.

Flux de la période

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Valeur nette à l'ouverture	685	156
Écarts d'acquisition résultant de prises de participation	-	564
Écarts de conversion	-	-
Cessions	-	-
Dépréciations de la période	-	(36)
Autres mouvements	-	-
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE	685	685

Écarts d'acquisition détaillés

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
UGT Gestion d'Actifs	626	626
CNP Assurances Prévoyance	59	59
EasyBourse	5	5
SCI Lamartine	36	36
Total des écarts d'acquisition bruts	725	725
Dépréciations des écarts d'acquisition	(41)	(41)
TOTAL DES ÉCARTS D'ACQUISITION NETS	685	685

Variation de valeur des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	-	(36)
Écarts d'acquisition négatifs comptabilisés en résultat	70	-
VARIATION DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION	70	(36)

Les 70 millions d'euros comptabilisés en 2024 sur la ligne « Ecarts d'acquisition négatifs comptabilisés en résultat » correspondent à l'opération CNP Assurances Protection Sociale (cf. note 1.1 « Faits marquants de l'exercice »).

7.12 Capitaux propres

Composition du capital social

Au 31 décembre 2024, le capital de La Banque Postale s'élève à 6 585 millions d'euros composé de 80 309 149 actions d'une valeur nominale de 82 euros.

Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres Groupe

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Montant de l'émission	Devise	31.12.2024	31.12.2023
La Banque Postale	20.11.2019	3,875 %	750	EUR	744	744
La Banque Postale	29.09.2021	3,000 %	750	EUR	744	744
TITRES SUBORDONNÉS PERPÉTUELS CLASSÉS EN CAPITAUX PROPRES GROUPE					1 488	1 488

Titres subordonnés perpétuels des filiales classés en participations ne donnant pas le contrôle

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Montant de l'émission	Devise	31.12.2024	31.12.2023
CNP Assurances	21.06.2004	TEC 10 + 10 bps, cap à 9 %	300	EUR	251	251
CNP Assurances	11.03.2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans), cap à 9 % et floor à 2,75 %	24	EUR	24	24
CNP Assurances	11.03.2005	6,50 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	225	EUR	220	220
CNP Assurances	27.06.2005	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 bps	75	EUR	60	60
CNP Assurances	16.05.2006	5,25 % jusqu'au 16.05.2036 puis Euribor 3 mois + 185 bps (y compris step-up 100 bps à Call Date)	160	EUR	181	181
CNP Assurances	20.12.2006	Euribor 3 mois + 95 bps jusqu'au 20.12.2026 puis Euribor 3 mois + 195 bps	108	EUR	99	99
CNP Assurances	18.11.2014	4 % jusqu'en novembre 2024 puis reset taux fixe swap 5 ans + 410 bps	500	EUR	-	556
CNP Assurances	27.06.2018	4,75 % jusqu'en 2028 puis reset taux fixe swap 5 ans + 391,4 bps	500	EUR	552	552
TITRES SUBORDONNÉS PERPÉTUELS CLASSÉS EN PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE					1 389	1 944

Gestion du capital et ratios réglementaires

La Direction finance et stratégie de La Banque Postale a pour objectif de sécuriser l'adéquation entre les besoins générés par l'activité globale du Groupe et ses ressources financières en liquidité et en capital. Elle a la responsabilité du pilotage des ratios prudentiels et réglementaires (solvabilité, liquidité, levier, résolution) du groupe La Banque Postale. À ce titre, elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe. Les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par IAS 1 sont présentées dans la section 6.2 - Gestion du capital et adéquation des fonds propres - du

Document d'enregistrement universel. Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée à la Directrice générale des risques, de la conformité et du secrétariat général du conglomérat de La Banque Postale et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels. La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans la section 6.3 - Dispositif de gestion des risques - du Document d'enregistrement universel, comme le permet la norme IFRS 7.

Note 8 Engagements donnés et reçus

PRINCIPES COMPTABLES

Engagements de financement

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés ne figurent pas au bilan.

Toutefois, de la même manière que les garanties financières données, les engagements de financement (qui ne sont pas considérés comme des dérivés) entrent dans le champ d'application de la dépréciation d'IFRS 9 et font l'objet d'une provision au passif du bilan.

Engagements de garantie

Garanties financières

Selon IFRS 9, un contrat répond à la définition d'une garantie financière s'il comporte un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur remboursera le bénéficiaire des pertes qu'il aura subies, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement sur un instrument de dette.

Les garanties financières peuvent être comptabilisées au choix selon la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » ou bien selon la norme IFRS 9 sous réserve que leur émetteur ait déjà considéré, par le passé, que ces instruments étaient des contrats d'assurance. Le groupe La Banque Postale a opté pour la comptabilisation de ses garanties financières données selon la norme IFRS 9.

Les garanties financières données sont évaluées à leur juste valeur initiale à la date de mise en place. Elles sont ensuite évaluées ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de la commission de garantie.

Par ailleurs, les garanties financières données qui ne sont pas comptabilisées à la juste valeur par le résultat entrent dans le champ d'application de la dépréciation d'IFRS 9 et font l'objet d'une provision au passif du bilan. Les mêmes méthodes de « bucketisation » et de provisionnement que celles décrites pour les actifs financiers au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont appliquées concernant ces encours. La provision est enregistrée en contrepartie du coût du risque.

La valeur contractuelle des engagements donnés ou reçus est la suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
En faveur d'établissements de crédit et assimilés	4 079	1 047
En faveur de la clientèle	24 051	23 206
Total des engagements de financement donnés	28 129	24 253
Reçus d'établissements de crédit et assimilés	22 542	10 219
Reçus de la clientèle	13 067	6 120
Total des engagements de financement reçus	35 608	16 340
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
En faveur d'établissements de crédit et assimilés	623	804
En faveur de la clientèle ⁽¹⁾	792	1 073
Total des engagements de garantie donnés	1 415	1 877
Reçus d'établissements de crédit et assimilés	41 137	40 671
Reçus de la clientèle	7 333	7 191
Total des engagements de garantie reçus	48 470	47 862
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Titres à livrer	31 289	13 056
Total des engagements donnés sur titres	31 289	13 056
Titres à recevoir	3 553	70
Total des engagements reçus sur titres	3 553	70
AUTRES ENGAGEMENTS		
Total des autres engagements donnés	52 144	51 457
Total des autres engagements reçus	22 125	22 644

(1) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs de parts d'OPCVM gérés par des entités du Groupe.

8.1 Engagements relatifs au Crédit Logement

La Banque Postale s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité. La Banque Postale s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie de Crédit Logement, qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts cautionnés par ce dernier. Le montant de cet engagement,

qui est calculé en référence à la quote-part des encours distribués par La Banque Postale, s'élève au 31 décembre 2024 à 131 millions d'euros. Ce montant s'élevait au 31 décembre 2023 à 139 millions d'euros.

Par ailleurs, les engagements de garantie reçus d'établissements de crédits sont principalement constitués de cautions reçues de Crédit Logement.

8.2 Engagements de paiement irrévocables (EPI) accordés au FRU

Les engagements de paiement irrévocables (EPI) accordés au FRU sont inclus dans l'agrégat « Engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle » pour 89 millions d'euros au 31 décembre 2024, montant identique à 2023 (cf. note 7.5 « Comptes de régularisation »).

Ces EPI ne font pas l'objet d'une provision dans les comptes, l'appel partiel ou total des EPI par le FRU étant peu probable et ne pouvant pas être raisonnablement estimé. En effet, le FRU ne peut appeler les établissements bancaires en paiement des EPI que dans les cas de mesures de résolution faisant intervenir le FRU. L'hypothèse d'une résolution d'un établissement bancaire au sein de l'UE est peu probable pour les raisons suivantes :

- le cadre réglementaire établi depuis plus de 10 ans par l'Union bancaire, qui comprend des exigences de capital

ajustées selon le profil des établissements, une supervision élevée par la BCE ainsi que des tests de résistance, permet d'assurer la résilience du système bancaire européen ;

- si la résolution d'un établissement bancaire devait intervenir (au lieu d'une liquidation) :
- la stratégie de résolution privilégiée est majoritairement le renflouement interne, ou « bail in », qui consiste à ne plus mobiliser l'épargne publique pour venir en aides aux banques en difficulté ;
- dans le cadre des exigences européennes réglementaires (ratio MREL), ces banques disposent de ressources suffisantes pour absorber les pertes éventuelles en cas de défaillance et recapitaliser.

8.3 Autres engagements donnés

Concernant les entités bancaires, il s'agit principalement du montant des titres nantis au profit de la Banque centrale européenne dans le cadre de l'engagement de financement reçu de cette dernière (financement 3G). Cet engagement de garantie donné est enregistré pour la valeur de marché des titres nantis avant prise en compte des « haircuts » différenciés pour les titres et les créances. Cet engagement donné (4 064 millions d'euros en 2024, par rapport à 4 906 millions en 2023) vient en contrepartie d'un engagement de financement reçu (3 452 millions d'euros en 2024, par rapport à 3 632 millions en 2023) de la Banque de France (financement 3G).

Les autres engagements comprennent également le nantissement de crédits immobiliers qui viennent en couverture des émissions obligataires réalisées par la société de financement à l'habitat du Groupe (La Banque Postale Home Loan SFH) pour un montant de 26 560 millions d'euros en 2024 (par rapport à 26 277 millions en 2023).

Concernant les entités d'assurance, les autres engagements donnés correspondent pour l'essentiel aux nantisements de titres réalisés au bénéfice des réassureurs dans le cadre des contrats de réassurance cédée en vigueur.

8.4 Autres engagements reçus

Les autres engagements reçus intègrent des engagements sur titres reçus correspondant pour l'essentiel aux nantisements de titres réalisés au bénéfice du groupe CNP Assurances dans le cadre des contrats de réassurance acceptée.

Note 9 Information sectorielle

PRINCIPES COMPTABLES

En application de la norme IFRS 8, les secteurs opérationnels retenus doivent être fondés sur le reporting interne utilisé par le management pour le pilotage du Groupe, l'évaluation de ses performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Le Groupe est géré en quatre secteurs opérationnels et un secteur Hors Pôles, dont le détail est indiqué ci-dessous.

Les informations sectorielles sont présentées sans réallocation de fonds propres ni de rémunération de ces fonds propres. Les résultats sectoriels sont présentés en ventilant les charges et produits du secteur interne et externe à chaque secteur. L'impôt présenté est l'impôt réel de chaque secteur. Les éléments d'actifs et de passifs sont présentés après élimination des opérations réciproques.

Les secteurs sont les suivants :

- **Bancassurance France** : regroupe principalement les activités de banque de détail et de clientèle professionnelle de La Banque Postale, La Banque Postale Consumer Finance, Ma French Bank, l'activité domestique du groupe CNP Assurances en France ;
- **Bancassurance International** : rassemble essentiellement l'activité internationale du groupe CNP Assurances ;
- **Banque Patrimoniale et Gestion d'Actifs** : réunit les activités de banque patrimoniale et de gestion d'actifs exercées par Louvre Banque Privée, Louvre Banque Privée Immobilier Conseil, LBP AM et Financière de l'Échiquier ;
- **Banque des Entreprises et du Développement Local (anciennement Banque de Financement et d'Investissement)** : regroupe les activités de Financement aux Personnes Morales et de Banque de Financement et d'Investissement de La Banque Postale SA, ainsi que les activités des filiales La Banque Postale Leasing & Factoring et eZyness ;
- **Hors pôles** : comprend les éléments qui ne sont pas directement affectables à chacun des métiers, comme la contribution au FRU et au FGDR. Il comprend aussi le retraitement de la marge interne liée à la distribution des contrats d'assurance par la banque pour une meilleure lecture des pôles métiers dans l'information sectorielle. Ce secteur comprend également les activités de 115K et des SCI détenant les immeubles d'exploitation de La Banque Postale.

9.1 Résultat par secteur d'activité

Résultat net par secteur d'activité (hors coût de rémunération des fonds propres par secteur)

(en millions d'euros)	31.12.2024					
	Bancassurance France	Bancassurance International	Banque Patrimoniale et Gestion d'Actifs	Banque des Entreprises et du Développement Local	Hors pôles	Total
Produit net bancaire	5 525	1 340	466	957	(734)	7 553
Charges générales d'exploitation	(4 151)	(188)	(272)	(479)	726	(4 363)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(273)	(189)	(26)	(51)	19	(519)
Résultat brut d'exploitation	1 100	964	168	427	11	2 670
Coût du risque de crédit	(87)	-	(12)	(132)	-	(231)
Résultat d'exploitation	1 013	964	156	296	11	2 439
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées mises en équivalence	6	27	-	-	-	33
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	(30)	(0)	-	-	(31)
Variations de valeur des écarts d'acquisition ⁽¹⁾	70	-	-	-	-	70
Résultat avant impôt	1 089	961	155	296	11	2 512
Impôts sur les bénéfices	(543)	(351)	(40)	(80)	(2)	(1 016)
Résultat net	546	610	115	215	9	1 496
Participations ne donnant pas le contrôle	(2)	290	22	-	(0)	310
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	548	320	93	215	9	1 186

(1) Les 70 millions d'euros comptabilisés en 2024 sur la ligne « Variations de valeur des écarts d'acquisition » sur le secteur « Bancassurance France » correspondent à l'opération CNP Assurances Protection Sociale (cf. note 1.1 « Faits marquants de l'exercice »).

Résultat net par secteur d'activité (hors coût de rémunération des fonds propres par secteur)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023					Total
	Bancassurance France	Bancassurance International	Banque Patrimoniale et Gestion d'Actifs	Banque des Entreprises et du Développement Local	Hors pôles	
Produit net bancaire	5 393	1 275	388	906	(707)	7 255
Charges générales d'exploitation	(4 077)	(156)	(227)	(459)	605	(4 315)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(407)	(185)	(23)	(60)	39	(635)
Résultat brut d'exploitation	909	934	138	388	(63)	2 306
Coût du risque de crédit	(90)	-	(2)	(108)	(0)	(201)
Résultat d'exploitation	819	934	136	279	(63)	2 105
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées mises en équivalence	3	21	-	-	-	24
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(46)	(0)	(0)	-	-	(46)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(36)	-	-	-	-	(36)
Résultat avant impôt	740	955	136	279	(63)	2 047
Impôts sur les bénéfices	(320)	(368)	(37)	(72)	16	(781)
Résultat net	420	586	99	207	(47)	1 265
Participations ne donnant pas le contrôle	(14)	269	15	-	(0)	270
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	434	317	84	207	(47)	995

La contribution de la banque de détail et des activités d'assurances au sein du secteur Bancassurance France est détaillée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31.12.2024			31.12.2023		
	Banque de détail	Assurances	Total Bancassurance France	Banque de détail	Assurances	Total Bancassurance France
Produit net bancaire	3 306	2 219	5 525	3 242	2 151	5 393
Charges générales d'exploitation	(3 649)	(502)	(4 151)	(3 579)	(498)	(4 077)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(222)	(52)	(273)	(321)	(85)	(407)
Résultat brut d'exploitation	(565)	1 665	1 100	(658)	1 568	909
Coût du risque de crédit	(87)	-	(87)	(90)	-	(90)
Résultat d'exploitation	(652)	1 665	1 013	(749)	1 568	819
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées mises en équivalence	-	6	6	-	3	3
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	(0)	0	(0)	(46)	(46)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	70	70	-	(36)	(36)
Résultat avant impôt	(652)	1 741	1 089	(749)	1 489	740
Impôts sur les bénéfices	32	(575)	(543)	41	(361)	(320)
Résultat net	(620)	1 166	546	(708)	1 128	420
Participations ne donnant pas le contrôle	(2)	(0)	(2)	(1)	(13)	(14)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(618)	1 166	548	(707)	1 141	434

9.2 Éléments de bilan par secteur d'activité

Éléments de bilan par secteur d'activité au 31 décembre 2024

(en millions d'euros)	31.12.2024					
	Bancassurance France	Bancassurance International	Banque Patrimoniale et Gestion d'Actifs	Banque des Entreprises et du Développement Local	Hors pôles	Total
ACTIFS SECTORIELS	534 411	74 718	4 627	125 717	1 286	740 759
PASSIFS SECTORIELS ⁽¹⁾	553 396	70 563	5 005	84 829	37	713 829

(1) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

Éléments de bilan par secteur d'activité au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	31.12.2023					
	Bancassurance France	Bancassurance International	Banque Patrimoniale et Gestion d'Actifs	Banque des Entreprises et du Développement Local	Hors pôles	Total
ACTIFS SECTORIELS	529 831	78 006	4 980	124 169	1 167	738 151
PASSIFS SECTORIELS ⁽¹⁾	544 967	72 692	5 323	86 428	(4)	709 406

(1) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

9.3 Information sectorielle par zone géographique

Information sectorielle par zone géographique au 31 décembre 2024

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	France	Europe hors France	Amérique latine	Total
PRODUIT NET BANCAIRE	6 213	391	948	7 553
ACTIFS SECTORIELS	662 416	46 009	32 334	740 759

Information sectorielle par zone géographique au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	31.12.2023			
	France	Europe hors France	Amérique latine	Total
PRODUIT NET BANCAIRE	5 980	307	968	7 255
ACTIFS SECTORIELS	656 436	45 521	36 194	738 151

Note 10 Autres informations

10.1 Contrats de location

PRINCIPES COMPTABLES

Les contrats de location sont traités selon la norme IFRS 16. Sont qualifiés de contrats de location tous les contrats, quelle que soit la dénomination juridique, portant sur un actif identifié dont l'utilisation est contrôlée par le preneur. Lorsque l'actif n'est pas identifié, le contrat est qualifié de contrat de prestation de services.

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

Contrat de location lorsque le Groupe est bailleur

Côté bailleur, les contrats de location sont comptabilisés selon qu'il s'agit d'une location financement ou d'une location simple.

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet, en substance, de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété de l'actif loué. Elles s'analysent comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance et figure au bilan parmi les prêts et créances sur la clientèle.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat en Intérêts et produits assimilés.

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location financement en les répartissant en amortissement du capital et en intérêts, de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les créances de loyer issues de contrats de location sont par ailleurs soumises à la méthodologie de dépréciation pour risque de crédit définie par IFRS 9.

Les mêmes méthodes de « bucketisation » et de provisionnement que celles décrites pour les actifs financiers au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont appliquées concernant ces créances. La dépréciation est enregistrée en contrepartie du coût du risque.

Contrat de location lorsque le Groupe est preneur

Lorsque le Groupe est preneur, tous les contrats de location portant sur un actif corporel, à l'exception des contrats portant sur des actifs de faible valeur et des contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois, sont reconnus à l'actif du bilan au travers d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers.

En date d'effet du contrat, la dette locative est égale à la valeur actualisée des paiements futurs minimaux au titre du contrat sur la durée du contrat.

Ces paiements comprennent les loyers fixes ou variables en fonction d'un taux ou d'un indice, ainsi que les montants que le preneur s'attend à payer à titre de garantie de valeur résiduelle, d'option d'achat ou des pénalités en cas de résiliation du contrat (si la durée retenue intègre l'exercice de cette option de résiliation). Les franchises à recevoir du bailleur sont déduites. La TVA, y compris la TVA non récupérable, ainsi que la taxe foncière sont exclues de l'évaluation de la dette de loyers.

Le taux d'actualisation retenu est soit le taux implicite du contrat, lorsqu'il est disponible, soit le taux amortissable d'endettement marginal du Groupe pour la durée du contrat.

La durée de location correspond à la durée non résiliable du contrat ajustée des éventuelles options (prorogation ou résiliation) que le preneur est raisonnablement certain d'exercer. La durée retenue est généralement la durée du bail.

La dette locative est ensuite amortie actuariellement sur la durée de location.

Le droit d'utilisation est également comptabilisé en date d'effet du contrat, au sein des immobilisations corporelles, pour un montant égal à la dette de location, retraité des loyers pré-payés, des coûts directs initiaux engagés pour

obtenir le contrat (honoraires, droit au bail...) ainsi que des coûts de démantèlement des agencements et de remise en état en fin de bail, lorsqu'ils sont précisés dans le contrat.

Il est amorti linéairement sur la durée du contrat.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des dettes locatives.

Les contrats de location d'immobilisations incorporelles ne sont pas exclus du champ d'application de la norme IFRS 16, cependant le preneur a la possibilité de ne pas leur appliquer les dispositions d'IFRS 16. Le groupe La Banque Postale a opté pour cette disposition. Les loyers sont comptabilisés en charges sur la période couverte.

Droits d'utilisation

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Droits d'utilisation	215	208
Immobilisations corporelles hors droits d'utilisation	980	1 062
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 195	1 270

Détail des droits d'utilisation (valeurs nettes)

(en millions d'euros)	31.12.2024					
	Ouverture	Nouveaux baux	Amortissements	Modification de baux	Autres	Clôture
Immeubles	156	66	(38)	(4)	(2)	180
Véhicules	2	0	(1)	(0)	(0)	1
Autres	49	-	(15)	(0)	(0)	34
DROITS D'UTILISATION	208	66	(54)	(4)	(2)	215

Dette de loyers

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Dette de loyers	237	221
Comptes de régularisation et passifs divers hors dette de loyers	8 727	9 993
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	8 964	10 214

Analyse par maturité résiduelle de la dette locative

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Moins d'un an	51	40
Entre un et cinq ans	146	136
Plus de cinq ans	40	46
DETTE DE LOCATION	237	221

Variation de la dette de location

(en millions d'euros)	31.12.2024
MONTANT EN DÉBUT DE PÉRIODE	221
Nouvelles dettes liées aux nouveaux baux	68
Remboursement de dette	(44)
Modification de baux	(7)
Autres	(2)
MONTANT EN FIN DE PÉRIODE	237

Effet des contrats de location sur le compte de résultat

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	(6)	(5)
Charges générales d'exploitation		
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	(0)	0
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	0	-
Charges comptabilisées sur les actifs en location de courte durée	(5)	(8)
Charges comptabilisées sur les actifs de faible valeur	(35)	(10)
TVA non déductible sur loyers	(8)	(11)
Autres	(59)	(51)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
Amortissements au titre de droits d'utilisation	(54)	(54)
CHARGES LIÉES AUX CONTRATS DE LOCATION	(168)	(139)

Opérations de location de financement (bailleur)

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
MONTANT DES INVESTISSEMENTS BRUTS	4 013	4 107
Montant des investissements bruts à moins d'un an	976	946
Montant des investissements bruts de un à cinq ans	2 107	2 091
Montant des investissements bruts à plus de cinq ans	930	1 069
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	3 248	3 336
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir à moins d'un an	826	811
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir de un à cinq ans	1 852	1 872
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir à plus de cinq ans	569	654
Produits financiers non acquis	205	243
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	560	528

Résultat des locations financement (bailleur)

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Profit ou pertes sur ventes	3	2
Produits financiers tirés de l'investissement net	115	88

10.2 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe La Banque Postale comprennent les principaux dirigeants et les sociétés consolidées par les groupes La Poste et Caisse des Dépôts, les entités du groupe La Banque Postale contrôlées conjointement ou sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

10.2.1 Relations entre entités consolidées au sein du groupe Caisse des Dépôts

Les transactions réalisées entre les sociétés du groupe La Banque Postale consolidées par intégration globale étant éliminées en consolidation, ne sont mentionnées ci-dessous que les données relatives aux opérations réciproques avec les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint pour la part non éliminée en consolidation et celles sur lesquelles il exerce une influence notable ainsi que les transactions avec les sociétés consolidées ou gérées par les groupes La Poste et Caisse des Dépôts.

(en millions d'euros)	31.12.2024		
	Avec les entités du groupe CDC ⁽¹⁾	Avec les entités du groupe La Poste ⁽²⁾	Avec les entités du groupe La Banque Postale Mise en équivalence
Intérêts	2 145	4	2
Commissions	51	14	-
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	47	3	76
Résultat d'assurance	-	-	(544)
Produits des autres activités	10	28	-
Charges des autres activités	-	(6)	-
Éléments de PNB avec les parties liées	2 253	43	(465)
Éléments des charges générales d'exploitation avec les parties liées	(9)	(2 880)	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 038	6	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 688	-	-
Prêts et créances au coût amorti	63 848	33	-
Autres actifs	273	211	21
Encours actifs avec les parties liées	67 847	250	21
Dettes	477	30	-
Autres passifs financiers	6	5	-
Passifs d'assurance	-	-	5 165
Autres passifs	19	126	12
Encours passifs avec les parties liées	502	161	5 177
Engagements donnés	1 637	1 770	-
Engagements reçus	11	-	-

(1) Il s'agit essentiellement d'opérations réalisées avec le fonds d'épargne géré par la Caisse des Dépôts au titre de la centralisation des fonds des Livrets A et LDD.

(2) Il s'agit presque exclusivement d'opérations réalisées avec La Poste.

10.2.2 Rémunération des dirigeants

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24 les membres du Directoire et du Comité de développement.

Les membres du Directoire ne sont pas liés par un contrat de travail avec La Banque Postale, les contrats de travail de Perrine Kaltwasser et de Sophie Renaudie étant suspendus. Hormis Stéphane Dedeyan, qui a perçu une rémunération au titre de son mandat de Directeur général de CNP Assurances, ils n'ont perçu aucune autre rémunération que celle versée au titre de leur mandat social, ni de rémunération pour les mandats exercés dans les filiales du groupe La Banque Postale.

Une rémunération a été versée à Stéphane Dedeyan et à Marion Rouso par La Poste en raison de l'existence d'un contrat de travail rendu nécessaire par le modèle postal de banque qui a confié à Stéphane Dedeyan la Direction des services financiers de La Poste et à Marion Rouso le titre de Directrice générale adjointe de la Branche Grand Public et Numérique de La Poste jusqu'au 25 janvier 2024.

La rémunération des membres du Directoire est composée d'une rémunération fixe annuelle qui peut être majorée d'une part variable annuelle plafonnée.

La rémunération brute totale versée aux membres du Directoire s'élève à 1,679 million d'euros au 31 décembre 2024 et 1,846 million d'euros au 31 décembre 2023.

La rémunération versée aux collaborateurs membres du Comité de développement au 31 décembre 2024, hors rémunération versée aux membres du Directoire et hors indemnités et avantages postérieurs à l'emploi versés par La Poste et par CNP, est détaillée ci-dessous :

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Rémunérations et avantages en nature	17,14	13,56
Avantages postérieurs à l'emploi	2,06	1,32
TOTAL	19,20	14,88

À ces éléments peuvent s'ajouter des indemnités de départ en cas de cessation de leurs fonctions au sein de La Banque Postale.

10.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires au titre de l'exercice 2024 des Commissaires aux comptes des entités intégrées globalement au sein du groupe La Banque Postale est la suivante :

(montants hors taxes, en millions d'euros)	31.12.2024			
	Commissaires aux comptes de La Banque Postale			
	Forvis Mazars		KPMG	
	Montant	%	Montant	%
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés	5,67	89 %	5,58	84 %
Société mère	0,78	12 %	0,62	9 %
Filiales	4,89	76 %	4,96	74 %
Services autres que la certification des comptes	0,13	2 %	0,43	6 %
Société mère	(0,26)	(4 %)	(0,27)	(4 %)
Filiales	0,39	6 %	0,70	10 %
Mission de certification des informations consolidées en matière de durabilité	0,60	9 %	0,65	10 %
Société mère	0,26	4 %	0,27	4 %
Filiales	0,34	5 %	0,39	6 %
TOTAL	6,40	100 %	6,67	100 %

10.4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Les sociétés listées ci-dessous sont exclues du périmètre de consolidation :

Sociétés	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %
201 Investments	Issy-les-Moulineaux - France	100,00
204 INVESTMENTS	Issy-les-Moulineaux - France	100,00
23-25 Marnagnan SAS	Neuilly sur Seine - France	100,00
36 MARBEUF SAS	Neuilly sur Seine - France	100,00
5/7 Rue Scribe	Paris - France	100,00
83 Avenue Bosquet	Paris - France	100,00
85 Richelieu	Paris - France	69,35
Alpinvest Feeder (Euro) V C.V.	Amsterdam - Pays-Bas	99,98
ARDIAN EXPANSION FUND V SKY CO-INVEST_PART A	Paris - France	100,00
Assurécureuil Pierre	Paris - France	100,00
Assurécureuil Pierre 2	Paris - France	100,00
Assurécureuil Pierre 5	Paris - France	100,00
Assurécureuil Pierre 7	Paris - France	99,99
Assureurs – Caisse des Dépôts Relance Durable France – LBP AM	Paris - France	90,91
Auxiliaire de Transaction Immo	Paris - France	100,00
Axe France	Neuilly sur Seine - France	50,00
Baudry Ponthieu	Neuilly sur Seine - France	100,00
Baume Miromesnil	Paris - France	70,94
Bercy Crystal	Neuilly sur Seine - France	100,00
CANOPÉE	Paris - France	99,98
Cartera Pbtamsi	Madrid - Espagne	100,00
Cicoge	Paris - France	100,00
CL (Mesa Geitonia) Properties Ltd	Nicosie - Chypre	100,00
CL ARCHANGELOS ANAPTYXIS LTD	Nicosie - Chypre	100,00
CL ARCHANGELOS PROPERTIES LTD	Nicosie - Chypre	100,00
CN LB US Ag Bd	Paris - France	100,00
CNP Actions EMU LF A A/I	Paris - France	98,36
CNP Actions Europe Fidelity A/I	Paris - France	98,48
CNP As EDR Act Eu N	Paris - France	98,94
CNP Assur LBPSAM Actions Protégées A/I	Paris - France	99,78
CNP Assur Nam Stratégies A/I	Paris - France	100,00
CNP Assur Opportunité 2	Paris - France	97,32
CNP Assur Opportunité A/I	Paris - France	91,11
CNP Assur Optim A/I	Paris - France	99,71
CNP Assur Small Cap A/I	Paris - France	94,49
CNP Assurances conseil & courtage	Issy-les-Moulineaux - France	100,00
CNP Cyprialife Insurance Brokers Ltd	Nicosie - Chypre	100,00
CNP Cyprus Properties	Nicosie - Chypre	100,00
CNP GLOBAL CONVERTIBLE LOIM	Paris - France	99,97
CNP GROUPAMA ACTIONS MONDE EX EUROPE	Paris - France	98,73
CNP INFRASTRUCTURES DURABLES	Paris - France	100,00
CNP LBP AM AbsRt	Paris - France	99,75
CNP LBP AM Obli Crossover	Paris - France	99,61

Sociétés	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %
CNP LOANS INFRA COMPARTMENT CLI 123 SOLEIL	Pantin - France	100,00
CNP LOANS INFRA COMPARTMENT CLI N°7 SIROCO	Pantin - France	100,00
CNP OSTRUM ISR CREDIT	Paris - France	99,75
CNP OSTRUM US BONDS FUND FPS UNITS -N-	Paris - France	94,42
CNP Praktoriaki	Athènes - Grèce	100,00
CNP Private Equity for Personal Savings	Paris - France	100,00
CNP Private Equity for Personal Savings II	Paris - France	100,00
CNP Santander Insurance Services Ireland Limited	Dublin - Irlande	51,00
CNP UC IMMO	Paris - France	100,00
CŒUR MÉDITERRANÉE	Paris - France	70,00
Cottages du Bois aux Daims	Neuilly sur Seine - France	100,00
CRE DEBT SICAV FPS - CRE SENIOR 16 Part A	Puteaux - France	100,00
DIWISE	Paris - France	100,00
Django	Paris - France	100,00
Domaine de Lancosme	Vendœuvres - France	80,00
Domiserve	Paris - France	100,00
Écur.Profil 30-D-3D	Paris - France	92,20
Écureuil Vie Investment	Issy-les-Moulineaux - France	100,00
EIG Charging Co-Investment	Washington DC - États-Unis	68,92
EIG Energy Transition Fund II	Luxembourg	76,92
ÉOLE RAMBOUILLET	Paris - France	100,00
Europarallele	Paris - France	91,67
Europe Properties Investments	Neuilly-sur-Seine - France	100,00
FARMAN	Paris - France	50,00
Farmoric	Puteaux - France	100,00
Federis ISR Act L	Paris - France	55,49
Filassistance Solutions	Saint-Cloud - France	100,00
FLEX CONSEIL ET SERVICES	Paris - France	100,00
FONCIÈRE CNP	Paris - France	100,00
FONCIÈRE HID	Neuilly-sur-Seine - France	100,00
Forestière Cdc	Paris - France	50,00
FPIP	Paris - France	100,00
FSN CAPITAL IV (B) L.P.	Oslo - Norvège	99,00
FSN CAPITAL V (B) LP	Oslo - Norvège	68,09
GCK	Luxembourg - Luxembourg	80,00
Geosud	Rueil-Malmaison - France	98,00
GF DE LA FORÊT DE NAN	Paris - France	100,00
GIM Global Convertible Fund	Paris - France	99,73
Green Quartz	Puteaux - France	100,00
Green Rueil	Neuilly sur Seine - France	50,00
Habimmo	Paris - France	99,99
Holdipierre	Paris - France	100,00
Immaucom	Paris - France	80,00
INFRA LOAN INVEST COMPARTMENT	Paris - France	100,00
INFRA-INVEST 2	Luxembourg - Luxembourg	100,00

Sociétés	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %
Infrastructure Partners (Morgan Stanley)	Paris - France	64,94
Ireland Property Investment Fund	Dublin - Irlande	100,00
ISSY ILOT 13	Paris - France	50,00
Issy Vivaldi	Paris - France	100,00
Jasmin	Neuilly sur Seine - France	99,95
Jesco	Paris - France	55,00
KissKissBankBank	Paris - France	100,00
KLEBER 46 HOLDING	Puteaux - France	100,00
Kureck	Paris - France	100,00
Laiki Brokers (Insurance & Consultancy Services) Ltd	Nicosie - Chypre	100,00
Laiki Insurance Agencies Ltd	Nicosie - Chypre	100,00
LBP AM Private Debt GP Lux	Paris - France	100,00
LBP AM Ac.Sante-R-5D	Paris - France	75,04
LBP AM Act.Div.A 5D	Paris - France	53,68
LBP AM EUROPEAN INFRASTRUCTURE DEBT FUND 2	Paris - France	52,47
LBP AM EUROPEAN REAL ESTATE DEBT FUND 2	Paris - France	50,00
LBP AM EUROPEAN REAL ESTATE DEBT FUND 3	Paris - France	76,01
LBP AM FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT MONTPARNASSE INFRASTRUCTURE DEBT	Paris - France	100,00
LBP AM FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT MONTPARNASSE REAL ESTATE DEBT	Paris - France	100,00
LBP AM Infrastructure Septembre 2030 Part	Paris - France	100,00
LBP AM Infrastructure Septembre 2032	Paris - France	100,00
LBP AM ISR ACTIONS ENVIRONNEMENT D EUR	Paris - France	78,31
LBP AM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE R	Paris - France	97,55
LBP AM ISR ACTIONS US R	Paris - France	98,17
LBP AM ISR OBLI NOVEMBRE 2028	Paris - France	99,22
LBP AM M Act ISR R	Paris - France	74,04
LBP AM M Ass Pr 3 R	Paris - France	80,34
LBP AM MID CAP SENIOR DEBT	Paris - France	74,56
LBP AM PRIVATE DEBT SCS RAIF - LBP AM EUROPEAN RESPONSIBLE INFRASTRUCTURE DEBT FUND	Paris - France	50,70
LBP AM PRIVATE DEBT SCS RAIF - LBP AM INFRASTRUCTURE DEBT CLIMATE IMPACT FUND	Paris - France	58,08
LBP AM TRANSITION ÉNERGÉTIQUE-COMPARTIMENT INFRA TE	Paris - France	99,50
LCYL Dramas Properties Limited	Nicosie - Chypre	100,00
LCYL KARPENISIOU PROPERTIS LIMITED	Nicosie - Chypre	100,00
LCYL KITI PROPERTIES LIMITED	Nicosie - Chypre	100,00
LCYL Properties Limited	Nicosie - Chypre	100,00
Lesly	Paris - France	100,00
LFDE Suisse SA	Genève - Suisse	100,00
Lux Gare	Luxembourg - Luxembourg	100,00
Lyfe	Paris - France	100,00
Lyxor CNP Act	Paris - France	98,71
MERIDIAM INFRA INVEST SLP	Paris - France	100,00
MONTPARNASSE DEBT FUND 2 - COMPARTIMENT INFRASTRUCTURE	Paris - France	100,00
MONTPARNASSE DEBT FUND 2 - COMPARTIMENT REAL ESTATE	Paris - France	100,00

Sociétés	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %
Montparvie IV	Issy-les-Moulineaux - France	100,00
Montparvie VIII	Paris - France	100,00
MONTPER ENTERPRISES LIMITED	Nicosie - Chypre	100,00
NATIXIS FCT MONTPARNASSE DETTE PRIVÉE COMPARTIMENT MONTPARNASSE PLACEMENT PRIVÉ	Paris - France	100,00
Naturim	Levallois-Perret - France	100,00
Neuilly Pilot	Neuilly sur Seine - France	100,00
New Side	Puteaux - France	100,00
Ofelia	Paris - France	66,67
ONE COLOGNE	Paris - France	100,00
Open CNP	Issy-les-Moulineaux - France	100,00
OREA	Neuilly sur Seine - France	100,00
Pantin Logistique	Paris - France	100,00
Paris 08	Puteaux - France	100,00
Passage du Faidherbe	Paris - France	100,00
Pays-Bas Retail 2013 BV	Amsterdam - Pays-Bas	100,00
Pial 34	Paris - France	100,00
Pierre et Labruyère	Paris - France	100,00
PIMCO GLOBAL INFLATION PROTECTION FUND	Dublin - Irlande	99,99
PURPLE PROTECTED ASSET COMPARTMENT PPA-S100	Paris - France	71,43
Pyramides 1	Paris - France	100,00
Residavout	Paris - France	100,00
Residential	Paris - France	100,00
RSS IMMO	Paris - France	99,99
RUE DU BAC	Paris - France	50,00
SA Le Marquis	Paris - France	60,00
Saphirimmo	Paris - France	100,00
SAS 22 RUE DE LA BANQUE HOLDCO	Paris - France	100,00
SAS Le square Paris 8 propco	Paris - France	100,00
SAS PARIS-LONDRES	Paris - France	100,00
SAS Pyramides 2	Paris - France	100,00
SAS Richelieu Vivienne	Paris - France	50,00
SCHRODER COMPARTMENT IALA	Pantin - France	100,00
SCI 173 Haussman	Paris - France	64,03
SCI 67-69 Victor Hugo	Paris - France	100,00
SCI Alleray	Paris - France	88,05
SCI ASSURECUREUIL PIERRE 8	Paris - France	100,00
SCI Bayard	Paris - France	100,00
SCI Broussais Collange	Paris - France	99,90
SCI CRSF DOM	Paris - France	100,00
SCI de La CNP	Paris - France	100,00
SCI ELEMENTS BERLIN OFFICE	Paris - France	99,00
SCI ELEMENTS BERLIN RESIDENTIAL	Paris - France	99,00
SCI Futurimmo	Paris - France	100,00
SCI HOLDIHEALTH EUROPE	Paris - France	100,00
SCI Lauriston	Paris - France	100,00

Sociétés	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %
SCI Les Chevrans	Paris - France	51,51
SCI MAESTRIMMO	Paris - France	100,00
SCI MAX	Paris - France	100,00
SCI Raspail Vavin	Paris - France	100,00
SCI RENAISSANCE FRANCOIS 1ER	Paris - France	100,00
SCI TRIANGLE MONTAIGNE	Paris - France	94,84
SCP LAMARTINE UC	Paris - France	99,99
Secrets et Boétie	Paris - France	100,00
Selectiz PEA	Paris - France	60,87
SILK HOLDING	Neuilly-sur-Seine - France	100,00
SOGESTOP L	Paris - France	50,00
Sonne	Neuilly-sur-Seine - France	99,95
Suffren Ré	Paris - France	99,97
Taurus	Paris - France	100,00
THEEMIM	Neuilly-sur-Seine - France	100,00
TIKEPARK	Paris - France	60,00
Tocqueville Croissance Euro ISR R	Paris - France	51,57
Toni Act 100 - R-5D	Paris - France	97,45
Transactis	Courbevoie - France	50,00
US Real Estate 270 SAS	Paris - France	100,00
US Real Estate EVJ SAS	Paris - France	100,00
Vendôme Europe	La Défense - France	50,00
Victor Hugo 147	Paris - France	99,98
Wagram 92	Paris - France	100,00
Woodland Invest	Paris - France	100,00
Ybry Pont de Neuilly	Paris - France	100,00
Yellowalto	Puteaux - France	100,00
Youse Seguradora S.A	Brasília - Brésil	100,00

10.5 Titres de participation non consolidés

Les titres de participation non consolidés détenus entre 10 % et 49,99 % sont présentés ci-dessous :

<i>(En millions d'euros)</i>	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %
BANQUE DE DETAIL ET GESTION D'ACTIFS		
CONTINUITY	Paris - France	10,66
COSMIAN TECH	Paris - France	12,07
EPI Company SE	Molenbeek-Saint-Jean - Belgique	10,59
Green Lantern	Paris - France	16,46
NUMALIS	Montpellier - France	13,07
Paylib	La Garenne-Colombes - France	16,67
SG FGAS	Paris - France	14,30
SOLFIZ	Nantes - France	20,00
VALUECOMETRICS	Montpellier - France	12,47
ASSURANCE		
ADAGIA CAPITAL EUROPE - KERA 1 S.L.P.	Paris - France	16,00
ADAGIA CAPITAL EUROPE - SHARP 1 S.L.P.	Paris - France	10,45
ADAGIA CAPITAL EUROPE - TECHNOFLEX1 S.L.P.	France	23,08
AEAM DUTCH MORTGAGE FUND 2	La Haye - Pays-Bas	25,74
ALLIANZ EURO CORE INFRASTRUCTURE DEBT FUND SCSP	Paris - France	10,07
ALLIANZ EUROPEAN PRIVATE CREDIT FUND II	Paris - France	15,15
ALLIANZ EUROPEAN PRIVATE CREDIT FUND III	France	16,59
Alloc Pil Off C 4D	Paris - France	44,54
Alloc Pilot Eq C 4D	Paris - France	44,27
ALPINVEST SECONDARIES FUND LUX EURO MASTER VI	Amsterdam - Pays-Bas	22,47
ALVEN CAPITAL IV	France	10,29
ALVEN CAPITAL IV OPPORTUNITY FUND	France	10,00
AMUNDI LCL SENIOR SECURED MIDCAP LOANS	Paris - France	18,35
AVIVA INVESTORS ALTERNATIVES FCP RAIF - AVIVA INVESTORS EUROPEAN INFRASTRUCTURE DEBT STRATEGY	Luxembourg - Luxembourg	11,90
AVIVA INVESTORS EUROPEAN SECONDARY INFRASTRUCTURE CREDIT	Luxembourg - Luxembourg	16,67
AXA IM InMOTION RCF FUND II SCA SICAV-RAIF	Luxembourg - Luxembourg	10,59
AXA IM InMOTION RCF FUND III SCA SICAV-RAIF	France	17,44

<i>(En millions d'euros)</i>	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %
Babylon Investments BV	Pays-Bas	44,44
Bac Partenaires II	France	13,04
BLUE LIKE AN ORANGE SUSTAINABLE CAPITAL LATIN AMERICA FUND I	Luxembourg - Luxembourg	12,21
BNP PARIBAS EUROPEAN SME DEBT FUND	Paris - France	15,00
BNP PARIBAS EUROPEAN SME DEBT FUND 2	Paris - France	13,01
BNP PARIBAS GLOBAL SENIOR CORPORATE LOANS	Paris - France	36,43
BNP PARIBAS NOVO 2018	Paris - France	15,15
Capemergie 5	France	12,00
CAPZA 6 PRIVATE DEBT, SCSp SICAV-RAIF	Paris - France	10,92
CERTIVIA SICAV	Neuilly-sur-Seine - France	20,00
CIC DEBT FUND 4	Paris - France	14,66
CLEARLIGHT TURNAROUND FUND II	France	15,63
CLEARLIGHT TURNAROUND FUND III	Pfäffikon - Suisse	11,01
CM-CIC DEBT FUND 3	Paris - France	12,22
CREDICOOP AFAVvDC	Buenos Aires - Argentine	29,84
CTE	Paris - France	20,00
Defense Cb3	Paris - France	25,00
EIFFEL IMPACT DEBT II	Paris - France	10,12
EIFFEL IMPACT DIRECT LENDING S.L.P.	France	26,46
EIG Energy Transition fund S.C.S.p.	Luxembourg - Luxembourg	40,82
ELAIA DTS3 FUND	France	14,81
ELAIA DV4 FUND	Paris - France	10,04
EMZ 7-I	France	10,12
FCT TIKEHAU NOVO 2020	Paris - France	14,98
FIVE ARROWS GROWTH CAPITAL I	France	14,06
FLI	France	11,48
Foncière Écureuil II	Paris - France	21,77
Fondinvest Vii	France	38,35
Fondinvest VIII	France	15,53
FONDS DE FONDS GROWTH	Maisons-Alfort - France	20,00
FONDS DE FONDS GROWTH II	France	10,00
FONDS DE FONDS OBLIGATIONS RELANCE France	Paris - France	19,08
FONDS NOV IMPACT ACTIONS NON COTÉES ASSUREURS - CAISSE DES DÉPÔTS RELANCE DURABLE France	Paris - France	15,97
FONDS NOV SANTÉ ACTIONS NON COTÉES ASSUREURS - CAISSE DES DÉPÔTS RELANCE DURABLE France	Paris - France	11,23
FONDS NOV SANTÉ DETTE NON COTÉE ASSUREURS	Paris - France	19,06
FONDS NOV TOURISME PRÊTS NON COTÉS	France	10,00
FONDS OBLIGATIONS RELANCE France	Paris - France	18,80
FSN CAPITAL VI LUX SCSP	Oslo - Norvège	25,39
FSP - COMPARTIMENT FST	France	30,77
FSP - COMPARTIMENT PARTICIPATION 13	Paris - France	33,33
GF DE L'ÎLE DE FRANCE - LA FORÊT GÉRÉE III	France	32,83
GF PICARDIE NAVARRE - LA FORÊT GÉRÉE IV	France	35,80
GOLDMAN SACHS - DUTCH RESIDENTIAL MORTGAGE FUND	Pays-Bas	10,17
GROUPEMENT PROPRIÉTÉS CDC CNP	France	38,40

<i>(En millions d'euros)</i>	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %
Hemisphere Holding	Paris - France	20,26
HEXAGONE III-1	France	11,08
HOLDING D'INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	France	33,33
HORIZON INVEST S.L.P.	Paris - France	43,07
IMMO EVOLUTIF	Paris - France	20,13
INFRASTRUCTURE FINANCE SCS SIF - COMPARTIMENT EUROPEAN INFRA SENIOR 1	Paris - France	10,58
INVISION V FEEDER	Zoug - Suisse	23,38
LAC I SLP	Maisons-Alfort - France	18,50
LATOUP CAPITAL I	France	13,04
LATOUP CO-INVEST EDG	France	17,20
LATOUP CO-INVEST FUNECAP	France	12,50
LATOUP CO-INVEST FUNECAP II	Paris - France	13,91
LATOUP CO-INVEST HYGEE	Paris - France	14,42
LBP AM Act Val Eur R	Paris - France	43,84
LBP AM FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT INFRASTRUCTURE FCT 1	Paris - France	48,70
LBP AM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE R	Paris - France	43,74
LBP AM ISR ACTIONS FOCUS R	Paris - France	43,06
LYXOR DETTE MIDCAP	Paris - France	22,39
LYXOR DETTE MIDCAP II	Paris - France	20,13
Meridiam Infrastructure	Luxembourg - Luxembourg	19,33
MERIDIAM TRANSITION	France	30,15
MIE III Co-Investment Fund I SLP	Paris - France	32,24
MxVi	Lyon - France	21,92
NATURE EQUIPEMENTS 1	France	24,97
NEXT ESTATE INCOME FUND	France	11,72
NIBC GROWTH CAPITAL FUND II	Pays-Bas	10,63
OCTOBER SME II	France	11,11
OCTOBER SME III	France	12,22
OCTOBER SME IV	France	13,05
OCTOBER SME V	Paris - France	20,53
OFFICE CB 21	Paris - France	25,00
OMNES CO INVEST ENOVA 2	France	19,30
Opc 1	France	19,66
OSTRUM SRI CREDIT 12M X	Paris - France	44,19
OVERLORD OMAHA (PIERCAN)	Lyon - France	16,98
PARTECH GROWTH	Paris - France	10,01
PARTNERS GROUP CLIENT ACCESS 35, L.P. S.C.Sp.	Luxembourg	21,83
Pegase	France	22,00
Pisto	France	22,50
PURPLE PRIVATE DEBT SCS RAIF - ESSENTIAL INFRA DEBT FUND	Paris - France	25,21

<i>(En millions d'euros)</i>	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %
SAS KLECAR PARTICIPATIONS Italie	France	11,30
SAS Nature Hébergements 2	Paris - France	24,29
SC SOLOREC	France	20,00
SCA Bègles Arcins	France	48,00
SCI MALAKOFF PICHAT	France	39,31
SCOR EURO LOANS NATURAL CAPITAL	Paris - France	12,08
SCOR INFRASTRUCTURE LOANS IV	France	10,00
SCPI ÉPARGNE FONCIÈRE	Paris - France	10,15
SCPI LF GRAND PARIS PATRIMOINE	Paris - France	11,31
SENIOR EUROPEAN LOAN FUND 2	Paris - France	31,88
SENIOR EUROPEAN LOAN FUND 3	Paris - France	27,36
SGD PHARMA CO-INVEST S.L.P.	Paris - France	23,81
Silverstone	Paris - France	19,61
SOCIÉTÉ DU CENTRE COMMERCIAL DE LA DÉFENSE (SCCD)	Paris - France	22,00
Sofinnova capital VII	France	10,42
SOFINNOVA CROSSOVER I S.L.P.	Paris - France	17,99
SOFIPROTEOL DETTE PRIVÉE	Paris - France	14,63
SOFIPROTEOL DETTE PRIVÉE II	Paris - France	12,00
STRASBOURG SCI SDPH (C.Cial)	France	35,50
SUNLIGHT	Paris - France	46,98
TIKEHAU IMPACT LENDING	Paris - France	10,31
TIKEHAU NOVO 2018	Paris - France	14,16
Tocq.Val.Euro.-P-4D	Paris - France	44,90